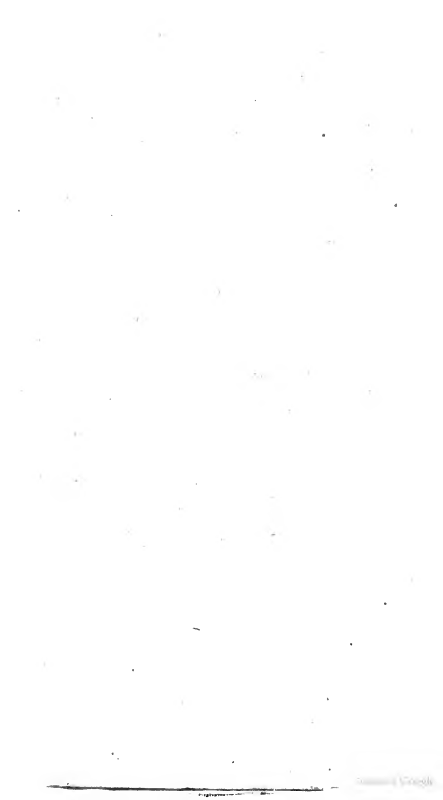






OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME DIX-SEPTIEME.



DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1784.

ESSAI

SUR

LES MOEURS

ET

L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE
DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

ESSAI

ESSAI

SUR LES MOEURS

ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE XLIII.

De l'état de l'Europe aux dixième & onzième siècles.

LA Moscovie, ou plutôt la Ziovie, avait commencé à connaître un peu de christianisme vers la fin du dixième siècle. Les femmes étaient destinées à changer la religion des royaumes. Une sœur des empereurs *Basile* & *Constantin*, mariée à un grand duc ou grand knès de Moscovie, nommé *Volodimer*, obtint de son mari qu'il se fît baptiser. Les Moscovites, quoiqu'esclaves de leur maître, ne suivirent qu'avec le temps son exemple; & enfin dans ces siècles d'ignorance, ils ne prirent guère du rite grec que les superstitions.

Le nord de l'Europe commence à être chretieu.

Au reste, les ducs de Moscovie ne se nommaient pas encore czars, ou tsars, ou tchards; ils n'ont pris ce titre que quand ils ont été les maîtres des pays vers Casan appartenant à des tsars. C'est un terme slavon imité du persan; & dans la bible slavonne le roi *David* est appelé le *csar David*.

Environ dans ce temps-là, une femme attira encore la Pologne au christianisme. *Micislas*, duc de Pologne, fut converti par sa femme, sœur du duc de Bohème. J'ai déjà remarqué que les Bulgares avaient reçu la foi de la même manière. *Giselle*, sœur de l'empereur *Henri II*, fit encore chrétien son mari roi de Hongrie, dans la première année du onzième siècle; ainsi il est très-vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes son christianisme.

La Suède, chez qui il avait été prêché dès le neuvième siècle, était redevenue idolâtre. La Bohème, & tout ce qui est au nord de l'Elbe, renonça au
1013. christianisme. Toutes les côtes de la mer Baltique vers l'Orient étaient païennes. Les Hongrois retour-
1047. nèrent au paganisme. Mais toutes ces nations étaient beaucoup plus loin encore d'être polies que d'être chrétiennes.

La Suède, probablement depuis long-temps épuisée d'habitans par ces anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, paraît dans les huitième, neuvième, dixième & onzième siècles comme ensevelie dans sa barbarie, sans guerre & sans commerce avec ses voisins; elle n'a part à aucun grand événement, & n'en fut probablement que plus heureuse.

La Pologne, beaucoup plus barbare que chrétienne, conserva jusqu'au treizième siècle toutes les coutumes des anciens Sarmates, comme celle de tuer leurs enfans qui naissaient imparfaits, & les vieillards invalides. *Albert*, surnommé *le grand*, dans ces siècles d'ignorance, alla en Pologne pour y déraciner ces coutumes affreuses qui durèrent jusqu'au

milieu du treizième fiècle, & on n'en put venir à bout qu'avec le temps. Tout le refte du Nord vivait dans un état fauvage; état de la nature humaine, quand l'art ne l'a pas changée.

L'empire de Conftantinople n'était ni plus refferré, ni plus agrandi que nous l'avons vu au neuvième fiècle. A l'Occident, il fe défendait contre les Bulgares; à l'Orient, au Nord & au Midi, contre les Turcs & les Arabes.

On a vu en général ce qu'était l'Italie : des feigneurs particuliers partageaient tout le pays depuis Rome jufqu'à la mer de la Calabre, & les Normands en avaient la plus grande partie. Florence, Milan, Pavie, fe gouvernaient par leurs magiftrats fous des comtes ou fous des ducs nommés par les empereurs. Bologne était plus libre.

La maifon de *Maurienne*, dont defcendent les ducs de Savoie, rois de Sardaigne, commençait à s'établir. Elle poffédait comme fief de l'empire le comté héréditaire de Savoie & de Maurienne, depuis qu'un *Berthol*, tige de cette maifon, avait eu 888.
ce petit démembrement du royaume de Bourgogne. Il y eut cent feigneurs en France beaucoup plus confidérables que les comtes de Savoie; mais tous ont été enfin accablés fous le pouvoir du feigneur dominant; tous ont cédé l'un après l'autre à des maifons nouvelles, élevées par la faveur des rois. Il ne refte plus de trace de leur ancienne grandeur. La maifon de *Maurienne*, cachée dans fes montagnes, s'eft agrandie de fiècle en fiècle, & eft devenue égale aux plus grands monarques.

Les Suiffes & les Grifons, qui compofaient un Etat quatre fois plus puiffant que la Savoie, & qui étaient, comme elle, un démembrement de la Bourgogne, obéiffaient aux baillis que les empereurs nommaient.

Venife & Genes.

Deux villes maritimes d'Italie commençaient à s'élever, non par ces invafions fubites qui ont fait les droits de prefque tous les princes qui ont paffé fous nos yeux, mais par une induftrie fage qui dégénéra auffi bientôt en efprit de conquête. Ces deux villes étaient Gènes & Venife. Gènes, célèbre du temps des Romains, regardait *Charlemagne* comme fon reftaurateur. Cet empereur l'avait rebâtie quelque temps après que les Goths l'avaient détruite. Gouvernée par des comtes fous *Charlemagne* & fes premiers defcendans, elle fut faccagée au dixième fiècle par les mahométans; & prefque tous fes citoyens furent emmenés en fervitude. Mais comme c'était un port commerçant, elle fut bientôt repeuplée. Le négoce, qui l'avait fait fleurir, fervit à la rétablir. Elle devint alors une république. Elle prit l'île de Corfe fur les Arabes qui s'en étaient emparés. Les papes exigèrent un tribut pour cette île, non-feulement parce qu'ils y avaient poffédé autrefois des patrimoines, mais parce qu'ils fe prétendaient fuzerains de tous les royaumes conquis fur les infidelles. Les Génois payèrent ce tribut au commencement du onzième fiècle; mais bientôt après ils s'en affranchirent fous le pontificat de *Lucius II*. Enfin leur ambition croiffant avec leurs richeffes, de marchands ils voulurent devenir conquérans.

La ville de Venise, bien moins ancienne que Gènes, affectait le frivole honneur d'une plus ancienne liberté, & jouissait de la gloire solide d'une puissance bien supérieure. Ce ne fut d'abord qu'une retraite de pêcheurs & de quelques fugitifs, qui s'y réfugièrent au commencement du cinquième siècle, quand les Huns & les Goths ravageaient l'Italie. Il n'y avait pour toute ville que des cabanes sur le Rialto. Le nom de Venise n'était point encore connu. Ce Rialto, bien loin d'être libre, fut pendant trente années une simple bourgade appartenante à la ville de Padoue, qui la gouvernait par des consuls. La vicissitude des choses a mis depuis Padoue sous le joug de Venise. Commencemens de Venise.

Il n'y a aucune preuve que sous les rois lombards Venise ait eu une liberté reconnue. Il est plus vraisemblable que ses habitans furent oubliés dans leurs marais.

Le Rialto & les petites îles voisines ne commencèrent qu'en 709 à se gouverner par leurs magistrats. Ils furent alors indépendans de Padoue, & se regardèrent comme une république.

C'est en 709 qu'ils eurent leur premier doge, qui ne fut qu'un tribun du peuple élu par des bourgeois. Plusieurs familles, qui donnèrent leurs voix à ce premier doge, subsistent encore. Elles sont les plus anciens nobles de l'Europe, sans en excepter aucune maison, & prouvent que la noblesse peut s'acquérir autrement qu'en possédant un château, ou en payant des patentes à un souverain. Premier doge.

Héraclée fut le premier siège de cette république jusqu'à la mort de son troisième doge. Ce ne fut Héraclée, capitale de l'Etat vénitien.

que vers la fin du neuvième siècle que ces insulaires, retirés plus avant dans leurs lagunes, donnèrent à cet assemblage de petites îles, qui formèrent une ville, le nom de Venise, du nom de cette côte qu'on appelait *terræ Venetorum*. Les habitans de ces marais ne pouvaient subsister que par leur commerce. La nécessité fut l'origine de leur puissance. Il n'est pas assurément bien décidé que cette république fût alors indépendante. On voit que *Bérenger*, reconnu quelque temps empereur en Italie,
950. accorda au doge le privilége de battre monnaie. Ces doges mêmes étaient obligés d'envoyer aux empereurs en redevance un manteau de drap d'or tous les ans; & *Othon III* leur remit en 998 cette espece de petit tribut. Mais ces légères marques de vassalité n'ôtaient rien à la véritable puissance de Venise; car tandis que les Vénitiens payaient un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, ils acquirent par leur argent & par leurs armes toute la province d'Istrie, & presque toutes les côtes de Dalmatie, Spalatro, Raguse, Narenza. Leur doge prenait vers le milieu du dixième siècle le titre de *duc de Dalmatie;* mais ces conquêtes enrichissaient moins Venise que le commerce, dans lequel elle surpassait encore les Génois; car tandis que les barons d'Allemagne & de France bâtissaient des donjons & opprimaient les peuples, Venise attirait leur argent, en leur fournissant toutes les denrées de l'Orient. La méditerranée était déjà couverte de leurs vaisseaux, & elle s'enrichissait de l'ignorance & de la barbarie des nations septentrionales de l'Europe.

CHAPITRE XLIV.

De l'Espagne & des Mahométans de ce royaume, jusqu'au commencement du douzième siécle.

L'ESPAGNE était toujours partagée entre les mahométans & les chrétiens ; mais les chrétiens n'en avaient pas la quatrième partie, & ce coin de terre était la contrée la plus stérile. L'Asturie, dont les princes prenaient le titre de *roi de Léon ;* une partie de la vieille Castille, gouvernée par des comtes ; Barcelone & la moitié de la Catalogne, aussi sous un comte ; la Navarre, qui avait un roi ; une partie de l'Arragon, unie quelque temps à la Navarre ; voilà ce qui composait les Etats des chrétiens. Les Maures possédaient le Portugal, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, & s'étendaient au milieu des terres par-delà les montagnes de la Castille & de Sarragosse. Le séjour des rois mahométans était toujours à Cordoue. Ils y avaient bâti cette grande mosquée, dont la voûte est soutenue de trois cents soixante-cinq colonnes de marbre précieux, & qui porte encore parmi les chrétiens le nom de la *Mesquita*, mosquée, quoiqu'elle soit devenue cathédrale.

Les arts y fleurissaient, les plaisirs recherchés, la magnificence, la galanterie régnaient à la cour des rois maures. Les tournois, les combats à la barrière sont peut-être de l'invention de ces arabes. Ils avaient des spectacles, des théâtres qui, tout

Politesse des Maures en Espagne.

groſſiers qu'ils étaient, montraient du moins que les autres peuples étaient moins polis que ces mahométans. Cordoue était le ſeul pays de l'Occident où la géométrie, l'aſtronomie, la chimie, la médecine fuſſent cultivées. *Sanche le gros*, roi de Léon, fut
956. obligé de s'aller mettre à Cordoue entre les mains d'un fameux médecin arabe, qui, invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui.

Cordoue eſt un pays de délices, arroſé par le Guadalquivir, où des forêts de citronniers, d'orangers, de grenadiers, parfument l'air; & où tout invite à la molleſſe. Le luxe & le plaiſir corrompirent enfin les rois muſulmans. Leur domination fut au dixième ſiècle, comme celle de preſque tous les princes chrétiens, partagée en petits Etats. Tolède, Murcie, Valence, Hueſca même, eurent leurs rois. C'était le temps d'accabler cette puiſſance diviſée; mais les chrétiens d'Eſpagne étaient plus diviſés
Mariage des mahometans avec des chrétiennes. encore. Ils ſe feſaient une guerre continuelle, ſe réuniſſaient pour ſe trahir, & s'alliaient ſouvent avec les muſulmans. *Alfonſe V*, roi de Léon, donna même
1000. ſa ſœur *Thérèſe* en mariage au ſultan *Abdala* roi de Tolède.

Les jalouſies produiſent plus de crimes entre les petits princes qu'entre les grands ſouverains. La guerre ſeule peut décider du ſort des vaſtes Etats; mais les ſurpriſes, les perfidies, les aſſaſſinats, les empoiſonnemens ſont plus communs entre des rivaux voiſins, qui, ayant beaucoup d'ambition & peu de reſſources, mettent en œuvre tout ce qui peut ſuppléer à la force. C'eſt ainſi qu'un *Sanche Garcie*, comte de Caſtille, empoiſonna ſa mère à la

fin du dixième siècle, & que son fils Dom *Garcie* fut poignardé par trois seigneurs du pays, dans le temps qu'il allait se marier.

Enfin *Ferdinand* fils de *Sanche*, roi de Navarre & d'Arragon, réunit sous sa puissance la vieille Castille, 1035.
dont sa famille avait hérité par le meurtre de ce Dom *Garcie*, & le royaume de Léon, dont il dépouilla son beau-frère qu'il tua dans une bataille. 1036.

Alors la Castille devint un royaume, & Léon en fut une province. Ce *Ferdinand*, non content d'avoir ôté la couronne de Léon & la vie à son beau-frère, enleva aussi la Navarre à son propre frère, qu'il fit assassiner dans une bataille qu'il lui livra. C'est ce *Ferdinand* à qui les Espagnols ont prodigué le nom de *grand*, apparemment pour déshonorer ce titre trop prodigué aux usurpateurs.

Son père Dom *Sanche*, surnommé aussi *le grand*, pour avoir succédé aux comtes de Castille, & pour avoir marié un de ses fils à la princesse des Asturies, s'était fait proclamer empereur; & Dom *Ferdinand* voulut aussi prendre ce titre. Il est sûr qu'il n'est, ni ne peut être de titre affecté aux souverains, que ceux qu'ils veulent prendre, & que l'usage leur donne. Le nom d'empereur signifiait par-tout l'héritier des *Césars* & le maître de l'empire romain, ou du moins celui qui prétendait l'être. Il n'y a pas d'apparence que cette appellation pût être le titre distinctif d'un prince mal affermi, qui gouvernait la quatrième partie de l'Espagne.

L'empereur *Henri III* mortifia la fierté castillane, en demandant à *Ferdinand* l'hommage de ses petits Etats comme d'un fief de l'empire. Il est difficile de

dire quelle était la plus mauvaise prétention, celle de l'empereur allemand, ou celle de l'espagnol. Ces idées vaines n'eurent aucun effet, & l'Etat de *Ferdinand* resta un petit royaume libre.

Le Cid. C'est sous le règne de ce *Ferdinand* que vivait *Rodrigue* surnommé *le Cid*, qui en effet épousa depuis *Chimène*, dont il avait tué le père. Tous ceux qui ne connaissent cette histoire que par la tragédie si célèbre dans le siècle passé, croient que le roi Dom *Ferdinand* possédait l'Andalousie.

Les fameux exploits du *Cid* furent d'abord d'aider Dom *Sanche*, fils aîné de *Ferdinand*, à dépouiller ses frères & ses sœurs de l'héritage que leur avait laissé leur père. Mais Dom *Sanche* ayant été assassiné dans
1073. une de ces expéditions injustes, ses frères rentrèrent dans leurs Etats.

Alors il y eut près de vingt rois en Espagne, soit chrétiens, soit musulmans; & outre ces vingt rois un nombre considérable de seigneurs indépendans & pauvres, qui venaient à cheval, armés de toutes pièces, & suivis de quelques écuyers, offrir leurs services aux princes ou aux princesses qui étaient en guerre. Cette coutume, déjà répandue en Europe, ne fut nulle part plus accréditée qu'en Espagne. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient, leur ceignaient le baudrier, & leur fesaient présent d'une épée, dont ils leur donnaient un coup léger sur l'épaule. Les chevaliers chrétiens ajoutèrent d'autres cérémonies à l'accollade. Ils fesaient la veille des armes devant un autel de la Vierge. Les musulmans se contentaient de se faire ceindre un cimeterre. Ce fut-là l'origine des chevaliers errans, & de tant

de combats particuliers. Le plus célèbre fut celui qui se fit après la mort du roi Dom *Sanche*, assassiné en assiégeant sa sœur *Ouraca* dans la ville de Zamore. Trois chevaliers soutinrent l'innocence de l'infante contre Dom *Diègue de Lare* qui l'accusait. Ils combattirent l'un après l'autre en champ clos, en présence des juges nommés de part & d'autre. Dom *Diègue* renversa & tua deux des chevaliers de l'infante; & le cheval du troisième ayant les rênes coupées, & emportant son maître hors des barrières, le combat fut jugé indécis.

Parmi tant de chevaliers, le *Cid* fut celui qui se distingua le plus contre les musulmans. Plusieurs chevaliers se rangèrent sous sa bannière ; & tous ensemble avec leurs écuyers & leurs gendarmes composaient une armée couverte de fer, montée sur les plus beaux chevaux du pays. Le *Cid* vainquit plus d'un petit roi maure; & s'étant ensuite fortifié dans la ville d'Alcasar, il s'y forma une souveraineté.

Enfin il persuada à son maître *Alfonse VI*, roi de la vieille Castille, d'assiéger la ville de Tolède, & lui offrit tous ses chevaliers pour cette entreprise. Le bruit de ce siége & la réputation du *Cid* appelèrent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. *Raimond* comte de Toulouse, & deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siége. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, était fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. *Almamon* son père avait donné dans Tolède un asile à ce même roi *Alfonse* que son frère *Sanche* persécutait alors. Ils

avaient vécu long-temps ensemble dans une amitié peu commune ; & *Almamon*, loin de le retenir, quand après la mort de *Sanche* il devint roi, & par conséquent à craindre, lui avait fait part de ses trésors. On dit même qu'ils s'étaient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan sortit des murs pour reprocher au roi *Alfonse* son ingratitude envers son bienfaiteur; & il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de Tolède.

Le siége dura une année. Enfin Tolède capitula, mais à condition que l'on traiterait les musulmans comme ils en avaient usé avec les chrétiens, qu'on leur laisserait leur religion & leurs lois ; promesse qu'on tint d'abord, & que le temps fit violer. Toute la Castille neuve se rendit ensuite au *Cid*, qui en prit possession au nom d'*Alfonse ;* & Madrid, petite place qui devait un jour être la capitale de l'Espagne, fut pour la première fois au pouvoir des chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans Tolède. On leur donna des priviléges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi *Alfonse* fit aussitôt une assemblée d'évêques, laquelle sans le concours du peuple, autrefois nécessaire, élut pour évêque de Tolède un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape *Urbain II* conféra la primatie d'Espagne, à la prière du roi. La conquête fut presque toute pour l'Eglise; mais le primat eut l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avait jurées aux Maures. La grande mosquée devait rester aux mahométans. L'archevêque, pendant l'absence du roi, en fit une église, & excita contre lui une

sédition. *Alfonse* revint à Tolède, irrité contre l'indiscrétion du prélat. Il appaisa le soulèvement, en rendant la mosquée aux Arabes, & en menaçant de punir l'archevêque. Il engagea les musulmans à lui demander eux-mêmes la grâce du prélat chrétien, & ils furent contens & soumis.

Alfonse, roi d'Espagne, épouse une mahometane; usage commun.

Alfonse augmenta encore par un mariage les Etats qu'il gagnait par l'épée du *Cid*. Soit politique, soit goût, il épousa *Zaïd* fille de *Benadat* nouveau roi maure d'Andalousie, & reçut en dot plusieurs villes. On ne dit point que cette épouse d'*Alfonse* ait embrassé le christianisme. Les Maures passaient encore pour une nation supérieure : on se tenait honoré de s'allier à eux; le surnom de *Rodrigue* était maure ; & de là vient qu'on appela les Espagnols *Maranas*.

On reproche à ce roi *Alfonse* d'avoir conjointement avec son beau-père appelé en Espagne d'autres mahométans d'Afrique. Il est difficile de croire qu'il ait fait une si étrange faute contre la politique; mais les rois se conduisent quelquefois contre la vraisemblance. Quoi qu'il en soit, une armée de maures vient fondre d'Afrique en Espagne, & augmenter la confusion où tout était alors. Le *Miramolin*, qui régnait à Maroc, envoie son général *Abénada* au secours du roi d'Andalousie. Ce général trahit non-seulement ce roi même à qui il était envoyé, mais encore le *Miramolin* au nom duquel il venait. Enfin le *Miramolin* irrité vient lui-même combattre son général perfide, qui fesait la guerre aux autres mahométans, tandis que les chrétiens etaient aussi divisés entr'eux.

Le Cid. L'Efpagne était ainfi déchirée par les mahométans & les chrétiens, lorfque le *Cid* Dom *Rodrigue* à la tête de fa chevalerie fubjugua le royaume de Valence. Il y avait en Efpagne peu de rois plus puiffans que lui : mais il n'en prit pas le nom, foit qu'il préférât le titre de *Cid*, foit que l'efprit de chevalerie le rendît fidelle au roi *Alfonfe* fon maître. Cependant il gouverna Valence avec l'autorité d'un fouverain, recevant des ambaffadeurs, & refpecté de toutes les nations. De tous ceux qui fe font élevés par leur courage fans rien ufurper, il n'y en a pas eu un feul qui ait eu autant de puiffance & de gloire que le *Cid*.

Après fa mort, arrivée l'an 1096, les rois de Caftille & d'Arragon continuèrent toujours leurs guerres contre les Maures : l'Efpagne ne fut jamais plus fanglante & plus défolée ; trifte effet de l'ancienne confpiration de l'archevêque *Opas* & du comte *Julien*, qui fefait, au bout de quatre cents ans, & fit encore long-temps après, les malheurs de l'Efpagne.

C'était donc depuis le milieu du onzième fiècle jufqu'à la fin que le *Cid* fe rendit fi célèbre en Europe ; c'était le temps brillant de la chevalerie ; mais c'était auffi le temps des emportemens audacieux de *Grégoire VII*, des malheurs de l'Allemagne & de l'Italie, & de la première croifade.

CHAPITRE XLV.

De la religion & de la superstition aux dixième & onzième siècles.

Les héréfies femblent être le fruit d'un peu de fcience & de loifir. On a vu que l'état où était l'Eglife au dixième fiècle ne permettait guère le loifir ni l'étude. Tout le monde était armé, & on ne fe difputait que des richeffes. Cependant en France, du temps du roi *Robert*, il y eut quelques prêtres, & entr'autres un nommé *Etienne*, confeffeur de la reine *Conftance*, accufés d'héréfie. On ne les appela manichéens que pour leur donner un nom plus odieux; car ni eux ni leurs juges ne pouvaient guère connaître la philofophie du perfan *Manès*. C'était probablement des enthoufiaftes, qui tendaient à une perfection outrée, pour dominer fur les efprits. C'eft le caractère de tous les chefs de fectes. On leur imputa des crimes horribles, & des fentimens dénaturés, dont on charge toujours ceux dont on ne connaît pas les dogmes. Ils furent juridiquement accufés de réciter les litanies à l'honneur des diables, d'éteindre enfuite les lumières, de fe mêler indifféremment, & de brûler le premier des enfans qui naiffaient de ces inceftes, pour en avaler les cendres. Ce font à peu près les reproches qu'on fefait aux premiers chrétiens. Les hérétiques dont je parle étaient furtout accufés d'enfeigner que Dieu n'eft point venu fur la terre, qu'il n'a pu naître d'une vierge, qu'il n'eft ni mort ni reffufcité. En ce

Hérétiques brûlés vifs fous le roi *Robert*, & en fa préfence.

1028.

cas ils n'étaient pas chrétiens. Je vois que les accusations de cette espèce se contredisent toujours.

Ceux qu'on appelait manichéens, ceux qu'on nomma depuis Albigeois, Vaudois, Lollars, & qui reparurent si souvent sous tant d'autres noms, étaient des restes des premiers chrétiens des Gaules, attachés à plusieurs anciens usages que la cour romaine changea depuis, & à des opinions vagues que le temps dissipe. Par exemple, ces premiers chrétiens n'avaient point connu les images ; la confession auriculaire ne leur avait pas d'abord été commandée.

Origine des communions de l'Europe séparées, de Rome.

Il ne faut pas croire que du temps de *Clovis*, & avant lui, on fût parfaitement instruit dans les Alpes du dogme de la transsubstantiation & de plusieurs autres. On vit au huitième siècle *Claude*, archevêque de Turin, adopter la plupart des sentimens qui sont aujourd'hui le fondement de la religion protestante, & prétendre que ces sentimens étaient ceux de la primitive église. Il y a presque toujours un petit troupeau séparé du grand ; & depuis le commencement du onzième siècle, ce petit troupeau fut dispersé ou égorgé, quand il voulut trop paraître.

Le roi *Robert* & sa femme *Constance* se transportèrent à Orléans, où se tenaient quelques assemblées de ceux qu'on appelait manichéens. Les évêques firent brûler treize de ces malheureux. Le roi, la reine assistèrent à ce spectacle indigne de leur majesté. Jamais avant cette exécution on n'avait en France livré au dernier supplice aucun de ceux qui dogmatisent sur ce qu'ils n'entendent point. Il est vrai que *Priscillien* au cinquième siècle avait été condamné à la mort dans Trèves avec sept de ses disciples ; mais

la

la ville de Trèves, qui était alors dans les Gaules, n'est plus annexée à la France depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Ce qu'il faut observer, c'est que *St Martin* de Tours ne voulut point communiquer avec les évêques qui avaient demandé le sang de *Priscillien*. Il disait hautement qu'il était horrible de condamner des hommes à la mort parce qu'ils se trompent. Il ne se trouva point de *St Martin* du temps du roi *Robert*. Bel exemple de tolerance, mal imité.

Il s'élevait alors quelques légers nuages sur l'eucharistie; mais ils ne formaient point encore d'orages. Ce sujet de querelle, qui ne devait être qu'un sujet d'adoration & de silence, avait échappé à l'imagination ardente des chrétiens grecs. Il fut probablement négligé, parce qu'il ne laissait nulle prise à cette métaphysique, cultivée par les docteurs depuis qu'ils eurent adopté les idées de *Platon*. Ils avaient trouvé de quoi exercer cette philosophie dans l'explication de la Trinité, dans la consubstantialité du Verbe, dans l'union des deux natures & des deux volontés, enfin dans l'abyme de la prédestination. La question, si du pain & du vin sont changés en la seconde personne de la trinité, & par conséquent en DIEU; si on mange & on boit cette seconde personne réellement ou seulement par la foi; cette question, dis-je, était d'un autre genre, qui ne paraissait pas soumis à la philosophie de ces temps. Aussi on se contenta de faire la cène le soir, dans les premiers âges du christianisme, & de communier à la messe sous les deux espèces, au temps dont je parle, sans que les peuples eussent une idée fixe & déterminée sur ce mystère étrange.

Euchariſtie. Ignorance & diſputes.

Il paraît que dans beaucoup d'égliſes, & ſurtout en Angleterre, on croyait qu'on ne mangeait & qu'on ne buvait DIEU que ſpirituellement. On trouve dans la bibliothèque Bodléienne une homélie du dixième ſiècle, dans laquelle ſont ces propres mots : „ C'eſt „ véritablement par la conſécration le corps & le „ ſang de JESUS-CHRIST, non corporellement, mais „ ſpirituellement. Le corps dans lequel JESUS-CHRIST „ ſouffrit, & le corps euchariſtique ſont entièrement „ différens. Le premier était composé de chair & „ d'os animés par une ame raiſonnable ; mais ce que „ nous nommons euchariſtie, n'a ni ſang, ni os, „ ni ame. Nous devons donc l'entendre dans un ſens „ ſpirituel. „ (1)

(1) Si vous trouvez un précepte qui défende ou un crime ou une action honteuſe, (*aut facinus aut flagitium*) qui preſcrive une conduite ſage ou un acte de bienfeſance, ce précepte n'eſt pas une figure ; mais ſi un précepte parait ordonner un crime ou une action honteuſe, s'il paraît condamner une conduite ſage ou un acte de bienfeſance, il faut l'entendre dans le ſens figure. *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, ſi vous ne buvez point ſon ſang, vous n'aurez point la vie au-dedans de vous.* Ce précepte ſemble ordonner un *crime ou une action honteuſe.* C'eſt donc une figure qui nous ordonne de nous unir à la paſſion du Seigneur, & de garder dans notre mémoire avec douceur & avec fruit que ſa chair a été crucifiee & bleſſée pour nous.

„ *Si præceptiva locutio eſt aut flagitium aut facinus vetans, aut utili-* „ *tatem aut beneficentiam jubens, non eſt figurata. Si autem flagitium aut* „ *facinus videtur jubere, aut utilitatem aut beneficentiam vetare figurata eſt.* „ Niſi manducaveritis, *inquit*, carnem filii hominis, & ſanguinem bibe- „ ritis, non habebitis in vobis, *facinus vel flagitium videtur jubere : figura* „ *eſt ergo præcipiens paſſioni dominicæ communicandum, & ſuaviter atque* „ *utiliter recondendum in memoria, quod pro nobis caro ejus crucifixa & vul-* „ *nerata ſit.* „ S[t] Auguſtin, livre 3[e] de la Doctrine chrétienne.

Au concile de Conſtantinople, en 754, plus de trois cents évêques dirent que l'Euchariſtie etait la ſeule *image* permiſe de JESUS-CHRIST ; que cette image était ſous la figure de paix, parce que ſi elle avait eu l'apparence de la figure humaine, elle aurait pu entraîner à l'idolâtrie, &c. ils

Jean Scot, furnommé *Erigène*, parce qu'il était d'Irlande, avait long-temps auparavant, fous le règne de *Charles le chauve*, & même, à ce qu'il dit, par ordre de cet empereur, foutenu à peu près la même opinion.

Du temps de *Jean Scot*, *Ratram* moine de Corbie, & d'autres avaient écrit fur ce myftère d'une manière à faire penfer qu'ils ne croyaient pas ce qu'on appela depuis la *préfence réelle*. Car *Ratram*, dans fon écrit adreffé à l'empereur *Charles le chauve*, dit en termes exprès : ,, C'eft le corps de JESUS-CHRIST qui eft ,, vu, reçu, & mangé, non par les fens corporels, ,, mais par les yeux de l'efprit fidelle. ,, *Il eft évident*, ajoute-t-il, *qu'il n'y a aucun changement dans le pain & dans le vin ; ils ne font donc que ce qu'ils étaient auparavant.* Il finit par dire, après avoir cité St Auguftin, *que le pain appelé corps, & le vin appelé fang, font une figure, parce que c'eft un myftère.*

Ratram ne croit pas la préfence réelle.

D'autres paffages de *Ratram* font équivoques ;

paraiffaient donc ne pas admettre la réalité. Dans le fecond concile de Nicée, où celui de Conftantinople fut rejeté, & que nous regardons comme œcuménique, on répondit à ces raifonnemens, & on fe rapprocha davantage de la doctrine actuelle de l'Eglife romaine ; mais cette difcuffion paraît moins intéreffer le concile que le culte des images, & on ne la traite qu'incidemment. Le concile de Francfort, en Occident, rejeta, comme on fait, ce fecond concile de Nicée, fans faire aucune attention à cette difpute fur l'euchariftie. Mais l'on pouvait préfager dès-lors que les querelles fur la réalité ne tarderaient pas à troubler l'Eglife.

Ces actes du fecond concile de Nicée, qui prouvent d'ailleurs dans quelle ignorance & dans quelle honteufe crédulité l'Eglife était alors plongée, font antérieurs à *Pafchafe Ratbert.*

Remarquons que la réalité, ou du moins la doctrine qui s'en approchait le plus, avait pour partifans ceux du culte des images, & que les décifions de l'Eglife ont été toujours en faveur de l'opinion la plus oppofée à la raifon, & la plus propre à frapper les efprits du peuple.

quelques-uns, contradictoires aux premiers, paraissent favorables à la *présence réelle;* mais de quelque manière qu'il s'entendît & qu'on l'entendît, on écrivit contre lui. Un autre moine bénédictin nommé *Paschase Ratbert*, qui vivait à peu près dans le même temps, a passé pour être le premier qui ait développé ce sentiment en termes exprès, en disant *que le pain était le véritable corps qui était sorti de la Vierge, & le vin avec l'eau, le véritable sang coulé du côté de* JESUS *réellement, & non pas en figure.* Cette dispute produisit celle des stercoristes ou stercoranistes, qui, osant examiner physiquement un objet de la foi, prétendirent qu'on digérait le pain & le vin sacrés, & qu'ils suivaient le sort ordinaire des alimens.

Comme ces questions se traitaient en latin, & que les laïques, alors occupés uniquement de la guerre, prenaient peu de part aux disputes de l'école, elles ne produisirent heureusement aucun trouble. Les peuples n'avaient qu'une idée vague & obscure de la plupart des mystères : ils ont toujours reçu leurs dogmes comme la monnaie, sans examiner le poids & le titre.

Bérenger enseigne publiquement que DIEU n'est pas dans le pain consacré.

Enfin *Bérenger*, archidiacre d'Angers, enseigna vers 1050, par écrit & dans la chaire, que le corps véritable de JESUS-CHRIST n'est point & ne peut être sous les apparences du pain & du vin.

Il affirmait que ce qui aurait donné une indigestion, s'il avait été mangé en trop grande quantité, ne pouvait être qu'un aliment ; que ce qui aurait enivré, si on en avait trop bu, était une liqueur réelle ; qu'il n'y avait point de blancheur sans un objet blanc, point de rondeur sans un objet rond ; qu'il est

physiquement impossible que le même corps puisse être en mille lieux à la fois. Ses propositions révoltèrent d'autant plus que *Bérenger*, ayant une très-grande réputation, avait d'autant plus d'ennemis. Celui qui se distingua le plus contre lui fut *Lanfranc*, de race lombarde, né à Pavie, qui était venu chercher une fortune en France. Il balançait la réputation de *Bérenger*. Voici comme il s'y prenait pour le confondre dans son traité *de corpore Domini*.

Réfutation de *Bérenger*.

„ On peut dire avec vérité que le corps de notre „ Seigneur dans l'eucharistie est le même qui est sorti „ de la Vierge, & que ce n'est pas le même. C'est „ le même quant à l'essence & aux propriétés de la „ véritable nature, & ce n'est pas le même quant „ aux espèces du pain & du vin; de sorte qu'il est „ le même quant à la substance, & qu'il n'est pas „ le même quant à la forme. „

Cette décision théologique parut être en général celle de l'Eglise. *Bérenger* n'avait raisonné qu'en philosophe. Il s'agissait d'un objet de la foi, d'un mystère que l'Eglise reconnaissait comme incompréhensible. Il était du corps de l'Eglise; il était payé par elle; il devait donc avoir la même foi qu'elle, & soumettre sa raison comme elle, disait-on. Il fut condamné au concile de Paris en 1050, condamné encore à Rome en 1079, & obligé de prononcer sa rétractation; mais cette rétractation forcée ne fit que graver plus avant ces sentimens dans son cœur. Il mourut dans son opinion, qui ne fit alors ni schisme ni guerre civile. Le temporel seul était le grand objet qui occupait l'ambition des bénéficiers & des

moines. L'autre fource, qui devait faire verfer tant de fang, n'était pas encore ouverte. (2)

C'eft après la difpute & la condamnation de *Bérenger*, que l'Eglife inftitua l'ufage de l'élévation de l'hoftie, afin que le peuple en l'adorant ne doutât pas de la réalité qu'on avait combattue ; mais le terme de tranffubftantiation ne fut pas encore attaché à ce myftère ; il ne fut adopté qu'en 1215 dans un concile de Latran.

L'opinion de *Scot*, de *Ratram*, de *Bérenger* ne fut pas enfevelie ; elle fe perpétua chez quelques eccléfiaftiques ; elle paffa aux Vaudois, aux Albigeois, aux Huffites, aux proteftans, comme nous le verrons.

Vous avez dû obferver que dans toutes les difputes qui ont animé les chrétiens les uns contre les autres, depuis la naiffance de l'Eglife, Rome s'eft toujours décidée pour l'opinion qui foumettait le plus l'efprit humain, & qui anéantiffait le plus le raifonnement : je ne parle ici que de l'hiftorique ; je mets à part l'infpiration de l'Eglife & fon infaillibilité, qui ne font pas du reffort de l'hiftoire. Il eft certain qu'en fefant du mariage un facrement, on fefait de la fidélité des époux un devoir plus faint, & de l'adultère une faute plus odieufe ; que la croyance d'un dieu réellement préfent dans l'euchariftie, paffant dans

(2) On pouvait cependant prévenir déjà les guerres purement religieufes. Le concile de Paris, tenu contre *Bérenger* en 1050, déclare que „ fi *Berenger* „ ne fe rétractait avec fes fectateurs, toute l'armée de France ayant le clergé „ à la tête, *en habit eccléfiaftique*, irait les chercher quelque part qu'ils „ fuffent, & les affiéger jufqu'à ce qu'ils fe foumiffent à la foi catholique, „ ou qu'ils fuffent pris pour *être punis de mort*. *Fleuri*.

la bouche & dans l'estomac d'un communiant, le remplissait d'une terreur religieuse. Quel respect ne devait-on pas avoir pour ceux qui changeaient d'un mot le pain en dieu, & surtout pour le chef d'une religion qui opérait un tel prodige ? Quand la simple raison humaine combattit ces mystères, elle affaiblit l'objet de sa vénération ; & la multiplicité des prêtres, en rendant le prodige trop commun, le rendit moins respectable aux peuples.

Il ne faut pas omettre l'usage qui commença à s'introduire dans l'onzième siècle, de racheter par les aumônes & par les prières des vivans les peines des morts, de délivrer leurs ames du purgatoire, & l'établissement d'une fête solemnelle consacrée à cette piété. Purgatoire : fête des morts.

L'opinion d'un purgatoire, ainsi que d'un enfer, est de la plus haute antiquité ; mais elle n'est nulle part si clairement exprimée que dans le sixième livre de l'Enéïde de *Virgile*, dans lequel on retrouve la plupart des mystères de la religion des Gentils.

> *Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum*
> *Supplicia expendunt, &c.*

Cette idée fut peu à peu sanctifiée dans le christianisme, & on la porta jusqu'à croire que l'on pouvait par des prières modérer les arrêts de la Providence, & obtenir de DIEU la grâce d'un mort condamné dans l'autre vie à des peines passagères.

Le cardinal *Pierre Damien*, celui-là même qui conte que la femme du roi *Robert* accoucha d'un oie, rapporte qu'un pélerin revenant de Jérusalem fut jeté par la tempête dans une île où il trouva un

bon hermite, lequel lui apprit que cette île était habitée par les diables ; que son voisinage était tout couvert de flammes, dans lequel les diables plongeaient les ames des trépassés ; que ces mêmes diables ne cessaient de crier & de hurler contre *St Odillon*, abbé de Cluni, leur ennemi mortel. Les prières de cet *Odillon*, disaient-ils, & celles de ses moines, nous enlèvent toujours quelque ame.

Ce rapport ayant été fait à *Odillon*, il institua dans son couvent de Cluni la fête des morts. Il n'y avait dans cette fête qu'un grand fonds d'humanité & de piété ; & ces sentimens pouvaient servir d'excuse à la fable du pélerin. L'Eglise adopta bientôt cette solemnité & en fit une fête d'obligation. On attacha de grandes indulgences aux prières pour les morts. Si on s'en était tenu là, ce n'eût été qu'une dévotion ; mais bientôt elle dégénéra en abus : on vendit cher les indulgences ; les moines mendians, surtout, se firent payer pour tirer les ames du purgatoire ; ils ne parlèrent que d'apparitions des trépassés, d'ames plaintives qui venaient demander du secours, de morts subites & de châtimens éternels de ceux qui en avaient refusé. Le brigandage succéda à la piété crédule, & ce fut une des raisons qui dans la suite des temps fit perdre à l'Eglise romaine la moitié de l'Europe.

Epreuves, fables.

On croit bien que l'ignorance de ces siècles affermissait les superstitions populaires. J'en rapporterai quelques exemples qui ont long-temps exercé la crédulité humaine. On prétend que l'empereur *Othon III* fit périr sa femme *Marie d'Arragon* pour cause d'adultère. Il est très-possible qu'un prince cruel &

dévot, tel qu'on peint *Othon III*, envoie au fupplice fa femme moins débauchée que lui. Mais vingt auteurs ont écrit, & *Maimbourg* a répété après eux, & d'autres ont répété après *Maimbourg*, que l'impératrice ayant fait des avances à un jeune comte italien, qui les refufa par vertu, elle accufa ce comte auprès de l'empereur de l'avoir voulu féduire, & que le comte fut puni de mort. La veuve du comte, dit-on, vint, la tête de fon mari à la main, demander juftice & prouver fon innocence. Cette veuve demande d'être admife à l'épreuve du fer ardent. Elle tint tant qu'on voulut une barre de fer toute rouge dans fes mains fans fe brûler ; & ce prodige fervant de preuve juridique, l'impératrice fut condamnée à être brûlée vive.

Maimbourg aurait dû faire réflexion que cette fable eft rapportée par des auteurs qui ont écrit très-long-temps après le règne d'*Othon III*; qu'on ne dit pas feulement les noms de ce comte italien & de cette veuve qui maniait fi impunément des barres de fer rouge : il eft même très-douteux qu'il y ait jamais eu une *Marie d'Arragon*, femme d'*Othon III*. Enfin, quand même des auteurs contemporains auraient authentiquement rendu compte d'un tel événement, ils ne mériteraient pas plus de croyance que les forciers qui dépofent en juftice qu'ils ont affifté au fabbat.

L'aventure de la barre de fer doit faire révoquer en doute le fupplice de la prétendue impératrice *Marie d'Arragon*, rapporté dans tant de dictionnaires d'hiftoires, où dans chaque page le menfonge eft joint à la vérité.

Le fecond événement eft du même genre. On prétend que *Henri II*, fucceffeur d'*Othon III*, éprouva la fidélité de fa femme *Cunegonde*, en la fefant marcher pieds nuds fur neuf focs de charrue, rougis au feu. Cette hiftoire, rapportée dans tant de martyrologes, mérite la même réponfe que celle de la femme d'*Othon*.

Didier abbé du Mont-Caffin, & plufieurs autres écrivains rapportent un fait à peu près femblable, & qui eft plus célèbre. En 1063, des moines de Florence, mécontens de leur évêque, allèrent crier à la ville & à la campagne : „ Notre évêque eft un „ fimoniaque & un fcélérat : „ & ils eurent, dit-on, la hardieffe de promettre qu'ils prouveraient cette accufation par l'épreuve du feu. On prit donc jour pour cette cérémonie, & ce fut le mercredi de la première femaine du carême. Deux bûchers furent dreffés, chacun de dix pieds de long fur cinq de large, féparés par un fentier d'un pied & demi de largeur, rempli de bois fec. Les deux bûchers ayant été allumés, & cet efpace réduit en charbons, le moine, *Pierre Aldobrandin*, paffe à travers fur ce fentier à pas graves & mefurés, & revient même prendre au milieu des flammes fon manipule qu'il avait laiffé tomber. Voilà ce que plufieurs hiftoriens difent qu'on ne peut nier qu'en renverfant tous les fondemens de l'hiftoire ; mais il eft fûr qu'on ne peut le croire fans renverfer tous les fondemens de la raifon.

Petrus igneus.

Il fe peut faire fans doute qu'un homme paffe très-rapidement entre deux bûchers, & même fur des charbons, fans être tout-à-fait brûlé ; mais y

passer & y repasser d'un pas grave pour reprendre son manipule, c'est une de ces aventures de la *Légende dorée*, dont il n'est plus permis de parler à des hommes raisonnables.

La dernière épreuve que je rapporterai, est celle dont on se servit pour décider en Espagne, après la prise de Tolède, si on devait réciter l'office romain, ou celui qu'on appelait mosarabique. On convint d'abord unanimement de terminer la querelle par le duel. Deux champions armés de toutes pièces combattirent dans toutes les règles de la chevalerie. Dom *Ruis de Martanza*, chevalier du missel mosarabique, fit perdre les arçons à son adversaire, & le renversa mourant. Mais la reine qui avait beaucoup d'inclination pour le missel romain, voulut qu'on tentât l'épreuve du feu. Toutes les lois de la chevalerie s'y opposaient. Cependant on jeta au feu les deux missels, qui probablement furent brûlés ; & le roi, pour ne mécontenter personne, convint que quelques églises prieraient DIEU selon le rituel romain, & que d'autres garderaient le mosarabique.

Combat pour le missel.

Tout ce que la religion a de plus auguste était défiguré dans presque tout l'Occident par les coutumes les plus ridicules. La fête des fous, celle des ânes étaient établies dans la plupart des églises. On créait aux jours solemnels un évêque des fous ; on fesait entrer dans la nef un âne en chappe, & en bonnet quarré. L'âne était révéré en mémoire de celui qui porta JESUS-CHRIST.

La fête des fous.

Les danses dans l'église, les festins sur l'autel, les dissolutions, les farces obscènes étaient les

cérémonies de ces fêtes, dont l'ufage extravagant dura environ fept fiècles dans plufieurs diocèfes. A n'envifager que les coutumes que je viens de rapporter, on croirait voir le portrait des Nègres & des Hottentots; & il faut avouer qu'en plus d'une chofe nous n'avons pas été fupérieurs à eux.

Rome a fouvent condamné ces coutumes barbares, auffi-bien que le duel & les épreuves. Il y eut toujours dans les rites de l'Eglife romaine, malgré tous les troubles & tous les fcandales, plus de décence, plus de gravité qu'ailleurs; & on fentait qu'en tout, cette Eglife, quand elle était libre & bien gouvernée, était faite pour donner des leçons aux autres.

CHAPITRE XLVI.

De l'empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV & de Grégoire VII. De Rome & de l'empire dans le onzième fiècle. De la donation de la comteffe Mathilde. De la fin malheureufe de l'empereur Henri IV & du pape Grégoire VII.

IL eft temps de revenir aux ruines de Rome & à cette ombre du trône des *Céfars*, qui reparaiffait en Allemagne.

On ne favait encore qui dominerait dans Rome, & quel ferait le fort de l'Italie. Les empereurs allemands fe croyaient de droit maîtres de tout l'Occident: mais à peine étaient-ils fouverains en Allemagne, où le grand gouvernement féodal des feigneurs & des

évêques commençait à jeter de profondes racines. Les princes normands, conquérans de la Pouille & de la Calabre, formaient une nouvelle puissance. L'exemple des Vénitiens inspirait aux grandes villes d'Italie l'amour de la liberté. Les papes n'étaient pas encore souverains & voulaient l'être.

Le droit des empereurs de nommer les papes commençait à s'affermir; mais on sent bien que tout devait changer à la premiere circonstance favorable. Elle arriva bientôt, à la minorité de l'empereur 1056.
Henri IV, reconnu du vivant de *Henri III* son père pour son successeur.

Dès le temps même de *Henri III*, la puissance impériale diminuait en Italie. Sa sœur, comtesse ou duchesse de Toscane, mère de cette véritable bienfaitrice des papes, la comtesse *Mathilde d'Est*, contribua plus que personne à soulever l'Italie contre son frère. Elle possédait avec le marquisat de Mantoue la Toscane & une partie de la Lombardie. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour d'Allemagne, on l'arrêta long-temps prisonnière. Sa fille la comtesse *Mathilde* hérita de son ambition & de sa haine pour la maison impériale.

Pendant la minorité de *Henri IV*, les brigues, l'argent & les guerres civiles firent plusieurs papes. Enfin on élut en 1054 *Alexandre II*, sans consulter la cour impériale. En vain cette cour nomma un autre pape : son parti n'était pas le plus fort en Italie. *Alexandre II* l'emporta, & chassa de Rome son compétiteur. C'est ce même *Alexandre II* que nous avons vu vendre sa bénédiction au bâtard *Guillaume* de Normandie, usurpateur de l'Angleterre.

Henri IV, devenu majeur, se vit empereur d'Italie & d'Allemagne presque sans pouvoir. Une partie des princes séculiers & ecclésiastiques de sa patrie se liguèrent contre lui; & l'on sait qu'il ne pouvait être maître de l'Italie qu'à la tête d'une armée, qui lui manquait. Son pouvoir était peu de chose, son courage était au-dessus de sa fortune.

1073. Quelques auteurs rapportent qu'étant accusé dans la diète de Vurtzbourg d'avoir voulu faire assassiner les ducs de Suabe & de Carinthie, il offrit de se battre en duel contre l'accusateur, qui était un simple gentilhomme. Le jour fut déterminé pour le combat; & l'accusateur, en ne paraissant pas, sembla justifier l'empereur.

Dès que l'autorité d'un prince est contestée, ses mœurs sont toujours attaquées. On lui reprochait publiquement d'avoir des maîtresses, tandis que les moindres clercs en avaient impunément. Il voulait se séparer de sa femme, fille d'un marquis de Ferrare, avec laquelle il disait n'avoir jamais pu consommer son mariage. Quelques emportemens de sa jeunesse aigrissaient encore les esprits, & sa conduite affaiblissait son pouvoir.

Quel était Grégoire VII. Il y avait alors à Rome un moine de Cluni, devenu cardinal, homme inquiet, ardent, entreprenant, qui savait mêler quelquefois l'artifice à l'ardeur de son zèle pour les prétentions de l'Eglise. *Hildebrand* était le nom de cet homme audacieux, qui fut depuis ce célèbre *Grégoire VII*, né à Soane en Toscane, de parens inconnus, élevé à Rome, reçu moine de Cluni sous l'abbé *Odillon*, député depuis à Rome pour les intérêts de son ordre, employé

après par les papes dans toutes ces affaires qui demandent de la ſoupleſſe & de la fermeté, & déjà célèbre en Italie par un zèle intrépide. La voix publique le déſignait pour le ſucceſſeur d'*Alexandre II*, dont il gouvernait le pontificat. Tous les portraits, ou flatteurs ou odieux que tant d'écrivains ont faits de lui, ſe trouvent dans le tableau d'un peintre napolitain, qui peignit *Grégoire* tenant une houlette dans une main, & un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes pieds, & ayant à côté de lui les filets & les poiſſons de *St Pierre*.

Grégoire engagea le pape *Alexandre* à faire un coup d'éclat inouï, à ſommer le jeune *Henri* de venir comparaître à Rome devant le tribunal du St Siége. C'eſt le premier exemple d'une telle entrepriſe. Et dans quel temps la haſarde-t-on? lorſque Rome était toute accoutumée par *Henri III*, père de *Henri IV*, à recevoir ſes évêques ſur un ſimple ordre de l'empereur. C'était préciſément cette ſervitude dont *Grégoire* voulait ſecouer le joug : & pour empêcher les empereurs de donner des lois dans Rome, il voulait que le pape en donnât aux empereurs. Cette hardieſſe n'eut point de ſuite. Il ſemble qu'*Alexandre II* était un enfant perdu, qu'*Hildebrand* détachait contre l'empire avant d'engager la bataille. La mort d'*Alexandre* ſuivit bientôt ce premier acte d'hoſtilité.

1073. Le pape oſe citer devant lui l'empereur *Henri IV*.

Hildebrand eut le crédit de ſe faire élire & introniſer par le peuple romain, ſans attendre la permiſſion de l'empereur. Bientôt il obtint cette permiſſion, en promettant d'être fidelle. *Henri IV* reçut ſes excuſes. Son chancelier d'Italie alla confirmer à Rome l'élection

1073. Hardieſſe de *Grégoire VII*.

du pape ; & *Henri*, que tous ses courtisans avertissaient de craindre *Grégoire VII*, dit hautement que ce pape ne pouvait être ingrat à son bienfaiteur. Mais à peine *Grégoire* est-il assuré du pontificat, qu'il déclare excommuniés tous ceux qui recevront des bénéfices des mains de laïques, & tout laïque qui les conférera. Il avait conçu le dessein d'ôter à tous les collateurs séculiers le droit d'investir les ecclésiastiques. C'était mettre l'Eglise aux prises avec tous les rois. Son humeur violente éclate en même temps contre *Philippe I* roi de France. Il s'agissait de quelques marchands italiens que les Français avaient rançonnés. Le pape écrit une lettre circulaire aux évêques de France : „ Votre roi, leur „ dit-il, est moins roi que tyran ; il passe sa vie „ dans l'infamie & dans le crime : „ & après ces paroles indiscrètes, suit la menace ordinaire de l'excommunication.

Bientôt après, tandis que l'empereur *Henri* est occupé dans une guerre civile contre les Saxons, le pape lui envoie deux légats pour lui ordonner de venir répondre aux accusations intentées contre lui d'avoir donné l'investiture des bénéfices, & pour l'excommunier en cas de refus. Les deux porteurs d'un ordre si étrange trouvent l'empereur vainqueur des Saxons, comblé de gloire & plus puissant qu'on ne l'espérait. On peut se figurer avec quelle hauteur un empereur de vingt-cinq ans, victorieux & jaloux de son rang, reçut une telle ambassade. Il n'en fit pas le châtiment exemplaire, que l'opinion de ces temps-là ne permettait pas, & n'opposa en
1076. apparence que du mépris à l'audace : il abandonna

ces

ces légats indifcrets aux infultes des valets de fa cour.

Prefqu'au même temps, le pape excommunia encore ces Normands, princes de la Pouille & de la Calabre, (comme nous l'avons dit précédemment.) Tant d'excommunications à la fois paraîtraient aujourd'hui le comble de la folie. Mais qu'on faffe réflexion que *Grégoire VII*, en menaçant le roi de France, adreffait fa bulle au duc d'Aquitaine, vaffal du roi, auffi puiffant que le roi même; que, quand il éclatait contre l'empereur, il avait pour lui une partie de l'Italie, la comteffe *Mathilde*, Rome, & la moitié de l'Allemagne; qu'à l'égard des Normands, ils étaient dans ce temps-là fes ennemis déclarés: alors *Grégoire VII* paraîtra plus violent & plus audacieux qu'infenfé. Il fentait qu'en élevant fa dignité au-deffus de l'empereur & de tous les rois, il ferait fecondé des autres églifes, flattées d'être les membres d'un chef qui humiliait la puiffance féculière. Son deffein était formé non-feulement de fecouer le joug des empereurs, mais de mettre Rome, empereurs & rois fous le joug de la papauté. Il pouvait lui en coûter la vie, il devait même s'y attendre; & le péril donne de la gloire.

Henri IV, trop occupé en Allemagne, ne pouvait paffer en Italie. Il parut fe venger d'abord moins comme un empereur allemand que comme un feigneur italien. Au lieu d'employer un général & une armée, il fe fervit, dit-on, d'un bandit nommé *Cencius*, très-confidéré par fes brigandages, qui faifit le pape dans S[te] Marie-majeure, dans le temps qu'il officiait; des fatellites déterminés frappèrent le *Grégoire VII en prifon.*

pontife & l'ensanglantèrent. On le mena prisonnier dans une tour dont *Cencius* s'était rendu maître ; & on lui fit payer cher sa liberté.

1076. *Henri IV* agit un peu plus en prince, en convoquant à Worms un concile d'évêques, d'abbés & de docteurs, dans lequel il fit déposer le pape. Toutes les voix, à deux près, concoururent à la déposition : Mais il manquait à ce concile des troupes pour l'aller faire respecter à Rome. *Henri* ne fit que commettre son autorité, en écrivant au pape qu'il le déposait, & au peuple romain qu'il lui défendait de reconnaître *Grégoire.*

Grégoire dépose l'empereur.

Dès que le pape eut reçu ces lettres inutiles, il parla ainsi dans un concile à Rome : » De la part » de DIEU tout-puissant, & par notre autorité, je » défends à *Henri*, fils de notre empereur *Henri*, de » gouverner le royaume teutonique, & l'Italie ; » j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui » ont fait ou feront ; & je défends que qui que ce » soit le serve jamais comme roi. » On sait que c'est-là le premier exemple d'un pape qui prétend ôter la couronne à un souverain. Nous avons vu auparavant des évêques déposer *Louis le débonnaire ;* mais il y avait au moins un voile à cet attentat. Ils condamnaient *Louis*, en apparence seulement, à la pénitence publique ; & personne n'avait jamais osé parler depuis la fondation de l'Eglise comme *Grégoire VII.* Les lettres circulaires du pape respirèrent le même esprit que sa sentence. Il y redit plusieurs fois que les évêques sont au-dessus des rois & faits pour les juger ; expressions non moins adroites que hardies, qui devaient ranger sous son étendard tous les prélats du monde.

Il y a grande apparence que quand *Grégoire VII* dépofa ainfi fon fouverain par de fimples paroles, il favait bien qu'il ferait fecondé par les guerres civiles d'Allemagne, qui recommencèrent avec plus de fureur. Un évêque d'Utrecht avait fervi à faire condamner *Grégoire.* On prétendit que cet évêque, mourant d'une mort foudaine & douloureufe, s'était repenti de la dépofition du pape comme d'un facrilége. Les remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Ce n'était plus le temps où l'Allemagne était unie fous les *Othons. Henri IV* fe vit entouré près de Spire par l'armée des confédérés, qui fe prévalaient de la bulle du pape. Le gouvernement féodal devait alors amener de pareilles révolutions. Chaque prince allemand était jaloux de la puiffance impériale, comme le haut baronnage en France était jaloux de celle de fon roi. Le feu des guerres civiles couvait toujours, & une bulle lancée à propos pouvait l'allumer.

Henri IV perfecuté.

Les princes confédérés ne donnèrent la liberté à *Henri IV* qu'à condition qu'il vivrait en particulier & en excommunié dans Spire, fans faire aucune fonction ni de chrétien ni de roi, en attendant que le pape vînt préfider dans Ausbourg à une affemblée de princes & d'évêques, qui devait le juger.

Il paraît que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur, avaient auffi celui de le dépofer ; mais vouloir faire préfider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'empereur & de l'empire. Ce fut le triomphe de *Grégoire VII* & de la papauté. *Henri IV*, réduit à ces extrémités, augmenta encore beaucoup le triomphe.

Il demande pardon au pape à genoux.

Il voulut prévenir ce jugement fatal d'Ausbourg: & par une résolution inouïe, passant les Alpes du Tyrol avec peu de domestiques, il alla demander au pape son absolution. *Grégoire VII* était alors avec la comtesse *Mathilde* dans la ville de Canosse, l'ancien Canusium, sur l'Apennin près de Reggio, forteresse qui passait alors pour imprenable. Cet empereur, déjà célèbre par des batailles gagnées, se présente à la porte de la forteresse, sans gardes, sans suite. On l'arrête dans la seconde enceinte; on le dépouille de ses habits; on le revêt d'un cilice. Il reste pieds nus dans la cour: c'était au mois de janvier 1077. On le fit jeûner trois jours, sans l'admettre à baiser les pieds du pape, qui pendant ce temps était enfermé avec la comtesse *Mathilde*, dont il était depuis long-temps le directeur. Il n'est pas surprenant que les ennemis de ce pape lui aient reproché sa conduite avec *Mathilde*. Il est vrai qu'il avait soixante-deux ans; mais il était directeur, *Mathilde* était femme, jeune & faible. Le langage de la dévotion, qu'on trouve dans les lettres du pape à la princesse, comparé avec les emportemens de son ambition, pouvait faire soupçonner que la religion servait de masque à toutes ses passions. Mais aucun fait, aucun indice n'a jamais fait tourner ces soupçons en certitude. Les hypocrites voluptueux n'ont ni un enthousiasme si permanent, ni un zèle si intrépide. *Grégoire* passait pour austère, & c'était par-là qu'il était dangereux.

Enfin l'empereur eut la permission de se prosterner aux pieds du pontife, qui voulut bien l'absoudre, en le fesant jurer qu'il attendrait le jugement juridique

du pape à Ausbourg, & qu'il lui ferait en tout parfaitement soumis. Quelques évêques, & quelques seigneurs allemands du parti de *Henri*, firent la même soumission. *Grégoire VII* se croyant alors, non sans vraisemblance, le maître des couronnes de la terre, écrivit dans plusieurs lettres que son devoir était d'abaisser les rois.

La Lombardie, qui tenait encore pour l'empereur, fut si indignée de l'avilissement où il s'était réduit, qu'elle fut prête de l'abandonner. On y haïssait *Grégoire VII* beaucoup plus qu'en Allemagne. Heureusement pour l'empereur, cette haine des violences du pape l'emporta sur l'indignation qu'inspirait la bassesse du prince. Il en profita; & par un changement de fortune nouveau pour des empereurs teutoniques, il se trouva enfin très-fort en Italie, quand l'Allemagne l'abandonnait. Toute la Lombardie fut en armes contre le pape, tandis que *Grégoire VII* soulevait l'Allemagne contre l'empereur.

L'Italie prend parti contre le pape.

D'un côté, ce pape agissait secrètement pour faire élire un autre *César* en Allemagne; & *Henri* n'omettait rien pour faire élire un autre pape par les Italiens. 1078. Les Allemands élurent donc pour empereur *Rodolphe* duc de Suabe: & d'abord *Grégoire VII* écrivit qu'il jugerait entre *Henri* & *Rodolphe*, & qu'il donnerait la couronne à celui qui lui ferait le plus soumis. *Henri* s'étant plus fié à ses troupes qu'au S[t] Père, mais ayant eu quelques mauvais succès, le pape, plus fier, excommunia encore *Henri*. 1080.
„ Je lui ôte la couronne, dit-il, & je donne le
„ royaume teutonique à *Rodolphe* : „ & pour faire

Grégoire donne l'empire.

croire qu'il donnait en effet les empires, il fit présent à ce *Rodolphe* d'une couronne d'or, où ce vers était gravé :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

La pierre a donné à Pierre la couronne, & Pierre la donne à Rodolphe.

Ce vers rassemble à la fois un jeu de mots puéril, & une fierté qui étaient également la suite de l'esprit du temps.

Henri donne la papauté.

Cependant, en Allemagne le parti de *Henri* se fortifiait. Ce même prince, qui couvert d'un cilice & pieds nus avait attendu trois jours la miséricorde de celui qu'il croyait son sujet, prit deux résolutions plus hardies, de déposer le pape, & de combattre
1080. son compétiteur. Il rassemble à Brixen dans le Tyrol une vingtaine d'évêques, qui, chargés de la procuration des prélats de Lombardie, excommunient & déposent *Grégoire VII*, *comme fauteur des tyrans, simoniaque, sacrilége & magicien.* On élit pour pape dans cette assemblée *Guibert*, archevêque de Ravenne. Tandis que ce nouveau pape court en Lombardie exciter les peuples contre *Grégoire*, *Henri IV* à la tête d'une armée va combattre son rival *Rodolphe.* Est-ce excès d'enthousiasme, est-ce ce qu'on appelle fraude pieuse, qui portait alors *Grégoire VII* à prophétiser que *Henri* serait vaincu & tué dans cette guerre? *Que je ne sois point pape*, dit-il dans sa lettre aux évêques allemands de son parti, *si cela n'arrive avant la S[t] Pierre.* La saine raison nous apprend que quiconque prédit l'avenir est un

Grégoire accusé de magie.

fourbe ou un insensé. Mais considérons quelles erreurs régnaient dans les esprits des hommes. L'astrologie judiciaire fut toujours la superstition des savans. On reproche à *Grégoire* d'avoir cru aux astrologues. L'acte de sa déposition à Brixen porte qu'il se mêlait de deviner, d'expliquer les songes ; & c'est sur ce fondement qu'on l'accusait de magie. On l'a traité d'imposteur au sujet de cette fausse & étrange prophétie. Il se peut faire qu'il ne fût que crédule, emporté & fou furieux.

Sa prédiction retomba sur *Rodolphe* sa créature. Il fut vaincu. *Godefroi de Bouillon* neveu de la comtesse *Mathilde*, le même qui depuis conquit Jérusalem, tua dans la mêlée cet empereur que le pape se vantait 1080.
d'avoir nommé. Qui croirait qu'alors le pape, au lieu de rechercher *Henri*, écrivit à tous les évêques teutoniques, qu'il fallait élire un autre souverain, à condition qu'il rendrait hommage au pape comme son vassal ? De telles lettres prouvent que la faction contre *Henri* en Allemagne était encore très-puissante.

C'était dans ce temps même que ce pape ordonnait à ses légats en France d'exiger en tribut un denier d'argent par an pour chaque maison, ainsi qu'en Angleterre.

Prétentions absurdes de *Grégoire VII.*

Il traitait l'Espagne plus despotiquement ; il prétendait en être le seigneur suzerain & domanial ; & il dit dans sa seizième épître, qu'*il vaut mieux qu'elle appartienne aux Sarrazins que de ne pas rendre hommage au St Siége.*

Il écrivit au roi de Hongrie *Salomon*, roi d'un pays à peine chrétien ; ,, Vous pouvez apprendre des

„ anciens de votre pays que le royaume de Hongrie „ appartient à l'Eglise romaine. „

Quelque téméraires que paraissent les entreprises, elles sont toujours la suite des opinions dominantes. Il faut certainement que l'ignorance eût mis alors dans beaucoup de têtes, que l'Eglise était la maîtresse des royaumes, puisque le pape écrivait toujours de ce style.

Grande & vraie donation au siege de Rome.

Son inflexibilité avec *Henri* n'était pas non plus sans fondement. Il avait tellement prévalu sur l'esprit de la comtesse *Mathilde*, qu'elle avait fait une donation authentique de ses Etats au S[t] Siége, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant. On ne sait s'il y eut un acte, un contrat de cette concession. La coutume était de mettre sur l'autel une motte de terre, quand on donnait ses biens à l'Eglise : des témoins tenaient lieu de contrat. On prétend que *Mathilde* donna deux fois tous ses biens au S[t] Siége. (*a*)

La vérité de cette donation, confirmée depuis par son testament, ne fut point révoquée en doute par *Henri IV*. C'est le titre le plus authentique que les papes aient réclamé. Mais ce titre même fut un nouveau sujet de querelles. La comtesse *Mathilde* possédait la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie & du duché de Spolète, Vérone, presque tout ce qui est appelé aujourd'hui le patrimoine de *S[t] Pierre*, du Viterbe jusqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancone.

Henri III avait concédé l'usufruit de cette Marche

(*a*) Voyez le *Dictionnaire philosophique* à l'article DONATIONS.

d'Ancone aux papes; mais cette conceffion n'avait pas empêché la mère de la comteffe *Mathilde* de fe mettre en poffeffion des villes qu'elle avait cru lui appartenir. Il femble que *Mathilde* voulut réparer après fa mort le tort qu'elle fefait au S[t] Siége pendant fa vie. Mais elle ne pouvait donner les fiefs qui étaient inaliénables; & les empereurs prétendirent que tout fon patrimoine était fief de l'empire. C'était donner des terres à conquérir, & laiffer des guerres après elle. *Henri IV*, comme héritier & comme feigneur fuzerain, ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'empire. Cependant à la longue, il a fallu céder au S[t] Siége une partie de ces Etats.

Henri IV, pourfuivant fa vengeance, vint enfin affiéger le pape dans Rome. Il prend cette partie de la ville en-deçà du Tibre, qu'on appelle la Léonine. Il négocie avec les citoyens, tandis qu'il menace le pape; il gagne les principaux de Rome par argent. Le peuple fe jette aux genoux de *Grégoire*, pour le prier de détourner les malheurs d'un fiége & de fléchir fous l'empereur. Le pontife inébranlable répond qu'il faut que l'empereur renouvelle fa pénitence, s'il veut obtenir fon pardon.

1083. Rome prife par *Henri IV*.

Cependant le fiége traînait en longueur. *Henri IV*, tantôt préfent au fiége, tantôt forcé de courir éteindre des révoltes en Allemagne, prit enfin la ville d'affaut. Il eft fingulier que les empereurs d'Allemagne aient pris tant de fois Rome, & n'y aient jamais régné. Reftait *Grégoire VII* à prendre. Réfugié dans le château S[t] Ange, il y bravait & excommuniait fon vainqueur. 1083.

Rome était bien punie de l'intrépidité de ſon pape. *Robert Guiſcard* duc de la Pouille, l'un de ces fameux Normands dont j'ai parlé, prit le temps de l'abſence de l'empereur, pour venir délivrer le pontiſe; mais en même temps il pilla Rome, également ravagée & par les impériaux qui aſſiégeaient le pontife, & par les Napolitains qui le délivraient.
24 mai *Grégoire VII* mourut quelque temps après à Salerne,
1085. laiſſant une mémoire chère & reſpectable au clergé romain qui partagea ſa fierté, odieuſe aux empereurs & à tout bon citoyen qui conſidère les effets de ſon ambition inflexible. L'Egliſe, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des ſaints, (3) comme les peuples de l'antiquité déifiaient leurs défenſeurs. Les ſages l'ont mis au nombre des fous.

La comteſſe *Mathilde*, privée du pape *Grégoire*, ſe remaria bientôt après avec le jeune prince *Guelfe*

(3) Voyez le *Dictionnaire philoſophique*, article GREGOIRE VII.

Benoit XIII imagina dans le dix-huitième ſiècle de canoniſer ce pape ennemi des rois, & de toute autorité ſéculière; ce perturbateur de l'Europe, l'auteur de tant de guerres & de ſcandales, l'amant hypocrite ou du moins le directeur très-indiſcret de *Mathilde*, le ſéducteur qui avait abuſé de ſon crédit ſur ſa pénitente pour ſe faire donner ſon patrimoine, un homme enfin convaincu par ſes propres lettres d'avoir commis un parjure & d'avoir fait de fauſſes prophéties, c'eſt-à-dire, d'avoir été un inſenſé ou un fripon. Voilà les hommes que, dans le ſiècle où nous vivons, Rome met au nombre des ſaints. Et les prêtres de l'Egliſe romaine oſent encore parler de morale! ils oſent accuſer de ſédition ceux qui prennent la défenſe de l'humanite contre leurs prétentions ſéditieuſes!

Le parlement de Paris voulut ſévir contre cet attentat de *Benoit XIII*; mais le cardinal de *Fleuri* trahit, en faveur de la cour de Rome, les intérêts de ſon prince & de la nation. Ce n'eſt pas que *Fleuri* fût dévot, ni même hypocrite; mais il aimait par goût les intrigues de prêtres, & il haïſſait les parlemens, que ſa poltronnerie lui ſeſait croire dangereux pour l'autorité royale.

fils de *Guelfe* duc de Bavière. On vit alors de quelle imprudence était sa donation, si elle est vraie. Elle avait quarante-deux ans, & elle pouvait encore avoir des enfans qui eussent hérité d'une guerre civile.

La mort de *Grégoire VII* n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Ses successeurs se gardèrent bien de faire approuver leurs élections par l'empereur. L'Eglise était loin de rendre hommage : elle en exigeait ; & l'empereur excommunié n'était pas d'ailleurs compté au rang des hommes. Un moine, abbé du Mont-Cassin, fut élu pape après le moine *Hildebrand*, mais il ne fit que passer. *Urbain II*, né en France dans l'obscurité, qui siégea onze ans, fut un nouvel ennemi de l'empereur.

Fond de la querelle entre l'empire & le sacerdoce.

Il me paraît sensible que le vrai fond de la querelle était que les papes & les Romains ne voulaient point d'empereurs à Rome ; & le prétexte, qu'on voulait rendre sacré, était que les papes, dépositaires des droits de l'Eglise, ne pouvaient souffrir que des princes profanes investissent les évêques par la crosse & l'anneau. Il était bien clair que les évêques, sujets des princes & enrichis par eux, devaient un hommage des terres qu'ils tenaient de leurs bienfaits. Les empereurs & les rois ne prétendaient pas donner le S[t] Esprit ; mais ils voulaient l'hommage du temporel qu'ils avaient donné. La forme d'une crosse & d'un anneau étaient des accessoires à la question principale. Mais il arriva ce qui arrive presque toujours dans les disputes ; on négligea le fond, & on se battit pour une cérémonie indifférente.

Henri IV, toujours excommunié & toujours persécuté sur ce prétexte par tous les papes de son temps, éprouva les malheurs que peuvent causer les guerres de religion & les guerres civiles. *Urbain II* suscita contre lui son propre fils *Conrad;* & après la mort de ce fils dénaturé, son frère, qui fut depuis l'empereur *Henri V*, fit la guerre à son père. Ce fut pour la seconde fois depuis *Charlemagne* que les papes contribuèrent à mettre les armes aux mains des enfans contre leurs pères. Et vous remarquerez que cet *Urbain II* est le même qui excommunia *Philippe I* en France, & qui ordonna la première croisade. Il ne fut pas seulement la cause de la mort malheureuse de *Henri IV*, il fut la cause de la mort de plus de deux millions d'hommes. *Tantum religio potuit suadere malorum !*

1106. *Henri IV*, trompé par *Henri* son fils, comme *Louis le débonnaire* l'avait été par les siens, fut enfermé dans Mayence. Deux légats l'y déposent ; deux députés de la diète, envoyés par son fils, lui arrachent les ornemens impériaux.

Mort affreuse de l'empereur *Henri IV*. 7 août.

Bientôt après, échappé de sa prison, pauvre, errant & sans secours, il mourut à Liége plus misérable encore que *Grégoire VII*, & plus obscurément après avoir si long-temps tenu les yeux de l'Europe ouverts sur ses victoires, sur ses grandeurs, sur ses infortunes, sur ses vices & ses vertus. Il s'écriait en mourant : DIEU *des vengeances, vous vengerez ce parricide.* De tout temps les hommes ont imaginé que DIEU exauçait les malédictions des mourans, & surtout des pères. Erreur utile & respectable : elle arrêtait le crime. Une autre erreur, plus

généralement répandue parmi nous, fesait croire que les excommuniés étaient damnés. Le fils d'*Henri IV* mit le comble à son impiété, en affectant la piété atroce de déterrer le corps de son père inhumé dans la cathédrale de Liége, & de le faire porter dans une cave à Spire. Ce fut ainsi qu'il consomma son hypocrisie dénaturée. Privé de sépulture.

Arrêtez-vous un moment près du cadavre exhumé de ce célèbre empereur *Henri IV*, plus malheureux que notre *Henri IV* roi de France. Cherchez d'où viennent tant d'humiliations & d'infortunes d'un côté, tant d'audace de l'autre, tant de choses horribles réputées sacrées, tant de princes immolés à la religion : vous en verrez l'unique origine dans la populace ; c'est elle qui donne le mouvement à la superstition. C'est pour les forgerons & les bucherons de l'Allemagne que l'empereur avait paru pieds nus devant l'évêque de Rome ; c'est le commun peuple esclave de la superstition qui veut que ses maîtres en soient les esclaves. Dès que vous avez souffert que vos sujets soient aveuglés par le fanatisme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux ; & si vous secouez le joug qu'ils portent & qu'ils aiment, ils se soulèvent. Vous avez cru que plus les chaînes de la religion, qui doivent être douces, seraient pesantes & dures, plus vos peuples seraient soumis ; vous vous êtes trompé : ils se servent de ces chaînes pour vous gêner sur le trône, ou pour vous en faire descendre. Réflexion trop vraie.

CHAPITRE XLVII.

De l'empereur Henri V & de Rome, jusqu'à Frèderic I.

Henri V ayant condamné son père, l'imite. CE même *Henri V*, qui avait détrôné & exhumé son père, une bulle du pape à la main, soutint les mêmes droits de *Henri IV* contre l'Eglise, dès qu'il fut maître.

Déjà les papes savaient se faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les prétentions de la papauté attaquaient, il est vrai, tous les souverains; mais on ménageait par des négociations ceux qu'on insultait par des bulles. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome. Ils étaient voisins & jaloux des empereurs qui voulaient dominer sur les rois. Ils étaient donc les alliés naturels des papes. Aussi *Pascal II* vint en France, & implora le secours du roi *Philippe I*. Ses successeurs en usèrent souvent de même. Les domaines que possédait le St Siége, le droit qu'il réclamait en vertu des prétendues donations de *Pepin* & de *Charlemagne*, la donation réelle de la comtesse *Mathilde*, ne fesaient point encore du pape un souverain puissant. Toutes ces terres étaient ou contestées ou possédées par d'autres. L'empereur soutenait, non sans raison, que les Etats de *Mathilde* lui devaient revenir comme un fief de l'empire; ainsi les papes combattaient pour le spirituel & pour le temporel.
1107. *Pascal II* n'obtint du roi *Philippe* que la permission de tenir un concile de Troyes. Le gouvernement

était trop faible, trop divisé pour lui donner des troupes.

Henri V, ayant terminé par des traités une guerre de peu de durée contre la Pologne, sut tellement intéresser les princes de l'empire à soutenir ses droits, que ces mêmes princes, qui avaient aidé à détrôner son père en vertu des bulles des papes, se réunirent avec lui pour faire annuller dans Rome ces mêmes bulles.

Il descend donc des Alpes avec une armée, & Rome fut encore teinte de sang pour cette querelle de la crosse & de l'anneau. Les traités, les parjures, les excommunications, les meurtres se suivirent avec rapidité. *Pascal II*, ayant solemnellement rendu les investitures avec serment sur l'évangile, fit annuller son serment par les cardinaux ; nouvelle manière de manquer à sa parole. Il se laissa traiter de lâche & de prévaricateur en plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. Alors nouvelle irruption de l'empereur à Rome ; car presque jamais ces *Césars* n'y allèrent que pour des querelles ecclésiastiques, dont la plus grande était le couronnement. Enfin après avoir créé, déposé, chassé, rappelé des papes, *Henri V* aussi souvent excommunié que son père, & inquiété comme lui par ses grands vassaux d'Allemagne, fut obligé de terminer la guerre des investitures, en renonçant à cette crosse & à cet anneau. Il fit plus ; il se désista solemnellement du droit que s'étaient attribué les empereurs, ainsi que les rois de France, de nommer aux évêchés, ou d'interposer tellement leur autorité dans les élections, qu'ils en étaient absolument les maîtres.

Henri V cède enfin aux papes.

1122.

Il fut donc décidé dans un concile tenu à Rome, que les rois ne donneraient plus aux bénéficiers canoniquement élus les investitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. L'empereur ratifia en Allemagne les décrets de ce concile : ainsi finit cette guerre sanglante & absurde. Mais le concile, en décidant avec quelle espèce de bâton on donnerait les évêchés, se garda bien d'entamer la question, si l'empereur devait confirmer l'élection du pape ; si le pape était son vassal ; si tous les biens de la comtesse *Mathilde* appartenaient à l'Eglise ou à l'empire. Il semblait qu'on tînt en réserve ces alimens d'une guerre nouvelle.

1125. Après la mort de *Henri V*, qui ne laissa point d'enfans, l'empire, toujours électif, est conféré par dix électeurs à un prince de la maison de Saxe : c'est *Lothaire II*. Il y avait bien moins d'intrigues & de discorde pour le trône impérial que pour la chaire pontificale ; car quoiqu'en 1059 un concile tenu par *Nicolas II* eût ordonné que le pape serait élu par les cardinaux évêques, nulle forme, nulle règle certaine n'était encore introduite dans les élections.

Election des papes, source des guerres civiles.

Ce vice essentiel du gouvernement avait pour origine une institution respectable. Les premiers chrétiens, tous égaux & tous obscurs, liés ensemble par la crainte commune des magistrats, gouvernaient secrètement leur société pauvre & sainte à la pluralité des voix. Les richesses ayant pris depuis la place de l'indulgence, il ne resta de la primitive Eglise que cette liberté populaire devenue quelquefois licence. Les cardinaux, évêques, prêtres & clercs, qui formaient le conseil des papes, avaient une grande

part

part à l'élection ; mais le reste du clergé voulait jouir de son ancien droit, le peuple croyait son suffrage nécessaire ; & toutes ces voix n'étaient rien au jugement des empereurs.

Pierre de Léon, petit-fils d'un juif très-opulent, fut élu par une faction ; *Innocent II* le fut par une autre. Ce fut encore une guerre civile. Le fils du juif, comme le plus riche, resta maître de Rome, & fut protégé par *Roger* roi de Sicile, (comme nous l'avons vu au Chap. XLI.) l'autre, plus habile & plus heureux, fut reconnu en France & en Allemagne. 1130.

C'est ici un trait d'histoire qu'il ne faut pas négliger. Cet *Innocent II*, pour avoir le suffrage de l'empereur, lui cède, à lui & à ses enfans, l'usufruit de tous les domaines de la comtesse *Mathilde*, par un acte daté du 13 juin 1133. Enfin celui qu'on appelait le pape juif étant mort, après avoir siégé huit ans, *Innocent II* fut possesseur paisible ; il y eut quelques années de trève entre l'empire & le sacerdoce. L'enthousiasme des croisades, qui était alors dans sa force, entraînait ailleurs les esprits.

Amour de la liberté, c'est-à-dire, des lois en Italie.

Mais Rome ne fut pas tranquille. L'ancien amour de la liberté reproduisait de temps en temps quelques racines. Plusieurs villes d'Italie avaient profité de ces troubles pour se mettre en républiques, comme Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pavie. On avait les grands exemples de Gènes, de Venise, de Pise ; & Rome se souvenait d'avoir été la ville des *Scipions*. Le peuple rétablit une ombre de sénat, que les cardinaux avaient aboli. On créa un patrice au lieu de deux consuls. Le nouveau sénat signifia au pape *Lucius II* que la souveraineté résidait dans le peuple 1144.

romain, & que l'évêque ne devait avoir soin que de l'Eglise.

Ces sénateurs s'étant retranchés au capitole, le pape *Lucius* les assiégea en personne. Il y reçut un coup de pierre à la tête, & en mourut quelques jours après.

En ce temps, *Arnaud de Brescia*, un de ces hommes à enthousiasme, dangereux aux autres & à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richesses immenses des ecclésiastiques, & contre leur luxe. Il vint à Rome, où il trouva les esprits disposés à l'entendre. Il se flattait de réformer les papes, & de contribuer à rendre Rome libre. *Eugène III*, auparavant moine à Citeaux & à Clervaux, était alors pontife. *St Bernard* lui écrivait : „ Gardez-vous des „ Romains : ils sont odieux au ciel & à la terre, „ impies envers DIEU, séditieux entr'eux, jaloux „ de leurs voisins, cruels envers les étrangers : ils „ n'aiment personne, & ne sont aimés de personne; „ & voulant se faire craindre de tous, ils craignent „ tout le monde, &c. „ Si on comparait ces antithèses de *Bernard* avec la vie de tant de papes, on excuserait un peuple qui, portant le nom romain, cherchait à n'avoir point de maître.

Portrait des Romains par *St Bernard.*

1155. Le pape *Eugène III* fut ramener ce peuple, accoutumé à tous les jougs. Le sénat subsista encore quelques années. Mais *Arnaud de Brescia*, pour fruit de ses sermons, fut brûlé à Rome sous *Adrien IV*. Destinée ordinaire des réformateurs qui ont plus d'indiscrétion que de puissance.

Je crois devoir observer que cet *Adrien IV*, né anglais, était parvenu à ce faîte des grandeurs, du

plus vil état où les hommes puissent naître. Fils d'un mendiant, & mendiant lui-même, errant de pays en pays avant de pouvoir être reçu valet chez des moines de Valence en Dauphiné, il était enfin devenu pape.

On n'a jamais que les sentimens de sa fortune présente. *Adrien IV* eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'Eglise romaine a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naissance ; & on peut même remarquer que parmi les papes, ceux qui ont montré le plus de hauteur sont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui en Allemagne il y a des couvens où l'on ne reçoit que des nobles. L'esprit de Rome a plus de grandeur & moins de vanité.

CHAPITRE XLVIII.

De Fréderic Barberousse. Cérémonies du couronnement des empereurs & des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, & bienfaiteur du genre humain.

REGNAIT alors en Allemagne *Fréderic I*, qu'on nomme communément *Barberousse*, élu après la mort de *Conrad III* son oncle, non-seulement par les seigneurs allemands, mais aussi par les Lombards, 1152.

qui donnèrent cette fois leur suffrage. *Frederic* était un homme comparable à *Othon* & à *Charlemagne*. Il fallut aller prendre à Rome cette couronne impériale, que les papes donnaient à la fois avec fierté & avec regret, voulant couronner un vassal, & affligés d'avoir un maître. Cette situation toujours équivoque des papes, des empereurs, des Romains & des principales villes d'Italie, fesait répandre du sang à chaque couronnement d'un *César*. La coutume était que quand l'empereur s'approchait pour se faire couronner, le pape se fortifiait, le peuple se cantonnait, l'Italie était en armes. L'empereur promettait qu'il n'attenterait ni à la vie, ni aux membres, ni à l'honneur du pape, des cardinaux & des magistrats : le pape de son côté fesait le même serment à l'empereur & à ses officiers. Telle était alors la confuse anarchie de l'Occident chrétien, que les deux premiers personnages de cette petite partie du monde, l'un se vantant d'être le successeur des *Césars*, l'autre le successeur de JESUS-CHRIST, & l'un devant donner l'onction sacrée à l'autre; tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne feraient point assassins pour le temps de la cérémonie. Un chevalier armé de toutes pièces fit ce serment au pontife *Adrien IV* au nom de l'empereur, & le pape fit son serment devant le chevalier.

Sermens réciproques des empereurs & des papes de ne se point faire assassiner.

Le couronnement ou exaltation des papes était accompagné alors de cérémonies aussi extraordinaires, & qui tenaient de la simplicité plus encore que de la barbarie. On posait d'abord le pape élu sur une chaise percée, appelée *Stercorarium*, ensuite sur un siége de porphyre, sur lequel on lui donnait

Cérémonies singulières.

deux clefs ; de là ſur un troiſième ſiége, où il recevait douze pièces de couleur. Toutes ces coutumes, que le temps avait introduites, ont été abolies par le temps. Quand l'empereur *Fréderic* eut fait ſon ſerment, le pape *Adrien IV* vint le trouver à quelques milles de Rome.

Il était établi par le cérémonial romain que l'empereur devait ſe proſterner devant le pape, lui baiſer les pieds, lui tenir l'étrier, & conduire la haquenée blanche du St Père par la bride l'eſpace de neuf pas romains. Ce n'était pas ainſi que les papes avaient reçu *Charlemagne*. L'empereur *Fréderic* trouva le cérémonial outrageant, & refuſa de s'y ſoumettre. Alors tous les cardinaux s'enfuirent, comme ſi le prince par un ſacrilége avait donné le ſignal d'une guerre civile. Mais la chancellerie romaine, qui tenait regiſtre de tout, lui fit voir que ſes prédéceſſeurs avaient rendu ces devoirs. Je ne ſais ſi aucun autre empereur que *Lothaire II*, ſucceſſeur de *Henri V*, avait mené le cheval du pape par la bride. La cérémonie de baiſer les pieds, qui était d'uſage, ne révoltait point la fierté de *Fréderic*; & celle de la bride & de l'étrier l'indignait, parce qu'elle parut nouvelle. Son orgueil accepta enfin ces deux prétendus affronts, qu'il n'enviſagea que comme de vaines marques d'humilité chrétienne, & que la cour de Rome regardait comme des preuves de ſujétion. Celui qui ſe diſait le maître du monde, *caput orbis*, ſe fit palefrenier d'un gueux qui avait vécu d'aumônes.

Les députés du peuple romain, devenus auſſi plus hardis depuis que preſque toutes les villes de

l'Italie avaient sonné le tocsin de la liberté, voulurent traiter de leur côté avec l'empereur, mais ayant commencé leur harangue en disant : ›› Grand ›› roi, nous vous avons fait citoyen & notre prince, ›› d'étranger que vous étiez : ›› l'empereur, fatigué de tous côtés de tant d'orgueil, leur imposa silence, & leur dit en propres mots : ›› Rome n'est plus ce ›› qu'elle a été ; il n'est pas vrai que vous m'ayez ›› appelé & fait votre prince : *Charlemagne* & *Othon* ›› vous ont conquis par la valeur : je suis votre ›› maître par une possession légitime. ›› Il les renvoya ainsi, & fut inauguré hors des murs par le pape, qui lui mit le sceptre & l'épée en main, & la couronne sur la tête.

1155, 18 juin. Empire, benefice à la collation du pape. On savait si peu ce que c'était que l'empire, toutes les prétentions étaient si contradictoires, que d'un côté le peuple romain se souleva, & il y eut beaucoup de sang versé, parce que le pape avait couronné l'empereur sans l'ordre du sénat & du peuple ; & de l'autre côté le pape *Adrien* écrivait dans toutes ses lettres, qu'il avait conféré à *Fréderic* le bénéfice de l'empire romain, *Beneficium imperii romani.* Ce mot de *beneficium* signifiait un fief à la lettre. Il fit de plus exposer en public à Rome un tableau qui représentait *Lothaire II* aux genoux du pape *Alexandre II*, tenant les mains jointes entre celles du pontife, ce qui était la marque distinctive de la vassalité. L'inscription du tableau était :

Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores :
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.

›› Le roi jure à la porte le maintien des honneurs

„ de Rome, & devient vaſſal du pape, qui lui donne „ la couronne. „

Fréderic, étant à Beſançon, (reſte du royaume de Bourgogne, appartenant à *Fréderic* par ſon mariage) apprit ces attentats, & s'en plaignit. Un cardinal préſent répondit : „ Hé ! de qui tient-il donc l'empire, s'il ne le tient du pape ? „ *Othon*, comte Palatin, fut prêt de le percer de l'épée de l'empire, qu'il tenait à la main. Le cardinal s'enfuit, le pape négocia. Les Allemands tranchaient tout alors par le glaive, & la cour romaine ſe ſauvait par des équivoques.

Papes donnent des couronnes & n'en ont point.

Roger, vainqueur en Sicile des muſulmans, & au royaume de Naples des chrétiens, avait en baiſant les pieds du pape *Urbain II*, ſon priſonnier, obtenu de lui l'inveſtiture; & avait fait modérer la redevance à ſix cents *beſans d'or* ou *ſquiſates*, monnaie qui vaut environ dix livres de France d'aujourd'hui. Le pape *Adrien*, aſſiégé par *Guillaume*, 1156.
lui céda juſqu'à des prétentions eccléſiaſtiques. Il conſentit qu'il n'y eût jamais dans l'île de Sicile ni légation ni appellation au St Siége, que quand le roi le voudrait ainſi. C'eſt depuis ce temps que les rois de Sicile, ſeuls rois vaſſaux des papes, ſont eux-mêmes d'autres papes dans cette île. Les pontifes de Rome, ainſi adorés & maltraités, reſſemblaient aux idoles que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits.

Adrien IV fait les rois de Sicile papes chez eux.

Adrien IV ſe dédommageait avec les autres rois qui avaient beſoin de lui. Il écrivait au roi d'Angleterre *Henri II*. „ On ne doute pas, & vous le „ ſavez, que l'Irlande & toutes les îles qui ont

» reçu la foi, appartiennent à l'Eglise de Rome : or » si vous voulez entrer dans cette île pour en chasser » les vices, y faire observer les lois, & faire payer » le denier de *St Pierre* par an pour chaque maison, » nous vous l'accordons avec plaisir. »

Il donne l'Irlande.

Si quelques réflexions me sont permises dans cet essai sur l'histoire de ce monde, je considère qu'il est bien étrangement gouverné. Un mendiant d'Angleterre, devenu évêque de Rome, donne de son autorité l'île d'Irlande à un homme qui veut l'usurper. Les papes avaient soutenu des guerres pour cette investiture par la crosse & l'anneau, & *Adrien IV* avait envoyé au roi *Henri II* un anneau en signe de l'investiture de l'Irlande. Un roi qui eût donné un anneau en conférant une prébende, eût été sacrilége.

Grandes actions de *Barberousse*.

L'intrépide activité de *Frédéric barberousse* suffisait à peine pour subjuguer & les papes qui contestaient l'empire, & Rome qui refusait le joug, & toutes les villes d'Italie qui voulaient la liberté. Il fallait réprimer en même temps la Bohème qui l'inquiétait, les Polonais qui lui fesaient la guerre. Il vint à bout de tout. La Pologne vaincue fut érigée par lui en royaume tributaire. Il pacifia la Bohème,
1158. érigée déjà en royaume par *Henri IV* en 1086. On dit que le roi de Danemarck reçut de lui l'investiture. Il s'assura de la fidélité des princes de l'empire, en se rendant redoutable aux étrangers ; & revola dans l'Italie, qui fondait sa liberté sur les embarras du monarque. Il la trouva toute en confusion, moins encore par ces efforts des villes pour leur liberté, que par cette fureur de parti qui troublait, comme vous l'avez vu, toutes les élections des papes.

Après la mort d'*Adrien IV*, deux factions élisent en tumulte ceux qu'on nomme *Victor II* & *Alexandre III*. Il fallait bien que les alliés de l'empereur reconnussent le même pape que lui, & que les rois jaloux de l'empereur reconnussent l'autre. Le scandale de Rome était donc nécessairement le signal de la division de l'Europe. *Victor II* fut le pape de *Fréderic Barberousse*. L'Allemagne, la Bohème, la moitié de l'Italie lui adhérèrent. Le reste reconnut *Alexandre*. Ce fut en l'honneur de cet *Alexandre* que les Milanais, ennemis de l'empereur, bâtirent Alexandrie. Les partisans de *Fréderic* voulurent en vain qu'on la nommât *Césarée;* mais le nom de pape prévalut, & elle fut nommée *Alexandrie de la paille;* surnom qui fait sentir la différence de cette petite ville, & des autres de ce nom, bâties autrefois en l'honneur du véritable *Alexandre*. 1160. Schisme à Rome.

Heureux ce siècle s'il n'eût produit que de telles disputes ! mais les Allemands voulaient toujours dominer en Italie, & les Italiens voulaient être libres. Ils avaient certes un droit plus naturel à la liberté, qu'un allemand n'en avait d'être leur maître. Pape habile triomphe de *Barberousse*, guerrier.

Les Milanais donnent l'exemple. Les bourgeois, devenus soldats, surprennent vers Lodi les troupes de l'empereur, & les battent. S'ils avaient été secondés par les autres villes, l'Italie prenait une face nouvelle. Mais *Fréderic* rétablit son armée. Il assiége Milan, 1162.
il condamne par un édit les citoyens à la servitude, fait raser les murs & les maisons, & semer du sel sur leurs ruines. C'était bien justifier les papes que d'en user ainsi. Brescia, Plaisance, furent démantelées par le vainqueur. Les autres villes qui

avaient aſpiré à la liberté perdirent leurs priviléges. Mais le pape *Alexandre*, qui les avait toutes excitées, revint à Rome après la mort de ſon rival. Il rapporta avec lui la guerre civile. *Frédéric* fit élire un autre pape, & celui-ci mort, il en fit nommer encore un autre. Alors *Alexandre III* ſe réfugie en France, aſile naturel de tout pape ennemi d'un empereur : mais le feu qu'il a allumé reſte dans toute ſa force. Les villes d'Italie ſe liguent enſemble pour le maintien de leur liberté. Les Milanais rebâtiſſent Milan malgré l'empereur. Le pape enfin en négociant fut plus fort que l'empereur en combattant. Il fallut que *Frédéric Barberouſſe* pliât. Veniſe
1177. eut l'honneur de la réconciliation. L'empereur, le pape, une foule de princes & de cardinaux ſe rendirent dans cette ville, déjà maîtreſſe de la mer, & une des merveilles du monde. L'empereur y finit la querelle en reconnaiſſant le pape, en baiſant ſes pieds, & en tenant ſon étrier ſur le rivage de la mer. Tout fut à l'avantage de l'Egliſe. *Frédéric Barberouſſe* promit de reſtituer ce qui appartenait au St Siége; cependant les terres de la comteſſe *Mathilde* ne furent pas ſpécifiées. L'empereur fit une trève de ſix ans avec les villes d'Italie. Milan qu'on rebâtiſſait, Pavie, Breſcia & tant d'autres remercièrent le pape de leur avoir rendu cette liberté précieuſe pour laquelle elles combattaient; & le St Père, pénétré d'une joie pure, s'écriait: » DIEU » a voulu qu'un vieillard & qu'un prêtre triom» phaſſent, ſans combattre, d'un empereur puiſſant » & terrible. »

Il eſt très-remarquable que dans ces longues

diffenfions le pape *Alexandre III*, qui avait fait fouvent cette cérémonie d'excommunier l'empereur, n'alla jamais jufqu'à le dépofer. Cette conduite ne prouve-t-elle pas non-feulement beaucoup de fageffe dans ce pontife, mais une condamnation générale des excès de *Grégoire VII*?

Après la pacification de l'Italie, *Fréderic Barberouffe* partit pour les guerres des croifades, & mourut 1190.
pour s'être baigné dans le Cidnus, de la maladie dont *Alexandre le grand* avait échappé autrefois fi difficilement, pour s'être jeté tout en fueur dans ce fleuve. Cette maladie était probablement une pleuréfie.

Fréderic fut de tous les empereurs celui qui porta le plus loin fes prétentions. Il avait fait décider à Bologne en 1158, par les docteurs en droit, que l'empire du monde entier lui appartenait, & que l'opinion contraire était une héréfie. Ce qui était plus réel, c'eft qu'à fon couronnement dans Rome, le fénat & le peuple lui prêtèrent ferment de fidélité. Serment devenu inutile quand le pape *Alexandre III* triompha de lui dans le congrès de Venife. L'empereur de Conftantinople *Ifaac l'Ange*, ne lui donnait que le titre d'avocat de l'Eglife romaine; & Rome fit tout le mal qu'elle put à fon avocat.

Pour le pape *Alexandre*, il vécut encore quatre ans dans un repos glorieux, chéri dans Rome & dans l'Italie. Il établit dans un nombreux concile, que déformais, pour être élu pape canoniquement, il fuffirait d'avoir les deux tiers des voix des feuls cardinaux: Mais cette règle ne put prévenir

les schismes qui furent depuis causés par ce qu'on appelle en Italie *la rabbia papale*. L'élection d'un pape fut long-temps accompagnée d'une guerre civile. Les horreurs des successeurs de *Néron* jusqu'à *Vespasien*, n'ensanglantèrent l'Italie que pendant quatre ans ; & la rage du pontificat ensanglanta l'Europe pendant deux siècles.

CHAPITRE XLIX.

De l'empereur Henri VI, & de Rome.

La querelle de Rome & de l'empire, plus ou moins envenimée, subsistait toujours. On a écrit que *Henri VI* fils de l'empereur *Fréderic Barberousse*, ayant reçu à genoux la couronne impériale de *Célestin III*, ce pape, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, la fit tomber d'un coup de pied de la tête de l'empereur. Ce fait n'est pas vraisemblable ; mais c'est assez qu'on l'ait cru pour faire voir jusqu'où l'animosité était poussée. Si le pape en eût usé ainsi, cette indécence n'eût été qu'un trait de faiblesse.

Empereur, vassal du pape.

Ce couronnement de *Henri VI* présente un plus grand objet & de plus grands intérêts. Il voulait régner dans les deux Siciles ; il se soumettait, quoiqu'empereur, à recevoir l'investiture du pape pour des États dont on avait fait d'abord hommage à l'empire, & dont il se croyait à la fois le suzerain & le propriétaire. Il demande à être le vassal lige du

pape, & le pape le refuse. Les Romains ne voulaient point de *Henri VI* pour voisin, Naples n'en voulait point pour maître; mais il le fut malgré eux.

Il semble qu'il y ait des peuples faits pour servir toujours, & pour attendre quel sera l'étranger qui voudra les subjuguer. Il ne restait de la race légitime des conquérans normands que la princesse *Constance*, fille du roi *Roger I*, mariée à *Henri VI*. *Tancrède* bâtard de cette race, avait été reconnu roi par le peuple & par le St Siége. Qui devait l'emporter, ou ce *Tancrède* qui avait le droit de l'élection, ou *Henri* qui avait le droit de sa femme? les armes devaient décider. En vain après la mort de *Tancrède* les deux Siciles proclamèrent son jeune fils: il fallait que *Henri* prévalût. 1193.

Une des plus grandes lâchetés qu'un souverain puisse commettre, servit à ses conquêtes. L'intrépide roi d'Angleterre, *Richard cœur de lion*, en revenant d'une de ces croisades dont nous parlerons, fait naufrage près de la Dalmatie; il passe sur les terres d'un duc d'Autriche. Ce duc viole l'hospitalité, charge de fers le roi d'Angleterre, le vend à l'empereur *Henri VI*, comme les Arabes vendent leurs esclaves. *Henri* en tire une grosse rançon, & avec cet argent va conquérir les deux Siciles; il fait exhumer le corps du roi *Tancrède*, & par une barbarie aussi atroce qu'inutile, le bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune roi son fils, on le fait eunuque, on le confine dans une prison à Coire chez les Grisons. On enferme ses sœurs en Alsace avec leur mère. Les partisans de cette famille infortunée, soit barons, soit évêques,

Empereur *Henri VI*, très-cruel.

1194.

périssent dans les supplices. Tous les trésors sont enlevés & portés en Allemagne.

Ainsi passèrent Naples & Sicile aux Allemands, après avoir été conquis par des Français. Ainsi vingt provinces ont été sous la domination de souverains que la nature a placés à trois cents lieues d'elles : éternel sujet de discorde, & preuve de la sagesse d'une loi telle que la *Salique ;* loi qui serait encore plus utile à un petit Etat qu'à un grand. *Henri VI* alors fut beaucoup plus puissant que *Fréderic Barberousse.* Presque despotique en Allemagne, souverain en Lombardie, à Naples, en Sicile, suzerain de Rome, tout tremblait sous lui. Sa cruauté le perdit ; sa propre femme *Constance*, dont il avait exterminé la famille, conspira contre ce tyran, & enfin, dit-on, le fit empoisonner.

1198. A la mort de *Henri VI*, l'empire d'Allemagne est divisé. La France ne l'était pas ; c'est que les rois de France avaient été assez prudens ou assez heureux pour établir l'ordre de la succession. Mais ce titre d'empire, que l'Allemagne affectait, servait à rendre la couronne élective. Tout évêque & tout grand seigneur donnait sa voix. Ce droit d'élire, & d'être élu, flattait l'ambition des princes, & fit quelquefois les malheurs de l'Etat.

1198. Le jeune *Fréderic II*, fils de *Henri VI*, sortait du berceau. Une faction l'élit empereur, & donne à son oncle *Philippe* le titre de *roi des Romains.* Un autre parti couronne *Othon de Saxe* son neveu. (*a*) Les papes tirèrent bien un autre fruit des divisions de

(*b*) C'est cet empereur *Philippe* qui érigea la Bohème en royaume. Il fut assassiné par un seigneur de Vitelsbac en 1208.

l'Allemagne, que les empereurs n'avaient fait de celles d'Italie.

Innocent III, fils d'un gentilhomme d'Agnani près de Rome, bâtit enfin l'édifice de la puiſſance temporelle, dont ſes prédéceſſeurs avaient amaſſé les matériaux pendant quatre cents ans. Excommunier *Philippe*, vouloir détrôner le jeune *Fréderic*, prétendre exclure à jamais du trône d'Allemagne & d'Italie cette maiſon de Suabe ſi odieuſe aux papes, ſe conſtituer juge des rois, c'était le ſtyle devenu ordinaire depuis *Grégoire VII*. Mais *Innocent III* ne s'en tint pas à ces formules. L'occaſion était trop belle, il obtint ce qu'on appelle le patrimoine de *St Pierre* ſi long-temps conteſté. C'était une partie de l'héritage de la fameuſe comteſſe *Mathilde*. *Innocent III, pape puiſſant.*

La Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancone, Orbitello, Viterbe reconnurent le pape pour ſouverain. Il domina en effet d'une mer à l'autre. La république romaine n'en avait pas tant conquis dans ſes quatre premiers ſiècles; & ces pays ne lui valaient pas ce qu'ils valaient aux papes. *Innocent III* conquit même Rome: le nouveau ſénat plia ſous lui: il fut le ſénat du pape, & non des Romains. Le titre de conſul fut aboli. Les pontifes de Rome commencèrent alors à être rois en effet; & la religion les rendait, ſuivant les occurrences, les maîtres des rois. Cette grande puiſſance temporelle en Italie ne fut pas de durée.

C'était un ſpectacle intéreſſant que ce qui ſe paſſait alors entre les chefs de l'Egliſe, la France, l'Allemagne & l'Angleterre. Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe.

Vous avez vu les querelles du ſacerdoce & de l'empire juſqu'au pape *Innocent III*, & juſqu'aux empereurs *Philippe*, *Henri* & *Othon*, pendant que *Fréderic II* était jeune encore. Il faut jeter les yeux ſur la France, ſur l'Angleterre & ſur les intérêts que ces royaumes avaient à démêler avec l'Allemagne.

CHAPITRE L.

Etat de la France & de l'Angleterre, pendant le douzième ſiècle, juſqu'au règne de St Louis, de Jean-ſans-terre & de Henri III. Grand changement dans l'adminiſtration publique en Angleterre & en France. Meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéri. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, &c. Le pape Innocent III joue les rois de France & d'Angleterre.

Gouvernement feodal. LE gouvernement féodal était en vigueur dans preſque toute l'Europe, & les lois de la chevalerie par-tout à peu près les mêmes. Il était ſurtout établi dans l'Empire, en France, en Angleterre, en Eſpagne, par les lois des fiefs, que ſi le ſeigneur d'un fief diſait à ſon homme lige : ›› Venez-vous-en avec ›› moi, car je veux guerroyer le roi mon ſeigneur, ›› qui me dénie juſtice : ›› l'homme lige devait d'abord aller trouver le roi, & lui demander s'il était vrai qu'il eût refuſé juſtice à ce ſeigneur ? En cas de refus, l'homme lige devait marcher contre le roi au ſervice de ce ſeigneur le nombre de jours preſcrits, ou

ou perdre son fief. Un tel réglement pouvait être intitulé, *Ordonnance pour faire la guerre civile.*

L'empereur *Fréderic Barberousse* abolit cette loi 1158.
établie par l'usage, & l'usage l'a conservée malgré lui dans l'empire, toutes les fois que les grands vassaux ont été assez puissans pour faire la guerre à leur chef. Elle fut en vigueur en France jusqu'au temps de l'extinction de la maison de *Bourgogne.* Le gouvernement féodal fit bientôt place en Angleterre à la liberté; il a cédé en Espagne au pouvoir absolu.

Dans les premiers temps de la race de *Hugues*, nommée improprement *Capétienne*, du sobriquet donné à ce roi, tous les petits vassaux combattaient contre les grands, & les rois avaient souvent les armes à la main contre les barons du duché de France. La race des anciens pirates danois, qui régnait en Normandie & en Angleterre, favorisait toujours ce désordre. C'est ce qui fit que *Louis le gros* eut tant de peine à soumettre un sire de *Couci*, un baron de *Corbeil*, un sire de *Mont-lhéri*, un sire du village de *Puiset*, un seigneur de *Baudouin*, de *Châteaufort* : on ne voit pas même qu'il ait osé & pu faire condamner à mort ces vassaux. Les choses sont bien changées en France.

L'Angleterre, dès le temps de *Henri I*, fut gouvernée comme la France. On comptait en Angleterre, sous le roi *Etienne* fils de *Henri I*, mille châteaux fortifiés. Les rois de France & d'Angleterre ne pouvaient rien alors sans le consentement & le secours de cette multitude de barons : & c'était, comme on l'a déjà vu, le règne de la confusion.

Louis le jeune renonce à sa femme & à ses provinces. 1152.

Le roi de France *Louis le jeune* acquit un grand domaine par un mariage ; mais il le perdit par un divorce. *Eléonore* sa femme, héritière de la Guienne & du Poitou, lui fit des affronts qu'un mari devait ignorer. Fatiguée de l'accompagner dans ces croisades illustres & malheureuses, elle se dédommagea des ennuis que lui causait, à ce qu'elle disait, un roi qu'elle traitait toujours de moine. Le roi fit casser son mariage sous prétexte de parenté. Ceux qui ont blâmé ce prince de ne pas retenir la dot, en répudiant sa femme, ne songent pas qu'alors un roi de France n'était pas assez puissant pour commettre une telle injustice. Mais ce divorce est un des plus grands objets du droit public que les historiens auraient bien dû approfondir. Le mariage fut cassé à Beaugenci par un concile d'évêques de France, sur le vain prétexte qu'*Eléonore* était arrière-cousine de *Louis :* encore fallut-il que des seigneurs gascons fissent serment que les deux époux étaient parens, comme si l'on ne pouvait connaître que par un serment une telle vérité. Il n'est que trop certain que ce mariage était nul par les lois superstitieuses de ces temps d'ignorance. Si le mariage était nul, les deux princesses qui en étaient nées étaient donc bâtardes ; elles furent pourtant mariées en qualité de filles très-légitimes. Le mariage d'*Eléonore* leur mère fut donc toujours réputé valide, malgré la décision du concile. Ce concile ne prononça donc pas la nullité, mais la cassation, le divorce ; & dans ce procès de divorce, le roi se garda bien d'accuser sa femme d'adultère : ce fut proprement une répudiation en plein concile sur le plus frivole des motifs.

Il reste à savoir comment, selon la loi du christianisme, *Eléonore* & *Louis* pouvaient se remarier. Il est assez connu par *St Matthieu* & par *St Luc*, qu'un homme ne peut ni se marier après avoir répudié sa femme, ni épouser une répudiée. Cette loi est émanée expressément de la bouche du CHRIST, & cependant elle n'a jamais été observée. Que de sujets d'excommunications, d'interdits, de troubles & de guerres, si les papes alors avaient voulu se mêler d'une pareille affaire dans laquelle ils sont entrés tant de fois !

Un descendant du conquérant *Guillaume*, *Henri II* depuis roi d'Angleterre, déjà maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, moins difficile que *Louis le jeune*, crut pouvoir sans honte épouser une femme galante, qui lui donnait la Guienne & le Poitou. Bientôt après, il fut roi d'Angleterre : & le roi de France en reçut l'hommage lige, qu'il eût voulu rendre au roi anglais pour tant d'Etats.

Le gouvernement féodal déplaisait également aux rois de France, d'Angleterre & d'Allemagne. Ces rois s'y prirent presque de même, & presqu'en même temps, pour avoir des troupes indépendamment de leurs vassaux. Le roi *Louis le jeune* donna des priviléges à toutes les villes de son domaine, à condition que chaque paroisse marcherait à l'armée, sous la bannière du saint de son église, comme les rois marchaient eux-mêmes sous la bannière de *St Denis*. Plusieurs serfs, alors affranchis, devinrent citoyens ; & les citoyens eurent le droit d'élire leurs officiers municipaux, leurs échevins & leurs maires.

C'eſt vers les années 1137 & 1138 qu'il faut fixer cette époque du rétabliſſement de ce gouvernement municipal des cités & des bourgs. *Henri II*, roi d'Angleterre, donna les mêmes priviléges à pluſieurs villes pour en tirer de l'argent, avec lequel il pourrait lever des troupes.

Les empereurs en uſèrent à peu près de même
1166. en Allemagne. Spire, par exemple, acheta le droit de ſe choiſir des bourguemeſtres, malgré l'évêque qui s'y oppoſa. La liberté, naturelle aux hommes, renaquit du beſoin d'argent où étaient les princes. Mais cette liberté n'était qu'une moindre ſervitude, en comparaiſon de ces villes d'Italie qui alors s'érigèrent en républiques.

L'Italie citérieure ſe formait ſur le plan de l'ancienne Grèce. La plupart de ces grandes villes libres & confédérées ſemblaient devoir former une république reſpectable; mais de petits & de grands tyrans la détruiſirent bientôt.

Les papes avaient à négocier à la fois avec chacune de ces villes, avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre & l'Eſpagne. Tous eurent avec les papes des démêlés, & l'avantage demeura toujours au pontife.

1142. Le roi de France *Louis le jeune* ayant donné l'excluſion à un de ſes ſujets, nommé *Pierre la Châtre*, pour l'évêché de Bourges; l'évêque, élu malgré lui, & ſoutenu par Rome, mit en interdit les domaines royaux de ſon évêché: de-là ſuit une guerre civile; mais elle ne finit que par une négociation, en reconnaiſſant l'évêque, & en priant les papes de faire lever l'interdit.

Les rois d'Angleterre eurent bien d'autres querelles avec l'Eglise. Un des rois dont la mémoire est le plus respectée chez les Anglais, est *Henri I*, le troisième roi depuis la conquête, qui commença à régner en 1100. Ils lui savent bon gré d'avoir aboli la loi du couvre-feu, qui les gênait. Il fixa dans ses Etats les mêmes poids & les mêmes mesures, ouvrage d'un sage législateur, qui fut aisément exécuté en Angleterre, & toujours inutilement proposé en France. Il confirma les lois de *St Edouard*, que son père *Guillaume le conquérant* avait abrogées. Enfin, pour mettre le clergé dans ses intérêts, il renonça au droit de régale qui lui donnait l'usufruit des bénéfices vacans : droit que les rois de France ont conservé.

Roi d'Angleterre qui renonce au droit de régale.

Il signa surtout une charte, remplie de priviléges qu'il accordait à la nation : première origine des libertés d'Angleterre, tant accrues dans la suite. *Guillaume le conquérant* son père avait traité les Anglais en esclaves, qu'il ne craignait pas. Si *Henri* son fils les ménagea tant, c'est qu'il en avait besoin. Il était cadet, il ravissait le sceptre à son ainé *Robert*. 1103.
Voilà la source de tant d'indulgences. Mais tout adroit & tout maître qu'il était, il ne put empêcher son clergé & Rome de s'élever contre lui pour ces mêmes investitures. Il fallut qu'il s'en désistât, & qu'il se contentât de l'hommage que les évêques lui fesaient pour le temporel.

La France était exempte de ces troubles ; la cérémonie de la crosse n'y avait pas lieu, & on ne peut attaquer tout le monde à la fois.

Il s'en fallait peu que les évêques anglais ne

fussent princes temporels dans leurs évêchés : du moins les plus grands vassaux de la couronne ne les surpassaient pas en grandeur & en richesses. Sous *Etienne*, successeur de *Henri I*, un évêque de Salisbury, nommé *Roger*, marié & vivant publiquement avec celle qu'il reconnaissait pour sa femme, fait la guerre au roi son souverain; & dans un de ses châteaux, pris pendant cette guerre, on trouva, dit-on, quarante mille marcs d'argent. Si ce sont des marcs, des demi-livres, c'est une somme exorbitante; si ce sont des marques, des écus, c'est encore beaucoup dans un temps où l'espèce était si rare.

Après ce règne d'*Etienne*, troublé par des guerres civiles, l'Angleterre prenait une nouvelle face sous *Henri II*, qui réunissait la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, la Guienne avec l'Angleterre, excepté Cornouaille non encore soumise. Tout y était tranquille, lorsque ce bonheur fut troublé par la grande querelle du roi & de *Thomas Becquet*, qu'on appelle *St Thomas de Cantorbéri.*

Histoire de *Thomas Becquet*, ou *St Thomas de Cantorbéri.*

Ce *Thomas Becquet*, avocat élevé par le roi *Henri II* à la dignité de chancelier, & enfin à celle d'archevêque de Cantorbéri, primat d'Angleterre & légat du pape, devint l'ennemi de la première personne de l'Etat, dès qu'il fut la seconde. Un prêtre commit un meurtre. Le primat ordonna qu'il serait seulement privé de son bénéfice. Le roi indigné lui reprocha qu'un laïque en cas pareil étant puni de mort, c'était inviter les ecclésiastiques au crime que de proportionner si peu la peine au délit. L'archevêque soutint qu'aucun ecclésiastique ne pouvait

être puni de mort, & renvoya ſes lettres de chancelier pour être entièrement indépendant. Le roi dans un parlement propoſa qu'aucun évêque n'allât à Rome, qu'aucun ſujet n'appelât au St. Siége, qu'aucun vaſſal & officier de la couronne ne fût excommunié & ſuſpendu de ſes fonctions, ſans permiſſion du ſouverain ; qu'enfin les crimes du clergé fuſſent ſoumis aux juges ordinaires. Tous les pairs ſéculiers paſſèrent ces propoſitions. *Thomas Becquet* les rejeta d'abord. Enfin il ſigna des lois ſi juſtes ; mais il s'accuſa auprès du pape d'avoir trahi les droits de l'Egliſe, & promit de n'avoir plus de telles complaiſances.

Accuſé devant les pairs d'avoir malverſé pendant qu'il était chancelier, il refuſa de répondre, ſous prétexte qu'il était archevêque. Condamné à la priſon, comme ſéditieux, par les pairs eccléſiaſtiques & ſéculiers, il s'enfuit en France, & alla trouver *Louis le jeune*, ennemi naturel du roi d'Angleterre. Quand il fut en France, il excommunia la plupart des ſeigneurs qui compoſaient le conſeil de *Henri*. Il lui écrivait : *Je vous dois, à la vérité, révérence comme à mon roi; mais je vous dois châtiment comme à mon fils ſpirituel.* Il le menaçait dans ſa lettre d'être changé en bête comme *Nabuchodonoſor*, quoiqu'après tout il n'y eût pas un grand rapport entre *Nabuchodonoſor* & *Henri II*.

Le roi d'Angleterre fit tout ce qu'il put pour engager l'archevêque à rentrer dans ſon devoir. Il prit dans un de ſes voyages *Louis le jeune* ſon ſeigneur ſuzerain pour arbitre : ,, Que l'archevêque, dit-il à *Louis* en propre mots, ,, agiſſe avec moi

» comme le plus saint de ses prédécesseurs en a usé
» avec le moindre des miens, & je serai satisfait ».
Il se fit une paix simulée entre le roi & le prélat. *Becquet* revint donc en Angleterre; mais il n'y revint que pour excommunier tous les ecclésiastiques, évêques, chanoines, curés, qui s'étaient déclarés contre
1170. lui. Ils se plaignirent au roi, qui était alors en Normandie. Enfin *Henri II*, outré de colère, s'écria:
» Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me
» vengera de ce brouillon de prêtre? »

Ces paroles, plus qu'indiscrettes, semblaient mettre le poignard à la main de quiconque croirait le servir en assassinant celui qui ne devait être puni que par les lois.

Thomas assassiné. 1070.

Quatre de ses domestiques allèrent à Kenterburi, que nous nommons Cantorbéri; ils assommèrent à coups de massue l'archevêque au pied de l'autel. Ainsi un homme qu'on aurait pu traiter en rebelle, devint un martyr; & le roi fut chargé de la honte & de l'horreur de ce meurtre.

L'histoire ne dit point quelle justice on fit de ces quatre assassins : il semble qu'on n'en ait fait que du roi.

Le pape donne l'Irlande au roi *Henri*, pourvu qu'il se fasse fouetter par pénitence.

On a déjà vu comme *Adrien IV* donna à *Henri II* la permission d'usurper l'Irlande. Le pape *Alexandre III*, successeur d'*Adrien IV*, confirma cette permission, à condition que le roi ferait serment qu'il n'avait jamais commandé cet assassinat, & qu'il irait pieds nuds recevoir la discipline sur le tombeau de l'archevêque par la main des chanoines. Il eût été bien grand de donner l'Irlande, si *Henri* avait eu le droit de s'en emparer, & le pape celui d'en disposer

Mais il était plus grand de forcer un roi puiſſant & coupable à demander pardon de ſon crime.

Le roi alla donc conquérir l'Irlande ; c'était un pays ſauvage qu'un comte de *Pembroke* avait déjà ſubjugué en partie avec douze cents hommes ſeulement. Ce comte de *Pembroke* voulait retenir ſa conquête. *Henri II* plus fort que lui, & muni d'une bulle du pape, s'empara aiſément de tout. Ce pays eſt toujours reſté ſous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre & inutile, juſqu'à ce qu'enfin dans le dix-huitième ſiècle l'agriculture, les manufactures, les arts, les ſciences, tout s'y eſt perfectionné ; & l'Irlande, quoique ſubjuguée, eſt devenue une des plus floriſſantes provinces de l'Europe. 1172. 1174.

Henri II, contre lequel ſes enfans ſe révoltaient, accomplit ſa pénitence après avoir ſubjugué l'Irlande. Il renonça ſolemnellement à tous les droits de la monarchie, qu'il avait ſoutenus contre *Becquet*. Les Anglais condamnent cette renonciation, & même ſa pénitence. Il ne devait certainement pas céder ſes droits, mais il devait ſe repentir d'un aſſaſſinat : l'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les ſouverains, & qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être par une convention univerſelle dans la main des papes, comme nous l'avons déjà remarqué. Ces premiers pontifes, en ne ſe mêlant des querelles temporelles que pour les appaiſer, en avertiſſant les rois & les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réſervant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de DIEU ſur la terre ; mais les hommes

ſont réduits à n'avoir pour leur défenſe que les lois & les mœurs de leur pays : lois ſouvent mépriſées, & mœurs ſouvent corrompues.

Richard cœur de lion. L'Angleterre fut tranquille ſous *Richard cœur de lion*, fils & ſucceſſeur de *Henri II*. Il fut malheureux par ces croiſades dont nous ferons bientôt mention ; mais ſon pays ne le fut pas. *Richard* eut avec *Philippe-Auguſte* quelques-unes de ces guerres inévitables entre un ſuzerain & un vaſſal puiſſant. Elles ne changèrent rien à la fortune de leurs Etats. Il faut regarder toutes les guerres pareilles entre les princes chrétiens comme des temps de contagion, qui dépeuplent des provinces ſans en changer les limites, les uſages & les mœurs. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces guerres, c'eſt que *Richard* enleva, dit-on, à *Philippe-Auguſte* ſon chartrier qui le ſuivait par-tout ; il contenait un détail des revenus du prince, une liſte de ſes vaſſaux, un état des ſerfs & des affranchis. On ajoute que le roi de France fut obligé de faire un nouveau chartrier, dans lequel ſes droits furent plutôt augmentés que diminués. Il n'eſt guère vraiſemblable que dans des expéditions militaires on porte ſes archives dans une charrette, comme du pain de munition. Mais que de choſes invraiſemblables nous diſent les hiſtoriens !

1194. Evêque portant les armes. Un autre fait digne d'attention, c'eſt la captivité d'un évêque de Beauvais, pris les armes à la main par le roi *Richard*. Le pape *Céleſtin III* redemanda l'évêque. *Rendez-moi mon fils*, écrivait-il à Richard : le roi, en envoyant au pape la cuiraſſe de l'évêque, lui répondit par ces paroles de l'hiſtoire de *Joſeph* : *Reconnaiſſez-vous la tunique de votre fils ?*

Il faut obferver encore à l'égard de cet évêque guerrier, que fi les lois des fiefs n'obligeaient pas les évêques à fe battre, elles les obligeaient pourtant d'amener leurs vaffaux au rendez-vous des troupes.

Philippe-Augufte faifit le temporel des évêques d'Orléans & d'Auxerre, pour n'avoir pas rempli cet abus, devenu un devoir. Ces évêques condamnés commencèrent par mettre le royaume en interdit, & finirent par demander pardon.

Jean fans terre, qui fuccéda à *Richard*, devait être un très-grand terrien; car à fes grands domaines il joignit la Bretagne qu'il ufurpa fur le prince *Artus* fon neveu, à qui cette province était échue par fa mère. Mais pour avoir voulu ravir ce qui ne lui appartenait pas, il perdit tout ce qu'il avait, & devint enfin un grand exemple qui doit intimider les mauvais rois. Il commença par s'emparer de la Bretagne, qui appartenait à fon neveu *Artus*. Il le prit dans un combat, il le fit enfermer dans la tour de Rouen, fans qu'on ait jamais pu favoir ce que devint ce jeune prince. L'Europe accufa avec raifon le roi *Jean* de la mort de fon neveu.

Jean fans terre. 1199.

Heureufement pour l'inftruction de tous les rois, on peut dire que ce premier crime fut la caufe de tous fes malheurs. Les lois féodales, qui d'ailleurs fefaient naître tant de défordres, furent fignalées ici par un exemple mémorable de juftice. La comteffe de Bretagne, mère d'*Artus*, fit préfenter à la cour des pairs de France une requête, fignée des barons de Bretagne. Le roi d'Angleterre fut fommé par les pairs de comparaître. La citation lui fut

Les pairs de France font le procès au roi d'Angleterre. Qui fontces pairs?

fignifiée à Londres par des fergens-d'armes. Le roi accufé envoya un évêque demander à *Philippe-Augufte* un fauf-conduit. *Qu'il vienne*, dit le roi, *il le peut. Y aura-t-il fûreté pour le retour ?* demande l'évêque. *Oui, fi le jugement des pairs le permet*,
1203. répondit le-roi. L'accufé n'ayant point comparu, les pairs de France le condamnèrent à mort, déclarèrent toutes fes terres fituées en France acquifes & confifquées au roi. Mais qui étaient ces pairs qui condamnèrent un roi d'Angleterre à mort ? ce n'étaient point les eccléfiaftiques, lefquels ne peuvent affifter à un jugement criminel. On ne dit point qu'il y eût alors à Paris un comte de Touloufe, & jamais on ne vit aucun acte de pairs figné par ces comtes. *Baudouin IX*, comte de Flandre, était alors à Conftantinople où il briguait les débris de l'empire d'Orient. Le comte de Champagne était mort, & la fucceffion était difputée. C'était l'accufé lui-même qui était duc de Guienne & de Normandie. L'affemblée des pairs fut compofée des hauts barons relevans immédiatement de la couronne. C'eft un point très-important que nos hiftoriens auraient dû examiner, au lieu de ranger à leur gré des armées en bataille, & de s'appefantir fur les fiéges de quelques châteaux qui n'exiftent plus.

On ne peut douter que l'affemblée des pairs barons français, qui condamna le roi d'Angleterre, ne fût celle-là même qui était convoquée alors à Melun pour régler les lois féodales *Stabilimentum feudorium*. *Eudes* duc de Bourgogne y préfidait fous le roi *Philippe-Augufte*. On voit encore au bas des chartes de cette affemblée les noms d'*Hervé* comte

de Nevers, de *Renaud* comte de Boulogne, de *Gaucher* comte de S[t] Paul, de *Gui de Dampierre.* Et ce qui est très-remarquable, on n'y trouve aucun grand officier de la couronne.

Philippe se mit bientôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi son vassal. Il paraît que le roi *Jean* était du naturel des rois tyrans & lâches. Il se laissa prendre la Normandie, la Guienne, le Poitou, & se retira en Angleterre, où il était haï & méprisé. Il trouva d'abord quelque ressource dans la fierté de la nation anglaise, indignée de voir son roi condamné en France; mais les barons d'Angleterre se lassèrent bientôt de donner de l'argent à un roi qui n'en savait pas user. Pour comble de malheur, *Jean* se brouilla avec la cour de Rome pour un archevêque de Cantorbéri, que le pape voulait nommer de son autorité malgré les lois.

Innocent III met l'Angleterre en interdit, & la donne au roi de France.

Innocent III, cet homme sous lequel le S[t] Siége fut si formidable, mit l'Angleterre en interdit, & défendit à tous les sujets de *Jean* de lui obéir. Cette foudre ecclésiastique était en effet terrible, parce que le pape la remettait entre les mains de *Philippe-Auguste*, auquel il transféra le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, l'assurant de la rémission de tous ses péchés, s'il réussissait à s'emparer de ce royaume. Il accorda même pour ce sujet les mêmes indulgences qu'à ceux qui allaient à la terre sainte. Le roi de France ne publia pas alors qu'il n'appartenait pas au pape de donner des couronnes. Lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, en 1199, & son royaume avait aussi été

mis en interdit par ce même pape *Innocent III*, parce qu'il avait voulu changer de femme. Il avait déclaré alors les cenfures de Rome infolentes & abufives ; il avait faifi le temporel de tout évêque & de tout prêtre affez mauvais français pour obéir au pape. Il penfa tout différemment quand il fe vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. Alors il reprit fa femme, dont le divorce lui avait attiré tant d'excommunications, & ne fongea qu'à exécuter la fentence de Rome. Il employa une année à faire conftruire dix-fept cents vaiffeaux (c'eft-à-dire, mille fept cents grandes barques) & à préparer la plus belle armée qu'on eût jamais vue en France. La haine qu'on portait en Angleterre au roi *Jean*, valait au roi *Philippe* encore une autre armée. *Philippe-Augufte* était prêt de partir ; & *Jean* de fon côté fefait un dernier effort pour le recevoir. Tout haï qu'il était d'une partie de la nation, l'éternelle émulation des Anglais contre la France, l'indignation contre le procédé du pape, les prérogatives de la couronne, toujours puiffantes, lui donnèrent enfin pour quelques femaines une armée de près de foixante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança jufqu'à Douvres pour recevoir celui qui l'avait jugé en France, & qui devait le détrôner en Angleterre.

L'Europe s'attendait donc à une bataille décifive entre les deux rois, lorfque le pape les joua tous deux, & prit adroitement pour lui ce qu'il avait donné à *Philippe-Augufte*. Un fous-diacre fon domeftique, nommé *Pandolfe*, légat en France & en Angleterre, confomma cette fingulière négociation.

Il paſſe à Douvres, ſous prétexte de négocier avec les barons en faveur du roi de France. Il voit le 1213.
roi *Jean :* ,, Vous êtes perdu, lui dit-il : l'armée ,, françaiſe va mettre à la voile, la vôtre va vous ,, abandonner : vous n'avez qu'une reſſource ; c'eſt ,, de vous en rapporter entièrement au St Siége. ,, *Jean* y conſentit, en fit ſerment, & ſeize barons jurèrent la même choſe ſur l'ame du roi. Etrange ſerment, qui les obligeait à faire ce qu'ils ne ſavaient pas qu'on leur propoſerait. L'artificieux Italien intimida tellement le prince, diſpoſa ſi bien les barons, qu'enfin le 15 mai 1213, dans la maiſon des chevaliers du temple au faubourg de Douvres, le roi à genoux, mettant ſes mains entre celles du légat, prononça ces paroles :

,, Moi *Jean* par la grace de Dieu roi d'Angleterre ,, & ſeigneur d'Hibernie, pour l'expiation de mes ,, péchés, & de ma pure volonté, & de l'avis de ,, mes barons, je donne à l'Egliſe de Rome, au ,, pape *Innocent* & à ſes ſucceſſeurs, les royaumes ,, d'Angleterre & d'Irlande, avec tous leurs droits : ,, je les tiendrai comme vaſſal du pape : je ſerai ,, fidèle à Dieu, à l'Egliſe romaine, au pape mon ,, ſeigneur & à ſes ſucceſſeurs légitimement élus. ,, Je m'oblige de lui payer une redevance de mille ,, marcs d'argent par an, ſavoir ſept cents pour ,, le royaume d'Angleterre & trois cents pour ,, l'Hibernie. ,,

Angleterre cédée ſolennellement au pape.

C'était beaucoup dans un pays qui avait alors très-peu d'argent, & dans lequel on ne frappait aucune monnaie d'or.

Alors on mit de l'argent entre les mains du légat,

comme premier payement de la redevance. On lui remit la couronne & le ſceptre. Le diacre italien foula l'argent aux pieds, & garda la couronne & le ſceptre cinq jours. Il rendit enſuite ces ornemens au roi, comme un bienfait du pape leur commun maître.

Rome ſe moque de *Philippe-Auguſte.*

Philippe-Auguſte n'attendait à Boulogne que le retour du légat pour ſe mettre en mer. Le légat revient à lui pour lui apprendre qu'il ne lui eſt plus permis d'attaquer l'Angleterre, devenue fief de l'Egliſe romaine, & que le roi *Jean* eſt ſous la protection de Rome.

Le préſent que le pape avait fait de l'Angleterre à *Philippe* pouvait alors lui devenir funeſte. Un autre excommunié, neveu du roi *Jean*, s'était ligué avec lui pour s'oppoſer à la France, qui devenait trop à craindre. Cet excommunié était l'empereur *Othon IV*, qui diſputait à la fois l'empire au jeune *Fréderic II* fils de *Henri VI*, & l'Italie au pape. C'eſt le ſeul empereur d'Allemagne qui ait jamais donné une bataille en perſonne contre un roi de France.

CHAPITRE

CHAPITRE LI.

D'Othon IV & de Philippe-Auguste au treizième siècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre & de la France, jusqu'à la mort de Louis VIII, père de St Louis. Puissance singulière de la cour de Rome : pénitence plus singulière de Louis VIII, &c.

QUOIQUE le système de la balance de l'Europe n'ait été développé que dans les derniers temps, cependant il paraît qu'on s'est réuni toujours autant qu'on a pu contre les puissances prépondérantes. L'Allemagne, l'Angleterre & les Pays-bas armerent contre *Philippe-Auguste*, ainsi que nous les avons vus se réunir contre *Louis XIV*. *Ferrand*, comte de Flandre, se joignit à l'Empereur *Othon IV*. il était vassal de *Philippe* ; mais c'était par cette raison même qu'il se déclara contre lui aussi-bien que le comte de Boulogne. Ainsi *Philippe*, pour avoir voulu accepter le présent du pape, se mit au point d'être opprimé. Sa fortune & son courage le firent sortir de ce péril avec la plus grande gloire qu'ait jamais mérité un roi de France.

Entre Lille & Tournay est un petit village nommé Bouvines, près duquel *Othon IV* à la tête d'une armée, qu'on dit forte de plus de cent mille combattans, vint attaquer le roi qui n'en avait guère que la moitié. On commençait alors à se servir 1215.
d'arbalètes. Cette arme était en usage à la fin du douzième siècle. Mais ce qui décidait d'une journée, c'était cette pesante cavalerie toute couverte de fer.

L'armure complète du chevalier était une prérogative d'honneur, à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre; il ne leur était pas permis d'être invulnérables. Tout ce qu'un chevalier avait à craindre, était d'être blessé au visage, quand il levait la visière de son casque; ou dans le flanc, au défaut de la cuirasse, quand il était abattu, & qu'on avait levé sa chemise de mailles; enfin sous les aisselles, quand il levait le bras.

Il y avait encore des troupes de cavalerie, tirées du corps des communes, moins bien armées que les chevaliers. Pour l'infanterie, elle portait des armes défensives à son gré, & les offensives étaient l'épée, la flèche, la massue, la fronde.

Armée du roi, commandée par un évêque.

Ce fut un évêque qui rangea en bataille l'armée de *Philippe-Auguste*: il s'appelait *Guerin*, & venait d'être nommé à l'évêché de Senlis. Cet évêque de Beauvais, si long-temps prisonnier du roi *Richard* d'Angleterre, se trouva aussi à cette bataille. Il s'y servit toujours d'une massue, disant qu'il serait irrégulier s'il versait le sang humain. On ne sait point comment l'empereur & le roi disposèrent leurs troupes. *Philippe* avant le combat fit chanter le pseaume, *Exurgat Deus, & dissipentur inimici ejus*: comme si *Othon* avait combattu contre DIEU. Auparavant, les Français chantaient des vers en l'honneur de *Charlemagne* & de *Roland*. L'étendard impérial d'*Othon* était sur quatre roues. C'était une longue perche qui portait un dragon de bois peint, & sur le dragon s'élevait un aigle de bois doré. L'étendard royal de France était un bâton doré avec un drapeau de soie blanche, semé de fleurs de lys : ce qui n'avait été long-temps qu'une imagination de peintre commençait à servir

d'armoiries aux rois de France. D'anciennes couronnes des rois lombards, dont on voit des estampes fidelles dans *Muratori*, sont surmontées de cet ornement, qui n'est autre chose que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés, une vraie hallebarde.

Outre l'étendard royal, *Philippe-Auguste* fit porter l'oriflamme de *St Denis*. Lorsque le roi était en danger, on haussait ou baissait l'un ou l'autre de ces étendards. Chaque chevalier avait aussi le sien, & les grands chevaliers fesaient porter un autre drapeau, qu'on nommait bannière. Ce terme de bannière, si honorable, était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, presque toute composée de serfs. Le cri de guerre des Français était *mon joie St Denis*. Le cri des Allemands était *Kyrie eleison*.

Une preuve que les chevaliers bien armés ne couraient guère d'autre risque que d'être démontés, & n'étaient blessés que par un très-grand hasard, c'est que le roi *Philippe-Auguste*, renversé de son cheval, fut long-temps entouré d'ennemis, & reçut des coups de toute espèce d'armes sans verser une goutte de sang.

On raconte même qu'étant couché par terre, un soldat allemand voulut lui enfoncer dans la gorge un javelot à double crochet, & n'en put jamais venir à bout. Aucun chevalier ne périt dans la bataille, sinon *Guillaume de Longchamp*, qui malheureusement mourut d'un coup dans l'œil, adressé par la visière de son casque.

Un seul chevalier tué dans la bataille.

On compte du côté des Allemands vingt-cinq chevaliers-bannerets & sept comtes de l'empire prisonniers, mais aucun de blessé.

F 2

L'empereur *Othon* perdit la bataille. On tua, dit-on, trente mille allemands, nombre probablement exagéré. On ne voit pas que le roi de France fît aucune conquête du côté de l'Allemagne après la victoire de Bouvines; mais il en eut bien plus de pouvoir sur ses vassaux.

Celui qui perdit le plus à cette bataille, fut *Jean* d'*Angleterre*, dont l'empereur *Othon* semblait la der-
1218. nière ressource. Cet empereur mourut bientôt après comme un pénitent. Il se fesait, dit-on, fouler aux pieds de ses garçons de cuisine, & fouetter par des moines, selon l'opinion des princes de ce temps-là, qui pensaient expier par quelques coups de discipline le sang de tant de milliers d'hommes.

Il n'est point vrai, comme tant d'auteurs l'ont écrit, que *Philippe* reçut, le jour de la victoire de Bouvines, la nouvelle d'une autre bataille gagnée par son fils *Louis VIII* contre le roi *Jean*. Au contraire, *Jean* avait eu quelque succès en Poitou; mais destitué du secours de ses alliés, il fit une trève avec *Philippe*. Il en avait besoin: ses propres sujets d'Angleterre devenaient ses plus grands ennemis: il était méprisé, parce qu'il s'était fait vassal de
1215. Rome. Les barons le forcèrent de signer cette fameuse charte qu'on appelle la *charte des libertés d'Angleterre*.

Grande charte. Le roi *Jean* se crut plus lésé, en laissant par cette charte à ses sujets les droits les plus naturels, qu'il ne s'était cru dégradé en se fesant sujet de Rome; il se plaignit de cette charte, comme du plus grand affront fait à sa dignité: cependant qu'y trouve-t-on en effet d'injurieux à l'autorité royale? Qu'à la mort

d'un comte, son fils majeur, pour entrer en possession du fief, payera au roi cent marcs d'argent, & un baron cent schellings; qu'aucun bailli du roi ne pourra prendre les chevaux des paysans, qu'en payant cinq sous par jour par cheval. Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera seulement que les droits du genre humain n'y ont pas été assez défendus; on verra que les communes qui portaient le plus grand fardeau, & qui rendaient les plus grands services, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir sans elles. Cependant *Jean* se plaignit; il demanda justice au pape, son nouveau souverain.

Ce pape *Innocent III*, qui avait excommunié le roi, excommunie alors les pairs d'Angleterre. Les pairs outrés font ce qu'avait fait ce même pontife : Ils offrent la couronne d'Angleterre à la France. *Philippe-Auguste*, vainqueur de l'Allemagne, possesseur de presque tous les Etats de *Jean* en France, appelé au royaume d'Angleterre, se conduisit en grand politique. Il engagea les Anglais à demander son fils *Louis* pour roi. Alors les légats de Rome vinrent lui représenter en vain que *Jean* était feudataire du St Siége. *Louis*, de concert avec son père, lui parle ainsi en présence du légat : ,, Monsieur, suis votre ,, homme-lige pour li fiefs que m'avez baillés en ,, France; mais ne vos appartient de décider du ,, fait du royaume d'Angleterre; & si le faites, me ,, pourvoirai devant mes pairs.. ,, (*c*)

(*c*) C'est une grande preuve que la pairie décidait alors de toutes les grandes affaires.

Louis VIII va conquerir l'Angleterre. 1216. Après avoir parlé ainsi, il partit pour l'Angleterre, malgré les défenses publiques de son père, qui le secourait en secret d'hommes & d'argent. *Innocent III* excommunia en vain le père & le fils. Les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'osèrent infirmer celle de *Louis*; c'est-à-dire qu'ils avouaient que les papes avaient le droit d'excommunier les princes. Ils ne pouvaient disputer ce droit aux papes, puisqu'ils se l'arrogeaient eux-mêmes; mais ils se réservaient encore celui de décider si l'excommunication du pape était juste ou injuste. Les princes étaient alors bien malheureux, exposés sans cesse à l'excommunication chez eux & à Rome; mais les peuples étaient plus malheureux encore: l'anathème retombait toujours sur eux, & la guerre les dépouillait.

Le fils de *Philippe-Auguste* fut reconnu roi solemnellement dans Londres. Il ne laissa pas d'envoyer des ambassadeurs plaider sa cause devant le pape. Ce pontife jouissait de l'honneur qu'avait autrefois le sénat romain, d'être juge des rois. Il
1216. mourut avant de rendre son arrêt définitif.

Mort de Jean sans terre. *Jean sans terre*, errant de ville en ville dans son pays, mourut dans le même temps, abandonné de tout le monde, dans un bourg de la province de Norfolk. Un pair de France avait autrefois conquis l'Angleterre, & l'avait gardée: un roi de France ne la garda pas.

Louis VIII, après la mort de *Jean d'Angleterre*, du vivant même de *Philippe-Auguste*, fut obligé de sortir de ce même pays qui l'avait demandé pour roi; &

au lieu de défendre sa conquête, il alla se croiser contre les Albigeois, qu'on égorgeait alors en exécution des sentences de Rome.

Il ne régna qu'une seule année en Angleterre : les Anglais le forcèrent de rendre à leur roi *Henri III*, dont ils n'étaient pas encore mécontens, le trône quils avaient ôté à *Jean* père de ce *Henri III*. Ainsi *Louis* ne fut que l'instrument dont ils s'étaient servis pour se venger de leur monarque. Le légat de Rome, qui était à Londres, régla en maître les conditions auxquelles *Louis* sortit d'Angleterre. Ce légat, l'ayant excommunié pour avoir osé régner à Londres malgré le pape, lui imposa pour pénitence de payer à Rome le dixième de deux années de ses revenus. Ses officiers furent taxés au vingtième, & les chapelains qui l'avaient accompagné furent obligés d'aller demander à Rome leur absolution. Ils firent le voyage ; on leur ordonna d'aller se présenter dans Paris à la porte de la cathédrale, aux quatre grandes fêtes, nus pieds & en chemise, tenant en main des verges dont les chanoines devaient les fouetter. Une partie de ces pénitences fut, dit-on, accomplie.

Louis VIII abandonne l'Angleterre.

Excommunie, & ses chapelains fouettés.

Cette scène incroyable se passait pourtant sous un roi habile & courageux, sous *Philippe-Auguste*, qui souffrait cette humiliation de son fils & de sa nation. Le vainqueur de Bouvines ne finit pas glorieusement sa carrière illustre. Il avait augmenté son royaume de la Normandie, du Maine, du Poitou : le reste des biens appartenans à l'Angleterre était encore défendu par beaucoup de seigneurs. 1225.

Du temps de *Louis VIII*, une partie de la Guienne

était françaiſe, l'autre était anglaiſe. Il n'y eut alors rien de grand ni de déciſif.

Teſtament de *Louis VIII.* 1225.

Le teſtament de *Louis VIII* mérite ſeulement quelque attention. Il lègue cent ſous à chacune des deux mille léproſeries de ſon royaume. Les chrétiens, pour fruit de leurs croiſades, ne remportèrent enfin que la lèpre. Il faut que le peu d'uſage du linge, & la mal-propreté du peuple eût bien augmenté le nombre des lépreux. Ce nom de léproſerie n'était pas donné indifféremment aux autres hôpitaux; car on voit, par le même teſtament, que le roi lègue cent livres de compte à deux cents hôtels-Dieu. Le legs que fit *Louis VIII* de trente mille livres une fois payées à ſon épouſe, la célèbre *Blanche* de Caſtille, revenait à cinq cents quarante mille livres d'aujourd'hui. J'inſiſte ſouvent ſur ces prix des monnaies; c'eſt, ce me ſemble, le pouls d'un Etat, & une manière aſſez ſûre de reconnaître ſes forces. Par exemple, il eſt clair que *Philippe-Auguſte* fut le plus puiſſant prince de ſon temps, ſi, indépendamment des pierreries qu'il laiſſa, les ſommes ſpécifiées dans ſon teſtament montent à près de neuf ceuts mille marcs d'argent de huit onces, qui valent à préſent environ quarante-neuf millions de notre monnaie, à 54 livres 19 ſols le marc d'argent fin. (4) Mais il faut qu'il y ait quelque

(4) Dans toutes les évaluations du marc d'or & d'argent, on a ſuppoſé que les hiſtoriens ou les actes parlent de marcs d'or ou d'argent fin, ſuivant la manière actuelle de s'exprimer. Si on venait à découvrir que dans quelques circonſtances ils ont entendu de l'or ou de l'argent au titre de la monnaie ou de la bijouterie du temps, il faudrait corriger les évaluations en conſéquence. Mais cela n'eſt pas vraiſemblable, puiſque ce ſont les variations des monnaies, alors très-fréquentes, qui ont introduit l'uſage d'exprimer les valeurs en marcs, & non en monnaies.

erreur de calcul dans ce teftament : il n'eft point du tout vraifemblable qu'un roi de France, qui n'avait de revenu que celui de fes domaines particuliers, ait pu laiffer alors une fomme fi confidérable. La puiffance de tous les rois de l'Europe confiftait alors à voir marcher un grand nombre de vaffaux fous leurs ordres, & non à poffèder affez de tréfors pour les affervir.

Conte ridicule d'une fille.

C'eft ici le lieu de relever un étrange conte que font tous nos hiftoriens. Ils difent que *Louis VIII* étant au lit de la mort, les médecins jugèrent qu'il n'y avait d'autre remède pour lui que l'ufage des femmes; qu'ils mirent dans fon lit une jeune fille, mais que le roi la chaffa, aimant mieux mourir, difent-ils, que de commettre un péché mortel. Le père *Daniel*, dans fon hiftoire de France, a fait graver cette aventure à la tête de la vie de *Louis VIII* comme le plus bel exploit de ce prince.

Cette fable a été appliquée à plufieurs autres monarques. Elle n'eft, comme tous les autres contes de ces temps-là, que le fruit de l'ignorance. Mais on devrait favoir aujourd'hui que la jouiffance d'une fille n'eft point un remède pour un malade; &, après tout, fi *Louis VIII* n'avait pu réchapper que par cet expédient, il avait *Blanche* fa femme qui était fort belle, & en état de lui fauver la vie. Le jéfuite *Daniel* prétend donc que *Louis VIII* mourut glorieufement, en ne fatisfefant pas la nature, & en combattant les hérétiques. Il eft vrai qu'avant fa mort il alla en Languedoc pour s'emparer d'une partie du comté de Touloufe que le jeune *Amauri*, comte de *Montfort*, fils de l'ufurpateur, lui vendit.

Mais acheter un pays d'un homme à qui ce pays n'appartient pas, eſt-ce là combattre pour la foi? Un eſprit juſte, en liſant l'hiſtoire, n'eſt preſque occupé qu'à la réfuter.

CHAPITRE LII.

De l'empereur Fréderic II, de ſes querelles avec les papes, & de l'empire allemand. Des accuſations contre Fréderic II. Du livre de tribus Impoſtoribus. *Du concile général de Lyon, &c.*

VERS le commencement du treizième ſiècle, tandis que *Philippe-Auguſte* régnait encore, que *Jean ſans terre* était dépouillé par *Louis VIII*; qu'après la mort de *Jean* & de *Philippe-Auguſte*, *Louis VIII*, chaſſé d'Angleterre, régnait en France, & laiſſait l'Angleterre à *Henri III:* dans ces temps, dis-je, les croiſades, les perſécutions contre les Albigeois épuiſaient toujours l'Europe. L'empereur *Fréderic II* feſait ſaigner les plaies mal fermées de l'Allemagne & de l'Italie. La querelle de la couronne impériale & de la mitre de Rome, les factions des *Guelſes* & des *Gibelins*, les haines des Allemands & des Italiens, troublaient le monde plus que jamais. *Fréderic II* fils de *Henri VI*, & neveu de l'empereur *Philippe*, jouiſſait de l'empire qu'*Othon IV* ſon compétiteur avait abandonné avant de mourir.

Les empereurs étaient alors bien plus puiſſans que les rois de France; car outre la Suabe & les grandes

terres que *Fréderic* possédait en Allemagne, il avait aussi Naples & Sicile par héritage. La Lombardie lui appartenait par cette longue possession des empereurs ; mais cette liberté, dont les villes d'Italie étaient alors idolâtres, respectait peu la possession des *Césars* allemands. C'était en Allemagne un temps d'anarchie & de brigandage, qui dura long-temps. Ce brigandage s'était tellement accru, que les sei- Droit de vol. gneurs comptaient parmi leurs droits celui d'être voleurs de grand chemin dans leurs territoires, & de faire de la fausse monnaie. *Fréderic II* les contraignit dans la diète d'Egra de faire serment 1219. de ne plus exercer de pareils droits ; & pour leur donner l'exemple, il renonça à celui que ses prédécesseurs s'étaient attribué de s'emparer de toute la dépouille des évêques à leur décès. Cette rapine était alors autorisée par-tout, & même en Angleterre.

Les usages les plus ridicules & les plus barbares Droit de cuissage. étaient alors établis. Les seigneurs avaient imaginé le droit de cuissage, de markette, de prélibation ; c'était celui de coucher la première nuit avec les nouvelles mariées leurs vassales roturières. Des évêques, des abbés eurent ce droit en qualité de hauts barons ; & quelques-uns se sont fait payer au dernier siècle par leurs sujets la renonciation à ce droit étrange, qui s'étendit en Ecosse, en Lombardie, en Allemagne & dans les provinces de France. Voilà les mœurs qui régnaient dans le temps des croisades.

L'Italie était moins barbare, mais n'était pas moins malheureuse. La querelle de l'empire & du

facerdoce avait produit les factions *Guelfe* & *Gibeline*, qui divifaient les villes & les familles.

Milan*, Brefcia, Mantoue, Vicence, Padoue, Trévize, Ferrare & prefque toutes les villes de la Romagne, fous la protection du pape, étaient liguées entr'elles contre l'empereur.

Il avait pour lui Crémone, Bergame, Modène, Parme, Reggio, Trente. Beaucoup d'autres villes étaient partagées entre les factions *Guelfe* & *Gibeline*. L'Italie était le théâtre non d'une guerre, mais de cent guerres civiles, qui, en aiguifant les efprits & les courages, n'accoutumaient que trop les nouveaux potentats italiens à l'affaffinat & à l'empoifonnement.

Fréderic II était né en Italie. Il aimait ce climat agréable, & ne pouvait fouffrir ni le pays ni les mœurs de l'Allemagne dont il fut abfent quinze années entières. Il paraît évident que fon grand deffein était d'établir en Italie le trône des nouveaux *Céfars*. Cela feul eût pu changer la face de l'Europe. C'eft le nœud fecret de toutes les querelles qu'il eut avec les papes. Il employa tour à tour la foupleffe & la violence, & le St Siége le combattit avec les mêmes armes.

Honorius III & *Grégoire IX* ne peuvent d'abord lui réfifter qu'en l'éloignant, & en l'envoyant faire la guerre dans la terre fainte. (*d*) Tel était le préjugé du temps, que l'empereur fut obligé de fe vouer à cette entreprife, de peur de n'être pas regardé par les peuples comme chrétien. Il fit le

(*d*) Voyez le chapitre des Croifades.

vœu par politique ; & par politique il différa le voyage.

Grégoire IX l'excommunie ſelon l'uſage ordinaire. *Fréderic* part ; & tandis qu'il fait une croiſade à Jéruſalem, le pape en fait une contre lui dans Rome. Il revient, après avoir négocié avec les ſoudans, ſe battre contre le St Siége. Il trouve dans le territoire de Capoue ſon propre beau-père *Jean de Brienne* roi titulaire de Jéruſalem, à la tête des ſoldats du pontiſe, qui portaient le ſigne des deux clefs ſur l'épaule. Les gibelins de l'empereur portaient le ſigne de la croix, & les croix mirent bientôt les clefs en fuite.

Frederic II excommunié.

Il ne reſtait guère alors d'autre reſſource à *Grégoire IX* que de ſoulever *Henri* roi des Romains, fils de *Fréderic II*, contre ſon père, ainſi que *Grégoire VII*, *Urbain II* & *Paſchal II* avaient armé les enfans de *Henri IV*. Mais *Fréderic*, plus heureux que *Henri IV*, ſe ſaiſit de ſon fils rebelle, le dépoſe dans la célèbre 1235.
diète de Mayence, & le condamne à une priſon perpétuelle.

Il était plus aiſé à *Fréderic II* de faire condamner ſon fils dans une diète d'Allemagne, que d'obtenir de l'argent & des troupes de cette diète pour aller ſubjuguer l'Italie. Il eut toujours aſſez de forces pour l'enſanglanter, & jamais aſſez pour l'aſſervir. Les *Guelfes*, ces partiſans de la papauté, & encore plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des *Gibelins* partiſans de l'empire.

La Sardaigne était encore un ſujet de guerre entre l'empire & le ſacerdoce, & par conſéquent d'excommunications. L'empereur s'empara de preſque toute 1238.

l'île. Alors *Grégoire IX* accusa publiquement *Fréderic II* d'incrédulité. ›› Nous avons des preuves, dit-il dans sa lettre circulaire du premier juillet 1239, ›› qu'il ›› dit publiquement que l'univers a été trompé par ›› trois imposteurs, MOÏSE, JESUS-CHRIST & ›› MAHOMET. Mais il place JESUS-CHRIST fort ›› au-dessous des autres; car il dit qu'ils ont vécu ›› pleins de gloire, & que l'autre n'a été qu'un homme ›› de la lie du peuple, qui prêchait à ses pareils. ›› L'empereur, ajoute-t-il, soutient qu'un DIEU ›› unique & créateur ne peut être né d'une femme, ›› & surtout d'une vierge. ›› C'est sur cette lettre du pape *Grégoire IX* qu'on crut dès ce temps-là qu'il y avait un livre intitulé, *De tribus impostoribus:* on a cherché ce livre de siècle en siècle, & on ne l'a jamais trouvé. (*e*)

Prétendu livre des trois imposteurs.

Ces accusations, qui n'avaient rien de commun avec la Sardaigne, n'empêchèrent pas que l'empereur ne la gardât: les divisions entre *Fréderic* & le St Siége n'eurent jamais la religion pour objet; & cependant les papes l'excommuniaient, publiaient contre lui des croisades, & le déposaient. Un cardinal nommé *Jacques*, évêque de Palestrine, apporta en France au jeune *Louis IX* des lettres de ce pape *Grégoire*, par lesquelles sa sainteté, ayant déposé *Frèderic II*, transférait de son autorité l'empire à *Robert* comte d'Artois, frère du jeune roi de France. C'était mal prendre son temps: la France, & l'Angleterre étaient en guerre: les barons de France soulevés dans la minorité de *Louis*, étaient encore

(*e*) On en a fait de nos jours sous le même titre.

puissans dans sa majorité. On prétend qu'ils répondirent *qu'un frère d'un roi de France n'avait pas besoin d'un empire*, *& que le pape avait moins de religion que Fréderic II.* Une telle réponse est trop peu vraisemblable pour être vraie.

Rien ne fait mieux connaître les mœurs & les usages de ce temps, que ce qui se passa au sujet de cette demande du pape.

St Louis sollicité en vain par les papes de favoriser leurs prétentions.

Il s'adressa aux moines de Citeaux, chez lesquels il savait que *St Louis* devait venir en pélerinage avec sa mère. Il écrivit au chapitre : » Conjurez le » roi qu'il prenne la protection du pape contre le » fils de *Satan Fréderic;* il est nécessaire que le roi » me reçoive dans son royaume, comme *Alexandre III* » y fut reçu contre la persécution de *Fréderic I*, & » *St Thomas* de Cantorbéri contre celle de *Henri II* » roi d'Angleterre. »

Le roi alla en effet à Citeaux, où il fut reçu par cinq cents moines qui le conduisirent au chapitre: là ils se mirent tous à genoux devant lui, & les mains jointes le prièrent de laisser passer le pape en France. *Louis* se mit aussi à genoux devant les moines, leur promit de défendre l'Eglise; mais il leur dit expressément qu'*il ne pouvait recevoir le pape sans le consentement des barons du royaume, dont un roi de France devait suivre les avis. Grégoire* meurt; mais l'esprit de Rome vit toujours. *Innocent IV*, l'ami de *Fréderic* quand il était cardinal, devient nécessairement son ennemi dès qu'il est souverain pontife. Il fallait à quelque prix que ce fût affaiblir la puissance impériale en Italie, & réparer la faute qu'avait faite *Jean XII* d'appeler à Rome les Allemands.

Innocent IV dépose l'empereur Fréderic II.

Innocent IV, après bien des négociations inutiles, assemble dans Lyon ce fameux concile, qui a cette inscription encore aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican : *Treizième concile général, premier de Lyon. Fréderic II y est déclaré ennemi de l'Eglise, & privé du siége impérial.* (5)

Il semble bien hardi de déposer un empereur dans une ville impériale ; mais Lyon était sous la protection de la France, & ses archevêques s'étaient emparés des droits régaliens. *Fréderic II* ne négligea pas d'envoyer à ce concile, où il devait être accusé, des ambassadeurs pour le défendre.

Le pape, qui se constituait juge à la tête du concile, fit aussi la fonction de son propre avocat; & après avoir beaucoup insisté sur les droits temporels de Naples & de Sicile, sur le patrimoine de la comtesse *Mathilde*, il accusa *Fréderic* d'avoir fait la paix avec les mahométans, d'avoir eu des concubines mahométanes, de ne pas croire en Jesus-Christ, & d'être hérétique. Comment peut-on être à la fois hérétique & incrédule ? & comment dans ces siècles pouvait-on former si souvent de telles accusations ? Les papes *Jean XII*, *Etienne VIII*, & les empereurs *Fréderic I*, *Fréderic II*, le chancelier *des Vignes*, *Mainfroy* régent de Naples, beaucoup d'autres essuient cette imputation. Les ambassadeurs

Accusations absurdes contre Fréderic.

(5) Il faut espérer que *Joseph II* ne laissera pas long-temps subsister dans le Vatican ce monument des attentats de Rome moderne, contre les droits du genre humain ; à moins qu'il ne valût mieux le conserver comme une preuve que le même esprit règne encore dans l'Eglise, & comme une leçon qui montre aux rois ce qu'ils auraient à craindre, s'ils avaient le malheur de reussir dans les mesures que le clergé leur inspire, pour faire retomber les nations dans l'ignorance.

de

de l'empereur parlèrent en fa faveur avec fermeté, & accuférent le pape à leur tour de rapine & d'ufure. Il y avait à ce concile des ambaffadeurs de France & d'Angleterre. Ceux-ci fe plaignirent bien autant des papes que le pape fe plaignit de l'empereur. „ Vous tirez par vos Italiens, dirent-ils, plus de „ foixante mille marcs par an du royaume d'An- „ gleterre; vous nous avez en dernier lieu envoyé „ un légat qui a donné tous les bénéfices à des „ Italiens. Il extorque de tous les religieux des „ taxes exceffives, & il excommunie quiconque fe „ plaint de fes vexations. Remédiez-y prompte- „ ment; car nous ne fouffrirons pas plus long- „ temps ces avanies. „

Accufations differentes contre la cour de Rome.

Le pape rougit, ne répondit rien & prononça la dépofition de l'empereur. Il eft très à remarquer qu'il fulmina cette fentence, non pas, dit-il, de l'approbation du concile, mais en préfence du concile. Tous les pères tenaient des cierges allumés, quand le pape prononçait. Ils les éteignirent enfuite. Une partie figna l'arrêt, une autre partie fortit en gémiffant.

N'oublions pas que dans ce concile le pape demanda un fubfide à tous les eccléfiaftiques. Tous gardèrent le filence, aucun ne parla ni pour approuver ni pour rejeter le fubfide, excepté un anglais nommé *Mefpham*, doyen de Lincoln. Il ofa dire que le pape rançonnait trop l'Eglife. Le pape le dépofa de fa feule autorité, & les eccléfiaftiques fe turent. *Innocent IV* parlait donc & agiffait en fouverain de l'Eglife, & on le fouffrait.

Defpotifme du pape fur le clergé.

Fréderic II ne fouffrit pas du moins que l'évêque

Juste colère de l'empereur.

de Rome agît en fouverain des rois. Cet empereur était à Turin, qui n'appartenait point encore à la maifon de *Savoie*. C'était un fief de l'empire, gouverné par le marquis de *Suze*. Il demanda une caffette : on la lui apporta. Il en tira la couronne impériale. „ Ce pape & ce concile, dit-il, ne me l'ont pas ravie ; „ & avant qu'on m'en dépouille, il y aura bien du „ fang répandu. „ Il ne manqua pas d'écrire d'abord à tous les princes d'Allemagne & de l'Europe par la plume de fon fameux chancelier *Pierre des Vignes*, tant accufé d'avoir compofé le livre des *trois impofteurs:* „ Je ne fuis pas le premier, difait-il dans fes lettres, „ que le clergé ait ainfi indignement traité, & je „ ne ferai pas le dernier. Vous en êtes caufe, en „ obéiffant à ces hypocrites dont vous connaiffez „ l'ambition fans bornes. Combien, fi vous vouliez, „ découvririez-vous dans la cour de Rome d'infamies „ qui font frémir la pudeur ? Livrés au fiècle, „ enivrés de délices, l'excès de leurs richeffes „ étouffe en eux tout fentiment de religion. C'eft „ une œuvre de charité de leur ôter ces richeffes „ pernicieufes qui les accablent ; & c'eft à quoi vous „ devez travailler tous avec moi. „

Cependant le pape, ayant déclaré l'empire vacant, écrivit à fept princes ou évêques : c'étaient les ducs de Bavière, de Saxe, d'Autriche & de Brabant, les archevêques de Saltzbourg, de Cologne & de Mayence. Voilà ce qui a fait croire que fept électeurs étaient alors folemnellement établis. Mais les autres princes de l'empire & les autres évêques prétendaient auffi avoir le même droit.

Les empereurs & les papes tâchaient ainfi de fe

faire dépofer mutuellement. Leur grande politique confiftait à exciter des guerres civiles.

Rome arme fouvent les fils contre les péres.

On avait déjà élu roi des Romains en Allemagne *Conrad* fils de *Fréderic II;* mais il fallait, pour plaire au pape, choifir un autre empereur. Ce nouveau *Céfar* ne fut choifi ni par les ducs de Saxe ou de Brabant, ou de Bavière, ou d'Autriche, ni par aucun prince de l'empire. Les évêques de Strasbourg, de Vurtzbourg, de Spire, de Metz, avec ceux de Mayence, de Cologne & de Trèves, créèrent cet empereur. Ils choifirent un landgrave de Thuringe, qu'on appela le *roi des prêtres.*

Croifade contre l'empereur.

Quel étrange empereur de Rome qu'un landgrave qui recevait la couronne feulement de quelques évêques de fon pays! Alors le pape fait renouveler la croifade contre *Fréderic.* Elle était prêchée par les *frères prêcheurs*, que nous appelons *dominicains*, & par les *frères mineurs* que nous appelons *cordeliers* ou *francifcains.* Cette nouvelle milice des papes commençait à s'établir en Europe. (*f*) Le S[t] Père ne s'en tint pas à ces mefures : il ménagea des confpirations contre la vie d'un empereur qui favait réfifter aux conciles, aux moines, aux croifades; du moins l'empereur fe plaignit que le pape fufcitait des affaffins contre lui, & le pape ne répondit point à ces plaintes.

Les mêmes prélats qui s'étaient donné la liberté de faire un *Céfar*, en firent encore un autre après la mort de leur Thuringien, & ce fut un comte de Hollande. La prétention de l'Allemagne fur l'empire romain ne fervit donc jamais qu'à la déchirer. Ces

(*f*) Voyez le chapitre des ordres religieux,

mêmes évêques, qui élifaient des empereurs, fe divifèrent entr'eux : leur comte de Hollande fut tué dans cette guerre civile.

1249. *Fréderic II* avait à combattre les papes depuis l'extrémité de la Sicile jufqu'à celle de l'Allemagne. On dit qu'étant dans la Pouille, il découvrit que fon médecin, féduit par *Innocent IV*, voulait l'empoifonner. Le fait me paraît douteux; mais dans les doutes que fait naître l'hiftoire de ces temps, il ne s'agit que du plus ou du moins de crimes.

Fréderic, voyant avec horreur qu'il lui était impoffible de confier fa vie à des chrétiens, fut obligé de prendre des mahométans pour fa garde. On prétend qu'ils ne le garantirent pas des fureurs de *Mainfroy* fon bâtard, qui l'étouffa, dit-on, dans fa dernière maladie. Le fait me paraît faux. Ce grand & malheureux empereur, roi de Sicile dès le berceau, ayant porté trente-huit ans la vaine couronne de Jérufalem, & celle des *Céfars* cinquante-quatre ans, (puifqu'il avait été déclaré roi des Romains en 1196) mourut âgé de cinquante-fept ans dans le royaume
1250. de Naples, & laiffa le monde auffi troublé à fa mort qu'à fa naiffance. Malgré tant de troubles, fes royaumes de Naples & de Sicile furent embellis & policés par fes foins : il y bâtit des villes, y fonda des univerfités, y fit fleurir un peu les lettres. La langue italienne commençait à fe former alors, c'était un compofé de la langue romance & du latin. On a des vers de *Fréderic II* en cette langue. Mais les traverfes qu'il effuya nuifirent aux fciences autant qu'à fes deffeins.

Depuis la mort de *Fréderic II* jufqu'en 1268,

l'Allemagne fut fans chef, non comme l'avait été la Grèce, l'ancienne Gaule, l'ancienne Germanie, & l'Italie avant qu'elle fût foumife aux Romains : l'Allemagne ne fut ni une république, ni un pays partagé entre plufieurs fouverains, mais un corps fans tête, dont les membres fe déchiraient.

C'était une belle occafion pour les papes ; mais ils n'en profitèrent pas. On leur arracha Brefcia, Crémone, Mantoue, & beaucoup de petites villes. Il eût fallu alors un pape guerrier pour les reprendre ; mais rarement un pape eut ce caractère. Ils ébranlaient à la vérité le monde avec leurs bulles. Ils donnaient des royaumes avec des parchemins. Le pape *Innocent IV* déclara de fa propre autorité *Haquin* roi de Norwège, en le fefant enfant légitime, de bâtard 1247.
qu'il était. Un légat du pape couronna ce roi *Haquin*, & reçut de lui un tribut de quinze mille marcs d'argent, & cinq cents marcs (ou marques) des églifes de Norwège ; ce qui était peut-être la moitié de l'argent comptant qui circulait dans un pays fi peu riche.

Le même pape *Innocent IV* créa auffi un certain *Mandog* roi de Lithuanie, mais roi relevant de Rome. *Nous recevons*, dit-il dans fa bulle du 15 juillet 1251, *ce nouveau royaume de Lithuanie au droit & à la propriété de St Pierre, vous prenant fous notre protection, vous, votre femme & vos enfans.* C'était imiter en quelque forte la grandeur de l'ancien fénat de Rome, qui accordait des titres de rois & de tétrarques. La Lithuanie ne fut pas cependant un royaume, elle ne put même encore être chrétienne que plus d'un fiècle après.

Les papes parlaient donc en maîtres du monde, & ne pouvaient être maîtres chez eux : il ne leur en coûtait que du parchemin pour donner ainsi des Etats ; mais ce n'était qu'à force d'intrigues qu'ils pouvaient se ressaisir d'un village auprès de Mantoue ou de Ferrare.

Voilà quelle était la situation des affaires de l'Europe : l'Allemagne & l'Italie déchirées, la France encore faible, l'Espagne partagée entre les chrétiens & les musulmans : ceux-ci entièrement chassés de l'Italie ; l'Angleterre commençant à disputer sa liberté contre ses rois ; le gouvernement féodal établi partout ; la chevalerie à la mode ; les prêtres devenus princes & guerriers ; une politique presqu'en tout différente de celle qui anime aujourd'hui l'Europe. Il semblait que les pays de la communion romaine fussent une grande république dont l'empereur & les papes voulaient être les chefs ; & cette république, quoique divisée, s'était accordée long-temps dans les projets des croisades, qui ont produit de si grandes & de si infames actions, de nouveaux royaumes, de nouveaux établissemens, de nouvelles misères, & enfin beaucoup plus de malheur que de gloire. Nous les avons déjà indiquées. Il est temps de peindre ces folies guerrières.

CHAPITRE LIII.

De l'Orient au temps des croisades, & de l'état de la Palestine.

LES religions durent toujours plus que les empires. Le mahométisme florissait, & l'empire des califes était détruit par la nation des Turcomans. On se fatigue à rechercher l'origine de ces Turcs. Elle est la même que celle de tous les peuples conquérans. Ils ont tous été d'abord des sauvages, vivant de rapine. Les Turcs habitaient autrefois au delà du Taurus & de l'Immaüs, & bien loin, dit-on, de l'Araxe. Ils étaient compris parmi ces Tartares que l'antiquité nommait Scythes. Ce grand continent de la Tartarie, bien plus vaste que l'Europe, n'a jamais été habité que par des barbares. Leurs antiquités ne méritent guère mieux une histoire suivie que les loups & les tigres de leur pays. Ces peuples du Nord firent de tout temps des invasions vers le Midi. Ils se répandirent vers le onzième siècle du côté de la Moscovie. Ils inondèrent les bords de la mer Caspienne. Les Arabes, sous les premiers successeurs de *Mahomet*, avaient soumis presque toute l'Asie mineure, la Syrie & la Perse : les Turcomans vinrent enfin, qui soumirent les Arabes.

Commencemens des Turcs.

Un calife de la dynastie des Abassides, nommé *Motassem*, fils du grand *Almamon*, & petit-fils du célèbre *Aaron-al-Raschild*, protecteur comme eux de tous les arts, contemporain de notre *Louis le débonnaire* ou *le faible*, posa les premières pierres de l'édifice

fous lequel fes fucceffeurs furent enfin écrafés. Il fit venir une milice de Turcs pour fa garde. Il n'y a jamais eu un plus grand exemple du danger des troupes étrangères. Cinq à fix cents Turcs à la folde de *Motaffem* font l'origine de la puiffance ottomane, qui a tout englouti, de l'Euphrate jufqu'au bout de la Grèce, & a de nos jours mis le fiége devant Vienne. Cette milice turque, augmentée avec le temps, devint funefte à fes maîtres. De nouveaux Turcs arrivent, qui profitèrent des guerres civiles excitées pour le califat. Les califes Abaffides de Bagdat perdirent bientôt la Syrie, l'Egypte, l'Afrique, que les califes Fatimites leur enlevèrent. Les Turcs

Décadence des Califes. dépouillèrent & Fatimites & Abaffides.

1050. *Togrul-Beg*, ou *Ortogrul-Beg*, de qui on fait defcendre la race des Ottomans, entra dans Bagdat, à peu près comme tant d'empereurs font entrés dans Rome. Il fe rendit maître de la ville & du calife, en fe profternant à fes pieds. *Ortogrul* conduifit le calife *Caiem* à fon palais en tenant la bride de fa mule; mais, plus habile ou plus heureux que les empereurs allemands ne l'ont été dans Rome, il établit fa puiffance, & ne laiffa au calife que le foin de commencer le vendredi les prières à la mofquée, & l'honneur d'inveftir de leurs Etats tous les tyrans mahométans qui fe fefaient fouverains.

Il faut fe fouvenir que comme ces Turcomans imitaient les Francs, les Normands & les Goths dans leurs irruptions, ils les imitaient auffi en fe foumettant aux lois, aux mœurs & à la religion des vaincus. C'eft ainfi que d'autres Tartares en ont ufé avec les Chinois; & c'eft l'avantage que tout peuple

policé, quoique le plus faible, doit avoir sur le barbare, quoique le plus fort.

Ainsi les califes n'étaient plus que les chefs de la religion, tels que le Dairi pontife du Japon, qui commande en apparence aujourd'hui au Cubosama, & qui lui obéit en effet ; tels que le shérif de la Mecque, qui appelle le sultan turc son vicaire ; tels enfin qu'étaient les papes sous les rois lombards. Je ne compare point sans doute la religion mahométane avec la chrétienne, je compare les révolutions. Je remarque que les califes ont été les plus puissans souverains de l'Orient, tandis que les pontifes de Rome n'étaient rien. Le califat est tombé sans retour; & les papes sont peu à peu devenus de grands souverains, affermis, respectés de leurs voisins, & qui ont fait de Rome la plus belle ville de la terre.

Il y avait donc au temps de la première croisade un calife à Bagdat qui donnait des investitures, & un sultan turc qui régnait. Plusieurs autres usurpateurs turcs & quelques arabes étaient cantonnés en Perse, dans l'Arabie, dans l'Asie mineure. Tout était divisé; & c'est ce qui pouvait rendre les croisades heureuses. Mais tout était armé, & ces peuples devaient combattre sur leur terrain avec un grand avantage.

Décadence de Constantinople.

L'empire de Constantinople se soutenait : tous ses princes n'avaient pas été indignes de régner. *Constantin Porphirogénète*, fils de *Léon le philosophe*, & philosophe lui-même, fit renaître, comme son père, des temps heureux. Si le gouvernement tomba dans le mépris sous *Romain* fils de *Constantin*, il devint

respectable aux nations sous *Nicéphore Phocas*, qui
961. avait repris Candie avant d'être empereur. Si *Jean Zimiscès* assassina ce *Nicéphore*, & souilla de sang le palais ; s'il joignit l'hypocrisie à ses crimes, il fut d'ailleurs le défenseur de l'empire contre les Turcs & les Bulgares. Mais sous *Michel Paphlagonate* on avait perdu la Sicile : sous *Romain Diogène* presque tout ce qui restait vers l'Orient, excepté la province de Pont ; & cette province, qu'on appelle aujourd'hui Turcomanie, tomba bientôt après sous le pouvoir du turc *Soliman*, qui, maître de la plus grande partie de l'Asie mineure, établit le siége de sa domination à Nicée, & menaçait de là Constantinople au temps où commencèrent les croisades.

L'empire grec était donc borné alors presqu'à la ville impériale, du côté des Turcs ; mais il s'étendait dans toute la Grèce, la Macédoine, la Thessalie, la Thrace, l'Illyrie, l'Epire, & avait même encore l'île de Candie. Les guerres continuelles, quoique toujours malheureuses contre les Turcs, entretenaient un reste de courage. Tous les riches chrétiens d'Asie, qui n'avaient pas voulu subir le joug mahométan, s'étaient retirés dans la ville impériale, qui par-là même s'enrichit des dépouilles des provinces. Enfin malgré tant de pertes, malgré les crimes & les révolutions du palais, cette ville, à la vérité déchue, mais immense, peuplée, opulente & respirant les délices, se regardait comme la première du monde. Les habitans s'appelaient *Romains*, & non *Grecs*. Leur Etat était l'empire romain ; & les peuples d'Occident, qu'ils nommaient *Latins*, n'étaient à leurs yeux que des barbares révoltés.

La Paleſtine n'était que ce qu'elle eſt aujourd'hui, un des plus mauvais pays de l'Aſie. Cette petite province eſt dans ſa longueur d'environ ſoixante-cinq lieues, & de vingt-trois en largeur. Elle eſt couverte preſque par-tout de rochers arides, ſur leſquels il n'y a pas une ligne de terre. Si ce canton était cultivé, on pourrait le comparer à la Suiſſe. La rivière du Jourdain, large d'environ cinquante pieds dans le milieu de ſon cours, reſſemble à la rivière d'Aar chez les Suiſſes, qui coule dans une vallée plus fertile que d'autres cantons. La mer de Tibériade n'eſt pas comparable au lac de Genève. Les voyageurs qui ont bien examiné la Suiſſe & la Paleſtine, donnent tous la préférence à la Suiſſe ſans aucune comparaiſon. Il eſt vraiſemblable que la Judée fut plus cultivée autrefois, quand elle était poſſédée par les Juifs. Ils avaient été forcés de porter un peu de terre ſur les rochers pour y planter des vignes. Ce peu de terre, liée avec les éclats des rochers, était ſoutenu par de petits murs, dont on voit encore des reſtes de diſtance en diſtance. Tableau de la Paleſtine.

Tout ce qui eſt ſitué vers le Midi conſiſte en déſerts de ſables ſalés, du côté de la Méditerranée & de l'Egypte, & en montagnes affreuſes, juſqu'à Eſiongaber vers la mer rouge. Ces ſables & ces rochers, habités aujourd'hui par quelques arabes voleurs, ſont l'ancienne patrie des Juifs. Ils s'avancèrent un peu au Nord dans l'Arabie pétrée. Le petit pays de Jérico, qu'ils envahirent, eſt un des meilleurs qu'ils poſſédèrent : le terrain de Jéruſalem eſt bien plus aride ; il n'a pas même l'avantage d'être

ſitué ſur une rivière. Il y a très-peu de pâturages: les habitans n'y purent jamais nourrir de chevaux: les ânes firent toujours la monture ordinaire. Les bœufs y ſont maigres ; les moutons y réuſſiſſent mieux ; les oliviers en quelques endroits y produiſent un fruit d'une bonne qualité. On y voit encore quelques palmiers ; & ce pays que les Juifs améliorèrent avec beaucoup de peine, quand leur condition toujours malheureuſe le leur permit, fut pour eux une terre délicieuſe, en comparaiſon des déſerts de Sina, de Param & de Cadés-Barné. (6)

St Jérôme, qui vécut ſi long-temps à Bethléem, avoue qu'on ſouffrait continuellement la ſéchereſſe & la ſoif dans ce pays de montagnes arides, de cailloux & de ſables, où il pleut rarement, où l'on manque de fontaines, & où l'induſtrie eſt obligée d'y ſuppléer à grands frais par des citernes.

La Paleſtine, malgré le travail des Hébreux, n'eut jamais de quoi nourrir ſes habitans ; & de même que les treize cantons envoient le ſuperflu de leurs peuples ſervir dans les armées des princes qui peuvent les payer, les Juifs allaient faire le métier de courtiers en Aſie & en Afrique. A peine Alexandrie était-elle bâtie, qu'ils s'y étaient établis.

(6) Ceux qui douteraient que la Paleſtine n'ait été un pays très-peu fertile, peuvent conſulter deux graves diſſertations ſur cet objet important, par M. l'abbé *Guenée*, de l'academie des Inſcriptions. Les preuves qu'on y trouve de la ſtérilité de ce pays ſont d'autant plus deciſives, que l'intention de l'auteur était de prouver préciſement le contraire. Les diſſertations de l'abbé de *Vertot*, ſur l'authenticite de la ſainte ampoule, produiſent le même effet ; mais on a ſoupçonné l'abbé de *Vertot* d'y avoir mis un peu de malice, ce dont on n'a garde de ſoupçonner l'autre académicien.

Les Juifs commerçans n'habitaient guère Jérusalem ; & je doute que dans le temps le plus florissant de ce petit État, il y ait jamais eu des hommes aussi opulens que le sont aujourd'hui plusieurs hébreux d'Amsterdam, de la Haye, de Londres, de Constantinople.

Lorsqu'*Omar*, l'un des premiers successeurs de *Mahomet*, s'empara des fertiles pays de la Syrie, il prit la contrée de la Palestine ; & comme Jérusalem est une ville sainte pour les mahométans, il y entra chargé d'une haire & d'un sac de pénitent, & n'exigea que le tribut de treize drachmes par tête, ordonné par le pontife : c'est ce que rapporte *Nicétas Coniates*. *Omar* enrichit Jérusalem d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée en dedans d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avait beaucoup d'or pur. (*g*) Quand ensuite les Turcs déjà mahométans s'emparèrent du pays vers l'an 1055, ils respectèrent la mosquée, & la ville resta toujours peuplée de sept à huit mille habitans. C'était ce que son enceinte pouvait alors contenir, & ce que tout le territoire d'alentour pouvait nourrir. Ce peuple ne s'enrichissait guère d'ailleurs que des pélerinages des chrétiens & des musulmans. Les uns allaient visiter la mosquée, les autres l'endroit où l'on prétend que JESUS fut enterré. Tous payent une petite redevance à l'émir turc qui résidait dans la ville, & à quelques imans qui vivaient de la curiosité des pélerins.

(*g*) Elle fut fondée sur les débris de la forteresse bâtie par *Hérode* & auparavant par *Salomon* ; forteresse qui avait servi de temple.

CHAPITRE LIV.

De la première croisade, jusqu'à la prise de Jérusalem.

Un fanatique, auteur des croisades. TEL était l'état de l'Asie mineure & de la Syrie, lorsqu'un pélerin d'Amiens suscita les croisades. Il n'avait d'autre nom que *Coucoupètre* ou *Cucupiètre*, comme le dit la fille de l'empereur *Comnène*, qui le vit à Constantinople. Nous le connaissons sous le nom de *Pierre l'Hermite*. Ce Picard, parti d'Amiens pour aller en pélerinage vers l'Arabie, fut cause que l'Occident s'arma contre l'Orient, & que des millions d'Européens périrent en Asie. C'est ainsi que sont enchaînés les événemens de l'univers. Il se plaignit amèrement à l'évêque secret, qui résidait dans le pays, avec le titre de patriarche de Jérusalem, des vexations que souffraient les pélerins ; les révélations ne lui manquèrent pas. *Guillaume* de Tyr assure que JESUS-CHRIST apparut à l'Hermite. *Je serai avec toi*, lui dit-il, *il est temps de secourir mes serviteurs*. A son retour à Rome, il parla d'une manière si vive, & fit des tableaux si touchans, que le pape *Urbain II* crut cet homme propre à seconder le grand dessein que les papes avaient depuis longtemps d'armer la chrétienté contre le mahométisme. Il envoya *Pierre* de province en province communiquer par son imagination forte l'ardeur de ses sentimens, & semer l'enthousiasme.

1094. *Urbain II* tint ensuite vers Plaisance un concile en rase campagne, où se trouvèrent plus de trente

mille féculiers outre les eccléfiaftiques. On y propofa la manière de venger les chrétiens. L'empereur des Grecs *Alexis Comnène*, père de cette princeffe qui écrivit l'hiftoire de fon temps, envoya à ce concile des ambaffadeurs pour demander quelque fecours contre les mufulmans; mais ce n'était ni du pape, ni des Italiens qu'il devait l'attendre. Les Normands enlevaient alors Naples & Sicile aux Grecs ; & le pape, qui voulait être au moins feigneur fuzerain de ces royaumes, étant d'ailleurs rival de l'Eglife grecque, devenait néceffairement par fon état l'ennemi déclaré des empereurs d'Orient, comme il était l'ennemi couvert des empereurs teutoniques. Le pape, loin de fecourir les Grecs, voulait foumettre l'Orient aux Latins.

Au refte, le projet d'aller faire la guerre en Paleftine fut vanté par tous les affiftans au concile de Plaifance, & ne fut embraffé par perfonne. Les principaux feigneurs Italiens avaient chez eux trop d'intérêts à ménager, & ne voulaient point quitter un pays délicieux pour aller fe battre vers l'Arabie pétrée.

On fut donc obligé de tenir un autre concile à Clermont en Auvergne. Le pape y harangua dans la grande place. On avait pleuré en Italie fur les malheurs des chrétiens de l'Afie. On s'arma en France. Ce pays était peuplé d'une foule de nouveaux feigneurs, inquiets, indépendans, aimant la diffipation & la guerre, plongés pour la plupart dans les crimes que la débauche entraîne, & dans une ignorance auffi honteufe que leurs débauches. Le pape propofait la rémiffion de tous leurs péchés,

1095. Croifade déclarée.

& leur ouvrait le ciel, en leur impofant pour pénitence de fuivre la plus grande de leurs paffions, de courir au pillage. On prit donc la croix à l'envi. Les églifes & les cloîtres achetèrent alors à vil prix beaucoup de terres des feigneurs, qui crurent n'avoir befoin que d'un peu d'argent & de leurs armes pour aller conquérir des royaumes en Afie. *Godefroi de Bouillon*, par exemple, duc de Brabant, vendit fa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Stenay à l'évêque de Verdun. *Baudoin*, frère de *Godefroi*, vendit au même évêque le peu qu'il avait en ce pays-là. Les moindres feigneurs châtelains partirent à leurs frais ; les pauvres gentilshommes fervirent d'écuyers aux autres. Le butin devait fe partager felon les grades, & felon les dépenfes des croifés. C'était une grande fource de divifion, mais c'était auffi un grand motif. La religion, l'avarice & l'inquiétude encourageaient également ces émigrations. On enrôla une infanterie innombrable, & beaucoup de fimples cavaliers fous mille drapeaux différens. Cette foule de croifés fe donna rendez-vous à Conftantinople. Moines, femmes, marchands, vivandiers, tout partit, comptant ne trouver fur la route que des chrétiens, qui gagneraient des indulgences en les nourriffant. Plus de quatre-vingts mille de ces vagabonds fe rangèrent fous le drapeau de *Coucoupètre*, que j'appellerai toujours *Pierre l'Hermite*. Il marchait en fandales & ceint d'une corde, à la tête de l'armée. Nouveau genre de vanité ! Jamais l'antiquité n'avait vu de ces émigrations d'une partie du monde dans l'autre, produites par un enthoufiafme de religion. Cette fureur épidémique parut

Armement prodigieux.

alors

alors pour la première fois, afin qu'il n'y eût aucun fléau possible qui n'eût affligé l'espèce humaine.

La première expédition de ce général hermite fut d'assiéger une ville chrétienne en Hongrie, nommée *Malavilla*, parce que l'on avait refusé des vivres à ces soldats de JESUS-CHRIST, qui, malgré leur sainte entreprise, se conduisaient en voleurs de grand chemin. La ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, les habitans égorgés. L'*Hermite* ne fut plus alors maître de ses croisés, excités par la soif du brigandage. Un des lieutenans de l'*Hermite*, nommé *Gautier sans argent*, qui commandait la moitié des troupes, agit de même en Bulgarie. On se réunit bientôt contre ces brigands, qui furent presque tous exterminés, & l'*Hermite* arriva enfin devant Constantinople avec vingt mille personnes mourant de faim.

Un prédicateur allemand nommé *Godescalc*, qui voulut jouer le même rôle, fut encore plus maltraité. Dès qu'il fut arrivé avec ses disciples dans cette même Hongrie où ses prédécesseurs avaient fait tant de désordres, la seule vue de la croix rouge qu'ils portaient fut un signal auquel ils furent tous massacrés.

Une autre horde de ces aventuriers, composée de plus de deux cents mille personnes, tant femmes que prêtres, paysans, écoliers, croyant qu'elle allait défendre JESUS-CHRIST, s'imagina qu'il fallait exterminer tous les juifs qu'on rencontrerait. Il y en avait beaucoup sur les frontières de France : tout le commerce était entre leurs mains. Les chrétiens, croyant venger DIEU, firent main basse

Juifs massacres sur la route par les croisés. sur tous ces malheureux. Il n'y eut jamais depuis *Adrien* un si grand massacre de cette nation. Ils furent égorgés à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence ; & plusieurs se tuèrent eux-mêmes, après avoir fendu le ventre à leurs femmes, pour ne pas tomber entre les mains de ces barbares. La Hongrie fut encore le tombeau de cette troisième armée de croisés.

Hermite sans armée. * Cependant l'*Hermite Pierre* trouva devant Constantinople d'autres vagabons italiens & allemands, qui se joignirent à lui, & ravagèrent les environs de la ville. L'empereur *Alexis Comnène*, qui régnait, était assurément sage & modéré. Il se contenta de se défaire au plutôt de pareils hôtes. Il leur fournit des bateaux pour les transporter au delà du Bosphore. Le général *Pierre* se vit enfin à la tête d'une armée chrétienne contre les musulmans. *Soliman*, soudan de Nicée, tomba avec ses turcs aguerris sur cette multitude dispersée. *Gautier sans argent* y périt avec beaucoup de pauvre noblesse. L'*Hermite* retourna cependant à Constantinople, regardé comme un fanatique qui s'était fait suivre par des furieux.

Il n'en fut pas de même des chefs des croisés, plus politiques, moins enthousiastes, plus accoutumés au commandement, & conduisant des troupes un peu plus réglées. *Godefroi de Bouillon* menait soixante & dix mille hommes de pied & dix mille cavaliers couverts d'une armure complète, sous plusieurs bannières de seigneurs tous rangés sous la sienne.

Princes croisés. Cependant *Hugues*, frère du roi de France *Philippe I*, marchait par l'Italie avec d'autres seigneurs qui

s'étaient joints à lui. Il allait tenter la fortune. Presque tout son établissement consistait dans le titre de frère d'un roi très-peu puissant par lui-même. Ce qui est plus étrange, c'est que *Robert*, duc de Normandie, fils aîné de *Guillaume* conquérant de l'Angleterre, quitta cette Normandie où il était à peine affermi. Chassé d'Angleterre par son cadet *Guillaume le roux*, il lui engagea encore la Normandie pour subvenir aux frais de son armement. C'était, dit-on, un prince voluptueux & superstitieux. Ces deux qualités, qui ont leur source dans la faiblesse, l'entraînèrent à ce voyage.

Le vieux *Raimond*, comte de Toulouse, maître du Languedoc & d'une partie de la Provence, qui avait déjà combattu contre les musulmans en Espagne, ne trouva ni dans son âge ni dans les intérêts de sa patrie aucune raison contre l'ardeur d'aller en Palestine. Il fut un des premiers qui s'arma & passa les Alpes, suivi, dit-on, de près de cent mille hommes. Il ne prévoyait pas que bientôt on prêcherait une croisade contre sa propre famille.

Le plus politique de tous ces croisés, & peut-être le seul, fut *Bohémond*, fils de ce *Robert Guiscard* conquérant de la Sicile. Toute cette famille de Normands, transplantée en Italie, cherchait à s'agrandir, tantôt aux dépens des papes, tantôt sur les ruines de l'empire grec. Ce *Bohémond* avait lui-même long-temps fait la guerre à l'empereur *Alexis* en Epire & en Grèce; & n'ayant pour tout héritage que la petite principauté de Tarente & son courage, il profita de l'enthousiasme épidémique de l'Europe, pour rassembler sous sa bannière jusqu'à dix mille

cavaliers bien armés & quelque infanterie, avec lesquels il pouvait conquérir des provinces, soit sur les chrétiens, soit sur les mahométans.

La princesse *Anne Comnène* dit que son père fut alarmé de ces émigrations prodigieuses, qui fondaient dans son pays. On eût cru, dit-elle, que l'Europe, arrachée de ses fondemens, allait tomber sur l'Asie. Qu'aurait-ce donc été, si près de trois cents mille hommes, dont les uns avaient suivi l'*Hermite Pierre*, les autres le prêtre *Godescalc*, n'avaient déjà disparu ?

Intérêt des papes aux croisades.

On proposa au pape de se mettre à la tête de ces armées immenses qui restaient encore. C'était la seule manière de parvenir à la monarchie universelle, devenue l'objet de la cour romaine. Cette entreprise demandait le génie d'un *Mahomet* ou d'un *Alexandre*. Les obstacles étaient grands, & *Urbain* ne vit que les obstacles.

Grégoire VII avait autrefois conçu ce projet des croisades. Il aurait armé l'Occident contre l'Orient, il aurait commandé à l'Eglise grecque comme à la latine. Les papes auraient vu sous leurs lois l'un & l'autre empire. Mais du temps de *Grégoire VII*, une telle idée n'était encore que chimérique. L'empire de Constantinople n'était pas encore assez accablé, la fermentation du fanatisme n'était pas assez violente dans l'Occident. Les esprits ne furent bien disposés que du temps d'*Urbain II*.

Le pape & les princes croisés avaient dans ce grand appareil leurs vues différentes, & Constantinople les redoutait toutes. On y haïssait les Latins, qu'on y regardait comme des hérétiques & des barbares. On

craignait furtout que Conftantinople ne fût l'objet de leur ambition, plus que la petite ville de Jérufalem ; & certes on ne fe trompait pas, puifqu'ils envahirent à la fin Conftantinople & l'empire.

Ce que les Grecs craignaient le plus, & avec raifon, c'était ce *Bohémond* & fes Napolitains, ennemis de l'empire. Mais quand même les intentions de *Bohémond* euffent été pures, de quel droit tous ces princes d'Occident venaient-ils prendre pour eux des provinces que les Turcs avaient arrachées aux empereurs grecs ?

Caractère des principaux croifés.

On peut juger d'ailleurs quelle était l'arrogance féroce des feigneurs croifés, par le trait que rapporte la princeffe *Anne Comnène* de je ne fais quel comte français qui vint s'affeoir à côté de l'empereur fur fon trône dans une cérémonie publique. *Baudouin*, frère de *Godefroi de Bouillon*, prenant par la main cet homme indifcret pour le faire retirer, le comte dit tout haut dans fon jargon barbare : » Voilà un » plaifant ruftre que ce grec, de s'affeoir devant » des gens comme nous. » Ces paroles furent interprétées à *Alexis*, qui ne fit que fourire. Une ou deux indifcrétions pareilles fuffifent pour décrier une nation. *Alexis* fit demander à ce comte qui il était. » Je fuis, répondit-il, de la race la plus noble. » J'allais tous les jours dans l'églife de ma feigneurie, » où s'affemblaient tous les braves feigneurs qui » voulaient fe battre en duel, & qui priaient Jesus-» Christ & la Ste Vierge de leur être favorables. » Aucun d'eux n'ofa jamais fe battre contre moi. »

Il était moralement impoffible que de tels hôtes n'exigeaffent des vivres avec dureté, & que les Grecs

n'en refusassent avec malice. C'était un sujet de combats continuels entre les peuples & l'armée de *Godefroi*, qui parut la première après les brigandages des croisés de l'*Hermite Pierre*. *Godefroi* en vint jusqu'à attaquer les fauxbourgs de Constantinople, & l'empereur les défendit en personne. L'évêque du Puy en Auvergne, nommé *Monteil*, légat du pape dans les armées de la croisade, voulait absolument qu'on commençât les entreprises contre les infidelles par le siége de la ville où résidait le premier prince des chrétiens. Tel était l'avis de *Bohémond*, qui était alors en Sicile, & qui envoyait couriers sur couriers à *Godefroi*, pour l'empêcher de s'accorder avec l'empereur. *Hugues*, frère du roi de France, eut alors l'imprudence de quitter la Sicile où il était avec *Bohémond*, & de passer presque seul sur les terres d'*Alexis*. Il joignit à cette indiscrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu séante à qui n'avait point d'armée. Le fruit de ces démarches fut d'être arrêté quelque temps prisonnier. Enfin la politique de l'empereur grec vint à bout de détourner tous ces orages. Il fit donner des vivres, il engagea tous les seigneurs à lui prêter hommage pour les terres qu'ils conquèreraient, il les fit tous passer en Asie les uns après les autres, après les avoir comblés de présens. *Bohémond*, qu'il redoutait le plus, fut celui qu'il traita avec le plus de magnificence.

Magnificence de l'empereur *Alexis*.

Quand ce prince vint lui rendre hommage à Constantinople, & qu'on lui fit voir les raretés du palais, *Alexis* ordonna qu'on remplît un cabinet de meubles précieux, d'ouvrages d'or & d'argent, de bijoux de toute espèce, entassés sans ordre, & de laisser la

porte du cabinet entr'ouverte. *Bohémond* vit en passant ces trésors, auxquels les conducteurs affectaient de ne faire nulle attention. ,, Est-il possible, s'écria-t-il, ,, qu'on néglige de si belles choses? si je les avais, ,, je me croirais le plus puissant des princes. ,, Le soir même l'empereur lui envoya tout le cabinet. Voilà ce que rapporte sa fille, témoin oculaire. C'est ainsi qu'en usait ce prince, que tout homme désintéressé appellera sage & magnifique, mais que la plupart des historiens des croisades ont traité de perfide, parce qu'il ne voulut pas être l'esclave d'une multitude dangereuse.

Enfin, quand il s'en fut heureusement débarrassé, & que tout fut passé dans l'Asie mineure, on fit la revue près de Nicée; & on a prétendu qu'il se trouva cent mille cavaliers & six cents mille hommes de pied en comptant les femmes. Ce nombre, joint avec les premiers croisés qui périrent sous l'*Hermite* & sous d'autres, fait environ onze cents mille. Il justifie ce qu'on dit des armées des rois de Perse, qui avaient inondé la Grèce, & ce qu'on raconte des transplantations de tant de barbares; ou bien c'est une exagération semblable à celles des Grecs qui mêlerent presque toujours la fable à l'histoire. Les Français enfin, & surtout *Raimond* de *Toulouse*, se trouvèrent par-tout sur le même terrain que les Gaulois méridionaux avaient parcouru treize cents ans auparavant, quand ils allèrent ravager l'Asie mineure, & donner leur nom à la province de Galatie.

Les historiens nous informent rarement comment on nourrissait ces multitudes. C'était une entreprise qui demandait autant de soins que la guerre même.

Venise ne voulut pas d'abord s'en charger. Elle s'enrichissait plus que jamais par son commerce avec les mahométans, & craignait de perdre les priviléges qu'elle avait chez eux. Les Génois, les Pisans & les Grecs équipèrent des vaisseaux chargés de provisions, qu'ils vendaient aux croisés en côtoyant l'Asie mineure. La fortune des Génois s'en accrut, & on fut étonné bientôt après de voir Gènes devenue une puissance.

Le vieux turc *Soliman* soudan de Syrie, qui était sous les califes de Bagdat ce que les maires avaient été sous la race de *Clovis*, ne put avec le secours de son fils résister au premier torrent de tous ces princes croisés. Leurs troupes étaient mieux choisies que celles de l'*Hermite Pierre*, & disciplinées autant que le permettait la licence & l'enthousiasme.

1097. On prit Nicée; on battit deux fois les armées commandées par le fils de *Soliman*. Les Turcs & les Arabes ne soutinrent point dans ces commencemens le choc de ces multitudes couvertes de fer, de leurs grands chevaux de bataille, & des forêts de lances auxquelles ils n'étaient point accoutumés.

1098. *Bohémond* eut l'adresse de se faire céder par les

Prise de Jerusalem.

croisés le fertile pays d'Antioche. *Baudouin* alla jusqu'en Mésopotamie s'emparer de la ville d'Edesse, & s'y forma un petit Etat. Enfin on mit le siége devant Jérusalem, dont le calife d'Egypte s'était saisi par ses lieutenans. La plupart des historiens disent que l'armée des assiégeans, diminuée par les combats, par les maladies & par les garnisons mises dans les villes conquises, était réduite à vingt mille hommes de pied & à quinze cents chevaux; & que

Jérusalem, pourvue de tout, était défendue par une garnison de quarante mille soldats. On ne manque pas d'ajouter qu'il y avait outre cette garnison vingt mille habitans déterminés. Il n'y a point de lecteur sensé qui ne voie qu'il n'est guère possible qu'une armée de vingt mille hommes en assiège une de soixante mille dans une place fortifiée; mais les historiens ont toujours voulu du merveilleux.

Ce qui est vrai, c'est qu'après cinq semaines de siége la ville fut emportée d'assaut, & que tout ce qui n'était pas chrétien fut massacré. *L'Hermite Pierre*, de général devenu chapelain, se trouva à la prise & au massacre. Quelques chrétiens, que les musulmans avaient laissé vivre dans la ville, conduisirent les vainqueurs dans les caves les plus reculées, où les mères se cachaient avec leurs enfans; & rien ne fut épargné. Presque tous les historiens conviennent qu'après cette boucherie, les chrétiens tout dégouttans de sang allèrent en procession à l'endroit qu'on dit être le sépulcre de 1099.
JESUS-CHRIST, & y fondirent en larmes. Il est très-vraisembable qu'ils y donnèrent des marques de religion; mais cette tendresse qui se manifesta par des pleurs n'est guère compatible avec cet esprit de vertige, de fureur, de débauche & d'emportement. Le même homme peut être furieux & tendre, mais non dans le même temps.

Elmacim rapporte qu'on enferma les juifs dans la synagogue qui leur avait été accordée par les Turcs, & qu'on les y brûla tous. Cette action est croyable après la fureur avec laquelle on les avait exterminés sur la route.

5 juillet 1099. Jérusalem fut prise par les croisés, tandis qu'*Alexis Comnène* était empereur d'Orient, *Henri IV* d'Occident; & qu'*Urbain II*, chef de l'Eglise romaine, vivait encore. Il mourut avant d'avoir appris ce triomphe de la croisade dont il était l'auteur.

Les seigneurs, maîtres de Jérusalem, s'assemblaient déjà pour donner un roi à la Judée. Les ecclésiastiques, suivant l'armée, se rendirent dans l'assemblée, & osèrent déclarer nulle l'élection qu'on allait faire, parce qu'il fallait, disaient-ils, faire un patriarche avant de faire un souverain.

Cependant *Godefroi* de *Bouillon* fut élu, non pas roi, mais duc de Jérusalem. Quelques mois après arriva un légat nommé *Damberto*, qui se fit nommer patriarche par le clergé; & la première chose que fit ce patriarche, ce fut de prendre le petit royaume de Jérusalem pour lui-même au nom du pape. Il fallut que *Godefroi* de *Bouillon*, qui avait conquis la ville au prix de son sang, la cédât à cet évêque. Il se réserva le port de Joppé & quelques droits dans Jérusalem. Sa patrie qu'il avait abandonnée valait bien au-delà de ce qu'il avait acquis en Palestine.

CHAPITRE LV.

Croisades depuis la prise de Jérusalem. Louis le jeune prend la croix. S[t] Bernard, qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, & on est battu. Saladin prend Jérusalem, ses exploits, sa conduite. Quel fut le divorce de Louis VII dit le jeune, &c.

DEPUIS le quatrième siècle, le tiers de la terre est en proie à des émigrations presque continuelles. Les Huns, venus de la Tartarie chinoise, s'établissent enfin sur les bords du Danube; & de là ayant pénétré sous *Attila* dans les Gaules & en Italie, ils restent fixés en Hongrie. Les Hérules, les Goths s'emparent de Rome. Les Vandales vont des bords de la mer baltique subjuguer l'Espagne & l'Afrique. Les Bourguignons envahissent une partie des Gaules: les Francs passent dans l'autre. Les Maures asservissent les Visigoths conquérans de l'Espagne, tandis que d'autres arabes étendaient leurs conquêtes dans la Perse, dans l'Asie mineure, en Syrie, en Egypte. Les Turcs viennent du bord oriental de la mer caspienne, & partagent les Etats conquis par les Arabes. Les croisés de l'Europe inondent la Syrie en bien plus grand nombre que toutes ces nations ensemble n'en ont jamais eu dans leurs émigrations, tandis que le tartare *Gengis* subjugue la haute Asie. Cependant, au bout de quelque temps, il n'est resté aucune trace des conquêtes des croisés. *Gengis*, au contraire, ainsi que les Arabes, les Turcs & les

Emigrations.

autres, ont fait de grands établissemens loin de leur patrie. Il sera peut-être aisé de découvrir les raisons du peu de succès des croisés.

Les mêmes circonstances produisent les mêmes effets. On a vu que quand les successeurs de *Mahomet* eurent conquis tant d'Etats, la discorde les divisa. Les croisés éprouvèrent un sort à peu près semblable. Ils conquirent moins, & furent divisés plutôt. Voilà déjà trois petits Etats chrétiens formés tout d'un coup en Asie; Antioche, Jérusalem & Edesse. Il s'en forma quelques années après un quatrième; ce fut celui de Tripoli de Syrie, qu'eut le jeune *Bertrand*, fils du comte de Toulouse. Mais, pour conquérir Tripoli, il fallut avoir recours aux vaisseaux des Vénitiens. Ils prirent alors part à la croisade, & se firent céder une partie de cette nouvelle conquête.

De tous ces nouveaux princes qui avaient promis de faire hommage de leurs acquisitions à l'empereur grec, aucun ne tint sa promesse, & tous furent jaloux les uns des autres. En peu de temps, ces nouveaux Etats divisés & subdivisés passèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva, comme en France, de petits seigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Césarée. *Soliman*, qui avait perdu Antioche & Nicée, tenait toujours la campagne, habitée d'ailleurs par des colons musulmans; & sous *Soliman* & après lui on vit dans l'Asie un mélange de chrétiens, de turcs, d'arabes, se fesant tous la guerre. Un château turc était voisin d'un château chrétien, de même qu'en Allemagne les terres des protestans & des catholiques sont enclavées les unes dans les autres.

De ce million de croisés bien peu restaient alors. Au bruit de leurs succès, grossis par la renommée, de nouveaux essaims partirent encore de l'Occident. Ce prince *Hugues*, frère du roi de France *Philippe I*, ramena une nouvelle multitude, grossie par des italiens & des allemands. On en compta trois cents mille, mais en réduisant ce nombre aux deux tiers, ce sont encore deux cents mille hommes qu'il en coûta à la chrétienté. Ceux-là furent traités vers Constantinople à peu près comme les suivans de l'*Hermite Pierre.* Ceux qui abordèrent en Asie furent détruits par *Sòliman* ; & le prince *Hugues* mourut presqu'abandonné dans l'Asie mineure.

Ce qui prouve encore, ce me semble, l'extrême faiblesse de la principauté de Jérusalem, c'est l'établissement de ces religieux soldats, templiers & hospitaliers. Il faut bien que ces moines, fondés d'abord pour servir les malades, ne fussent pas en sureté, puisqu'ils prirent les armes. D'ailleurs, quand la société générale est bien gouvernée, on ne fait guère d'associations particulières.

Les religieux consacrés au service des blessés, ayant fait vœu de se battre, vers l'an 1118, il se forma tout d'un coup une milice semblable, sous le nom de *Templiers*, qui prirent ce titre, parce qu'ils demeuraient auprès de cette église qui avait, disait-on, été autrefois le *temple de Salomon.* Ces établissemens ne sont dûs qu'à des Français, ou du moins à des habitans d'un pays annexé depuis à la France. *Raimond Dupuy*, premier grand-maître & instituteur de la milice des hospitaliers, était de Dauphiné.

Chevaliers teutons.

A peine ces deux ordres furent-ils établis par les bulles des papes, qu'ils devinrent riches & rivaux. Ils se battirent les uns contre les autres aussi souvent que contre les musulmans. Bientôt après, un nouvel ordre s'établit encore en faveur des pauvres allemands abandonnés dans la Palestine ; & ce fut l'ordre des moines teutoniques, qui devint après en Europe une milice de conquérans.

Enfin la situation des chrétiens était si peu affermie que *Baudouin*, premier roi de Jérusalem, qui régna après la mort de *Godefroi* son frère, fut pris presqu'aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens s'affaiblissaient tous les jours. Les premiers conquérans n'étaient plus ; leurs successeurs étaient amollis. Déjà l'Etat d'Edesse était repris par les Turcs en 1140, & Jérusalem menacée. Les empereurs grecs ne voyant dans les princes d'Antioche, leurs voisins, que de nouveaux usurpateurs, leur fesaient la guerre, non sans justice. Les chrétiens d'Asie, prêts d'être accablés de tous côtés, sollicitèrent en Europe une nouvelle croisade générale.

St Bernard & ses prophéties.

La France avait commencé la première inondation : ce fut à elle qu'on s'adressa pour la seconde. Le pape *Eugène III*, n'aguère disciple de *St Bernard*, fondateur de Clervaux, choisit avec raison son premier maître pour être l'organe d'un nouveau dépeuplement. Jamais religieux n'avait mieux concilié le tumulte des affaires avec l'austérité de son état : aucun n'était arrivé comme lui à cette considération purement personnelle, qui est au-dessus de l'autorité même. Son contemporain, l'abbé *Suger*, était premier

ministre de France ; son disciple était pape ; mais *Bernard*, simple abbé de Clervaux, était l'oracle de la France & de l'Europe.

A Vézelai en Bourgogne fut dressé un échafaud dans la place publique, où *Bernard* parut à côté de *Louis le jeune*, roi de France. Il parla d'abord, & le roi parla ensuite. Tout ce qui était présent prit la croix. *Louis* la prit le premier des mains de *St Bernard*. Le ministre *Suger* ne fut point d'avis que le roi abandonnât le bien certain qu'il pouvait faire à ses Etats, pour tenter en Syrie des conquêtes incertaines ; mais l'éloquence de *Bernard*, & l'esprit du temps, sans lequel cette éloquence n'était rien, l'emportèrent sur les conseils du ministre.

On nous peint *Louis le jeune* comme un prince *Louis le jeune.* plus rempli de scrupules que de vertus. Dans une de ces petites guerres civiles que le gouvernement féodal rendait inévitables en France, les troupes du roi avaient brûlé l'église de Vitry, & une partie du peuple, réfugiée dans cette église, avait péri au milieu des flammes. On persuada aisément au roi qu'il ne pouvait expier qu'en Palestine ce crime, qu'il eût mieux réparé en France par une administration sage. Il fit vœu de faire égorger des millions d'hommes pour expier la mort de quatre ou cinq cents champenois. Sa jeune femme, *Eléonore de Guienne*, se croisa avec lui, soit qu'elle l'aimât alors, soit qu'il fût de la bienséance de ces temps d'accompagner son mari dans de telles aventures.

Bernard s'était acquis un crédit si singulier que dans une nouvelle assemblée à Chartres on le choisit lui-même pour le chef de la croisade. Ce fait paraît

presqu'incroyable; mais tout est croyable de l'emportement religieux des peuples. S[t] *Bernard* avait trop d'esprit pour s'exposer au ridicule qui le menaçait. L'exemple de l'*Hermite Pierre* était récent. Il refusa l'emploi de général, & se contenta de celui de prophète.

De France il court en Allemagne. Il y trouve un autre moine qui prêchait la croisade. Il fit taire ce rival, qui n'avait pas la mission du pape. Il donne enfin lui-même la croix rouge à l'empereur *Conrad III*, & il promet publiquement de la part de DIEU des victoires contre les infidelles. Bientôt après, un de ses disciples, nommé *Philippe*, écrivit en France que *Bernard* avait fait beaucoup de miracles en Allemagne. Ce n'était pas, à la vérité, des morts ressuscités; mais les aveugles avaient vu, les boiteux avaient marché, les malades avaient été guéris. On peut compter parmi ces prodiges, qu'il prêchait par-tout en français aux Allemands.

L'espérance d'une victoire certaine entraîna à la suite de l'empereur & du roi de France la plupart des chevaliers de leurs Etats. On compta, dit-on, dans chacune des deux armées, soixante & dix mille gendarmes, avec une cavalerie légère prodigieuse: on ne compta point les fantassins. On ne peut guère réduire cette seconde émigration à moins de trois cents mille personnes, qui, jointes aux treize cents mille que nous avons précédemment trouvés, fait jusqu'à cette époque seize cents mille habitans transplantés. Les Allemands partirent les premiers, les Français ensuite. Il est naturel que de ces multitudes qui passent sous un autre climat,

les

les maladies en emportent une grande partie. L'intempérance furtout caufa la mortalité dans l'armée de *Conrad* vers les plaines de Conftantinople. De-là ces bruits répandus dans l'occident, que les Grecs avaient empoifonné les puits & les fontaines. Les mêmes excès que les premiers croifés avaient commis furent renouvelés par les feconds, & donnèrent les mêmes alarmes à *Manuel Comnène*, qu'ils avaient données à fon grand-père *Alexis*.

Conrad, après avoir paffé le Bofphore, fe conduifit avec l'imprudence attachée à ces expéditions. La principauté d'Antioche fubfiftait. On pouvait fe joindre à ces chrétiens de Syrie, & attendre le roi de France. Alors le grand nombre devait vaincre; mais l'empereur allemand, jaloux du prince d'Antioche & du roi de France, s'enfonça au milieu de l'Afie mineure. Un fultan d'Icone, plus habile que lui, attira dans des rochers cette pefante cavalerie allemande, fatiguée, rebutée, incapable d'agir dans ce terrain. Les turcs n'eurent que la peine de tuer. L'empereur bleffé, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, fe fauva vers Antioche, & de là fit le voyage de Jérufalem en pélerin, au lieu d'y paraître en général d'armée. Le fameux *Fréderic Barberouffe*, fon neveu & fon fucceffeur à l'empire d'Allemagne, le fuivait dans ces voyages, apprenant chez les Turcs à exercer un courage que les papes devaient mettre à de plus grandes épreuves.

Nouvelles fautes des croifés.

L'entreprife de *Louis le jeune* eut le même fuccès. Il faut avouer que ceux qui l'accompagnaient n'eurent pas plus de prudence que les Allemands, & eurent

beaucoup moins de juſtice. A peine fut-on arrivé dans la Thrace, qu'un évêque de Langres propoſa de ſe rendre maître de Conſtantinople ; mais la honte d'une telle action était trop ſûre, & le ſuccès trop incertain. L'armée françaiſe paſſa l'Helleſpont ſur les traces de l'empereur *Conrad*.

Il n'y a perſonne, je crois, qui n'ait obſervé que ces puiſſantes armées de chrétiens firent la guerre dans ces mêmes pays où *Alexandre* remporta toujours la victoire, avec bien moins de troupes, contre des ennemis incomparablement plus puiſſans que ne l'étaient alors les Turcs & les Arabes. Il fallait qu'il y eût dans la diſcipline militaire de ces princes croiſés un défaut radical, qui devait néceſſairement rendre leur courage inutile. Ce défaut était probablement l'eſprit d'indépendance que le gouvernement féodal avait établi en Europe. Des chefs ſans expérience & ſans art conduiſaient dans des pays inconnus des multitudes déréglées. Le roi de France, ſurpris comme l'empereur dans des rochers vers Laodicée, fut battu comme lui ; mais il eſſuya dans Antioche des malheurs domeſtiques plus ſenſibles que ces calamités. *Raimond*, prince d'Antioche, chez lequel il ſe réfugia avec la reine *Eléonore* ſa femme, fit publiquement l'amour à cette princeſſe. On dit même qu'elle oubliait toutes les fatigues d'un ſi cruel voyage avec un jeune turc d'une rare beauté, nommé *Saladin*.

Déſaſtres de *Louis le jeune*.

Louis enleva ſa femme d'Antioche, & la conduiſit à Jeruſalem, en danger d'être pris avec elle, ſoit par les muſulmans, ſoit par les troupes du prince d'Antioche. Il eut du moins la ſatisfaction d'accomplir

fon vœu, & de pouvoir un jour dire à S[t] *Bernard*, qu'il avait vu Bethléem & Nazareth. Mais pendant ce voyage, ce qui lui reftait de foldats fut battu & difperfé de tous côtés : enfin trois mille français 1148.
défertèrent à la fois, & fe firent mahométans pour avoir du pain.

La conclufion de cette croifade fut que l'empereur *Conrad* retourna prefque feul en Allemagne. Le roi *Louis le jeune* ne ramena en France que fa femme & quelques courtifans. A fon retour il fit caffer fon mariage avec *Eléonore de Guienne*, fous prétexte de parenté, car l'adultère, ainfi qu'on l'a déjà remarqué, n'annullait point le facrement du mariage ; mais par la plus abfurde des lois, le crime d'avoir époufé fon arrière-coufine annullait ce facrement. *Louis* n'était pas affez puiffant pour garder la dot en renvoyant la perfonne ; il perdit la Guienne, cette belle province de France, après avoir perdu en Afie la plus floriffante armée que fon pays eût encore mis fur pied. Mille familles défolées éclatèrent en vain contre les prophéties de *Bernard*, qui en fut quitte pour fe comparer à *Moïfe*, lequel, difait-il, avait comme lui promis de la part de DIEU aux Ifraëlites de les conduire dans une terre heureufe, & qui vit périr la première génération dans les déferts.

CHAPITRE LVI.

De Saladin.

Alliance du roi chretien de Jerusalem avec un foudan.

Après ces malheureuſes expéditions, les chrétiens de l'Aſie furent plus diviſés que jamais entr'eux. La même fureur régnait chez les muſulmans. Le prétexte de la religion n'avait plus de part aux affaires politiques. Il arriva même, vers l'an 1166, qu'*Amauri* roi de Jéruſalem ſe ligua avec le ſoudan d'Egypte contre les Turcs ; mais à peine le roi de Jéruſalem avait-il ſigné ce traité, qu'il le viola. Les chrétiens poſſédaient encore Jéruſalem, & diſputaient quelques territoires de la Syrie aux Turcs & aux Tartares. Tandis que l'Europe était épuiſée pour cette guerre, tandis qu'*Andronic Comnène* montait ſur le trône chancelant de Conſtantinople par le meurtre de ſon
1182. neveu, & que *Fréderic Barberouſſe* & les papes tenaient l'Italie en armes, la nature produiſit un de ces accidens qui devraient faire rentrer les hommes en eux-mêmes, & leur montrer le peu qu'ils ſont, & le peu qu'ils ſe diſputent. Un tremblement de terre, plus étendu que celui qui s'eſt fait ſentir en 1755, renverſa la plupart des villes de Syrie & de ce petit Etat de Jéruſalem ; la terre engloutit en cent endroits les animaux & les hommes. On prêcha aux Turcs que Dieu puniſſait les chrétiens ; on prêcha aux chrétiens que Dieu ſe déclarait contre les Turcs ; & on continua de ſe battre ſur les débris de la Syrie.

Horrible tremblement de terre.

Au milieu de tant de ruines s'élevaient le grand *Salaheddin*, qu'on nommait en Europe *Saladin*. C'était un persan d'origine, du petit pays des Curdes, nation toujours guerrière & toujours libre. Il fut un de ces capitaines qui s'emparaient des terres des califes; & aucun ne fut aussi puissant que lui. Il conquit en peu de temps l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Perse & la Mésopotamie. *Saladin*, maître de tant de pays, songea bientôt à conquérir le royaume de Jérusalem. De violentes factions déchiraient ce petit Etat, & hâtaient sa ruine. *Gui de Lusignan*, couronné roi, mais à qui on disputait la couronne, rassembla dans la Galilée tous ces chrétiens divisés que le péril réunissait, & marcha contre *Saladin;* l'évêque de Ptolémaïs portant la chappe par-dessus sa cuirasse, & tenant entre ses bras une croix qu'on persuada aux chrétiens être la même qui avait été l'instrument de la mort de JESUS-CHRIST. Cependant tous les chrétiens furent tués ou pris. Le roi captif, qui ne s'attendait qu'à la mort, fut étonné d'être traité par *Saladin* comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les généraux les plus humains.

Saladin.

Le roi de Jérusalem captif de *Saladin.*

Saladin présenta de sa main à *Lusignan* une coupe de liqueur rafraîchie dans de la neige. Le roi, après avoir bu, voulut donner sa coupe à un de ses capitaines, nommé *Renaud de Châtillon*. C'était une coutume inviolable, établie chez les musulmans, & qui se conserve encore chez quelques arabes, de ne point faire mourir les prisonniers auxquels ils avaient donné à boire & à manger. Ce droit de l'ancienne hospitalité était sacré pour *Saladin*. Il ne souffrit pas que *Renaud de Châtillon* bût après le roi.

Ce capitaine avait violé plusieurs fois sa promesse. Le vainqueur avait juré de le punir ; & montrant qu'il savait se venger comme pardonner, il abattit d'un
1187. coup de sabre la tête de ce perfide. Arrivé aux
Générosité de *Saladin*. portes de Jérusalem, qui ne pouvait plus se défendre, il accorda à la reine, femme de *Lusignan*, une capitulation qu'elle n'espérait pas. Il lui permit de se retirer où elle voudrait. Il n'exigea aucune rançon des grecs qui demeuraient dans la ville. Lorsqu'il fit son entrée dans Jérusalem, plusieurs femmes vinrent se jeter à ses pieds, en lui redemandant les unes leurs maris, les autres leurs enfans, ou leurs pères qui étaient dans ses fers. Il les leur rendit avec une générosité qui n'avait pas encore
Il purifie la mosquée. eu d'exemple dans cette partie du monde. *Saladin* fit laver avec de l'eau rose, par les mains même des chrétiens, la mosquée qui avait été changée en église. Il y plaça une chaire magnifique, à laquelle *Noradin* soudan d'Alep avait travaillé lui-même, & fit graver sur la porte ces paroles : „ Le roi *Saladin*, serviteur „ de DIEU, mit cette inscription après que DIEU „ eut pris Jérusalem par ses mains. „

Il établit des écoles musulmanes ; mais malgré son attachement à sa religion, il rendit aux chrétiens orientaux l'église qu'on appelle du *saint-sépulcre* quoiqu'il ne soit point du tout vraisemblable que JESUS ait été enterré en cet endroit. Il faut ajouter que *Saladin*, au bout d'un an, rendit la liberté à *Gui de Lusignan*, en lui fesant jurer qu'il ne porterait jamais les armes contre son libérateur. *Lusignan* ne tint pas sa parole.

Pendant que l'Asie mineure avait été le théâtre

du zèle, de la gloire, des crimes & des malheurs de tant de milliers de croisés, la fureur d'annoncer la religion les armes à la main s'était répandue dans le fond du Nord.

Nous avons vu, il n'y a qu'un moment, *Charlemagne* convertir l'Allemagne feptentrionale avec le fer & le feu. Nous avons vu enfuite les Danois idolâtres faire trembler l'Europe, conquérir la Normandie, fans tenter jamais de faire recevoir l'idolâtrie chez les vainqueurs. A peine le chriftianifme fut affermi dans le Danemarck, dans la Saxe & dans la Scandinavie, qu'on y prêcha une croifade contre les païens du Nord qu'on appelait *Sclaves*, ou *Slaves*, & qui ont donné le nom à ce pays qui touche à la Hongrie, & qu'on appelle Sclavonie. Les chrétiens s'armèrent contr'eux depuis Brême jufqu'au fond de la Scandinavie. Plus de cent mille croifés portèrent la deftruction chez ces peuples. On tua beaucoup de monde; on ne convertit perfonne. On peut encore ajouter la perte de ces cent mille hommes aux feize cents mille que le fanatifme de ces temps-là coûtait à l'Europe. Croifade dans le Nord

Cependant il ne reftait aux chrétiens d'Afie qu'Antioche, Tripoli, Joppé & la ville de Tyr. *Saladin* poffédait tout le refte, foit par lui-même, foit par fon gendre, le fultan d'Iconium ou de Cogni.

Au bruit des victoires de *Saladin*, toute l'Europe fut troublée. Le pape *Clément III* remua la France, l'Allemagne, l'Angleterre. *Philippe-Augufte* qui régnait alors en France, & le vieux *Henri II* roi d'Angleterre, fufpendirent leurs différends, & mirent Dime faladine.

toute leur rivalité à marcher à l'envi au fecours de l'Afie. Ils ordonnèrent, chacun dans leurs Etats, que tous ceux qui ne fe croiferaient point payeraient le dixième de leurs revenus & de leurs biens meubles pour les frais de l'armement. C'eft ce qu'on appelle *la dime Saladine ;* taxe qui fervait de trophee à la gloire du conquérant.

Cet empereur *Frédéric Barberouffe*, fi fameux par les perfécutions qu'il effuya des papes & qu'il leur fit fouffrir, fe croifa prefqu'au même temps. Il femblait être chez les chrétiens d'Afie ce que *Saladin* était chez les Turcs : politique, grand capitaine, éprouvé par la fortune, il conduifait une armée de cent cinquante mille combattans. Il prit le premier la précaution d'ordonner qu'on ne reçût aucun croifé qui n'eût au moins cinquante écus, afin que chacun pût, par fon induftrie, prévenir les horribles difettes qui avaient contribué à faire périr les armées précédentes.

L'empereur de Conftantinople allie de *Saladin*.

Il lui fallut d'abord combattre les Grecs. La cour de Conftantinople, fatiguée d'être continuellement menacée par les Latins, fit enfin une alliance avec *Saladin.* Cette alliance révolta l'Europe ; mais il eft évident qu'elle était indifpenfable : on ne s'allie point avec un ennemi naturel fans néceffité. Nos alliances d'aujourd'hui avec les Turcs, moins néceffaires peut-être, ne caufent pas tant de murmures. *Frédéric* s'ouvrit un paffage dans la Thrace, les armes à la main, contre l'empereur *Ifaac* l'*Ange :* & victorieux des Grecs, il gagna deux batailles contre le fultan de Cogni ; mais s'étant baigné tout en fueur dans les eaux d'une rivière qu'on croit être le Cidnus,

il en mourut, & ses victoires furent inutiles. Elles avaient coûté cher sans doute, puisque son fils le duc de Suabe ne put rassembler de ces cent cinquante mille hommes que sept à huit mille tout au plus. Il les conduisit à Antioche, & joignit ces débris à ceux du roi de Jérusalem, *Gui de Lusignan*, qui voulait encore attaquer son vainqueur *Saladin*, malgré la foi des sermens & malgré l'inégalité des armes.

Après plusieurs combats, dont aucun ne fut décisif, ce fils de *Fréderic Barberousse*, qui eût pu être empereur d'Occident, perdit la vie près de Ptolémaïs. Ceux qui ont écrit qu'il mourut martyr de la chasteté, & qu'il eût pu réchapper par l'usage des femmes, sont à la fois des panégyristes bien hardis & des physiciens peu instruits. On a eu la sottise d'en dire autant depuis du roi de France *Louis VIII.*

Philippe-Auguste & Richard cœur de lion.

L'Asie mineure était un gouffre où l'Europe venait se précipiter. Non-seulement cette armée immense de l'empereur *Fréderic* était perdue; mais des flottes d'anglais, de français, d'italiens, d'allemands, précédant encore l'arrivée de *Philippe-Auguste* & de *Richard cœur de lion*, avaient amené de nouveaux croisés & de nouvelles victimes.

Le roi de France & le roi d'Angleterre arrivèrent enfin en Syrie devant Ptolémaïs. Presque tous les chrétiens de l'Orient s'étaient rassemblés pour assiéger cette ville. *Saladin* était embarrassé vers l'Euphrate dans une guerre civile. Quand les deux rois eurent joint leurs forces à celles des chrétiens d'Orient, on compta plus de trois cents mille combattans.

1190. Ptolémaïs à la vérité fut prise; mais la discorde qui devait nécessairement diviser deux rivaux de gloire & d'intérêt, tels que *Philippe* & *Richard*, fit plus de mal que ces trois cents mille hommes ne firent d'exploits heureux. *Philippe* fatigué de ces divisions, & plus encore de la supériorité & de l'ascendant que prenait en tout *Richard* son vassal, retourna dans sa patrie, qu'il n'eût pas dû quitter peut-être, mais qu'il eût dû revoir avec plus de gloire.

Richard demeuré maître du champ d'honneur, mais non de cette multitude de croisés, plus divisés entr'eux que ne l'avaient été les deux rois, déploya vainement le courage le plus héroïque. *Saladin*, qui revenait vainqueur de la Mésopotamie, livra bataille aux croisés près de Césarée. *Richard* eut la gloire de désarmer *Saladin*: ce fut presque tout ce qu'il gagna dans cette expédition mémorable.

Les fatigues, les maladies, les petits combats, les querelles continuelles ruinèrent cette grande armée; & *Richard* s'en retourna avec plus de gloire à la vérité que *Philippe-Auguste*, mais d'une manière bien moins prudente. Il partit avec un seul vaisseau; & ce vaisseau ayant fait naufrage sur les côtes de Venise, il traversa déguisé & mal accompagné la moitié de l'Allemagne. Il avait offensé en Syrie par ses hauteurs un duc d'Autriche, & il eut l'imprudence de passer par ses terres. Ce duc d'Autriche le chargea
1193. de chaînes, & le livra au barbare & lâche empereur *Henri VI*, qui le garda en prison comme un ennemi qu'il aurait pris en guerre, & qui exigea de lui, dit-on, cent mille marcs d'argent pour sa rançon.

Mais cent mille marcs d'argent fin feraient aujourd'hui, en 1778, environ cinq millions & demi; & alors l'Angleterre n'était pas en état de payer cette somme : c'était probablement cent mille marques (*marcas*) qui revenaient à cent mille écus. Nous en avons parlé au chapitre 49.

Mort de *Saladin* : son testament.

1195.

Saladin, qui avait fait un traité avec *Richard*, par lequel il laissait aux chrétiens le rivage de la mer depuis Tyr jusqu'à Joppé, garda fidellement sa parole. Il mourut trois ans après à Damas, admiré des chrétiens même. Il avait fait porter dans sa dernière maladie, au lieu du drapeau qu'on élevait devant sa porte, le drap qui devait l'ensevelir; & celui qui tenait cet étendard de la mort, criait à haute voix : » Voilà tout ce que *Saladin*, vainqueur » de l'Orient, remporte de ses conquêtes. » On dit qu'il laissa par son testament des distributions égales d'aumônes aux pauvres mahométans, juifs & chrétiens ; voulant faire entendre par cette disposition que tous les hommes sont frères, & que pour les secourir, il ne faut pas s'informer de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils souffrent. Peu de nos princes chrétiens ont eu cette magnificence ; & peu de ces chroniqueurs dont l'Europe est surchargée, ont su rendre justice.

L'ardeur des croisades ne s'amortissait pas, & les guerres de *Philippe-Auguste*, contre l'Angleterre & contre l'Allemagne, n'empêchèrent pas qu'un grand nombre de seigneurs français ne se croisât encore. Le principal moteur de cette émigration fut un prince flamand, ainsi que *Godefroi de Bouillon*, chef de la première : c'était *Baudouin*, comte de

Flandre. Quatre mille chevaliers, neuf mille écuyers, & vingt mille hommes de pied, composèrent cette croisade nouvelle qu'on peut appeler la cinquième.

Venise gagne aux croisades.

Venise devenait de jour en jour une république redoutable, qui appuyait son commerce par la guerre. Il fallut s'adresser à elle préférablement à tous les rois de l'Europe. Elle s'était mise en état d'équiper des flottes, que les rois d'Angleterre, d'Allemagne, de France, ne pouvaient alors fournir. Ces républicains industrieux gagnèrent à cette croisade de l'argent & des terres. Premièrement, ils se firent payer quatre-vingt-cinq mille écus d'or, pour transporter seulement l'armée dans le trajet. Secon-
1202. dement, ils se servirent de cette armée même, à laquelle ils joignirent cinquante galères, pour faire d'abord des conquêtes en Dalmatie.

Le pape *Innocent III* les excommunia, soit pour la forme, soit qu'il craignît déjà leur grandeur. Ces croisés excommuniés n'en prirent pas moins Zara & son territoire, qui accrut les forces de Venise en Dalmatie.

Cette croisade fut différente de toutes les autres, en ce qu'elle trouva Constantinople divisée, & que les précédentes avaient eu en tête des empereurs affermis. Les Vénitiens, le comte de Flandre, le marquis de Montferrat joint à eux, enfin les principaux chefs, toujours politiques quand la multitude est effrénée, virent que le temps était venu d'exécuter l'ancien projet contre l'empire des Grecs. Ainsi les chrétiens dirigèrent leur croisade contre le premier prince de la chrétienté.

CHAPITRE LVII.

Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville & des empereurs grecs. Croisade en Egypte. Aventure singulière de St François d'Assise. Disgrâces des chrétiens.

L'EMPIRE de Constantinople, qui avait toujours le titre d'empire romain, possédait encore la Thrace, la Grèce entière, les îles, l'Epire, & étendait sa domination en Europe jusqu'à Belgrade & jusqu'à la Valachie. Il disputait les restes de l'Asie mineure aux Arabes, aux Turcs & aux croisés. On cultiva toujours les sciences & les beaux arts dans la ville impériale. Il y eut une suite d'historiens non interrompue, jusqu'au temps où *Mahomet II* s'en rendit maître. Les historiens étaient ou des empereurs, ou des princes, ou des hommes d'Etat, & n'en écrivaient pas mieux : ils ne parlent que de dévotion ; ils déguisent tous les faits ; ils ne cherchent qu'un vain arrangement de paroles ; ils n'ont de l'ancienne Grèce que la loquacité : la controverse était l'étude de la cour. L'empereur *Manuel*, au douzième siècle, disputa long-temps avec ses évêques sur ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, pendant qu'il avait à craindre les croisés & les Turcs. Il y avait un catéchisme grec, dans lequel on anathématisait avec exécration ce verset si connu de l'alcoran, où il est dit que *Dieu est un être*

infini, qui n'a point été engendré, & qui n'a engendré perfonne. Manuel voulut qu'on ôtât du catéchifme cet anathême. Ces difputes fignalèrent fon règne & l'affaiblirent. Mais remarquez que dans cette difpute *Manuel* ménageait les mufulmans. Il ne voulait pas que, dans le catéchifme grec, on infultât un peuple victorieux, qui n'admettait qu'un Dieu incommunicable, & que notre Trinité révoltait.

1185. *Alexis Manuel* fon fils, qui époufa une fille du roi de France, *Louis le jeune*, fut détrôné par *Andronic*, un de fes parens. Cet *Andronic* le fut à fon tour par un officier du palais, nommé *Ifaac l'Ange*. On traîna l'empereur *Andronic* dans les rues; on lui coupa une main, on lui creva les yeux, on lui verfa de l'eau bouillante fur le corps, & il expira dans les plus cruels fupplices.

Révolutions horribles dans l'empire grec.

Ifaac l'Ange, qui avait puni un ufurpateur avec tant d'atrocité, fut lui-même dépouillé par fon propre frère *Alexis l'Ange*, qui lui fit crever les yeux. Cet
1195. *Alexis l'Ange* prit le nom de *Comnène*, quoiqu'il ne fût pas de la famille impériale des *Comnènes;* & ce fut lui qui fut la caufe de la prife de Conftantinople par les croifés.

Le fils d'*Ifaac l'Ange* alla implorer le fecours du pape, & furtout des Vénitiens, contre la barbarie de fon oncle. Pour s'affurer de leur fecours, il renonça à l'Eglife grecque, & embraffa le culte de la latine. Les Vénitiens & quelques princes croifés, comme *Baudouin*, comte de Flandre, *Boniface*, marquis de Montferrat, lui donnèrent leur dangereux fecours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campaient hors de la ville, toujours

pleine de tumulte. Le jeune *Alexis*, déteſté des Grecs pour avoir introduit les Latins, fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de ſes parens, furnommé *Mirziflos*, l'étrangla de ſes mains, & prit les brodequins rouges qui étaient la marque de l'empire.

Prise de Conſtantinople par les croiſés.

Les croiſés, qui avaient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des ſéditions qui déſolaient la ville, pour la ravager. Ils y entrèrent preſque ſans réſiſtance ; & ayant tué tout ce qui ſe 1204.
préſenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. *Nicétas* aſſure que le ſeul butin des ſeigneurs de France fut évalué deux cents mille livres d'argent en poids. Les Egliſes furent pillées ; & ce qui marque aſſez le caractère de la nation, qui n'a jamais changé, les Français danſèrent avec des femmes dans le ſanctuaire de l'égliſe de *Ste Sophie*, tandis qu'une des proſtituées qui ſuivait l'armée de *Baudouin* chantait des chanſons de ſa profeſſion dans la chaire patriarchale. Les Grecs avaient ſouvent prié la Sainte Vierge en aſſaſſinant leurs princes. Les Français buvaient, chantaient, careſſaient des filles dans la cathédrale en la pillant: chaque nation a ſon caractère. (7)

(7) » On jeta les reliques dans des lieux immondes ; on répandit par » terre le corps & le ſang de notre Seigneur ; on employa les vaſes ſacres » à des uſages profanes. . . Une femme inſolente vint danſer *dans le ſanctuaire* » & s'aſſeoir dans les ſiéges des prêtres. *Fleuri*, année 1204.

Le pape Innocent III, ſi connu par la violence de ſa conduite & ſa cruauté envers les Albigeois, reprocha aux croiſes d'avoir *expoſé à l'inſolence des valets, non-ſeulement les femmes mariees & les veuves, mais les filles & les religieuſes. Idem*, année 1205.

Comme de ſavans critiques ont prétendu que M. *de Voltaire* avait altère l'hiſtoire, nous avons cru devoir placer ici le paſſage de *Fleuri*,

Ce fut pour la première fois que la ville de Conftantinople fut prife & faccagée par des étrangers, & elle le fut par des chrétiens qui avaient fait vœu de ne combattre que les infidelles.

On ne voit pas que ce feu grégeois, tant vanté pas les hiftoriens, ait fait le moindre effet. S'il était tel qu'on le dit, il eût toujours donné fur terre & fur mer une victoire affurée. Si c'était quelque chofe de femblable à nos phofphores, l'eau pouvait à la vérité le conferver, mais il n'aurait point eu d'action dans l'eau. Enfin, malgré ce fecret, les Turcs avaient enlevé prefque toute l'Afie mineure aux Grecs, & les Latins leur arrachèrent le refte.

Election fingulière d'un empereur.

Le plus puiffant des croifés, *Baudouin*, comte de Flandre, fe fit élire empereur. Ils étaient quatre prétendans. On mit quatre grands calices de l'églife de *Sophie* pleins de vin devant eux. Celui qui était deftiné à l'élu était feul confacré. *Baudouin* le but, prit les brodequins rouges, & fut reconnu. Ce

tiré de *Nicétas*, auteur contemporain, dont nous rapporterons les expreffions, d'après la traduction latine de *Jerome Wolf*.

Quid... referam.... reliquiarum fanctorum martyrum in loca fœda abjectionem. Quod verò auditu horrendum eft, id tum erat cernere, ut divinus fan guis & corpus Chrifti humi effunderetur, & abjiceretur. Qui autem pretiofas eorum capfulas capiebant... ipfas confractas pro patinis & poculis ufurpabant...

Muli & jumenta fellis inftrata ufque ad templi adita introducebantur quorum nonnulla cum ob fplendidum & lubricum folum pedibus infiftere nequirent prolapfa confodiebantur, ut effufis cruore & ftercore facrum pavimentum inquinaretur. Imò & muliercula quædam cooperta peccatis Chrifto infultans & in patriarchæ folio confedens fractum canticum cecinit, & fæpe in orbem rotata faltavit.... Abominationem & defolationem in loco fancto vidimus meretricios fermones rotundo ore proferentem.

Uno confenfu omnia fumma fcelera & piacula omnibus ex æquo ftudio erant... in angiportis, in triviis, in templis querelæ, fletus... virorum gemitus, mulierum ejulatus, lacerationes, ftupra.

nouvel

nouvel uſurpateur condamna l'autre uſurpateur *Mirziſlos* (*h*) à être précipité du haut d'une colonne. Les autres croiſés partagèrent l'empire. Les Vénitiens ſe donnèrent le Péloponnèſe, l'île de Candie & pluſieurs villes des côtes de Phrygie, qui n'avaient point ſubi le joug des Turcs. Le marquis de Montferrat prit la Theſſalie. Ainſi *Baudouin* n'eut guère pour lui que la Thrace & la Mœſie. A l'égard du pape, il y gagna, du moins pour un temps, l'Egliſe d'Orient. Cette conquête eût pu avec le temps valoir un royaume : Conſtantinople était autre choſe que Jéruſalem.

Ainſi le ſeul fruit des chrétiens dans leurs barbares croiſades fut d'exterminer d'autres chrétiens. Ces croiſés, qui ruinaient l'empire, auraient pu bien plus aiſément que tous leurs prédéceſſeurs chaſſer les Turcs de l'Aſie. Les Etats de *Saladin* étaient déchirés. Mais de tant de chevaliers qui avaient fait vœu d'aller ſecourir Jéruſalem, il ne paſſa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit nombre fut *Simon de Monfort* qui, ayant en vain cherché un Etat en Grèce & en Syrie, ſe mit enſuite à la tête d'une croiſade contre les Albigeois, pour uſurper avec la croix quelque choſe ſur les chrétiens ſes frères.

Débris de l'empire grec.

Il reſtait beaucoup de princes de la famille impériale des *Comnènes*, qui ne perdirent point courage dans la deſtruction de leur empire. Un d'eux, qui

(*h*) Les Français alors très-groſſiers l'appellent *Murſuſle*, ainſi que d'*Auguſte*, ils ont fait *Août*; de *Pavo*, *paon*; de *vigenti*, *vingt*; de *canis*, *chien*; de *lupus*, *loup*; &c.

portait aussi le nom d'*Alexis*, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide ; & là, entre la mer noire & le mont Caucase, forma un petit Etat qu'on appela l'*empire de Trébisonde* : tant on abusait de ce mot d'*empire*.

Théodore Lascaris reprit Nicée, & s'établit dans la Bithynie, en se servant à propos des Arabes contre les Turcs. Il se donna aussi le titre d'empereur, & fit élire un patriarche de sa communion. D'autres Grecs, unis avec les Turcs mêmes, appelèrent à leur secours leurs anciens ennemis les Bulgares, contre le nouvel empereur *Baudouin de Flandre*, qui
1205. jouit à peine de sa conquête. Vaincu par eux près d'Andrinople, on lui coupa les bras & les jambes, & il expira en proie aux bêtes féroces.

Les sources de ces émigrations devaient tarir alors ; mais les esprits des hommes étaient en mouvement. Les confesseurs ordonnaient aux pénitens d'aller à la terre sainte. Les fausses nouvelles qui en venaient tous les jours donnaient de fausses espérances.

Croisades degenerees en folie.

Un moine breton, nommé *Esloin*, conduisit en Syrie, vers l'an 1204, une multitude de bretons. La veuve d'un roi de Hongrie se croisa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvait gagner le ciel que par ce voyage. Cette maladie épidemique passa jusqu'aux enfans : il y en eut des milliers qui, conduits par des maîtres d'école & des moines, quittèrent les maisons de leurs parens, sur la foi de ces paroles : *Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfans.* Leurs conducteurs en vendirent une partie aux Musulmans : le reste périt de misère.

L'Etat d'Antioche était ce que les chrétiens avaient

conservé de plus considérable en Syrie. Le royaume de Jérusalem n'existait plus que dans Ptolémaïs. Cependant il était établi dans l'Occident qu'il fallait un roi de Jérusalem. Un *Emery de Lusignan*, roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'évêque de Ptolémaïs proposa d'aller demander en France un roi de Judée. *Philippe-Auguste* nomma un cadet de la maison de *Brienne* en Champagne, qui avait à peine un patrimoine. On voit par le choix du roi quel était le royaume.

Le roi de France fait un roi de Jérusalem.

Ce roi titulaire, ses chevaliers, les bretons qui avaient passé la mer, plusieurs princes allemands, un duc d'Autriche, *André*, roi de Hongrie, suivi d'assez belles troupes, les templiers, les hospitaliers, les évêques de Munster & d'Utrecht ; tout cela pouvait encore faire une armée de conquérans, si elle avait eu un chef ; mais c'est ce qui manqua toujours.

Le roi de Hongrie s'étant retiré, un comte de Hollande entreprit ce que tant de rois & de princes n'avaient pu faire. Les chrétiens semblaient toucher au temps de se relever ; leurs espérances s'accrurent par l'arrivée d'une foule de chevaliers qu'un légat du pape leur amena. Un archevêque de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le légat avec des troupes considérables. Quatre mille anglais, autant d'italiens, vinrent sous diverses bannières. Enfin *Jean de Brienne*, qui était arrivé à Ptolémaïs presque seul, se trouve à la tête de près de cent mille combattans.

Saphadin, frère du fameux *Saladin*, qui avait joint depuis peu l'Egypte à ses autres Etats, venait

de démolir les restes des murailles de Jérusalem, qui n'était plus qu'un bourg ruiné ; mais comme *Saphadin* paraissait mal affermi dans l'Egypte, les croisés crurent pouvoir s'en emparer.

De Ptolémaïs le trajet est court aux embouchures du Nil. Les vaisseaux qui avaient apporté tant de chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Peluse.

Près des ruines de Peluse est élevée Damiette sur une chaussée qui la défend des inondations du
1218. Nil. Les croisés commencèrent le siége pendant la dernière maladie de *Saphadin*, & le continuèrent après sa mort. *Mélédin*, l'aîné de ses fils, régnait alors en Egypte, & passait pour aimer les lois, les sciences & le repos plus que la guerre. *Corradin* sultan de Damas, à qui la Syrie était tombée en partage, vint le secourir contre les chrétiens. Le siége, qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Asie & en Afrique.

St François d'Assise, qui établissait alors son ordre, passa lui-même au camp des assiégeans ; & s'étant imaginé qu'il pourrait aisément convertir le sultan *Mélédin*, il s'avança avec son compagnon, frère *Illuminé*, vers le camp des Egyptiens. On les prit, on les conduisit au sultan. *François* le prêcha en italien. Il proposa à *Mélédin* de faire allumer un grand feu dans lequel ses imans d'un côté, *François* & *Illuminé* de l'autre, se jetteraient, pour faire voir quelle était la religion véritable. *Mélédin*, à qui un interprète expliquait cette proposition singulière, répondit en riant que ses prêtres n'étaient pas hommes à se jeter au feu pour leur foi : alors *François* proposa

de s'y jeter tout seul. *Mélédin* lui dit que s'il acceptait une telle offre, il paraîtrait douter de sa religion. Ensuite il renvoya *François* avec bonté, voyant bien qu'il ne pouvait être un homme dangereux.

Telle est la force de l'enthousiasme, que *François* n'ayant pu réussir à se jeter dans un bûcher en Egypte, & à rendre le soudan chrétien, voulut tenter cette aventure à Maroc. Il s'embarqua d'abord pour l'Espagne ; mais étant tombé malade, il obtint de frère *Gille* & de quatre autres de ses compagnons qu'ils allassent convertir les Maroquins. Frère *Gille* & les quatre moines font voile vers Tétuan, arrivent à Maroc, & prêchent en italien dans une charrette. Le miramolin ayant pitié d'eux, les fit rembarquer pour l'Espagne ; ils revinrent une seconde fois, on les renvoya encore. Ils revinrent une troisième ; l'empereur poussé à bout, les condamna 1218.
à la mort dans son divan, & leur trancha lui-même On coupe la tête à cinq compagnons de *St François*.
la tête. C'est un usage superstitieux autant que barbare, que les empereurs de Maroc soient les premiers bourreaux de leurs pays. Les miramolins se disaient descendus de *Mahomet*. Les premiers qui furent condamnés à mort, sous leur empire, demandèrent de mourir de la main du maître, dans l'espérance d'une expiation plus pure. Cet abominable usage s'est si bien conservé que le fameux empereur de Maroc *Mulei Ismaël* a exécuté de sa main près de dix mille hommes dans sa longue vie.

Cette mort des cinq compagnons de *François d'Assise* est encore célébrée tous les ans à Coimbre, par une procession aussi singulière que leur aventure. On prétendit que les corps de ces francifcains

revinrent en Europe après leur mort, & s'arrêtèrent à Coimbre dans l'église de Ste Croix. Les jeunes gens, les femmes & les filles vont tous les ans, la nuit de l'arrivée de ces martyrs, de l'église de Ste Croix à celle des cordeliers. Les garçons n'e sont couverts que d'un petit caleçon qui ne descend qu'au haut des cuisses ; les femmes & les filles ont un jupon non moins court. La marche est longue, & on s'arrête souvent.

1220. Damiette cependant fut prise, & semblait ouvrir le chemin à la conquête de l'Egypte ; mais *Pélage Albano*, bénédictin espagnol, légat du pape, & cardinal, fut cause de sa perte. Le légat prétendait que le pape étant chef de toutes les croisades ; celui qui le représentait en était incontestablement le général ; que le roi de Jérusalem, n'étant roi que par la permission du pape, devait obéir en tout au légat. Ces divisions consumèrent du temps. Il fallut écrire à Rome ; le pape ordonna au roi de retourner au camp, & le roi y retourna pour servir sous le bénédictin. Ce général engagea l'armée entre deux bras du Nil, précisément au temps que ce fleuve, qui nourrit & qui défend l'Egypte, commençait à se déborder. Le sultan par des écluses inonda le camp
1221. des chrétiens. D'un côté, il brûla leurs vaisseaux ; de l'autre côté, le Nil croissait & menaçait d'engloutir l'armée du légat. Elle se trouvait dans l'état où l'on peint les Egyptiens de Pharaon, quand ils virent la mer prête à retomber sur eux.

Défaite des chretiens.

Les contemporains conviennent que dans cette extrémité on traita avec le sultan. Il se fit rendre Damiette ; il renvoya l'armée en Phénicie, apres

avoir fait jurer que de huit ans on ne lui ferait la guerre; & il garda le roi *Jean de Brienne* en otage.

Les chrétiens n'avaient plus d'espérance que dans l'empereur *Fréderic II. Jean de Brienne*, sorti d'otage, lui donna sa fille & les droits au royaume de Jérusalem pour dot.

Comment *Fréderic II* se démêlait des croisades.

L'empereur *Fréderic II* concevait très-bien l'inutilité des croisades; mais il fallait ménager les esprits des peuples, & éluder les coups du pape. Il me semble que la conduite qu'il tint est un modèle de saine politique. Il négocie à la fois avec le pape & avec le sultan *Mélédin*. Son traité étant signé entre le sultan & lui, il part pour la Palestine, mais avec un cortége plutôt qu'avec une armée. A peine est-il arrivé qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jérusalem, Nazareth & quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe que, sans verser une goutte de sang, il a repris les saints lieux. On lui reproche d'avoir laissé, par le traité, une mosquée dans Jérusalem. Le patriarche de cette ville le traitait d'athée; ailleurs il était regardé comme un prince qui savait régner.

Suite d'événemens étranges.

Il faut avouer, quand on lit l'histoire de ces temps, que ceux qui ont imaginé des romans n'ont guère pu aller, par leur imagination, au-delà de ce que fournit ici la vérité. C'est peu que nous ayons vu, quelques années auparavant, un comte de Flandre qui, ayant fait vœu d'aller à la terre sainte, se saisit en chemin de l'empire de Constantinople; c'est peu que *Jean de Brienne*, cadet de Champagne, devenu roi de Jérusalem, ait été sur le point de subjuguer l'Egypte. Ce même *Jean de*

Brienne, n'ayant plus d'Etats, marche presque seul au secours de Constantinople; il arrive pendant un
1224. interrègne, & on l'élit empereur. Son successeur *Beaudouin II*, dernier empereur latin de Constantinople, toujours pressé par les Grecs, courait, une bulle du pape à la main, implorer en vain le secours de tous les princes de l'Europe; tous les princes étaient alors hors de chez eux. Les empereurs d'Occident couraient à la terre sainte; les papes étaient presque toujours en France, & les rois prêts à partir pour la Palestine.

Thibaud de Champagne roi de Navarre, si célèbre par l'amour qu'on lui suppose pour la reine *Blanche*, & par ses chansons, fut aussi un de ceux qui
1240. s'embarquèrent alors pour la Palestine. Il revint la même année : & c'était être heureux. Environ soixante & dix chevaliers français, qui voulurent se signaler avec lui, furent tous pris & menés au Grand-Caire, au neveu de *Mélédin*, nommé *Mélecsala* qui, ayant hérité des Etats & des vertus de son oncle, les traita humainement, & les laissa enfin retourner dans leur patrie pour une rançon modique.

En ce temps le territoire de Jérusalem n'appartient plus ni aux Syriens ni aux Egyptiens, ni aux chrétiens, ni aux musulmans. Une révolution qui n'avait point d'exemple donnait une nouvelle face à la plus grande partie de l'Asie. *Gengis* & ses Tartares avaient franchi le Caucase, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyaient devant eux, comme des bêtes féroces chassées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondaient à leur tour sur les terres abandonnées.

Les habitans du Chorasan, qu'on nomma *Corasmins*, pouffés par les Tartares, se précipitèrent sur la Syrie, ainsi que les Goths au quatrième siècle, chassés, à ce qu'on dit, par des Scythes, étaient tombés sur l'empire romain. Ces Corasmins idolâtres égorgèrent ce qui restait à Jérusalem de turcs, de chrétiens & de juifs. Les chrétiens qui restaient dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon & sur ces côtes de la Syrie, suspendirent quelque temps leurs querelles particulières pour résister à ces nouveaux brigands. 1244. Autres brigands.

Ces chrétiens étaient alors ligués avec le soudan de Damas. Les templiers, les chevaliers de *St Jean*, les chevaliers teutoniques, étaient des défenseurs toujours armés. L'Europe fournissait sans cesse quelques volontaires. Enfin, ce qu'on put ramasser combattit les Corasmins. La défaite des croisés fut entière. Ce n'était pas là le terme de leurs malheurs. De nouveaux turcs vinrent ravager ces côtes de Syrie après les Corasmins, & exterminèrent presque tout ce qui restait de chevaliers. Mais ces torrens passagers laissèrent toujours aux chrétiens les villes de la côte.

Les Latins, renfermés dans leurs villes maritimes, se virent alors sans secours; & leurs querelles augmentaient leurs malheurs. Les princes d'Antioche n'étaient occupés qu'à faire la guerre à quelques chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois & des Pisans se disputaient la ville de Ptolémaïs. Les templiers & les chevaliers de *St Jean* se disputaient tout. L'Europe refroidie n'envoyait presque plus de ces pélerins armés. Les espérances des chrétiens d'Orient s'éteignaient, quand *St Louis* entreprit la dernière croisade.

CHAPITRE LVIII.

De St Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.

Portrait de St Louis.

LOUIS IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être; à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte; & peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange: prudent & ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Il avait, conjointement avec la régente sa mère qui savait régner, réprimé l'abus de la jurisdiction trop étendue des ecclésiastiques. Ils voulaient que les officiers de justice saisissent les biens de quiconque était excommunié, sans examiner si l'excommunication était juste ou injuste. Le roi distinguant très-sagement entre les lois civiles auxquelles tout doit être soumis, & les lois de l'Eglise dont l'empire doit ne s'étendre que sur les consciences, ne laissa pas plier les lois du royaume sous cet abus des

excommunications. Ayant, dès le commencement de fon adminiftration, contenu les prétentions des évêques & des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX* & les vengeances de l'empereur *Fréderic II*.

Son domaine, déjà fort grand, s'était accru de plufieurs terres qu'il avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, & non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un feigneur particulier.

Cette adminiftration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre *Henri III*, & contre des vaffaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III* moins riche, moins obéi de fes Anglais, n'eut ni d'auffi bonnes troupes, ni d'auffitôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, & furtout à la journée de Taillebourg en Poitou. Le roi anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut fuivie d'une 1241.
paix utile. Les vaffaux de France, rentrés dans leur devoir, n'en fortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'Anglais à payer cinq mille livres fterling pour les frais de la campagne.

Quand on fonge qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorfqu'il fe conduifit ainfi, & que fon caractère était fort au-deffus de fa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans fa patrie ; & on gémit que la France ait été fi malheureufe par fes vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

Son vœu d'entreprendre une croisade.

L'an 1244, *Louis*, attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidelles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de se croiser. La reine sa mère, la reine sa femme, son conseil, tout ce qui l'approchait, sentit le danger de ce vœu funeste. L'évêque de Paris même lui en représenta les dangereuses conséquences ; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien sacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition.

1243. Enfin laissant à sa mère le gouvernement du royaume, il part avec sa femme & ses trois frères que suivent aussi leurs épouses ; presque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immense qui portait tant de princes & de soldats, part de Marseille, l'autre d'Aiguemortes, qui n'est plus un port aujourd'hui.

La plupart des gros vaisseaux ronds qui transportèrent les troupes, furent construits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois sont incomparablement plus rares, tous les frais plus grands à proportion, & que l'artillerie nécessaire rend la dépense plus forte, & l'armement beaucoup plus difficile.

Ses dépenses.

On voit, par les comptes de *St Louis*, combien ces croisades appauvrissaient la France. Il donnait au seigneur de Valeri huit mille livres pour trente chevaliers, ce qui revenait à près de cent quarante-six

mille livres numéraires de nos jours. (8) Le connétable avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims & l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduisait. Cent soixante & deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenses, & les préparatifs étaient immenses.

Si la fureur des croisades & la religion des sermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raison, non-seulement il eût vu le mal qu'il fesait à son pays, mais l'injustice extrême de cet armement qui lui paraissait si juste.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en possession du misérable terrain de Jérusalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux & sage *Mélecsala* soudan d'Egypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Mélecsala* était musulman; c'était-là le seul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raison à ravager l'Egypte, parce qu'elle suivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la Chine, parce que la Chine est attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'île de Chypre : le roi de

(8) Ou 169,000 livres, si l'on entend la livre numéraire d'or : elle était alors à la livre numéraire d'argent à peu près dans le rapport de 21 à 18. Cette différence, entre l'evaluation des livres numéraires en or ou en argent, vient de ce que le rapport entre les valeurs des deux métaux n'était pas la même qu'aujourd'hui, celle de l'or était plus faible. Par la même raison il faut augmenter (note 4) d'environ un septième les 540,000 livres, léguées par *Louis VIII* à sa femme, s'il a entendu des livres numéraires d'or.

cette île se joint à lui. On aborde en Egypte. Le soudan d'Egypte ne possédait point Jérusalem. La Palestine alors était ravagée par les Corasmins. Le sultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays ; & le calife de Bagdat, toujours reconnu & toujours sans pouvoir, ne se mêlait plus de ces guerres. Il restait encore aux chrétiens Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs divisions les exposaient continuellement à être écrasés par les sultans turcs & par les Corasmins.

Il va en Egypte.

Dans ces circonstances il est difficile de voir pourquoi le roi de France choisissait l'Egypte pour le théâtre de sa guerre. Le vieux *Mélecsala* malade demanda la paix ; on la refusa. *Louis* était renforcé par de nouveaux secours arrivés de France, suivis de soixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déjà vaincus, un soudan qui touchait à sa fin. Qui n'eût cru que l'Egypte & bientôt la Syrie seraient domptées ? cependant la moitié de cette armée florissante périt de maladie ; l'autre moitié est vaincue près de la Massoure.

Défait & pris. 1250.

S[t] *Louis* voit tuer son frère *Robert d'Artois*. Il est pris avec ses deux autres frères, le comte d'Anjou & le comte de Poitiers. Ce n'était plus alors *Mélecsala* qui régnait en Egypte, c'était son fils *Almoadan*. Ce nouveau soudan avait certainement de la grandeur d'ame ; car le roi *Louis* lui ayant offert pour sa rançon & pour celle des prisonniers un million de besans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquième partie.

Ce soudan fut massacré par les Mammelucs, dont son père avait établi la milice. Le gouvernement,

partagé alors, femblait devoir être funefte aux chrétiens. Cependant le confeil égyptien continua de traiter avec le roi. Le fire de *Joinville* rapporte que les émirs même propoférent, dans une de leurs affemblées, de choifir *Louis* pour leur foudan.

Fables de *Joinville*, dont on n'a point la véritable hiftoire.

Joinville était prifonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de fon caractère a du poids fans doute. Mais qu'on faffe réflexion, combien dans un camp, dans une maifon, on eft mal informé des faits particuliers qui fe paffent dans un camp voifin, dans une maifon prochaine; combien il eft hors de vraifemblance que des mufulmans fongent à fe donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui détefte leur religion, & qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers; on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un difcours populaire. Dire fidellement ce qu'on a entendu dire, c'eft fouvent rapporter de bonne foi des chofes au moins fufpectes. Mais nous n'avons point la véritable hiftoire de *Joinville*; ce n'eft qu'une traduction infidelle qu'on fit du temps de *François I*, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.

Je ne faurais guère encore concilier ce que les hiftoriens difent de la manière dont les mufulmans traitèrent les prifonniers. Ils racontent qu'on les fefait fortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier Jesus-Christ, & qu'on coupait la tête à ceux qui perfiftaient dans le chriftianifme.

D'un autre côté ils atteftent qu'un vieil émir fit

demander par interprète aux captifs s'ils croyaient en JESUS-CHRIST ; & les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui : ›› Consolez-vous, dit l'émir, ›› puisqu'il est mort pour vous, & qu'il a su ressus- ›› citer, il saura bien vous sauver. ››

Ces deux récits semblent un peu contradictoires ; & ce qui est plus contradictoire encore, c'est que ces émirs fissent tuer des captifs dont ils espéraient une rançon.

Générosité des vainqueurs.

Au reste, ces émirs s'en tinrent aux huit cents mille besans auxquels leur soudan avait bien voulu se restreindre pour la rançon des captifs. Et lorsqu'en vertu du traité, les troupes françaises, qui étaient dans Damiette, rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fissent le moindre outrage aux femmes. On laissa partir la reine & ses belles-sœurs avec respect. Ce n'est pas que tous les soldats musulmans fussent modérés ; le vulgaire en tous pays est féroce : il y eut sans doute beaucoup de violences commises, des captifs maltraités & tués ; mais enfin j'avoue que je suis étonné que le soldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui des ports de l'Europe étaient venus sans aucune raison ravager les terres de l'Egypte.

S[t] Louis de retour en France.

S[t] Louis, délivré de captivité, se retire en Palestine, & y demeure près de quatre ans avec les débris de ses vaisseaux & de son armée. Il va visiter Nazareth, au lieu de retourner en France, & enfin ne revient dans sa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche* sa mère ; mais il y rentre pour former une croisade nouvelle.

Son

Son féjour à Paris lui procurait continuellement des avantages & de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre, *Henri III*, & fes barons le choifirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en fouverain ; & fi cet arrêt, qui favorifait *Henri III*, ne put appaifer les troubles d'Angleterre, il fit voir au moins à l'Europe quel refpect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère, le comte d'*Anjou*, dut à la réputation de *Louis*, & au bon ordre de fon royaume, l'honneur d'être choifi par le pape pour roi de Sicile, honneur qu'il ne méritait pas par lui-même.

Louis cependant augmentait fes domaines de l'acquifition de Namur, de Péronne, d'Avranches, de Mortagne, du Perche. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils poffédaient en France. Les querelles de *Henri III* & de fes barons lui facilitaient les moyens ; mais il préféra la juftice à l'ufurpation. Il les laiffa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limoufin ; mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par *Philippe-Augufte :* ainfi la paix fut affermie avec fa réputation.

Son gouvernement en France.

Il établit le premier la juftice de reffort ; & les fujets opprimés par les fentences arbitraires des juges des baronnies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux, créés pour les écouter. Sous lui, des lettrés commencèrent à être admis aux féances de ces parlemens dans lefquels des chevaliers, qui rarement favaient lire, décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit

à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entreprises de la cour de Rome par cette fameuse pragmatique qui conserve les anciens droits de l'Eglise, nommés libertés de l'Eglise gallicane, s'il est vrai que cette pragmatique soit de lui.

Il repart pour sa croisade.

Enfin treize ans de sa présence réparaient en France tout ce que son absence avait ruiné ; mais sa passion pour les croisades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. *Clément IV* lui accordait une décime sur le clergé pour trois ans. Il part enfin une seconde fois, & à peu près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il a fait roi de Sicile, doit le suivre. Mais ce n'est plus ni du côté de la Palestine, ni du côté de l'Egypte, qu'il tourne sa dévotion & ses armes. Il fait cingler sa flotte vers Tunis.

Etat de la Syrie.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers francs établis dans Antioche & dans Tyr, c'était une génération mêlée de syriens, d'arméniens & d'européens. On les appelait *Poulains*, & ces restes sans vigueur étaient pour la plupart soumis aux Egyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr & Ptolémaïs.

Les religieux templiers & hospitaliers, qu'on peut en quelques sens comparer à la milice des mammelucs, se fesaient entr'eux, dans ces villes mêmes, une guerre si cruelle que, dans un combat de ces moines militaires, il ne resta aucun templier en vie.

Quel rapport y avait-il entre cette situation de quelques métis sur les côtes de Syrie, & le voyage de *St Louis* à Tunis ? Son frère *Charles* d'*Anjou* roi

de Naples & de Sicile, ambitieux, cruel, intéreſſé, feſait ſervir la ſimplicité héroïque de *Louis* à ſes deſſeins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait ſe rendre maître de ces pays ; & *St Louis* eſpérait, diſent tous les hiſtoriens, (je ne ſais ſur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce mahométan au chriſtianiſme ! On fait une deſcente à main armée dans ſes Etats, vers les ruines de Carthage.

Mais bientôt le roi eſt aſſiégé lui-même dans ſon camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés & le changement de climat avaient attirées dans ſon camp en Egypte, déſolèrent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette eſpèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué ; il ſe fit étendre ſur la cendre, & expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux & le courage d'un grand homme. Ce n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien qui venait combattre des muſulmans dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine eſt-il mort que ſon frère le roi de Sicile arrive. On fait la paix avec les Maures, & les débris des chrétiens ſont ramenés en Europe.

Mort du roi.

1270.

On ne peut guère compter moins de cent mille perſonnes ſacrifiées dans les deux expéditions de *St Louis*. Joignez les cent cinquante mille qui ſuivirent *Fréderic Barberouſſe*, les trois cents mille de la

Pertes de l'Europe.

croisade de *Philippe-Auguste* & de *Richard*, deux cents mille au moins au temps de *Jean* de *Brienne;* comptez les cent soixante mille croisés qui avaient déjà passé en Asie, & n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Constantinople & dans les guerres qui suivirent cette révolution, sans parler de la croisade du Nord & de celle contre les Albigeois, on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européens.

Plusieurs pays en furent dépeuplés & appauvris. Le sire de *Joinville* dit expressément qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à sa seconde croisade, parce qu'il ne le pouvait, & que la première avait ruiné toute sa seigneurie.

La rançon de *St Louis* avait coûté huit cents mille besans ; c'était environ neuf millions de la monnaie qui court actuellement (en 1778.) Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le levant, chacun emporta seulement cent francs, c'est-à-dire un peu plus de cent sous du temps ; c'est encore deux cents millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Pisans, & surtout les Vénitiens s'y enrichirent ; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croisades, parce que *St Louis* augmenta ses domaines, en achetant quelques terres des seigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant ses treize années de séjour par son économie.

Le seul bien que ces entreprises procurèrent, ce fut la liberté que plusieurs bourgades achetèrent de leurs seigneurs. Le gouvernement municipal

s'accrut un peu des ruines des possesseurs des fiefs. Peu à peu ces communautés, pouvant travailler & commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts & le commerce que l'esclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métis, cantonnés sur les côtes de Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en servitude. Ptolémaïs, leur principal asile, & qui n'était en effet qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes, ne put résister aux forces du soudan d'Egypte *Mélecséraph*. Il la prit en 1291: Tyr & Sydon se rendirent à lui. Enfin, vers la fin du treizième siècle, il n'y avait plus dans l'Asie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.

CHAPITRE LIX.

Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'empire nommé grec.

CE gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des conquérans. Un pair de France, duc de Normandie, avait subjugué l'Angleterre: de simples gentilshommes la Sicile; & parmi les croisés, des seigneurs de France avaient eu pour quelque temps Antioche & Jérusalem. Enfin *Baudouin* pair de France, & comte de Flandre, avait pris Constantinople. Nous avons vu les mahométans d'Asie céder Nicée aux empereurs grecs fugitifs. Ces mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs & les Latins, leurs communs ennemis; & pendant ces temps-là, les irruptions des Tartares

dans l'Asie & dans l'Europe empêchaient les musulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constantinople, élisaient leurs empereurs ; les papes les confirmaient.

1216. Les Français régnent à Constantinople. *Pierre* de *Courtenai*, comte d'Auxerre, de la maison de France, ayant été élu, fut couronné & sacré dans Rome par le pape *Honorius III.* Les papes se flattaient alors de donner les empires d'Orient & d'Occident. On a vu ce que c'était que leur droit sur l'Occident, & combien de sang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agissait guère que de Constantinople, d'une partie de la Thrace & de la Thessalie. Cependant le patriarche latin, tout soumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ses maîtres, tandis que le patriarche grec siégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématisait & l'empereur latin & le patriarche de cette communion, & le pape même. C'était si peu de chose que cet empire latin de Constantinople, que *Pierre* de *Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs ; & après sa mort ses successeurs n'eurent précisément que la ville de Constantinople & son territoire. Des Français possédaient l'Achaïe ; les Vénitiens avaient la Morée.

Constantinople, autrefois si riche, était devenue si pauvre que *Baudouin II* (j'ai peine à le nommer empereur,) mit en gage pour quelque argent entre les mains des Vénitiens la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, ses langes, sa robe, sa serviette, son éponge & beaucoup de morceaux de la vraie croix. *St Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens,

& les plaça dans la fainte chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui font des témoignages de piété plutôt que de la connaiffance de l'antiquité.

On vit ce *Baudouin II* venir en 1245 au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV* excommunia fi folemnellement *Fréderic II.* Il y implora vainement le fecours d'une croifade, & ne retourna dans Conftantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs, fes légitimes poffeffeurs. *Michel Paléologue*, empereur & tuteur du jeune empereur *Lafcaris*, reprit la ville par une intelligence fecrète. *Baudouin* s'enfuit enfuite en France, où il vécut de l'argent que lui valut la vente de fon marquifat de Namur qu'il fit au roi *St Louis*. Ainfi finit cet empire des croifés.

Les Grecs reprennent l'empire.

1261.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'ufage recommença de crever les yeux. *Michel Paléologue* fe fignala d'abord en privant fon pupille de la vue & de la liberté. On fe fervait auparavant d'une lame de métal ardente : *Michel* employa le vinaigre bouillant, & l'habitude s'en conferva ; car la mode entre jufque dans les crimes.

Leurs mœurs

Paléologue ne manqua pas de fe faire abfoudre folemnellement de cette cruauté par fon patriarche. & par fes évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieufe cérémonie. *Paléologue* fe frappait la poitrine, demandait pardon à DIEU, & fe gardait bien de délivrer de prifon fon pupille & fon empereur.

Quand je dis que la fuperftition rentra dans Conftantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire

était divisé entre deux patriarches. L'empereur ordonna que chaque parti présenterait à DIEU un memoire de ses raisons dans Ste Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un brasier béni, & qu'ainsi la volonté de DIEU se déclarerait. Mais la volonté céleste ne se déclara qu'en laissant brûler les deux papiers, & abandonna les Grecs à leurs querelles ecclésiastiques.

L'empire d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Grèce lui était jointe avant les croisades; mais il avait perdu presque toute l'Asie mineure & la Syrie. La Grèce en fut séparée après les croisades; mais un peu de l'Asie mineure restait, & il s'étendait encore en Europe jusqu'à Belgrade.

Tout le reste de cet empire était possédé par des nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proie de la milice des mammelucs, composée d'abord d'esclaves, & ensuite de conquérans. C'étaient des soldats ramassés des côtes septentrionales de la mer noire; & cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du temps de la captivité de *St Louis*.

Le califat touchait à sa fin dans ce treizième siècle, tandis que l'empire de *Constantin* penchait vers la sienne. Vingt usurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la monarchie fondée par *Mahomet*, en se soumettant à sa religion. Et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes abassides, furent entièrement détruits par la famille de *Gengis*.

Il y eut ainsi dans les douzième & treizième siècles une suite de dévastations non interrompue dans tout l'hémisphère. Les nations se précipitèrent les

unes ſur les autres par des émigrations prodigieuſes, qui ont établi peu à peu de grands empires. Car tandis que les croiſés ſondaient ſur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes; & les Tartares parurent enfin, qui tombèrent ſur les Turcs, ſur les Arabes, ſur les Indiens, ſur les Chinois. Ces Tartares, conduits par *Gengis* & par ſes fils, changèrent la face de toute la grande Aſie, tandis que l'Aſie mineure & la Syrie étaient le tombeau des Francs & des Sarrazins.

CHAPITRE LX.

De l'Orient & de Gengis-Kan.

AU-DELA de la Perſe, vers le Gion & l'Oxus, il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appelons *Cariſme* ou *Kouareſme*, du nom corrompu de ſes conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douzième ſiècle & au commencement du treizième, quand la grande invaſion des Tartares vint engloutir tant de vaſtes Etats. *Mohammed le Cariſmin* régnait du fond de l'Irac, qui eſt l'ancienne Médie, juſqu'au-delà de la Sogdiane, & fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encore ajouté à ſes Etats une partie de l'Inde, & ſe voyait un des plus grands ſouverains du monde, mais reconnaiſſant toujours le caliſe qu'il dépouillait, & auquel il ne reſtait que Bagdat.

Par-delà le Taurus & le Caucaſe, à l'orient de la mer caſpienne, & du Volga juſqu'à la Chine, & Des Tartares.

au Nord jusque sous la zone glaciale, s'étendent ces immenses pays des anciens Scythes, qui se nommèrent depuis *Tartares*, du nom de *Tatar-Kan* l'un de leurs plus grands princes, & que nous appelons *Tartares*. Ces pays paraissent peuplés de temps immémorial, sans qu'on y ait presque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes Bedouins, un goût pour la liberté & pour la vie errante, qui leur a fait toujours regarder les villes comme les prisons où les rois, disent-ils, tiennent leurs esclaves.

Leurs mœurs. Leurs courses continuelles, leur vie nécessairement frugale, peu de repos goûté en passant sous une tente, ou sur un chariot, ou sur la terre, en firent des générations d'hommes robustes, endurcis à la fatigue, qui comme des bêtes féroces trop multipliées, se jetèrent loin de leurs tannières; tantôt vers le Palus Méotide, lorsqu'ils chassèrent au cinquième siècle les habitans de ces contrées qui se précipitèrent sur l'empire romain; tantôt à l'Orient, & au Midi, vers l'Arménie & la Perse; tantôt du côté de la Chine & jusqu'aux Indes; ainsi ce vaste réservoir d'hommes ignorans & belliqueux a vomi ses inondations dans presque tout notre hémisphère; & les peuples qui habitaient aujourd'hui ces déserts, privés de toute connaissance, savent seulement que leurs pères ont conquis le monde.

Leur culte. Chaque horde ou tribu avait son chef, & plusieurs chefs se réunissaient sous un kan. Les tribus voisines du *Dalaïlama* l'adoraient; & cette adoration consistait principalement en un léger tribut: les autres, pour tout culte, sacrifiaient à DIEU quelques animaux,

une fois l'an. Il n'eſt point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aient cru un être malfeſant & puiſſant tel que le diable. Les beſoins & les occupations d'une vie vagabonde les garantiſſaient auſſi de beaucoup de ſuperſtitions nées de l'oiſiveté : ils n'avaient que les défauts de la brutalité attachée à une vie dure & ſauvage ; & ces défauts mêmes en firent des conquérans.

Tout ce que je puis recueillir de certain ſur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares aux douzième & treizième ſiècles, c'eſt que vers l'orient de la Chine les hordes des Monguls ou Mogols, poſſeſſeurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on ſe rend maître de ceux qui poſſèdent tout le reſte. *Cal-Kan* ou *Gaſſar-Kan*, aïeul de *Gengis-Kan*, ſe trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries & mieux armées que les autres, força pluſieurs de ſes voiſins à devenir ſes vaſſaux, & fonda une eſpèce de monarchie, telle qu'elle peut ſubſiſter parmi des peuples errans & impatiens du joug. Son fils, que les hiſtoriens européens appellent *Piſouca*, affermit cette domination naiſſante ; & enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Il y avait un puiſſant Etat entre ſes terres & celles de la Chine ; cet empire était celui d'un kan dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe ; c'eſt à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre eſt *Prête-Jean*, quoiqu'aſſurément il n'y eût aucune raiſon de l'appeler ni *Prête* ni *Prêtre*. *Prêtre-Jean chimérique.*

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la réputation de ſa capitale, qui feſait du bruit dans l'Aſie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie; ces marchands étaient de l'ancienne communion de *Neſtorius*. Quelques-uns de leurs religieux ſe mirent en chemin avec eux; & pour ſe rendre recommandables aux princes chrétiens qui feſaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan le plus puiſſant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le ſacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean* ſi fameux dans nos anciennes chroniques des croiſades. On alla enſuite chercher le *Prêtre-Jean* en Ethiopie, & on donna ce nom à ce prince nègre, qui eſt moitié chrétien ſchiſmatique & moitié juif. Cependant le *Prêtre-Jean* tartare ſuccomba dans une grande bataille ſous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ſes Etats, & ſe fit élire ſouverain de tous les kans tartares, ſous le nom de *Gengis*, qui ſignifie *roi des rois*, ou *grand kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans tartares étaient en uſage d'aſſembler des diètes vers le printemps : ces diètes s'appelaient *Cour-ilté*. Hé qui fait ſi ces aſſemblées & nos cours plénières aux mois de mars & de mai n'ont pas une origine commune?

Lois de Gengis.

Gengis publia dans cette aſſemblée qu'il fallait ne croire qu'un dieu, & ne perſécuter perſonne pour ſa religion : preuve certaine que ſes vaſſaux n'avaient pas tous la même créance. La diſcipline militaire fut rigoureuſement établie : des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs

de dix mille fous des généraux, furent tous aftreints à des devoirs journaliers ; & tous ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés de travailler un jour la femaine pour le fervice du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus févérement que la polygamie était permife. Il n'y eut qu'un canton tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'ufage de proftituer les femmes à leurs hôtes. Le fortilège fut expreffément défendu fous peine de mort. On a vu que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en réfulte que les Germains, les Francs & les Tartares croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis* fit jouer dans cette grande affemblée de princes barbares un reffort qu'on voit fouvent employé dans l'hiftoire du monde. Un prophète prédit qu'il ferait le maître de l'univers ; lui, les vaffaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis*, & que le père *Gaubil* a traduit, affure que ces Tartares n'avaient aucune connaiffance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Archangel jufqu'au-delà de la grande muraille, ainfi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, & de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'ufage de tranfmettre à la poftérité toutes les articulations de la langue, & toutes les idées de l'efprit eft un des grands raffinemens de la fociété perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très-policées ; & encore ne fut-il jamais d'un ufage univerfel chez ces nations. Les lois des Tartares étaient

promulguées de bouche fans aucun figne repréfentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce fut ainfi que *Gengis* porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de fes foldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, appelés au fecours de leurs camarades, fuiraient au lieu de les fecourir.

1214. Bientôt maître de tous les pays qui font entre le fleuve Volga & la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien empire qu'on appelait alors *le Cataï*. Il prit Cambalu, capitale du Cataï feptentrional. C'eft la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il foumit jufqu'au fond de la Corée.

Conquêtes de *Gengis*.

L'imagination des hommes oififs, qui s'épuife en fictions romanefques, n'oferait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui eft l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perfe & aux Indes. C'eft ce qu'exécuta *Gengis*.

Le calife de Bagdat, nommé *Naffer*, l'appela imprudemment à fon fecours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient été les rois fainéans de France fous la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes.

Ce fultan *Mohammed* de la race des Carifmins, dont nous venons de parler, était maître de prefque toute la Perfe; l'Arménie, toujours faible, lui payait tribut. Le calife *Naffer*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui reftait, attira *Gengis* dans la Perfe.

Le conquérant tartare avait alors foixante ans : il paraît qu'il favait régner comme vaincre; fa vie

eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique. Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert avec une habileté heureuſe du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence; & il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre lieutenans-généraux, mirent preſque toujours leur jalouſie à le bien ſervir, & furent les inſtrumens de ſes victoires.

Nos combats en Europe paraiſſent de légères eſcarmouches en comparaiſon de ces batailles qui ont enſanglanté quelquefois l'Aſie. Le ſultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatre cents mille combattans, au-delà du fleuve Jaxarte, près de la ville d'Otrar; & dans les plaines immenſes qui ſont par-delà cette ville, au quarante-deuxième degré de latitude, il rencontre l'armée tartare de ſept cents mille (*i*) hommes, commandée par *Gengis* & par ſes quatre fils: les mahométans furent défaits, & Otrar priſe. On ſe ſervit du bélier dans le ſiége; il ſemble que cette machine de guerre ſoit une invention naturelle de preſque tous les peuples comme l'arc & les flèches. Armées prodigieuſes.

De ces pays qui ſont vers la Tranſoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Aſie par ſon grand commerce, ſes manufactures d'étoffes, ſur tout par les ſciences que les ſultans turcs avaient appriſes des Arabes, & qui floriſſaient dans Bocara & dans Samarcande. Si même on en croit le kan *Abulgaſi*, de qui nous tenons l'hiſtoire

(*i*) Il faut toujours beaucoup rabattre de ces calculs.

des Tartares, *Bocar* signifie *savant* en langue tartare-mongule ; & c'est de cette étymologie, dont il ne reste aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de *Bocara*. Le Tartare, après l'avoir rançonnée, la réduisit en cendres ; ainsi que Persépolis avait été brulée par *Alexandre*. Mais les Orientaux qui ont écrit l'histoire de *Gengis* disent qu'il voulut venger ses ambassadeurs, que le sultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelqu'excuse pour *Gengis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient & au midi de la mer caspienne furent soumises ; & le sultan *Mohammed*, fugitif de province en province, traînant après lui ses trésors & son infortune, mourut abandonné des siens.

Enfin le conquérant pénétra jusqu'au fleuve de l'Inde ; & tandis qu'une de ses armées soumettait l'Indoustan, une autre, sous un de ses fils, subjugua toutes les provinces qui sont au midi & à l'occident de la mer caspienne, le Corassan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran ; elle passa les portes de fer, près desquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre*. C'est l'unique passage de ce côté de la haute Asie, à travers les montagnes escarpées & inaccessibles du Caucase ; delà, marchant le long du Volga vers Moscou, cette armée, par-tout victorieuse, ravagea la Russie. C'était prendre ou tuer des bestiaux & des esclaves. Chargée de ce butin, elle repassa le Volga, & retourna vers *Gengis* par le nord-est de la mer caspienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer ; & ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle course par des pays incultes,

impraticables

impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne fallait ni tentes ni provifions, ni bagages, & qui fe nourriffaient de la chair de leurs chevaux, morts de vieilleffe, comme de celle des autres animaux.

Ainfi donc la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indouftan, prefque toute la Perfe jufqu'à l'Euphrate, les frontières de la Ruffie, Cafan, Aftracan, toute la grandeTartarie, furent fubjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il eft certain que cette partie du Thibet, où règne le grand *Lama*, était enclavée dans fon empire, & que le pontife ne fut point inquiété par *Gengis*, qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans fes armées. Tous les conquérans ont toujours épargné les chefs des religions, & parce que ces chefs les ont flattés, & parce que la foumiffion du pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perfe & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-eft du fleuve Jaxarte, comme au centre de fon vafte empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, fes généraux & tous les princes tributaires, lui apportèrent les tréfors de l'Afie. Il en fit des largeffes à fes foldats, qui ne connurent que par lui cette efpèce d'abondance. C'eft de-là que les Ruffes trouvent fouvent aujourd'hui des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays fauvages de la Tartarie. C'eft tout ce qui refte à préfent de tant de déprédations.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, auffi magnifique qu'avait été guerrière *Cour plénière.*

celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, & de luxe asiatique. Tous les kans & leurs vassaux, compagnons de ses victoires, étaient sur ces anciens chariots scythes, dont l'usage subsiste encore jusque chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars étaient couverts des étoffes précieuses, de l'or & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un présent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états-généraux de l'Asie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambassadeurs des pays conquis; delà il courut remettre sous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut*, vers les frontières de la Chine. Il voulait, âgé d'environ soixante & dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de son ambition; mais enfin une maladie mortelle le saisit dans son camp sur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Mort de Gengis. 1226.

Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a subjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'Orient au Couchant, & plus de mille du Septentrion au Midi. Mais dans ses conquêtes il ne fit que détruire; & si on excepte Bocara & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, son empire, de la frontière de Russie jusqu'à celle de la Chine, fut une dévastation. La Chine fut moins saccagée, parce qu'après la prise de Pékin, ce qu'il envahit ne résista pas. Il partagea avant sa mort ses Etats à ses quatre fils; & chacun d'eux fut un des plus puissans rois de la terre.

On aſſure qu'on égorgea beaucoup d'hommes ſur ſon tombeau, & qu'on en a uſé ainſi à la mort de ſes ſucceſſeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'eſt une ancienne coutume des princes Scythes, qu'on a trouvée établie depuis peu chez les nègres de Congo ; coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les domeſtiques des kans tartares de mourir avec leurs maîtres, & qu'ils ſe diſputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatiſme était commun, ſi la mort était ſi peu de choſe pour ces peuples, ils étaient faits pour ſubjuguer les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Gengis* quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que ſa mère l'avait conçu par le ſeul ſecours d'une influence céleſte ; comme ſi la rapidité de ſes conquêtes n'était pas un aſſez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un être ſurnaturel pour père, il faudrait ſuppoſer que c'eſt un être malfeſant.

Hommes égorgés ſur ſon tombeau.

Les Grecs, & avant eux les Aſiatiques, avaient ſouvent appelé fils des Dieux leurs défenſeurs & leurs légiſlateurs, & même les raviſſeurs conquérans. L'apothéoſe dans tous les temps d'ignorance a été prodiguée à quiconque inſtruiſit ou ſervit, ou écraſa le genre humain.

Les enfans de ce conquérant étendirent encore la domination qu'avait laiſſée leur père. *Octaï*, & bientôt après *Coblaï-Kan*, fils d'*Octaï*, achevèrent la conquête de la Chine. C'eſt ce *Coblaï* que vit *Marc Paolo* vers l'an 1260, lorſqu'avec ſon frère & ſon oncle il

Ses enfans partagent la moitié du monde.

pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, & qu'il appelle *le Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo* eſt ſameux pour avoir voyagé dans les Etats ſoumis par *Gengis* & ſes enfans, ne connut long-temps ni ces Etats ni leurs vainqueurs.

1246. A la vérité le pape *Innocent IV* envoya quelques franciſcains dans la Tartarie. Ces moines, qui ſe qualifiaient ambaſſadeurs, virent peu de choſe, furent traités avec le plus grand mépris, & ne ſervirent à rien.

On était ſi peu inſtruit de ce qui ſe paſſait dans cette vaſte partie du monde, qu'un fourbe, nommé *David*, fit accroire à *St Louis* en Syrie qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie qui s'était fait chrétien. *St Louis* envoya le moine
1258. *Rubruquis* dans ces pays pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la relation de *Rubruquis* qu'il fut introduit devant le petit-fils de *Gengis*, qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, & qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de ſon voyage que beaucoup de fauſſes notions & quelques vérités indifférentes.

Ainſi donc au même temps que les princes & les barons chrétiens baignaient de ſang le royaume de Naples, la Grèce, la Syrie & l'Egypte, l'Aſie était ſaccagée par les Tartares. Preſque tout notre hémiſphère ſouffrait à la fois.

Si les princes de la race de *Gengis* étaient deſpotiques.

Les moines qui voyagèrent en Tartarie dans le treizième ſiècle ont écrit que *Gengis* & ſes enfans gouvernaient deſpotiquement leurs Tartares. Mais

peut-on croire que des conquérans armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robuftes, nés libres, des hommes errans, couchant l'hiver fur la neige, & l'été fur la rofée, fe foient laiffés traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur fervaient de monture & de pâture? Ce n'eft pas là l'inftinct des peuples du Nord : les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, & non les efclaves de leurs barbares chefs. Le defpotifme ne vient qu'à la longue; il fe forme du combat de l'efprit de domination contre l'efprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écrafer, que fes compagnons de réfifter; & enfin, l'argent rend abfolu.

Le moine *Plan-Carpin*, envoyé par le pape *Innocent IV* dans Caracorum, alors capitale de la 1243.
Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan *Octaï*, rapporte que les principaux tartares firent affeoir ce kan fur une pièce de feutre, & lui dirent : *Honore les grands, fois jufte & bienfefant envers tous; finon tu feras fi miférable que tu n'auras pas même le feutre fur lequel tu es affis.* Ces paroles ne font pas d'un courtifan efclave.

Gengis ufa du droit qu'ont eu toujours tous les princes de l'Orient, droit femblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine, de choifir leurs héritiers, & de faire partage entre leurs enfans fans avoir égard à l'aîneffe. Il déclara grand kan des Tartares fon troifième fils *Octaï*, dont la poftérité régna dans le nord de la Chine jufque vers le milieu du quatorzième fiècle. La force des armes y

avait introduit les Tartares ; les querelles de religion les en chassèrent. Les prêtres *Lamas* voulurent exterminer les bonzes. Ceux-ci soulevèrent les peuples. Les princes du sang chinois profitèrent de cette discorde ecclésiastique, & chassèrent enfin leurs dominateurs que l'abondance & le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Gengis*, nommé *Touchi*, eut le Turquestan, la Bactriane, le royaume d'Astracan,
1234. & le pays des Usbecs. Le fils de ce *Touchi* alla ravager
1235. la Pologne, la Dalmatie, la Hongrie, les environs
Descendans de Gengis. de Constantinople. Il s'appelait *Batou-Kan*. Les princes de la Tartarie Crimée descendent de lui de mâle en mâle, & les kans Usbecs qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie, vers le nord & l'orient de la mer caspienne, rapportent aussi leur origine à cette source. Ils sont maîtres de la Bactriane septentrionale, mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, & désolent la terre qu'ils habitent.

Tuti, ou *Tuli*, autre fils de *Gengis*, eut la Perse du vivant de son père. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, passa l'Euphrate que *Gengis* n'avait point passé. Il détruisit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes, & se rendit maître d'une partie de l'Asie mineure ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Constantinople étaient chassés de leur capitale par les chrétiens croisés.

Un quatrième fils, nommé *Zagataï*, eut la Transoxane, Candahar, l'Inde septentrionale, Cachemire, le Thibet ; & tous les descendans de ces quatre monarques conservèrent quelque temps par les armes leurs monarchies établies par le brigandage.

Si on compare ces vastes & soudaines déprédations avec ce qui se passe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Nos capitaines qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, & tant d'autres conquérans, nos armées, dont un détachement aurait dissipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains & de Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'est qu'alors il n'y avait nul art, & que la force décidait du sort du monde.

Cause des succès de cette famille.

Gengis & ses fils, allant de conquête en conquête, crurent qu'ils subjugueraient toute la terre habitable; c'est dans ce dessein que d'un côté *Koublaï*, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes sur mille bateaux appelés *jonques*, pour conquérir le Japon, & que *Batou-Kan* pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape *Céleſtin IV* lui envoya quatre religieux, seuls ambassadeurs qui pussent accepter une telle commission. Frère *Asselin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

Tartares font la guerre du Japon à l'Italie.

„ Si tu veux demeurer sur terre, viens nous „ rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous savons „ ce qui en arrivera. Envoie-nous de nouveaux „ députés, pour nous dire si tu veux être notre „ vassal ou notre ennemi. „

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir divisé ses Etats, on doit en louer *Gengis*. Les Etats de *Charlemagne* se touchaient, avaient à peu près les mêmes lois, étaient sous la même religion, & pouvaient se gouverner par un seul homme. Ceux de *Gengis*,

beaucoup plus vaſtes, entre-coupés de déſerts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir long-temps au même ſceptre.

Cependant cette vaſte puiſſance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés, juſqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un ſiècle après, établit une monarchie univerſelle dans l'Aſie, monarchie qui ſe partagea encore.

La dynaſtie de *Gengis* régna long-temps à la Chine ſous le nom d'*Iven*. Il eſt à croire que la ſcience de l'aſtronomie, qui avait rendu les Chinois ſi célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit en ce temps-là que des mahométans aſtronomes à la Chine; & ils ont preſque toujours été en poſſeſſion de régler le calendrier juſqu'à l'arrivée des jéſuites. C'eſt peut-être la raiſon de la médiocrité où ſont reſtés les Chinois. (*k*)

Voilà tout ce qu'il vous convient de ſavoir des Tartares dans ces temps reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni diviſion entre le trône & l'autel & entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni univerſités, ni rien de ce qui a perfectionné ou ſurchargé la ſociété parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déſerts vers l'an 1212, & eurent conquis la moitié de l'hémiſphère vers l'an 1236; c'eſt-là toute leur hiſtoire.

Tournons maintenant vers l'Occident, & voyons ce qui ſe paſſait au treizième ſiècle en Europe.

(*k*) Ceux qui ont prétendu que les grands monumens de tous les arts, dans la Chine, ſont de l'invention des Tartares, ſe ſont étrangement trompés. Comment ont-ils pu ſuppoſer que des barbares toujours errans, dont le chef *Gengis* ne ſavait ni lire ni écrire, fuſſent plus inſtruits que la nation la plus policée & la plus ancienne de la terre?

CHAPITRE LXI.

De Charles d'Anjou, roi des deux Siciles. De Mainfroi, de Conradin, & des vêpres ſiciliennes.

PENDANT que la grande révolution des Tartares avait ſon cours, que les fils & les petits-fils de *Gengis* ſe partageaient la plus grande partie du monde, que les croiſades continuaient, & que *St Louis* préparait malheureuſement la dernière, l'illuſtre maiſon impériale de *Suabe* finit d'une manière inouie juſqu'alors; ce qui reſtait de ſon ſang coula ſur un échafaud.

L'empereur *Fréderic II* avait été à la fois empereur des papes, leur vaſſal & leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume de Naples & de Sicile. Son fils *Conrad IV* ſe mit en poſſeſſion 1254.
de ce royaume. Je ne vois point d'auteur qui n'aſſure que ce *Conrad* fut empoiſonné par ſon frère *Manfreddo* ou *Mainfroi*, bâtard de *Fréderic;* mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve.

Ce même empereur *Conrad IV* avait été accuſé d'avoir empoiſonné ſon frère *Henri:* vous verrez que dans tous les temps les ſoupçons de poiſon ſont plus communs que le poiſon même.

Pourquoi Naples & Sicile dépendent des papes.

Cet hommage-lige, qu'on rendait à la cour romaine pour les royaumes de Naples & de Sicile, fut une des ſources des calamités de ces provinces, de celles de la maiſon impériale de *Suabe*, & de celles de la maiſon d'*Anjou*, qui après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même miſérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu, une ſimple

cérémonie pieufe & adroite des conquérans normands, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs Etats fous la protection de l'Eglife, pour arrêter, s'il était poffible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient ufurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation; & n'étant pas fouverains de Rome, ils étaient fuzerains des deux Siciles.

L'empereur *Fréderic II* laiffa Naples & Sicile dans l'état le plus floriffant. De fages lois établies, des villes bâties, Naples embellie, les fciences & les arts en honneur, furent fes monumens. Ce royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad* fon fils; on ne fait fi *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*, était fils légitime ou bâtard de *Fréderic II*. L'empereur femble le regarder dans fon teftament comme fon fils légitime. Il lui donne Tarente & plufieurs autres principautés en fouveraineté. Il l'inftitue régent du royaume pendant l'abfence de *Conrad*, & le déclare fon fucceffeur, en cas que *Conrad* & *Henri* viennent à mourir fans enfans; jufque-là tout paraît paifible. Mais les Italiens n'obéiffaient jamais que malgré eux au fang germanique; les pâpes déteftaient la maifon de *Suabe*, & voulaient la chaffer d'Italie; les partis *Guelfe* & *Gibelin* fubfiftaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape *Innocent IV*, qui avait dépofé à Lyon l'empereur *Fréderic II*, c'eft-à-dire, qui avait ofé le déclarer dépofé, prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient fuccéder à leur père.

Innocent se hâta donc de quitter Lyon, pour aller sur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez vu combien ces armes étaient dangereuses. *Mainfroi* se défia de ses barons, dévots, factieux & ennemis du sang de *Suabe*. Il y avait encore des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Fréderic II*, son père, avait toujours eu une garde composée de ces mahométans; la ville de Lucéra, ou Nocera, était remplie de ces arabes; on l'appelait *Lucera da Pagani*, la ville des païens. Les mahométans ne méritaient pas à beaucoup près ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appelons improprement *le paganisme*, & ne fut plus fortement attaché sans aucun mélange à l'unité de DIEU. Mais ce terme de *païens* avait rendu odieux *Frederic II*, qui avait employé les Arabes dans ses armées; il rendit *Manfreddo* plus odieux encore. *Manfreddo* cependant, aidé de ses mahométans, étouffa la révolte & contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour son unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles lui étaient dévolues, & lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en déposant *Fréderic II* & sa race au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV* arrive alors pour défendre son héritage. Il prend d'assaut sa ville de Naples; le pape s'enfuit à Gènes sa patrie, & là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard* frère du roi d'Angleterre *Henri III*, prince qui n'était pas

Les papes veulent dépouiller l'héritier du royaume.

en état d'armer deux vaiſſeaux, & qui remercia le St Père de ſon dangereux préſent.

1254. Les diſſenſions inévitables entre *Conrad* roi allemand, & *Manfreddo* italien, ſervirent mieux la cour romaine que ne firent la politique & les malédictions du pape. *Conrad* mourut, & on prétend, comme je vous l'ai dit, qu'il mourut empoiſonné. La cour papale accrédita ce ſoupçon. *Conrad* laiſſait ſa couronne de Naples à un enfant de dix ans; c'eſt cet infortuné *Conradin*, que nous verrons périr d'une fin ſi tragique. *Conradin* était en Allemagne. *Manfreddo* était ambitieux. Il fit courir le bruit que *Conradin* était mort, & ſe fit prêter ſerment comme à un régent ſi *Conradin* était en vie, & comme à un roi ſi ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toujours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes*, ce parti ennemi de la maiſon impériale, & il avait encore pour lui ſes excommunications. Il ſe déclara lui-même roi des deux Siciles, & donna des inveſtitures. Voilà donc enfin les papes rois de ce pays conquis par des gentilshommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que paſſagère: le pape eut une armée, mais il ne ſavait pas la commander; il mit un légat à la tête: *Manfreddo* avec ſes mahométans, & quelques barons peu ſcrupuleux, défit entièrement le légat & l'armée pontificale.

Les papes prennent pour eux les deux Siciles. 1253 & 1254.

Ce fut dans ces circonſtances que le pape *Innocent*

1254. ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples, ſe tourna enfin vers le comte d'*Anjou* frère de *St Louis*, & lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de diſpoſer, & à laquelle le comte d'*Anjou* n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut

dès le commencement de cette négociation. C'eſt à quoi aboutiſſent tous les projets de l'ambition qui tourmentent ſi horriblement la vie.

Rinaldo de Signi, *Alexandre IV*, ſuccéda à la place d'*Innocent IV* & à tous ſes deſſeins. Il ne put réuſſir avec le frère du roi de France *St Louis;* ce roi malheureuſement venait d'épuiſer la France par ſa croiſade & par ſa rançon en Egypte, & il dépenſait le peu qui lui reſtait à rebâtir en Paleſtine les murailles de quelques villes ſur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Le pape *Alexandre IV* commence par citer pardevant lui *Manfreddo;* il en était en droit par les lois des fiefs, puiſque ce prince était ſon vaſſal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vaſſal armé comparût devant ſon ſeigneur. *Alexandre* était à Naples, dont ſes intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec ſon vaſſal qui était dans la Pouille; il pria le St Père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida; *id non convenire Sanctæ Sedis honori, ut cardinales iſto modo mittantur*, qu'il ne convenait pas à l'honneur du St Siége d'envoyer ainſi des cardinaux. Roi de Naples cité devant le pape.

La guerre civile continua donc; le pape publia une croiſade contre *Mainfroi*, comme on en avait publié contre les muſulmans, les empereurs & les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre, cependant cette croiſade y fut prêchée; un nonce y alla lever des décimes : ce nonce releva de ſon vœu le roi *Henri III*, qui avait fait ſerment d'aller 1255. faire la guerre en Paleſtine, & lui fit faire un autre

vœu de fournir de l'argent & des troupes au pape dans sa guerre contre *Manfreddo*.

Matthieu Paris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres sterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne croirait pas que leurs ancêtres aient pu être si imbécilles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond* son fils; mais dans le même temps elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toujours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chèrement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors; le pape dissipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour sa croisade, & ne la fit point; *Manfreddo* régna, & *Alexandre IV*
1260. mourut sans réussir à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

Un savetier, devenu pape sous le nom d'*Urbain IV*, continua ce que ses prédécesseurs avaient commencé. Ce savetier était de Troyes en Champagne, son prédécesseur avait fait prêcher une croisade en Angleterre contre les deux Siciles; celui-ci en fit prêcher une en France, il prodigua des indulgences plénières, mais il ne put avoir que peu d'argent & quelques soldats, qu'un comte de Flandre, gendre de *Charles d'Anjou*, conduisit en Italie. *Charles* accepta enfin la couronne de Naples & de Sicile; le roi *St Louis* y
1264. consentit, mais *Urbain IV* mourut sans avoir pu voir les commencemens de cette révolution.

Manfreddo se soutient toujours contre les papes.

Voilà trois papes qui consument leur vie à persécuter en vain *Manfreddo*: un languedocien (*Clément IV*) sujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, & eut l'honneur

d'avoir son maître pour son vassal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, possédait déjà la Provence par son mariage, & une partie du Languedoc ; mais ce qui augmentait sa puissance, c'était d'avoir soumis la ville de Marseille. Il avait encore une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de sénateur unique de Rome ; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes : ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de sénateur unique, qui fesait revivre les droits des anciens tribuns. Le sénateur était à la tête du gouvernement municipal, & les papes, qui donnaient si libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt sur les Romains ; ils étaient ce qu'un électeur est dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'investiture à 1265.
son ancien maître, qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il payerait trois mille onces d'or au St Siége, chaque année, pour la mouvance du royaume de Naples, & que, si jamais le payement était différé plus de deux mois, il serait excommunié. *Charles* souscrivit aisément à ces conditions & à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime sur les biens ecclésiastiques de France. Il part avec de l'argent & des troupes, se fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroi* dans les plaines de Bénévent, & est assez heureux pour que *Mainfroi* soit tué en combattant. 1266.
Il usa durement de la victoire, & parut aussi cruel que son frère *St Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la sépulture à *Mainfroi*. Les rois ne se vengent que des vivans ; l'Eglise se vengeait des vivans & des morts.

Marché de *Clement IV* avec *Charles d'Anjou*.

Manfredde vaincu, son cadavre sans sépulture.

Conradin : son droit, ses malheurs. Cependant le jeune *Conradin*, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne, qui la désolait, & pendant qu'on lui ravissait le royaume de Naples ; ses partisans l'excitent à venir défendre son héritage. Il n'avait encore que quinze ans ; son courage était au-dessus de son âge ; il se met, avec le duc d'Autriche son parent, à la tête d'une armée, & vient soutenir ses droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin*
1268. excommunié est reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le temps même que le pape n'osait approcher de sa capitale.

On peut dire que de toutes les guerres de ce siècle, la plus juste était celle que fesait *Conradin ;* elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croisade contre lui, ainsi que contre les Turcs. Ce prince est défait & pris dans la Pouille, avec son parent *Fréderic* duc d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui

Conradin & Frederic d'Autriche exécutés par l'ordre de l'usurpateur. devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurisconsultes. La sentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'Eglise.* Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau.

Les historiens contemporains les plus accrédités, les plus fidelles, les *Guichardins* & les *de Thou* de ces temps-là, rapportent que *Charles d'Anjou* consulta le pape *Clément IV*, autrefois son chancelier en Provence, & alors son protecteur, & que ce prêtre lui répondit en stile d'oracle : *vita Corradini, mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli.* Cependant, les valets en robe de *Charles* passèrent dix mois entiers à se déterminer sur cet assassinat, qu'ils devaient commettre avec le glaive

de

de la justice. La sentence ne fut portée qu'après la mort de *Clément IV.* (*l*)

On ne peut assez s'étonner que *Louis IX*, canonisé depuis, n'ait fait aucun reproche à son frère d'une action si barbare, si honteuse & si peu politique lui que des Egyptiens avaient épargné si généreusement dans des circonstances bien moins favorables. Il devait condamner, plus qu'un autre, la férocité réfléchie de *Charles* son frère.

Le vainqueur, si indigne de l'être, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppressions; ses Provençaux & lui furent en horreur.

C'est une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguisé en cordelier, trama cette fameuse conspiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure le jour de Pâques au son de la cloche de vêpres. Il est sûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les esprits à une révolution, qu'il avait passé à Constantinople & en Arragon, & que le roi d'Arragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur grec contre *Charles d'Anjou :* mais il n'est guère vraisemblable qu'on eût tramé précisément la conspiration des *vêpres siciliennes.* Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; & cependant aucun français n'y fut tué. *Malespina* raconte qu'un provençal, nommé *Droguet* (*m*), violait une femme dans Palerme le lendemain de 1282.

Vêpres siciliennes.

(*l*) Voyez les annales de l'Empire sur la maison de *Suabe*.

(*m*) Pour excuser *Droguet*, on prétend qu'il se contenta de trousser cette dame dans la rue; j'y consens.

Pâques, dans le temps que le peuple allait à vêpres ; la femme cria, le peuple accourut, on tua le provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida* & par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait maffacrer les ennemis. On fit main-baffe à Palerme fur tout ce qu'on trouva de provençaux. La même rage qui était dans tous les cœurs produifit enfuite le même maffacre dans le refte de l'île. On dit qu'on éventrait les femmes groffes pour en arracher les enfans à demi-formés, & que les religieux mêmes maffacraient leurs pénitentes provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme, nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il eft certain que le gouverneur de Meffine avec fa garnifon fe retira de l'île dans le royaume de Naples. (9)

Le fang de *Conradin* fut ainfi vengé, mais fur d'autres que fur celui qui l'avait répandu. Les vêpres ficiliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples, qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans & plus miférables. Il eft temps de voir quels nouveaux défaftres furent produits dans ce même fiècle par l'abus des croifades & par celui de la religion.

(9) Cette opinion eft fondée fur une tradition très-reculée. *Porcelet*, difent d'anciens écrivains, fut fauvé feul du maffacre de Palerme, à caufe de fa grande *prudhommie & vertu*. On prétend qu'un autre *Porcelet* fauva *Richard cœur de lion* enveloppé par les Sarrazins, en attirant leurs coups fur lui-même. Après fa mort, les Sarrazins trempèrent des linges dans fon fang, par une fuperftitinn digne de ces temps de valeur & de férocité. Cette famille fubfifte encore, mais

Une pauvreté noble eft tout ce qui lui refte.

CHAPITRE LXII.

De la croisade contre les Languedociens.

LES querelles sanglantes de l'empire & du sacerdoce, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puissance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les esprits, & leur inspirer une secrète indépendance. *Arnaud de Brescia* avait osé exciter les peuples jusque dans Rome à secouer le joug. On raisonna beaucoup en Europe sur la religion, dès le temps de *Charlemagne*. Il est très-certain que les Francs & les Germains ne connaissaient alors ni images, ni reliques, ni transsubstantiation. Il se trouva ensuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, & qui prêchèrent à peu près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les protestans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; *Albigeois*, à cause de la ville d'Albi; *bons hommes*, par la régularité dont ils se piquaient; enfin *Manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné vers la fin du douzième siècle que le Languedoc en parut tout rempli. Albigeois.

Dès l'an 1198, le pape *Innocent III* délégua deux simples moines de Citeaux pour juger les hérétiques: » Nous mandons, dit-il, aux princes, aux » comtes & à tous les seigneurs de votre pro- » vince, de les assister puissamment contre les Commencemens de l'inquisition.

„ hérétiques, par la puiſſance qu'ils ont reçue pour „ la punition des méchans, enſorte qu'après que „ frère *Rainier* aura prononcé l'excommunication „ contr'eux, les ſeigneurs confiſquent leurs biens, „ les banniſſent de leurs terres, & les puniſſent „ plus ſévèrement s'ils oſent y réſiſter. Or nous „ avons donné pouvoir à frère *Rainier* d'y con- „ traindre les ſeigneurs par excommunication & „ par interdit ſur leurs biens, &c. „ Ce fut le premier fondement de l'inquiſition.

Luxe des moines. Un abbé de Citeaux fut nommé enſuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouſe ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix & tous les princes du pays, déjà ſéduits par les réformateurs, & irrités contre la cour de Rome.

La ſecte était en grande partie compoſée d'une bourgeoiſie réduite à l'indigence par le long eſclavage dont on ſortait à peine, & encore par les croiſades. L'abbé de Citeaux paraiſſait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre. Le peuple lui criait : *Quittez le luxe ou le ſermon.* Un eſpagnol évêque d'Oſma, très-homme de bien, qui était alors à Toulouſe, conſeilla aux inquiſiteurs de renoncer à leurs équipages ſomptueux, de marcher à pied, de vivre auſtèrement, & d'imiter les Albigeois pour les convertir. *St Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apoſtolique, & parut alors ſouhaiter qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Caſtelnau*, l'un des inquiſiteurs, fut accuſé de ſe ſervir des armes qui lui étaient propres, en

ſoulevant ſecrètement quelques ſeigneurs voiſins contre le comte de Toulouſe, & en ſuſcitant une guerre civile. Cet inquiſiteur fut aſſaſſiné. Le ſoupçon tomba ſur le comte de Toulouſe. 1207.

Le comte de Toulouſe perſécuté.

Le pape *Innocent III* ne balança pas à délier les ſujets du comte de Toulouſe de leur ſerment de fidélité. C'eſt ainſi qu'on traitait les deſcendans de ce *Raimond de Toulouſe*, qui avait le premier ſervi la chrétienté dans les croiſades.

Le comte, qui ſavait ce que pouvait quelquefois une bulle, ſe ſoumit à la ſatisfaction qu'on exigea de lui. Un des légats du pape, nommé *Milon*, lui 1209.
commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer ſept châteaux qu'il poſſédait en Provence, de ſe croiſer lui-même contre les Albigeois ſes ſujets, de faire amende honorable. Le comte obéit à tout. Il parut devant le légat, nu juſqu'à la ceinture, nus pieds, nues jambes, revêtu d'un ſimple caleçon à la porte de l'egliſe de *St Gilles*; là un diacre lui met une corde au cou, & un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit proſterner le prince à la porte de cette égliſe pendant le dîner du légat.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon* comte de Montfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Liſieux, de Bayeux à la tête de leurs troupes, & le malheureux comte de Toulouſe au milieu d'eux comme leur otage: de l'autre côté, des peuples animés par le fanatiſme de la perſuaſion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croiſés. On égorgea tous les habitans réfugiés dans une égliſe. La ville

Tous les habitans de Beziers égorgés.

fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcaſſonne, effrayés de cet exemple, implorèrent la miſéricorde des croiſés. On leur laiſſa la vie. On leur permit de ſortir preſque nus de leur ville, & on s'empara de tous leurs biens.

Injuſtice du jeſuite *Daniel*

On donnait au comte *Simon de Montfort* le nom de *Macchabée*. Il ſe rendit maître d'une grande partie du pays, s'aſſurant des châteaux des ſeigneurs ſuſpects, attaquant ceux qui ne ſe mettaient pas entre ſes mains, pourſuivant les hérétiques qui oſaient ſe défendre. Les écrivains eccléſiaſtiques racontent eux-mêmes que *Simon de Montfort* ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des pſeaumes, ſe précipiter dans les flammes. Le jéſuite *Daniel*, en parlant de ces infortunés dans ſon hiſtoire de France, les appelle *infames & déteſtables*. Il eſt bien évident que des hommes qui volaient ainſi au martyre n'avaient point de mœurs infames. Il n'y a ſans doute de déteſtable que la barbarie avec laquelle on les traita, & il n'y a d'infame que les paroles de *Daniel*. (10) On peut ſeulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que DIEU les récompenſerait, parce que des moines les feſaient brûler.

(10) Dans le temps de la deſtruction des Jeſuites, on eut en France une légère velleité de perfectionner l'éducation. On imagina donc d'établir une chaire d'hiſtoire à Toulouſe. L'abbe *Andra* qui en fut chargé ſe ſervit de l'*Eſſai ſur l'eſprit & les mœurs des nations*, dont il eut ſoin de retrancher les faits qui pouvaient rendre la tyrannie du clerge trop odieuſe ; mais il conſerva les principes de raiſon & d'humanité qu'il croyait utiles. Le bas clergé de Toulouſe jeta de grands cris. L'archevêque intimide ſe crut obligé de ſe joindre aux perſécuteurs de l'abbé *Andra*. Le clerge de France avait

L'esprit de justice & de raison qui s'est introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuste que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince ; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ses peuples. Que dirait-on aujourd'hui, si quelques évêques venaient assiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, sous prétexte que les sujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les sujets de ces évêques ?

En dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le

dressé, vers le même temps, (en 1770) un avertissement aux fidelles contre l'incredulité. C'était un ouvrage très-curieux, où l'on établissait qu'il n'y avait rien de plus agreable que d'avoir beaucoup de foi ; & que les prêtres avaient rendu un grand service aux hommes en leur prenant leur argent, parce qu'un homme misérable qui meurt sur un fumier, avec l'espérance d'aller au ciel, est le plus heureux du monde. Ou y citait avec complaisance non-seulement *Tertullien*, qui, comme on sait, est mort hérétique & fou, mais je ne sais quelles rapsodies d'un rhéteur nommé *Lactance*, dont on fesait un père de l'Eglise. Ce *Lactance* à la vérité avait écrit qu'on ne peut rien savoir en physique ; mais en même temps il ne doutait pas que le vent ne fécondât les cavales, & il expliquait par-là le mystère de l'incarnation. D'ailleurs il s'était rendu l'apologiste des assassinats par lesquels la race abominable de *Constantin* reconnut les bienfaits de la famille de *Dioclétien*. En adressant cet ouvrage aux fidelles de son diocèse, l'archevêque de Toulouse insista sur le scandale qu'avait donné le malheureux professeur d'histoire. Aussitôt les penitens, les dévotes, le bas-clergé, qui avaient eu quelques années auparavant la consolation de faire rouer l'innocent *Calas*, se mirent à crier *haro* sur l'abbé *Andra*. Il ne put résister à tant d'indignités. Il tomba malade & mourut. Cette mort fut un des grands chagrins que M. *de Voltaire* ait essuyes. Elle lui arrachait encore des larmes peu de jours avant sa mort. Depuis ce temps on enseigne aux Toulousains l'histoire de *Daniel ;* ils y apprennent que leurs ancêtres étaient infames & détestables ; & il est defendu, sous peine d'un mandement, de leur dire que c'est aux depouilles des comtes de Toulouse & des malheureux Albigeois que le clergé de Languedoc doit ses richesses & son credit, qui n'est appuyé que sur ses richesses.

comte de Touloufe. Il ne s'était défendu que par
1210. les négociations. Il alla trouver encore dans S[t] Gilles les légats, les abbés qui étaient à la tête de cette croifade. Il pleura devant eux; on lui répondit que fes larmes venaient de fureur. Le légat lui laiffa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce comte avait ufurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Touloufe eut du moins le courage de choifir l'excommunication. Il fe réfugia chez *Pierre II*, roi d'Arragon, fon beau-frère, qui prit fa défenfe, & qui avait prefqu'autant à fe plaindre du chef des croifés que le comte de Touloufe.

Evêques croifés contre les Languedociens.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences & des richeffes multipliait les croifés. Les évêques de Paris, de Lifieux, de Bayeux accourent au fiége de Lavaur. On y fit prifonniers quatre-vingts chevaliers avec le feigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs aux croifés,
1211. qui les maffacrèrent. On jeta dans un puits la fœur du feigneur de Lavaur, & on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Le prince *Louis*, qui fut depuis le roi *Louis VIII*, fe joignit à la vérité aux croifés pour avoir part aux dépouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été fon maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort*; & le projet en était fi bien formé que le roi d'Arragon ne put jamais par fa médiation obtenir la moindre grâce. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en difpenfer.

La bataille qu'il livra aux croisés auprès de Touloufe, dans laquelle il fut tué, paffa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort*, avec huit cents hommes de cheval feulement, & mille fantaffins, attaqua l'armée du roi d'Arragon & du comte de Touloufe, qui fefaient le fiége de Muret. Ils difent que le roi d'Arragon avait cent mille combattans, & que jamais il n'y eut une déroute plus complète. Ils difent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Touloufe & l'évêque de Comminge divifèrent leur armée en trois corps en l'honneur de la Sainte Trinité.

1213.
Bataille incroyable.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cents hommes en pleine campagne, & divife-t-on une fi petite troupe en trois corps ? C'eft un miracle, difent quelques écrivains ; mais les gens de guerre, qui lifent de telles aventures, les appellent des abfurdités.

Plufieurs hiftoriens affurent que *St Dominique* était à la tête des troupes un crucifix de fer à la main, encourageant les croifés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un faint ; & il faut avouer que fi *Dominique* était confeffeur, le comte de Touloufe était martyr.

Après cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Touloufe vint y demander grâce. Je ne puis découvrir fur quel fondement il efpérait qu'on lui rendrait fes Etats. Il fut trop heureux de ne pas perdre fa liberté. Le concile même porta la miféricorde jufqu'à ftatuer qu'il jouirait d'une penfion de quatre cents marcs ou marques d'argent. Si ce font des marcs, c'eft à

Le comte de Touloufe va demander grâce à Rome.

peu près vingt-deux mille francs de nos jours; si ce sont des marques, c'est environ douze cents francs. Le dernier est plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en restait pour l'Eglise.

Quand *Innocent III* fut mort, *Raimond de Toulouse*
1218. ne fut pas mieux traité. Il fut assiégé dans sa capitale par *Simon de Montfort*; mais ce conquérant y trouva le terme de ses succès & de sa vie. Un coup de pierre écrasa cet homme, qui en fesant tant de mal avait acquis tant de renommée.

Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père; mais le pape ne put lui donner le même crédit. La croisade contre le Languedoc ne fut plus que languissante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait succédé à son père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France, *Louis VIII*, se fit céder par le jeune *Montfort* tous ces pays, que *Montfort* ne pouvait garder; mais la mort arrêta *Louis VIII* au milieu de ses conquêtes.

La croisade contre le Languedoc, sous *St Louis*.

Le règne de *St Louis*, neuvième du nom, commença malheureusement par cette horrible croisade contre des chrétiens ses vassaux. Ce n'était point par des croisades que ce monarque était destiné à se couvrir de gloire. La reine *Blanche de Castille* sa mère, femme dévouée au pape, espagnole frémissant au nom d'hérétique, & tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort*, pour achever de saccager le Languedoc: le jeune *Raimond* se défendit. On fit une guerre semblable à
1227. celle que nous avons vue dans les Cévènes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedociens,

& ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout prisonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendres. 1228.

Enfin la régente *Blanche* qui avait d'autres ennemis, & le jeune *Raimond* las des massacres, & épuisé de pertes, firent la paix à Paris. Un cardinal de *St Ange* fut l'arbitre de cette paix, & voici les lois qu'il donna, & qui furent exécutées.

Le comte de Toulouse devait payer dix mille marcs ou marques aux églises de Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal; deux mille aux moines de Citeaux immensément riches, cinq cents aux moines de Clervaux, plus riches encore, & quinze cents à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrazins & aux Turcs, qui assurément n'avaient pas fait la guerre à *Raimond*. Il abandonnait au roi, sans nulle récompense, tous ses Etats en-deçà du Rhône; car ce qu'il possédait en-delà était terre de l'Empire. Il signa son dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *St Ange* & par un légat, non-seulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduisit, seulement pour la forme, en chemise & nus pieds, devant l'autel de l'église de Notre-Dame de Paris. Là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de son cœur il demandait pardon d'avoir signé un si infame traité.

Cruelle paix faite avec le comte de Toulouse.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le jeune*, pour obtenir le pardon de ses péchés, céda aux papes à perpétuité le comtat Venaissin qui est en-delà du Rhône. Cette cession

Le comtat d'Avignon demeure aux papes.

était nulle par toutes les lois de l'empire; le comtat était un fief impérial, & il n'était pas permis de donner son fief à l'Eglise, sans le consentement de l'empereur & des états. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les lois? Aussi bientôt après cette extorsion, l'empereur *Fréderic II* rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon, que le pape lui avait ravi; il fit justice comme souverain, & surtout comme souverain outragé. Mais lorsqu'ensuite *St Louis* & son fils, *Philippe le hardi*, se furent mis en possession des Etats des comtes de Toulouse, *Philippe* remit aux papes le comtat Venaissin, qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des rois de France. La ville & le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle passa dans la branche de France d'*Anjou* qui régnait à Naples, & y resta jusqu'au temps où la malheureuse reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingts mille florins, qui ne lui furent jamais payés. Tels sont, en général, les titres des possessions; tel a été notre droit public.

Ces croisades contre le Languedoc durèrent vingt années. La seule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, & produisit en même temps l'inquisi-
1204. tion. Ce nouveau fléau, inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme sous le pape *Innocent III*. Elle fut établie en France dès l'année 1229, sous *St Louis*. Un concile à Toulouse commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'ancien & le nouveau testament. C'était insulter au genre

humain que d'ofer lui dire : Nous voulons que vous ayez une croyance, & nous ne voulons pas que vous lifiez le livre fur lequel cette croyance eft fondée.

Dans ce concile on fit brûler les ouvrages d'*Ariftote*, c'eft-à-dire deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Conftantinople dans les premières croifades, livres que perfonne n'entendait, & fur lefquels on s'imaginait que l'héréfie des Languedociens était fondée. Des conciles fuivans ont mis *Ariftote* prefqu'à côté des pères de l'Eglife. C'eft ainfi que vous verrez, dans ce vafte tableau des démences humaines, les fentimens des théologiens, les fuperftitions des peuples, le fanatifme, variés fans ceffe, mais toujours conftans à plonger la terre dans l'abrutiffement & la calamité, jufqu'au temps où quelques académies, quelques fociétés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de fiècles de barbarie.

Ariftote brûlé dans un concile.

Mais ce fut bien pis quand le roi eut la faibleffe de permettre qu'il y eût dans fon royaume un grand inquifiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Touloufe, & enfuite dans d'autres provinces. 1237.

Grand inquifiteur en France, fcélérat reconnu.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans fon miniftère une apparence de zèle, qui eût excufé fes fureurs aux yeux des fimples; mais c'était un apoftat qui conduifait avec lui une femme perdue; & pour mettre le comble à l'horreur de fon miniftère, cette femme était elle-même hérétique. C'eft ce que rapportent *Matthieu Paris*, & *Mousk*, & ce qui eft prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri*.

Le roi *St Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ſes fonctions d'inquiſiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne & en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une ſecte nouvelle qui infectait ſecrètement ces provinces. Ce monſtre fit brûler, ſur ce prétexte, quiconque étant ſans crédit, & étant ſuſpect, ne voulut pas ſe racheter de ſes perſécutions. Le peuple, ſouvent bon juge de ceux qui impoſent aux rois, ne l'appelait que *Robert le B....* (*n*) Il fut enfin reconnu : ſes iniquités & ſes infamies furent publiques ; mais ce qui vous indignera, c'eſt qu'il ne fut condamné qu'à une priſon perpétuelle ; & ce qui pourrait encore vous indigner, c'eſt que le jéſuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans ſon hiſtoire de France.

C'eſt donc ainſi que l'inquiſition commença en Europe : elle ne méritait pas un autre berceau. Vous ſentez aſſez que c'eſt le dernier degré d'une barbarie brutale & abſurde, de maintenir, par des délateurs & des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela eſt preſque auſſi contradictoire que d'attirer à ſoi les tréſors des peuples & des rois, au nom de ce même DIEU qui naquit & qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquiſition en Eſpagne & ailleurs, & juſqu'à quel excès la barbarie & la rapacité de quelques hommes ont abuſé de la ſimplicité des autres.

(*n*) On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux ſodomites & aux hérétiques.

CHAPITRE LXIII.

Etat de l'Europe au treizième siécle.

Nous avons vu que les croisades épuisèrent l'Europe d'hommes & d'argent, & ne la civilisèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Fréderic II.* Tous les seigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus publics, attachés à l'empire; de sorte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu, on ne lui accorda que des soldats, avec lesquels il conquit l'Autriche sur *Ottocare*, qui l'avait enlevée à la maison de *Bavière*.

Anarchie en Allemagne.

1273.

C'est pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchissent entièrement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'est aussi dans ce temps-là que plusieurs villes établissent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entr'elles pour se défendre des invasions des seigneurs. Les villes anséatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunsvick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres se joignent avec le temps, forment une république commerçante, dispersée dans plusieurs Etats différens. Les Austregues s'établissent; ce sont des arbitres de convention entre les seigneurs, comme entre les villes : ils tiennent lieu des tribunaux & des lois qui manquaient en Allemagne.

L'Italie se forme sur un plan nouveau avant

Rodolphe de Habsbourg, & sous son règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraissait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Election de *Rodolphe de Habsbourg.*

Tous les seigneurs allemands, pour être plus puissans, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes & les trois archevêques, qui peu à peu s'attribuèrent à eux seuls le droit d'élection, n'avaient choisi, de concert avec quelques autres princes, *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était sans Etats considérables. C'était un seigneur suisse, qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appelaient *Condottieri*. Il avait été le champion de l'abbé de St Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait secouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était si peu proportionnée à son courage qu'il fut quelque temps grand maître-d'hôtel de ce même *Ottocare* roi de Bohème, qui, depuis pressé de lui rendre hommage, répondit *qu'il ne lui devait rien, & qu'il lui avait payé ses gages*. Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* serait le fondateur d'une maison long-temps la plus florissante de l'Europe, & qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'Empire la même puissance que *Charlemagne*. Cette puissance fut long-temps à se former; & surtout à la fin de ce treizième siècle; & au commencement du quatorzième, l'Empire n'avait sur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuse sous un souverain tel que *St Louis*, sans ce funeste préjugé des croisades,

qui

qui causa ses malheurs, & qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaisseaux équipés pour ses expéditions fatales, que la France eût pu avoir aisément une grande marine commerçante. Les statuts de *S[t] Louis*, pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, sa pragmatique sanction qui assura la discipline de l'Eglise gallicane, ses quatre grands bailliages auxquels ressortissaient les jugemens de ses vassaux, & qui sont l'origine du parlement de Paris; ses réglemens & sa fidélité sur les monnaies, tout fait voir que la France aurait pu alors être florissante.

Quant à l'Angleterre, elle fut sous *Edouard I* aussi heureuse que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle subjugua l'Ecosse, qui reçut un roi de la main d'*Edouard*. Les Anglais, à la vérité, n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils possédaient toute la Guienne. Si *Edouard I* n'eut qu'une petite guerre passagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, soit quand il soumit l'Ecosse, soit quand il la perdit à la fin de son règne.

Nous donnerons un article particulier & plus étendu à l'Espagne, que nous avons laissée depuis long-temps en proie aux Sarrazins. Il reste ici à dire un mot de Rome.

La papauté fut vers le treizième siècle dans le même état où elle était depuis si long-temps. Les papes, mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, & à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de *S[t] Pierre*, &

Papes jugent presque tous les rois.

dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes & jugeaient les rois.

En 1289, le pape *Nicolas* jugea solemnellement à Rome les démêlés du roi de Portugal & de son clergé. Nous avons vu qu'en 1283 le pape *Martin IV* déposa le roi d'Arragon, & donna ses Etats au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII* donna la Sardaigne & la Corse à un autre roi d'Arragon, *Jacques* surnommé *le juste*.

Vers l'an 1300, lorsque la succession au royaume d'Ecosse était contestée, le pape *Boniface VIII* ne manqua pas d'écrire au roi *Edouard* : „ Vous devez „ savoir que c'est à nous à donner un roi à l'Ecosse, „ qui a toujours de plein droit appartenu & appar- „ tient encore à l'Eglise romaine ; que si vous y „ prétendez avoir quelque droit, envoyez-nous vos „ procureurs, & nous vous rendrons justice, car „ nous réservons cette affaire à nous. „

Lorsque vers la fin du treizième siècle quelques princes déposèrent *Adolphe de Nassau*, successeur du premier prince de la maison d'*Autriche*, fils de *Rodolphe*, ils supposèrent une bulle du pape pour déposer *Nassau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, apprenant l'élection d'*Albert*, écrit
1298. aux électeurs : „ Nous vous ordonnons de dénoncer „ qu'*Albert*, qui se dit roi des Romains, comparaisse „ devant nous pour se purger du crime de lèse-majesté „ & de l'excommunication encourue. „

On sait qu'*Albert d'Autriche*, au lieu de comparaître, vainquit *Nassau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, & que *Boniface*, après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions,

quand ce pape eut besoin de lui contre *Philippe le bel.* 1303
Alors il supplée, par la plénitude de sa puissance, à l'irrégularité de l'élection d'*Albert ;* il lui donne dans sa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs.* C'est ainsi que l'intérêt change ses démarches, & emploie à ses fins le sacré & le profane. (*o*)

D'autres têtes couronnées se soumettaient à la jurisdiction papale. *Marie* femme de *Charles le boiteux* roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider sa cause devant le pape & ses cardinaux, & le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la sentence qu'une armée.

Papes donnent presque tous les royaumes.

L'an 1329, *Christophe*, roi de Danemarck, ayant été déposé par la noblesse & par le clergé, *Magnus*, roi de Suède, demande au pape la Scanie & d'autres terres. *Le royaume de Danemarck*, dit-il dans sa lettre, *ne dépend, comme vous le savez, très-saint père, que de l'Eglise romaine, à laquelle il paye tribut, & non de l'empire.* Le pontife que ce roi de Suède implorait, & dont il reconnaissait la jurisdiction temporelle sur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoît XII*, résidant à Avignon; mais le nom est inutile; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait usurper ou recouvrer un domaine s'adressait au pape comme à son maître. *Benoît* prit le parti du roi de Danemarck, & répondit qu'*il ne ferait justice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, selon les anciens usages.*

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII* une pareille déférence. Au reste il

(*o*) Voyez le chapitre de *Philippe le bel.*

eſt aſſez connu que ce pontife inſtitua le jubilé, & ajouta une ſeconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour ſignifier les deux puiſſances. *Jean XXII* les ſurmonta depuis d'une troiſième. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues, que feſait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

Science ſcholaſtique, pire que la plus honteuſe ignorance.

On paſſa dans ce treizième ſiècle de l'ignorance ſauvage à l'ignorance ſcholaſtique. *Albert*, ſurnommé *le grand*, enſeignait les principes du chaud, du froid, du ſec & de l'humide. Il enſeignait auſſi la politique ſuivant *les règles de l'aſtrologie & de l'influence des aſtres*, & la morale *ſuivant la logique d'Ariſtote*.

Souvent les inſtitutions les plus ſages ne furent dues qu'à l'aveuglement & à la faibleſſe. Il n'y a guère dans l'Egliſe de cérémonie plus noble, plus pompeuſe, plus capable d'inſpirer la piété aux peuples, que la fête du S. Sacrement. L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fût plus auguſte. Cependant, qui fut la cauſe de cet établiſſement? une religieuſe de Liége, nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune.
1264. Elle eut enſuite une révélation qui lui apprit que la lune ſignifiait l'Egliſe, & le trou une fête qui manquait. Un moine, nommé *Jean*, compoſa avec elle l'office du St Sacrement; la fête s'en établit à Liége, & *Urbain IV* l'adopta pour toute l'Egliſe. (11)

(11) Cette ſolemnité fut long-temps en France une ſource de troubles. La populace catholique forçait à coups de pierres & de bâtons les proteſtans à tendre leurs maiſons, à ſe mettre à genoux dans les rues. Le cardinal de *Lorraine*, les *Guiſes*, employèrent ſouvent ce moyen pour faire rompre les édits de pacification. Le gouvernement a fini par ériger en loi cette fantaiſie de la populace; ce qui eſt arrivé plus ſouvent qu'on ne croit dans d'autres circonſtances & chez d'autres nations. Pendant plus d'un ſiècle il n'y a pas

Au douzième siècle les moines noirs & les blancs formaient deux grandes factions qui partageaient les villes, à peu près comme les factions bleues & vertes partagèrent les esprits dans l'empire romain. Ensuite, lorsqu'au treizième siècle les mendians eurent du crédit, les blancs & les noirs se réunirent contre ces nouveaux venus, jusqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'est élevée contr'eux tous. Les études des scholastiques étaient alors & sont demeurées presque jusqu'à nos jours des systèmes d'absurdités, tels que si on les imputait aux peuples de la Trapobane, nous croirions qu'on les calomnie. On agitait *si* DIEU *peut produire la nature universelle des choses, & la conserver, sans qu'il y ait des choses; si* DIEU *peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui est fait non fait, changer une femme en fille; si chaque personne divine peut prendre la nature qu'elle veut; si* DIEU *peut être scarabée & citrouille; si le père produit le fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'essence, ou par l'attribut, naturellement ou librement*? Et les docteurs qui résolvaient ces questions s'appelaient le grand, le subtil, l'angélique, l'irréfragable, le solemnel, l'illuminé, l'universel, le profond.

eu d'années où cette fête n'ait amené quelques émeutes ou quelques procès. A présent elle n'a plus d'autre effet que d'embarrasser les rues, & de nourrir dans le peuple le fanatisme & la superstition. En Flandre & à Aix en Provence, la procession est accompagnée de mascarades & de bouffonneries dignes de l'ancienne fête des fous. A Paris il n'y a rien de curieux que des évolutions d'encensoirs assez plaisantes, & quelques enfans de la petite bourgeoisie qui courent les rues, masqués en saints *Jeans*, en *Magdeleines*, &c. Un des crimes qui ont conduit le chevalier de *la Barre* sur l'échafaud, en 1766, était d'avoir passé, un jour de pluie, le chapeau sur la tête à quelques pas d'une de ces processions.

CHAPITRE LXIV.

De l'Espagne, aux douzième & treizième siècles.

Le Cid. QUAND le *Cid* eut chaſſé les muſulmans de Tolède & de Valence, à la fin du onzième ſiècle, l'Eſpagne ſe trouvait partagée entre pluſieurs dominations. Le royaume de Caſtille comprenait les deux Caſtilles, Léon, la Galice & Valence. Le royaume d'Arragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalouſie, une partie de la Murcie, Grenade appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone qui feſaient hommage aux rois d'Arragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal, que poſſédaient les chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, deſcendant de *Hugues-Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer au commencement du douzième ſiècle.

Une croiſade aurait plus facilement chaſſé les muſulmans de l'Eſpagne que de la Syrie; mais il eſt très-vraiſemblable que les princes chrétiens d'Eſpagne ne voulurent point de ce ſecours dangereux, & qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, & la diſputer aux Maures, que la voir envahie par des croiſés.

1114. *Alfonſe* ſurnommé *le batailleur*, roi d'Arragon & de Navarre, prit ſur les Maures Sarragoſſe, qui devint la capitale d'Arragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des muſulmans.

Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alfonse de Portugal*, pour le distinguer de tant d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur port de l'Europe, & le reste du Portugal, mais non les Algarves. Il gagna plusieurs batailles, & se fit enfin roi de Portugal. 1147. 1139.

Cet événement est très-important. Les rois de Castille alors se disaient encore empereurs des Espagnes. *Alfonse*, comte d'une partie du Portugal, était leur vassal quand il était peu puissant ; mais dès qu'il se trouve maître par les armes d'une province considérable, il se fait souverain indépendant. Le roi de Castille lui fit la guerre comme à un vassal rébelle ; mais le nouveau roi de Portugal soumit sa couronne au St Siége, comme les Normands s'étaient rendus vassaux de Rome, pour le royaume de Naples. *Eugène III* confère, donne la dignité de roi à *Alfonse* & à sa postérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or. Le pape 1147. *Alexandre III* confirme ensuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les états du Portugal, assemblés à Lamégo, sous *Alfonse*, pour établir les lois de ce royaume naissant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III* qui donnait la couronne à *Alfonse* : ils la regardaient donc comme le premier droit de leur indépendance ; c'est donc encore une nouvelle preuve de l'usage & des préjugés de ces siècles. Aucun nouveau prince n'osait se dire souverain, & ne pouvait être reconnu des autres princes, sans la permission du pape ; & le fondement de toute l'histoire du moyen âge est toujours que les papes

Grande preuve que les papes donnaient les royaumes.

ſe croient ſeigneurs ſuzerains de tous les Etats, ſans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir ſuccédé ſeuls à JESUS-CHRIST : & les empereurs allemands, de leur côté, ſeignaient de penſer, & laiſſaient dire à leur chancellerie que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembremens de leur empire, parce qu'ils prétendaient avoir ſuccédé aux *Céſars*. Cependant les Eſpagnols s'occupaient de droits plus réels.

Encore quelques efforts, & les muſulmans étaient chaſſés de ce continent; mais il fallait de l'union, & les chrétiens d'Eſpagne ſe feſaient preſque toujours la guerre. Tantôt la Caſtille & l'Arragon étaient en armes l'une contre l'autre, tantôt la Navarre combattait l'Arragon : quelquefois ces trois provinces ſe feſaient la guerre à la fois ; & dans chacun de ces royaumes il y avait ſouvent une guerre inteſtine. Il y eut de ſuite trois rois d'Arragon qui joignirent à cet Etat la plus grande partie de la Navarre, dont les muſulmans occupaient le reſte. *Alfonſe le batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'eſprit du temps, & du mauvais gouvernement, par le teſtament de ce roi, qui laiſſa ſes royaumes aux chevaliers du temple, & à ceux de Jéruſalem. C'était ordonner des guerres civiles par ſa dernière volonté. Heureuſement ces chevaliers ne ſe mirent pas en état de ſoutenir le teſtament. Les états d'Arragon, toujours libres, élurent pour leur roi dom *Ramire* frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, & évêque depuis quelques années. On l'appela *le prêtre roi*, & le pape *Innocent II* lui donna une diſpenſe pour ſe marier.

Prêtre évêque, marié, & roi par diſpenſe du pape.

La Navarre dans ses secousses fut divisée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui passa depuis par des mariages aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le bel* & à la maison de *France*, ensuite tomba dans celles de *Foix* & d'*Albret*, & est absorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Espagne. 1134.

Pendant ces divisions les Maures se soutinrent; ils reprirent Valence. Leurs incursions donnèrent naissance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Citeaux, assez puissans pour fournir aux frais de la défense de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec plusieurs écuyers, qui combattirent en portant le scapulaire. Bientôt après se forma cet ordre qui n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, dans lequel on peut se marier une fois, & qui ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies en Espagne. 1158.

Les querelles des chrétiens durèrent toujours, & les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre nommé dom *Sanche*, persécuté par les Castillans & les Arragonais, fut obligé d'aller en Afrique implorer le secours du miramolin de l'empire de Maroc; mais ce qui devait faire une révolution n'en fit point.

Lorsqu'autrefois l'Espagne entière était réunie sous le roi dom *Rodrigue*, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut subjuguée en moins de deux années; & maintenant qu'elle était divisée entre tant de dominations jalouses, ni les miramolins d'Afrique ni le roi maure d'Andalousie ne pouvaient faire de conquêtes. C'est que les Espagnols

étaient plus aguerris, que le pays était hérissé de forteresses, qu'on se réunissait dans les plus grands dangers, & que les Maures n'étaient pas plus sages que les chrétiens.

1200. Enfin toutes les nations chrétiennes de l'Espagne se réunirent pour résister aux forces de l'Afrique, qui tombaient sur eux.

Le miramolin *Mahomed-ben-Joseph* avait passé la mer avec près de cent mille combattans, au rapport des historiens qui ont presque tous exagéré; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des soldats qu'ils mettent en campagne, & de ceux qu'ils tuent, & des trésors qu'ils étalent, & des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin, fortifié encore des Maures d'Andalousie, s'assurait de conquérir l'Espagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers français. Les rois de Castille, d'Arragon, de Navarre, se réunirent par le danger.
1212. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux grandes armées se rencontrèrent dans les défilés de la montagne noire, (*p*) sur les confins de l'Andalousie & de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Castille *Alfonse le noble*, & portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un sabre dans une main, & l'alcoran dans l'autre. Les chrétiens vainquirent; & cette journée se célèbre encore tous les ans à Tolède le 16 juillet: mais la victoire fut plus illustre qu'utile. Les Maures d'Andalousie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, & celle des chrétiens se dissipa bientôt.

(*p*) La Sierra Morena.

Preſque tous les chevaliers retournaient chez eux, dans ce temps-là, après une bataille. On ſavait ſe battre, mais on ne ſavait pas faire la guerre; & les Maures ſavaient encore moins cet art que les Eſpagnols. Ni chrétiens ni muſulmans n'avaient de troupes continuellement raſſemblées ſous le drapeau.

L'Eſpagne, occupée de ſes propres afflictions pendant cinq cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vu comment le roi d'Arragon *Pierre II* fut obligé de ſecourir ſes vaſſaux du Languedoc & du pays de Foix, qu'on opprimait ſous prétexte de religion; & comment il mourut en combattant *Montfort* le raviſſeur de ſon fils & le conquérant du Languedoc. Sa veuve *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la cauſe de ce fils devant le pape *Innocent III*, & le ſupplia d'uſer de ſon autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la cour de Rome. Le pape 1214.
ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Arragonais, & *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toujours uſé ainſi de leur autorité, ils euſſent été les légiſlateurs de l'Europe.

Ce même roi *Jacques* eſt le premier des rois d'Arragon, à qui les états aient prêté ferment de fidélité. C'eſt lui qui prit ſur les Maures l'île de Majorque; c'eſt lui qui les chaſſa du beau royaume 1238.
de Valence, pays favoriſé de la nature, où elle forme des hommes robuſtes, & leur donne tout ce qui peut flatter leurs ſens. Je ne ſais comment tant d'hiſtoriens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que

Premier roi d'Arragon à qui on fait ferment.

mille pas de circuit, & qu'il en fortit plus de cinquante mille mahométans. Comment une fi petite ville pouvait-elle contenir tant de monde?

Ce temps femblait marqué pour la gloire de l'Efpagne & pour l'expulfion des Maures. Le roi de Caftille & de Léon, *Ferdinand III*, leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, réfidence de leurs premiers rois, ville fort fupérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir une fuperbe mofquée & tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand*, troifième du nom, affervit encore les mufulmans de Murcie. C'eft un petit pays, mais fertile, & dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de foie, dont ils fabriquaient de belles
1248. étoffes. Enfin après feize mois de fiége il fe rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures,
1252. qui ne retourna plus à leur domination. Sa mort mit fin à fes fuccès. Si l'apothéofe eft dûe à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Efpagne révère avec autant de raifon *Ferdinand*, que la France invoque *St Louis*. Il fit de fages lois comme ce roi de France; il établit comme lui de nouvelles jurifdictions; c'eft à lui qu'on attribue le confeil royal de Caftille, qui fubfifta toujours depuis lui.

1252. Il eut pour miniftre un *Ximenès* archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Efpagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès* qui dans les temps fuivans a été régent de Caftille.

Etats d'Arragon, égaux au roi. La Caftille & l'Arragon étaient alors des puiffances: mais il ne faut pas croire que leurs fouverains fuffent abfolus; aucun ne l'était en Europe. Les feigneurs, en Efpagne plus qu'ailleurs, refferraient

l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Arragonais fe fouviennent encore aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand jufticier du royaume prononçait ces paroles au nom des états : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nueftro rey y feñor, con tal que guardeis nueftros fueros, fe no, no.* ›› Nous qui fommes ›› autant que vous, & qui pouvons plus que vous, ›› nous vous fefons notre roi, à condition que vous ›› garderez nos lois, finon, non. ››

Le grand jufticier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, & qu'il avait le droit d'accufer le roi devant les états, & de préfider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait ufé de ce privilége.

La Caftille n'avait guère moins de droits, & les états mettaient des bornes au pouvoir fouverain. Enfin on doit juger que dans des pays où il y avait tant de feigneurs, il était auffi difficile aux rois de dompter leurs fujets que de chaffer les Maures.

Alfonfe X, furnommé *l'aftronome* ou *le fage*, fils de *St Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le ciel, il avait perdu la terre. Cette penfée triviale ferait jufte fi *Alfonfe* avait négligé fes affaires pour l'étude ; mais c'eft ce qu'il ne fit jamais. Le même fond d'efprit qui en avait fait un grand philofophe en fit un très-bon roi. Plufieurs auteurs l'accufent encore d'athéifme, pour avoir dit *que s'il avait été du confeil de* DIEU, *il lui aurait donné de bons avis fur le mouvement des aftres.* Ces auteurs ne font pas attention que cette plaifanterie de ce fage prince tombait uniquement fur le fyftème de

Juftification d'*Alfonfe le fage.*

Ptolomée, dont il ſentait l'inſuffiſance & les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les ſciences ; & l'univerſité de Salamanque, établie en cette ville par ſon père, n'eut aucun perſonnage qui l'égalât. Ses tables alfonſines ſont encore aujourd'hui ſa gloire & la honte des princes qui ſe font un mérite d'être ignorans ; mais auſſi il faut avouer qu'elles furent dreſſées par des arabes.

Les difficultés dans leſquelles ſon règne fut embarraſſé n'étaient pas ſans doute un effet des ſciences qui rendirent *Alfonſe* illuſtre, mais une ſuite des dépenſes exceſſives de ſon père. Ainſi que *St Louis* avait épuiſé la France par ſes voyages, *St Ferdinand* avait ruiné pour un temps la Caſtille par ſes acquiſitions mêmes, qui avaient coûté plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de *St Ferdinand*, il fallut que ſon fils réſiſtât à la Navarre & à l'Arragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philoſophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'empire ne le demandaſſent pour empereur ; & s'il ne le fut pas, ſi *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à ſa place, il ne faut, me ſemble, l'attribuer qu'à la diſtance qui ſéparait la Caſtille de l'Allemagne.

Lois d'*Alfonſe le ſage*. *Alfonſe* montra du moins qu'il méritait l'empire par la manière dont il gouverna la Caſtille. Son recueil de lois, qu'on appelle *Las Partidas*, y eſt encore un des fondemens de la juriſprudence. Il dit dans ces lois *que le deſpote arrache l'arbre, & que le ſage monarque l'ébranche.*

1283. Ce prince vit dans ſa vieilleſſe ſon fils dom *Sanche III* ſe révolter contre lui ; mais le crime du

fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce dom *Sanche* était né d'un fecond mariage, & prétendit, du vivant de fon père, fe faire déclarer fon héritier, à l'exclufion des petits-fils du premier lit. Une affemblée de factieux, fous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat eft une nouvelle preuve de ce que j'ai fouvent dit qu'en Europe il n'y avait point de lois, & que prefque tout fe décidait fuivant l'occurrence des temps & le caprice des hommes.

Alfonfe le fage fut réduit à la douloureufe néceffité de fe liguer avec les mahométans contre un fils & des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les mufulmans contre d'autres chrétiens, mais c'était certainement la plus jufte.

Le miramolin de Maroc, appelé par le roi *Alfonfe X*, paffa la mer. L'Africain & le Caftillan fe virent à Zara fur les confins de Grenade. L'hiftoire doit perpétuer à jamais la conduite & le difcours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Caftille : *Je vous traite ainfi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, & je ne m'unis avec vous que pour venger la caufe commune de tous les rois & de tous les pères.* *Alfonfe* combattit fon fils, & le vainquit ; ce qui 1284.
prouve encore combien il était digne de régner ; mais il mourut après fa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de repaffer dans fes Etats ; dom *Sanche*, fils dénaturé d'*Alfonfe*, & ufurpateur du trône de fes neveux, régna, & même régna heureufement.

La domination portugaife comprenait alors les

Algarves arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* fignifie en arabe *pays fertile*. N'oublions pas encore qu'*Alfonfe le fage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me femble, prouve invinciblement qu'*Alfonfe* n'eut jamais à fe repentir d'avoir cultivé les fciences, comme le veulent infinuer des hiftoriens qui, pour fe donner la réputation équivoque de politiques, affectent de méprifer des arts qu'ils devraient honorer.

Alfonfe le philofophe avait oublié fi peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape *Grégoire X* le tiers de certaines dixmes du clergé de Léon & de Caftille, droit qu'il a tranfmis à fes fucceffeurs.

Sa maifon fut troublée, mais elle s'affermit toujours contre les Maures. Son petit-fils, *Ferdinand IV*,
1303. leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas fi difficile à conquérir qu'aujourd'hui.

On appelle ce *Ferdinand IV Ferdinand l'ajourné*, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux feigneurs qui, avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant DIEU dans trente jours, & qu'il mourut au bout de ce terme. Il ferait à fouhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui penfent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le cruel* dont nous verrons les exceffives févérités, prince implacable, & puniffant cruellement les hommes, fans qu'il fût ajourné au tribunal de DIEU.

L'Arragon de fon côté fe fortifia, comme nous l'avons vu, & accrut fa puiffance par l'acquifition de la Sicile.

Les

Les papes prétendaient pouvoir difpofer du royaume d'Arragon, pour deux raifons; premièrement parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'Eglife romaine, fecondement parce que *Pierre III*, furnommé *le grand*, auquel on reprochait les vêpres ficiliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au maffacre, mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Arragon fut donc transféré par fentence du pape à *Charles de Valois*, petit-fils de *St Louis*. Mais la bulle ne put être mife à exécution. La maifon d'*Arragon* demeura floriffante, & bientôt après les papes qui avaient voulu la perdre l'enrichirent encore.

Papes prétendent droit fur l'Arragon.

Boniface VIII donna la Sardaigne & la Corfe au roi d'Arragon, *Jacques IV* dit *le jufte*, pour l'ôter aux Génois & aux Pifans qui fe difputaient ces îles; nouvelle preuve de l'imbécille groffièreté de ces temps barbares. 1294.

Alors la Caftille & la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Arragon. Les Caftillans & les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, & d'homme à homme.

Ce qui fe paffait alors en France du temps de *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième fiècle, doit attirer nos regards.

CHAPITRE LXV.

Du roi de France Philippe le bel, & de Boniface VIII.

LE temps de *Philippe le bel*, qui commença son règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admission du tiers-état aux assemblées de la nation, par l'institution des tribunaux suprêmes nommés parlemens, (*q*) par la première érection d'une nouvelle pairie, faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des apanages restreints aux seuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à présent à deux autres objets, aux querelles de *Philippe le bel* avec le pape *Boniface VIII*, & à l'extinction de l'ordre des templiers.

Quel était *Boniface*.

Nous avons déjà vu que *Boniface VIII*, de la maison des *Caïetans*, était un homme semblable à *Grégoire VII*, plus savant encore que lui dans le droit canon, non moins ardent à soumettre les puissances à l'Eglise, & toutes les églises au St Siége. Les factions *gibeline* & *guelfe* divisaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partisans des empereurs; & l'empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* se servaient toujours de ce nom pour se fortifier & pour s'agrandir. *Boniface* fut long-temps *gibelin* quand il fut particulier, & on peut bien juger qu'il fut *guelfe* quand il devint pape.

(*q*) Voyez les chapitres concernant les états-généraux & les tribunaux de parlement.

On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jeta au nez, en lui disant : *Souviens-toi que tu es gibelin.* La maison des *Colonnes*, premiers barons romains, qui possédait des villes au milieu du patrimoine de *St Pierre*, était de la faction *gibeline*. Leur intérêt contre les papes était le même que celui des seigneurs allemands contre l'empereur, & des Français contre le roi de France. Le pouvoir des seigneurs de fief s'opposait par-tout au pouvoir souverain.

Les autres barons voisins de Rome avaient le même esprit ; ils s'unissaient avec les rois de Sicile, & avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner si le pape les persécuta, & en fut persécuté. Presque tous ces seigneurs avaient à la fois des diplomes de *vicaires du St Siège*, & *de vicaires de l'empire*, source nécessaire de guerres civiles, que le respect de la religion ne put jamais tarir, & que les hauteurs de *Boniface VIII* ne firent qu'accroître. Quel était l'état de Rome.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encore plus grandes d'*Alexandre VI*, plus de cent ans après. Le pontificat, du temps de *Boniface VIII*, n'était plus maître de tout le pays qu'avait possédé *Innocent III*, de la mer adriatique au port d'Ostie. Il en prétendait le domaine suprême : il possédait quelques villes en propre ; c'était une puissance des plus médiocres. Le grand revenu des papes consistait dans ce que l'Eglise universelle leur fournissait, dans les décimes qu'ils recueillaient souvent du clergé, dans les dispenses, dans les taxes.

P 2

Une telle situation devait porter *Boniface* à ménager une puissance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, & fortifier contre lui les *Gibelins*. Aussi dans le commencement même de ses démêlés avec le roi de France, il fit venir en Italie *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouser la petite-fille de *Baudouin*, second empereur de Constantinople dé-

Boniface nomme *Charles de Valois* empereur d'Orient.

1303.

possédé, & nomma solemnellement *Valois* empereur d'Orient ; de sorte qu'en deux années il donna l'empire d'Orient, celui d'Occident, & la France ; car nous avons déjà remarqué que ce pape, réconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces présens que celui de l'empire d'Allemagne qui fût reçu, parce qu'*Albert* le possédait en effet.

Le pape, avant sa réconciliation avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicaire de l'empire* en Italie, & principalement en Toscane. Il pensait, puisqu'il nommait les maîtres ; devoir à plus forte raison nommer les vicaires ; aussi *Charles de Valois*, pour lui plaire, persécuta violemment le parti *gibelin* à Florence. C'est pourtant précisément dans le temps que *Valois* lui rend ce service, qu'il outrage & qu'il pousse à bout le roi de France son frère. Rien ne prouve mieux que la passion & l'animosité l'emportent souvent sur l'intérêt même.

Philippe le Bel, qui voulait dépenser beaucoup d'argent, & qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre le plus riche de l'Etat, devait contribuer aux besoins de la France sous la permission

de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée fous le prétexte d'un fecours pour la terre fainte, qui n'était plus fecourable, & qui était fous le pouvoir d'un defcendant de *Gengis*. Le roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut contre le roi d'Angleterre *Edouard*. Ce fut le premier fujet de la querelle. L'entreprife d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit enfuite les efprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans fon pays, qui reffortiffait alors de la couronne, & le pape auffitôt le fit fon légat à la cour de *Philippe*. Ce fujet, revêtu d'une dignité qui, felon la cour romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver fon fouverain, & le menacer de mettre fon royaume en interdit. Un féculier qui fe fût conduit ainfi aurait été puni de mort. Il fallut ufer de grandes précautions pour s'affurer feulement de la perfonne de l'évêque; encore fallut-il le remettre entre les mains de fon métropolitain, l'archevêque de Narbonne.

1301 & 1302.

Observation importante.

Vous avez déjà obfervé que depuis la mort de *Charlemagne* on ne vit aucun pontife de Rome qui n'eût des difputes ou épineufes ou violentes avec les empereurs & les rois, vous verrez durer jufqu'au fiècle de *Louis IV* ces querelles, qui font la fuite néceffaire de la forme de gouvernement, la plus abfurde à laquelle les hommes fe foient jamais foumis. Cette abfurdité confiftait à dépendre chez foi d'un étranger. En effet, fouffrir qu'un étranger donne chez vous des fiefs, ne pouvoir recevoir de fubfides des poffeffeurs de ces fiefs qu'avec la permiffion de cet étranger, & fans partager avec lui;

être continuellement exposé à voir fermer par son ordre les temples que vous avez construits & dotés; convenir qu'une partie de vos sujets doit aller plaider à trois cents lieues de vos Etats; c'est-là une petite partie des chaînes que les souverains de l'Europe s'imposèrent insensiblement, & sans presque le savoir. Il est clair que si aujourd'hui on venait pour la première fois proposer au conseil d'un souverain de se soumettre à de pareils usages, celui qui oserait en faire la proposition serait regardé comme le plus insensé des hommes. Le fardeau d'abord léger s'était appesanti par degrés. On sentait bien qu'il fallait le diminuer, mais on n'était ni assez sage ni assez instruit, ni assez ferme pour s'en défaire entièrement.

1302 & suiv. Déjà dans une bulle long-temps fameuse, l'évêque de Rome, *Boniface VIII*, avait décidé *qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi son maître, sans permission expresse du souverain pontife*. *Philippe*, roi de France, n'osa pas d'abord faire brûler cette bulle, il se contenta de défendre la sortie de l'argent hors du royaume, sans nommer Rome. On négocia; le pape, pour gagner du temps, canonisa *St Louis;* & les moines concluaient que si un homme disposait du ciel, il pouvait disposer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de son chancelier *Pierre Flotte*, à Senlis; & ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce & de Bithynie en usaient à peu près de même avec la république romaine; mais ce qu'ils n'eussent pas fait, *Pierre Flotte*

parla au pontife de Rome comme le miniftre d'un fouverain réel à un fouverain imaginaire ; il lui dit très-expreffément *que le royaume de France était de ce monde, & que celui du pape n'en était pas.*

Le pape fut affez hardi pour s'en offenfer ; il écrit au roi un bref dans lequel on trouve ces paroles : *fachez que vous nous êtes foumis dans le temporel comme dans le fpirituel.* Un hiftorien judicieux & inftruit remarque très à propos que ce bref était confervé à Paris dans un ancien manufcrit de la bibliothèque de St Germain-des-Prés, & que l'on a déchiré le feuillet, en laiffant fubfifter un fommaire qui l'indique, & un extrait qui le rappelle. *Témérité de Boniface.*

Philippe répondit : *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de falut ; que votre très-grande fatuité fache que nous ne fommes foumis à perfonne pour le temporel.* Le même hiftorien obferve que cette même réponfe du roi eft confervée au vatican : ainfi les Romains modernes ont eu plus de foin de conferver les chofes curieufes que les bénédictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement conteftée. Je ne crois pas qu'elles aient jamais été revêtues des formes ordinaires, & préfentées en cérémonie, mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles fur bulles, qui toutes déclarent que le pape eft le maître des royaumes, que fi le roi de France ne lui obéit pas, il fera excommunié, & fon royaume en interdit, c'eft-à-dire qu'il ne fera plus permis de faire les exercices du chriftianifme, ni de baptifer les enfans, ni d'enterrer les morts. Il femble que ce foit le comble des contradictions de l'efprit humain, qu'un évêque chrétien,

qui prétend que tous les chrétiens sont ses sujets, veuille empêcher ces prétendus sujets d'être chrétiens, & qu'il se prive aussi tout d'un coup luimême de ce qu'il croit son propre bien. Mais vous sentez assez que le pape comptait sur l'imbécillité des hommes ; il espérait que les Français seraient assez lâches pour sacrifier leur roi à la crainte d'être privés des sacremens. Il se trompa : on brûla sa bulle; la France s'éleva contre le pape, sans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les états. Etait-il donc nécessaire de les assembler pour décider que *Boniface VIII* n'était pas roi de France?

On brûle sa bulle.

1303.

Le cardinal *le Moine*, français de naissance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier ; & s'il ne pouvait réussir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confesseur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de sa conduite & de celle de *Philippe*. Tout ce que l'esprit humain peut inventer pour élever la puissance du pape était épuisé ; les évêques soumis à lui, de nouveaux ordres de religieux relevans immédiatement du St Siége, portant par-tout son étendard ; un roi qui confesse ses plus secrètes pensées, ou du moins qui passe pour les confesser à un de ces moines ; & enfin ce confesseur sommé par le pape son maître d'aller rendre compte à Rome de la conscience du roi son pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point ; il fait saisir le temporel de tous les prélats absens. Les états-généraux appellent au futur concile & au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faiblesse ; car appeler au pape c'est reconnaître son autorité ;

Le confesseur du roi va rendre compte de la conscience de son penitent en cour de Rome.

& quel besoin les hommes ont-ils d'un concile & d'un pape pour savoir que chaque gouvernement est indépendant, & qu'on ne doit obéir qu'aux lois de sa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps ecclésiastiques de France le droit des élections, aux universités les grades, le droit d'enseigner, comme s'il révoquait une grâce qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles, il voulut y joindre celles de l'empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'Empire, le Portugal, la Hongrie, le Danemarck, l'Angleterre, l'Arragon, la Sicile, presque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encore été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres Etats, & en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche*, ci-devant excommunié par lui, & maintenant son cher fils, & le soutien de l'Eglise. Remarquez les mots de sa bulle : *Nous vous donnons par la plénitude de* 1303.
notre puissance..... le royaume de France, qui appartient de droit aux empereurs d'Occident. Boniface & son dataire ne songeaient pas que si la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de la puissance papale était fort inutile. Il y avait pourtant un reste de raison dans cette démence ; on flattait la prétention de l'Empire sur tous les Etats occidentaux ; car vous verrez toujours que les jurisconsultes allemands croyaient, ou feignaient de croire, que le peuple de Rome s'étant donné avec son évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ses successeurs, & que tous les autres Etats n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cents mille hommes & deux cents millions, il eſt clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface;* mais étant pauvre, & à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de ſa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il ſe joignit à la maiſon des *Colonnes*, qui ne feſaient pas plus de cas que lui des excommunications, & qui ſouvent réprimaient dans Rome même cette autorité ſouvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* paſſe en Italie ſous des prétextes plauſibles, lève ſecrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna.* On ſurprend le pape dans Anagnie, ville de ſon domaine, où il était né; on crie, *Meure le pape & vive les Français!* Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit ſa thiare en tête; & portant les clefs dans une main, & la croix dans l'autre, il ſe préſenta avec majeſté devant *Colonna* & *Nogaret.* Il eſt fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains diſent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu as fait renoncer Céleſtin. Boniface* répondit fièrement: *Je ſuis pape, & je mourrai pape.* Les Français pillèrent ſa maiſon & ſes tréſors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la juſtice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie, ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laiſſé leur compatriote & leur pontife dans les mains des étrangers.

1303. Ils les chaſſèrent. *Boniface* alla à Rome, méditant ſa vengeance; mais il mourut en arrivant. C'eſt

Philippe fait ſaiſir la perſonne du pape.

ainſi qu'ont été traités en Italie preſque tous les papes qui voulurent être trop puiſſans : vous les voyez toujours donnant des royaumes, & perſécutés chez eux.

Philippe le bel pourſuivait ſon ennemi juſque dans le tombeau. Il voulut faire condamner ſa mémoire dans un concile; il exigea de *Clément V*, né ſon ſujet, & qui ſiégeait dans Avignon, que le procès contre le pape ſon prédéceſſeur fût commencé dans les formes. On l'accuſait d'avoir engagé le pape *Céleſtin V*, ſon prédéceſſeur, à renoncer à la chaire pontificale; d'avoir obtenu ſa place par des voies illégitimes, & enfin d'avoir fait mourir *Céleſtin* en priſon. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ſes domeſtiques, nommé *Maffredo*, & treize autres témoins, dépoſaient qu'il avait inſulté plus d'une fois à la religion qui le rendait ſi puiſſant, en diſant, *Ah que de biens nous a faits cette fable du Chriſt!* qu'il niait en conſéquence les myſtères de la trinité, de l'incarnation, de la tranſſubſtantiation. Ces dépoſitions ſe trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accuſation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un ſouverain pontife ait propoſé devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un ſeul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, & qu'on fît brûler ſes os par le bourreau. Il oſait flétrir ainſi la chaire pontificale, & ne ſut pas ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance. *Clément V* fut aſſez ſage pour faire évanouir dans les délais une entrepriſe trop flétriſſante pour l'Egliſe.

Procès criminel fait à la mémoire du pape.

La concluſion de toute cette affaire fut que loin

de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII*, le roi consentit à recevoir seulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface* contre lui & son royaume. Il souffrit même que *Nogaret* qui l'avait servi, qui n'avait agi qu'en son nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné par le successeur de ce pape à passer sa vie en Palestine. Tout le grand éclat de *Philippe le bel* ne se termina qu'à sa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde un roi de France l'emporter à la longue sur un pape. Ils feront ensemble des marchés, mais Rome y gagnera toujours quelque chose; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du royaume combattre avec inflexibilité les souplesses de la cour de Rome, & très-souvent la politique ou la faiblesse du cabinet; la nécessité des conjonctures, les intrigues des moines rendront la fermeté des parlemens inutile; & cette faiblesse durera jusqu'à ce qu'un roi daigne dire résolument : Je veux briser mes fers & ceux de ma nation.

1306. *Philippe le bel*, pour se dépiquer, chassa tous les
Juifs chassés. juifs du royaume, s'empara de leur argent, & leur défendit d'y revenir, sous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt, ce fut par un ordre secret, donné dans son conseil privé, que *Philippe* punit l'usure juive par une injustice. Les peuples se crurent vengés, & le roi fut riche.

Quelque temps après, un événement, qui eut encore sa source dans cet esprit vindicatif de *Philippe le bel*, étonna l'Europe & l'Asie.

CHAPITRE LXVI.

Du supplice des Templiers, & de l'extinction de cet ordre.

PARMI les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en est pas une petite que cette institution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes & en soldats.

On accusait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux professions, les débauches & la cruauté du guerrier, & l'insatiable passion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainsi que les chevaliers hospitaliers de *St Jean*, l'ordre teutonique, formé comme eux dans la Palestine, s'emparait au treizième siècle de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accusés de réduire les ecclésiastiques comme les païens à l'esclavage, de piller leurs biens, d'usurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaisirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impôts, & la malversation du 1306.

confeil du roi *Philippe le bel* dans les monnaies, excita une fédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le tréfor du roi, furent accufés d'avoir eu part à la mutinerie, & on a vu déjà que *Philippe le bel* était implacable dans fes vengeances.

Templiers accufés.

Les premiers accufateurs de cet ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, & *Noffo de Florentin*, templier apoftat, détenus tous deux en prifon pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui feul ils voulaient révéler des chofes importantes. S'ils n'avaient pas fu quelle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils efpéré leur grâce en les accufant? Ils furent écoutés. Le roi, fur leur dépofition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défenfe, fous peine
1309. de la vie, de l'ouvrir avant le 13 octobre. Ce jour venu, chacun ouvre fon ordre; il portait de mettre en prifon tous les templiers. Tous font arrêtés. Le roi auffitôt fait faifir en fon nom les biens des chevaliers jufqu'à ce qu'on en difpofe.

Il paraît évident que leur perte était réfolue très-long-temps avant cet éclat. L'accufation & l'emprifonnement font de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le bel* au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par lefquelles il le priait de fe joindre à lui pour extirper les templiers.

Templiers interrogés.

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accufés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, & qui demeurait alors à Poitiers, fe joint à lui après quelques difputes fur le droit que l'Eglife avait

d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir des sujets. Le pape interrogea lui-même soixante & douze chevaliers. Des inquisiteurs, des commissaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles sont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Castille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cents & un témoins les accusèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre pieds. Le novice baisait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril & à des parties qui paraissaient peu destinées à cet usage. Il jurait de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent soixante & douze templiers au pape même, & cent quarante-un de ces accusés à frère *Guillaume*, cordelier, inquisiteur dans Paris, en présence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, & le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye St Antoine de Paris, que le grand-maître *Jean de Molay*, & *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jetés vifs dans les flammes, non loin de

Templiers brûlés vifs. 1312.

l'endroit où eſt à préſent la ſtatue équeſtre du roi *Henri IV.*

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contr'eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes, ſemblent des preuves de leur crime & de la juſtice de leur perte.

Juſtifiés. Mais auſſi que de raiſons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les templiers la plupart n'articulent que de vagues accuſations; ſecondement, très-peu diſent que les templiers reniaient Jesus-Christ. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudiſſant une religion qui les nourriſſait, & pour laquelle ils combattaient? Troiſièmement, que pluſieurs d'entr'eux, témoins & complices des débauches des princes & des eccléſiaſtiques de ce temps-là, euſſent marqué quelqueſois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Aſie & en Europe; qu'ils en euſſent parlé dans des momens de liberté, comme on diſait que *Boniface VIII* en parlait; c'eſt un emportement de jeunes gens, dont certainement l'ordre n'eſt point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient, & qu'on gardait à Marſeille, devait leur être repréſentée: on ne ſe mit ſeulement pas en peine de la chercher; & il faut avouer qu'une telle accuſation ſe détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne peut avoir paſſé en loi parmi eux. C'eſt mal connaître les hommes, de croire qu'il y ait des ſociétés qui ſe ſoutiennent par les mauvaiſes mœurs, & qui faſſent une loi de

l'impudicité.

l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plusieurs jeunes templiers ne s'abandonnassent à des excès qui de tout temps ont été le partage de la jeunesse ; & ce sont de ces vices passagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, si tant de témoins ont déposé contre les templiers, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, si les accusés, vaincus par les tourmens qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux sont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers. On leur promettait leur grâce pour extorquer leur confession. Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent DIEU à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-seulement d'innocence, mais d'honneur ! Neuvièmement, soixante & quatorze templiers non accusés entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés. Dixièmement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne savait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre déposition que la sienne, que les cardinaux ministres de cette perfidie méritaient qu'on les punît, comme les Turcs punissent les faussaires en leur fendant le corps & la tête en deux. Onzièmement, on eût accordé la vie à ce grand-maître, & à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu se reconnaître coupables publiquement; & on ne les brûla

que parce qu'appelés en préfence du peuple fur un échafaud pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur fupplice ; & ils moururent en invoquant en vain la vengeance célefte contre leurs perfécuteurs.

Cependant, en conféquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, ou pourfuivit les templiers dans toute l'Europe ; mais en Allemagne ils furent empêcher qu'on ne faifît leurs perfonnes. Ils foutinrent en Arragon des fiéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de fa feule autorité, dans un confiftoire fecret, pendant la concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Caftille & d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hofpitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette île fur les Turcs, & l'avaient fu garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompenfe.

Denis roi de Portugal inftitua en leur place l'ordre des *Chevaliers du Chrift*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceffé même d'être honneur, à force d'être prodigué.

Dépouilles partagées.

Philippe le bel fe fit donner deux cents mille livres, & *Louis Hutin* fon fils prit encore foixante mille livres fur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape, mais je vois évidemment que les

frais des cardinaux, des inquisiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des sommes immenses. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ses sujets de restituer les meubles & immeubles des templiers aux commissaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* est rapportée par *Pierre du Pui*. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue restitution ; car à qui restitue-t-on sinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires ? Or dans ce temps on pensait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Eglise ; cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il est avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le souverain. On joignait à la bassesse de s'emparer du bien des proscrits la honte de se déshonorer pour peu de chose. Mais y avait-il alors de l'honneur ?

Il faut considérer un événement qui se passait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, & qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE LXVII.

De la Suisse & de sa révolution au commencement du quatorzième siècle.

DE tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus conservé la simplicité & la pauvreté des premiers âges était la Suisse. Si elle n'était pas devenue Description de la Suisse.

libre, elle n'aurait point de place dans l'hiſtoire du monde ; elle ſerait confondue avec tant de provinces plus fertiles & plus opulentes, qui ſuivent le ſort des royaumes où elles ſont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eſt quelque choſe par ſoi-même. Un ciel triſte, un terrain pierreux & ingrat, des montagnes, des précipices, c'eſt-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on ſe diſputait la ſouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Aſie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut ſans empereur, des ſeigneurs de châteaux & des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suiſſe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie ſous la protection de l'empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques ſeigneurs de châteaux accuſèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Maiſon d'*Autriche*.

Albert d'Autriche ſon fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suiſſe une principauté pour un de ſes enfans. Une partie des terres du pays était de ſon domaine, comme Lucerne, Zurich & Glaris. Des gouverneurs ſévères furent envoyés, qui abuſèrent de leur pouvoir.

Fondateurs de la liberte helvetique.

Les fondateurs de la liberté helvétienne ſe nommaient *Melchtad, Stauffacher* & *Valtherfurſt*. La difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables nuit à leur

célébrité. Ces trois payſans furent les premiers conjurés ; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald.

Tous les hiſtoriens prétendent que, tandis que cette conſpiration ſe tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Griſler*, s'aviſa d'un genre de tyrannie ridicule & horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ſes bonnets au haut d'une perche dans la place, & ordonna qu'on ſaluât le bonnet ſous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne ſalua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, & ne lui donna ſa grâce qu'à condition que le coupable, qui paſſait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de flèche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. (*r*) Le père tremblant tira, & fut aſſez heureux pour abattre la pomme. *Griſler*, appercevant une ſeconde flèche ſous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire : *Elle t'était deſtinée*, dit le Suiſſe, *ſi j'avais bleſſé mon fils*. Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour conſtant que *Tell*, ayant été mis aux fers, tua enſuite le gouverneur d'un coup de flèche, que ce fut le ſignal des conjurés, que les peuples démolirent les forteresses.

1307. Fable de la pomme.

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, aſſembla contr'eux vingt mille hommes. Les Suiſſes ſe conduiſirent comme les

(*r*) On prétend que ce conte eſt tiré d'une ancienne légende danoiſe.

1315. Suiffes vainqueurs. Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant fur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un auffi petit nombre de Suiffes.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore fouvenir, par ce feul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui eft en Suiffe ce qu'Amfterdam eft en Hollande, ne fe ligua qu'en 1352; & ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel fe joignit aux autres cantons, & acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-temps ni mieux combattu pour fa liberté que les Suiffes. Ils l'ont gagnée par plus de foixante combats contre les Autrichiens; & il eft à croire qu'ils la conferveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richeffes, & où les lois font douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suiffe a fait changer de face à la nature. Un terrain aride, négligé fous des maîtres trop durs, a été enfin cultivé. La vigne a été plantée fur des rochers. Des bruyères défrichées & labourées par des mains libres font devenues fertiles.

Bonheur de la Suiffe. L'égalité, le partage naturel des hommes, fubfifte encore en Suiffe autant qu'il eft poffible. Vous

n'entendez pas par ce mot cette égalité abſurde & impoſſible par laquelle le ſerviteur & le maître, le manœuvre & le magiſtrat, le plaideur & le juge ſeraient confondus enſemble, mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, & qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appelé heureux, ſi la religion n'avait dans la ſuite diviſé ſes citoyens, que l'amour du bien public réuniſſait, & ſi, en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils euſſent toujours conſervé l'incorruptibilité qui les diſtingue.

Chaque nation a eu des temps où les eſprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suiſſes qu'ailleurs. La ſimplicité, la frugalité, la modeſtie, conſervatrices de la liberté, ont toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voiſins; point de citadelles qui ſervent contre les ennemis ou contre les citoyens, point d'impôt ſur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe ni les armées d'un maître. Leurs montagnes ſont leurs remparts, & tout citoyen y eſt ſoldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; & encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défend. Les hommes ſont très-rarement dignes de ſe gouverner eux-mêmes.

CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie & la papauté, au quatorzième siècle.

NOUS avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents ans, Rome faible & malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement & dans l'anarchie; & malgré tant d'abaissement & tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des *Césars*, ni les pontifes s'y rendre absolus. Voilà depuis *Fréderic II* quatre empereurs de suite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe I*, *Adolphe de Nassau*, *Albert d'Autriche*. Aussi c'est alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels & lèvent l'étendard de la liberté. Gènes & Pise sont les émules de Venise. Florence devient une république illustre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs ni papes. Le gouvernement municipal prévaut par-tout, & surtout dans Rome.

Transmigration du siege papal.

1312. *Clément V*, qu'on appela le *pape gascon*, aima mieux transférer le St Siége hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fidelles, que disputer inutilement des châteaux & des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie sur les frontières de France par ce pape; & c'est ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon

à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, & tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidelles. C'est celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs & des papes, ce qu'ont fait les Allemands, qui sous les yeux mêmes des empereurs ont établi de siècle en siècle leur association au pouvoir suprême, & leur indépendance ? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs ni papes : qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays ? la division. Les factions *Guelfe* & *Gibeline*, nées des querelles du sacerdoce & de l'empire, subsistaient toujours comme un feu qui se nourrissait par de nouveaux embrasemens. La discorde était par-tout. L'Italie ne sesait point un corps, l'Allemagne en sesait toujours un. Enfin le premier empereur entreprenant qui voudrait repasser les monts pouvait renouveler les droits & les prétentions des *Charlemagne* & des *Othons*. C'est ce qui arrive enfin à *Henri VII* de la maison de *Luxembourg*. Il descend en Italie avec une armée d'Allemands. Il vient se faire reconnaître. Le parti *guelfe* regarde son voyage comme une nouvelle irruption de barbares ; mais le parti *gibelin* le favorise. Il soumet les villes de Lombardie ; c'est une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

L'empereur *Henri VII* à Rome.

1311.

Rome qui ne voulait ni d'empereur ni de pape, & qui ne put secouer tout-à-fait le joug de l'un & de l'autre, ferma ses portes en vain. Les *Ursins* & 1313.

le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, fecondé du parti des *Colonnes*. On fe battit long-temps dans les rues, & un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de fang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* protefta pardevant notaire que le ferment, par lui prêté à fon facre, n'était point un ferment de fidélité. Les papes ofaient donc prétendre que l'empereur était leur vaffal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payaffent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, féparé alors de celui de Sicile, & cita le roi de Naples à comparaître. Ainfi l'empereur réclame fon droit fur Naples. Le pape en était fuzerain; l'empereur fe difait fuzerain du pape, & le pape fe croyait fuzerain de l'empereur.

1313. *Henri VII* cru empoifonné.

Henri VII allait foutenir fa prétention fur Naples par les armes, quand il mourut empoifonné, à ce qu'on prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poifon dans le vin confacré.

Les empereurs communiaient alors fous les deux efpèces, en qualité de chanoines de *St Jean de Latran*. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la meffe du pape, & les rois de France y auraient été fous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoifonnement facrilége. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accufé, &

les dominicains obtinrent trente ans après du fils de *Henri VII*, *Jean*, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocens. Il eſt triſte d'avoir eu beſoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore ſu prévenir les ſchiſmes par de ſages lois.

Louis de Bavière & *Fréderic le beau* duc d'Autriche furent élus à la fois au milieu des plus funeſtes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat, dans lequel l'Autrichien fut vaincu & 1322.
pris, donna la couronne au Bavarois.

On avait alors pour pape *Jean XXII* élu à Lyon *Jean XXII.*
en 1315. Lyon ſe regardait encore comme une ville libre ; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, & les rois de France n'avaient encore pu ſoumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait aſſemblé les cardinaux dans cette ville libre ; & après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, & ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII.*

Ce pape eſt encore un grand exemple de ce que peut le ſimple mérite dans l'Egliſe ; car il faut ſans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profeſſion de ſavetier au rang dans lequel on ſe fait baiſer les pieds.

Il eſt au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'eſprit que leur origine était plus baſſe aux yeux des hommes. Nous

avons déjà remarqué que la cour pontificale ne subsistait que des rétributions fournies par les chrétiens. Ce fonds était plus considérable que les terres de la comtesse *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII*, ce n'est pas de celui du désintéressement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ses prédécesseurs, non-seulement le denier de *St Pierre*, que l'Angleterre payait très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemarck, de Norwège & de Pologne. Il demandait si souvent & si violemment, qu'il obtenait toujours quelqu'argent. Ce qui lui en valut davantage fut la taxe apostolique des péchés ; il évalua le meurtre, la sodomie, la bestialité ; & les hommes, assez méchans pour commettre ces péchés, furent assez sots pour les payer. Mais être à Lyon, & n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Jean XXII depose l'empereur Louis de Bavière.

Pendant qu'il siégeait à Lyon, & que *Louis de Bavière* s'établissait en Allemagne, l'Italie se perdait & pour l'empereur & pour lui. Les *Visconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis*, ne pouvant les abaisser, feignait de les protéger, & leur laissait le titre de ses lieutenans. Ils étaient *Gibelins* : comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comtesse *Mathilde*, éternel sujet de discorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquisition. Il était en France, il pouvait sans rien risquer donner une de ces bulles qui ôtent & qui donnent les empires. Il déposa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ses biens meubles & immeubles*.

1327. L'empereur, ainsi déposé, se hâta de marcher vers

l'Italie, où celui qui le déposait n'osait paraître; il vint à Rome, séjour toujours passager des empereurs, accompagné de *Castracani*, tyran de Luques, ce héros de *Machiavel*.

Ludovico Monaldesco, natif d'Orviette, qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de son temps, dit qu'il se ressouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière*. *Le peuple chantait*, dit-il, *Vive* DIEU *& l'empereur; nous sommes délivrés de la guerre, de la famine & du pape*. Ce trait ne vaut la peine d'être cité que parce qu'il est d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Auteur âgé de 115 ans.

1328.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une assemblée générale, semblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* & de ses enfans. Ce parlement se tint dans la place même de St Pierre. Des princes d'Allemagne & d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y assistèrent en foule. L'empereur assis sur un trône au haut des degrés de l'église, la couronne en tête & un sceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine augustin, *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cause du prêtre de Cahors qui se nomme le pape Jean?* Personne n'ayant comparu, *Louis* prononça la sentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, & le livrait au bras séculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainsi à la mort un souverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du sacerdoce & de l'empire.

Louis de Bavière dépose le pape & le condamne à mort.

1328.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'investit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, & le fit

asseoir sous le dais à ses côtés ; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains fesaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu

Cordeliers brûlés. & un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire & leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant

1318. échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de

Jean XXII hérétique. leur parti ; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'hérésie ; car quelque temps après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, & qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Eglise, & enfin *Jean* se rétracta.

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome n'eut pas plus de suite que les efforts des autres *Césars* allemands. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, & l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII*, & ne fut conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un empereur & d'un pape, que *Louis*

1344. *de Bavière*, tout sage qu'il était, mourut pauvre dans son pays, & que le pape, éloigné de Rome & tirant

peu de fecours de l'Italie, laiffa en mourant dans Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, fi on en croit *Villani*, auteur contemporain. Il eft clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette fomme au tiers, ce ferait encore beaucoup. Auffi la papauté n'avait jamais tant valu à perfonne; mais auffi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, & fi chèrement.

Pape *Jean XXII* très-riche, & pourquoi?

Il s'était attribué la réferve de toutes les prébendes, de prefque tous les évêchés, & le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réferves celui de prévenir prefque toutes les élection, & de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât fept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, & toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les difpenfes & pour les péchés furent inventées & rédigées de fon temps. Le livre de fes taxes a été imprimé plufieurs fois depuis le feizième fiecle, & a mis au jour des infamies plus ridicules & plus odieufes tout enfemble que tout ce qu'on raconte de l'infolente fourberie des prêtres de l'antiquité. (*s*)

Les papes fes fucceffeurs reftèrent jufqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas, elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus infenfiblement les maîtres ufufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, difputaient le royaume de Naples.

La malheureufe reine *Jeanne*, dont nous allons parler, fe crut heureufe de céder Avignon au pape 1348.

(*s*) Voyez le *Dictionnaire philofophique*.

Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille ; elle répandait l'abondance dans la Provence & le Dauphiné, & oubliait le séjour orageux de Rome.

Rome veut toujours être libre.

Je ne vois presque aucun temps, depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur & de liberté. Ils choisissaient, comme on a vu, tantôt plusieurs sénateurs, tantôt un seul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un consul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils songèrent encore à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un simple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, & vulgairement *Cola*, homme né fanatique & devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses. Il les entreprit, & donna des espérances à Rome ; c'est de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ces odes ou *canzoni* ; il dépeint Rome échevelée & les yeux mouillés de larmes, implorant le secours de *Rienzi*.

Cola Rienzi, tribun du peuple, ridicule, & assassiné.

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i sette colli.

Ce tribun s'intitulait *sévère & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers*. Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres & citoyens romains. Mais ces convulsions d'une liberté depuis si long-temps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs sur Rome. Ce tribunal passa plus vîte que le sénat & le consulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les

Gracches,

Gracches, finit comme eux : il fut assassiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'absence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la stérilité de son territoire, & par le transport de ses manufactures à Gènes, à Pise, à Venise, à Florence. Les pèlerinages seuls la soutenaient alors. Le grand jubilé surtout institué par *Boniface VIII* de siècle en siecle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI*, attirait à Rome une si prodigieuse foule qu'en 1350 on y compta deux cents mille pèlerins. Rome sans empereur & sans pape est toujours faible & la première ville du monde chrétien.

CHAPITRE LXIX.

De Jeanne, reine de Naples.

NOUS avons dit que le siége papal acquit Avignon de *Jeanne* d'*Anjou* & de *Provence*. On ne vend ses Etats que quand on est malheureux. Les infortunes & la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce temps-là, & surtout dans le grand schisme d'Occident, que nous aurons bientôt sous les yeux.

Crimes & malheurs de la belle *Jeanne*, reine de Naples.

Naples & Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers; Naples, par la maison de *France*; l'île de Sicile, par celle d'*Arragon*. *Robert*, qui mourut en 1343, avait rendu son royaume de Naples florissant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maison de France étendait ses

branches de tous côtés ; mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune ni entr'elles ; toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples *Robert* avait, avant de mourir, marié sa petite-fille *Jeanne* son héritière à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de son chef; *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine franciscain, nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine & la discorde entre les deux

Les troubles de sa maison commencent par un moine.

époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André*, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentait l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du sang qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse *Catanoise* sa domestique si attachée

1346.

Mari de *Jeanne* etranglé.

à elle, résolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averse dans l'anti-chambre de sa femme, & presque sous ses yeux ; on le jette par les fenêtres. On laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse au bout de l'an le prince de Tarente accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable ! Ceux qui la justifient allèguent qu'elle eut quatre maris, & qu'une reine qui se soumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accusée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats ? *Jeanne* consentit au meurtre de son époux par faiblesse, & elle eut trois maris ensuite par une autre faiblesse plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de ſon frère ſur elle & ſur ſes complices. Il marcha vers Naples par Veniſe & par Rome, & fit accuſer *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce tribun *Cola Rienzi*, qui, dans ſa puiſſance paſſagère & ridicule, vit pourtant des rois à ſon tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'oſa rien décider, & en cela ſeul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples feſant porter devant lui un étendard noir ſur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à un prince du ſang, *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il pourſuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec ſon nouvel époux dans ſes Etats de Provence. Mais ce qui eſt bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du royaume, & il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu auſtère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie. 1347. Mari de *Jeanne* vengé.

Jeanne, coupable & punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira ſur ſes peuples autant de calamités que ſur elle, abandonnée à la fois des Napolitains & des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon dont elle était ſouveraine; elle lui abandonne ſa ville & ſon territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce ſacrifice, elle plaide elle-même ſa cauſe devant le conſiſtoire; & le conſiſtoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire ſortir *Jeanne* vend Avignon au pape. 1348.

de Naples le roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui payera trois cents mille florins. *Louis* répond qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frère, qu'il l'a vengé en partie, & qu'il part ſatisfait. L'eſprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de générosité.

Jeanne ſe remarie ſouvent.

La reine, chaſſée par ſon beau-frère, & rétablie par la faveur du pape, perdit ſon ſecond mari, & jouit ſeule du gouvernement quelques années. Elle

1376. épouſa un prince d'Arragon qui mourut bientôt après. Enfin à l'âge de quarante-ſix ans, elle ſe remarie avec un cadet de la maiſon de *Brunſwick*, nommé *Othon*. C'était choiſir plutôt un mari qui pût lui plaire qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo* ſon couſin, ſeul reſte alors de la première maiſon de France *Anjou* à Naples; ces princes ſe nommaient ainſi, parce que la ville de Durazzo, conquiſe par eux ſur les Grecs, & enlevée enſuite par les Vénitiens, avait été leur apanage: elle reconnut ce *Durazzo* pour ſon héritier, elle l'adopta même. Cette adoption & le grand ſchiſme d'Occident hâtèrent la mort malheureuſe de la reine.

Déjà éclataient les ſuites ſanglantes de ce ſchiſme dont nous parlerons bientôt. *Brigano* qui prit le nom d'*Urbain VI*, & le comte de Genève qui s'appela *Clément VII*, ſe diſputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui réſidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de ſa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

1380. Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition

que ſon neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue. Il excommunie, il dépoſe la reine *Jeanne;* & pour mieux aſſurer la principauté de Capoue à ſa famille, il donne tous les biens de l'Egliſe aux principales maiſons napolitaines.

Jeanne dépoſée par un pape.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or & l'argent des égliſes fut employé à lever une armée. La reine ne peut être ſecourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choiſi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France auſſi du nom d'*Anjou*, elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre ſa bienfaitrice, & pour diſputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliéne encore ſes ſujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape & *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunſwick* raſſemble à la hâte quelques troupes; il eſt défait & priſonnier.

Durazzo entre dans Naples: ſix galéres que la reine avait fait venir de ſon comté de Provence, & qui mouillaient ſous le château de l'œuf, lui furent un ſecours inutile. Tout ſe ſeſait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'uſurpateur. Ce prince, pour colorer ſa barbarie, ſe déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il conſulta *Louis de Hongrie* qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à ſon premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas. On voit par-tout 1382.

Jeanne étouffée.

des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *St Louis!*

La poſtérité, toujours juſte quand elle eſt éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de ſon premier mari fut plutôt l'effet de ſa faibleſſe que de ſa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle conſentit à cet attentat, & que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injuſtice. Mais ce ſont les peuples qu'il faut plaindre; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les tréſors du roi *Charles V* ſon frère, & appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, & pour recueillir ſon héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille ſans ſuccès & ſans gloire, ſans parti & ſans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à ſortir de la barbarie ſous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs que le grand ſchiſme aggravait encore. Avant de conſidérer ce grand ſchiſme d'Occident que l'empereur *Sigiſmond* éteignit, repréſentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du St Siége d'Avignon à Rome. De Ste Catherine de Sienne, &c.

L'EMPIRE allemand (car dans les diſſentions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus ſtable ſous *Charles IV de Luxembourg*, roi de Bohème, petit-fils de *Henri VII.* Il fit à Nuremberg cette fameuſe conſtitution qu'on 1356.
appelle bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on Bulle d'or.
nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par-là pourquoi les édits des papes ſont appelés bulles. Le ſtyle de cette charte ſe reſſent bien de l'eſprit du temps. Le juriſconſulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apoſtrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terreſtre, de *Pompée* & de *Céſar*. On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales, comme ſur la Trinité.

Solemnité de la bulle d'or.

Cette loi de l'Empire fut faite en préſence & du conſentement de tous les princes, évêques, abbés, & même des députés des villes impériales, qui pour la première fois aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la

nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France & en Allemagne. On fait que les électeurs furent alors fixés au nombre de fept. Les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, en poffeffion depuis longtemps d'élire des empereurs, ne fouffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'auffi puiffans, partageaffent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats ? & pourquoi la Bohème, qui originairement était un Etat féparé de l'Allemagne, & qui, par la bulle d'or, n'a point d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de fuffrage dans l'élection ? On en voit la raifon : *Charles IV* était roi de Bohème, & *Louis de Bavière* avait été fon ennemi.

Origine des fept électeurs.

On dit dans cette bulle compofée par *Bartole* que les fept électeurs étaient déjà établis ; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps : tous les témoignages antérieurs du treizième fiècle & du douzième font voir que jufqu'au temps de *Fréderic II* les feigneurs & les prélats poffédant les fiefs élifaient l'empereur ; & ce vers d'*Hoved* en eft une preuve manifefte :

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des feigneurs & du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maifon étaient des princes puiffans ; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu ; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de fept,

ils s'attribuèrent, à la mort de *Fréderic II*, le droit de nommer leur maître, & ce fut la seule origine des sept électeurs.

Auparavant, un maître-d'hôtel, un écuyer, un échanson étaient des principaux domestiques d'un homme; & avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres-d'hôtel de l'empire romain, en échansons de l'empire romain. C'est ainsi qu'en France celui qui fournissait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France; son panetier, son échanson devinrent grands panetiers, grands échansons de France, quoiqu'assurément ces officiers ne servissent ni pain, ni vin, ni viande à l'Empire & à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas jusqu'à la grande maîtrise des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Origine des charges de l'Empire.

Au reste, la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puissance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impose aux peuples que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs ecclésiastiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les sceaux de l'Empire. Mayence portait ceux d'Allemagne, Cologne ceux d'Italie, Trèves ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des restes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaste royaume de France. La Savoie, qui était à la maison de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, sous la protection impériale, était indépendante, &

Dignité imperiale, suprême & vaine.

appartenait à la branche de Bourgogne de la maison de France.

Dauphin de France précédé par un cardinal.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis.* Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, assistait à cette cérémonie, & le cardinal d'*Albe* prit la place au-dessus de lui ; tant il est vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes, & ces deux têtes étaient l'empereur & le pape ; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire & aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vassaux. Mais observez combien ces usages ont changé ; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux senti le prix de leur dignité : nos chanceliers ont long-temps pris le pas sur ceux qui avaient osé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il est quelque chose de fixe en Europe.

On a vu ce que l'empereur possédait en Italie. Il n'était en Allemagne que souverain de ses Etats héréditaires ; cependant il parle dans sa bulle en roi despotique ; il y fait tout *de sa certaine science & pleine puissance*, mots insoutenables à la liberté germanique, qui ne sont plus soufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainsi : *Nous sommes demeurés d'accord avec les états, & les états avec nous.*

Charles IV servi par des souverains, mais ne peut coucher à Rome.

Pour donner quelqu'idée du faste qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il suffira de savoir que le duc de Luxembourg & de Brabant, neveu de l'empereur, lui servait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une mesure d'argent pleine d'avoine ; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur & à l'impératrice ; & que

le cômte Palatin posa les plats d'or sur la table, en présence de tous les grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Constantin*, le plus fastueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouissans. Cependant *Charles IV*, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait serment au pape *Clément VI*, avant d'être élu, 1346.
que s'il allait jamais se faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, & qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans la permission du S[t] Père ; & il y a encore une lettre de lui au cardinal *Colombier*, doyen du sacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen *Votre Majesté.*

Aussi laissa-t-il à la maison de *Visconti* l'usurpation de Milan & de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence & Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les usages & dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre, avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne* & ensuite les *Othons* dans la faible Italie. Les papes le détruisirent ensuite autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, & qui s'appelle encore, le saint empire romain, n'était en aucune manière, ni saint, ni romain, ni empire.

Les électeurs, dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre son propre fils, l'empereur *Venceslas*, roi de Bohème.

Venceslas & le roi *Charles VI* malades du cerveau en même temps.

La France & l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau sans exemple. Le roi de France & l'empereur avaient perdu presqu'en même temps l'usage de la raison. D'un côté *Charles VI*, par le dérangement de ses organes, causait celui de la France ; de l'autre *Venceslas*, abruti par les débauches de la table, laissait l'Empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point déposé. Ses parens désolèrent la France en son nom ; mais les barons de Bohème enfermèrent
1393. *Venceslas*, qui se sauva un jour tout nu de sa prison ;
1400. & les électeurs en Allemagne le déposèrent juridiquement par une sentence publique. La sentence porte seulement qu'il est déposé comme *négligent*, *inutile*, *dissipateur & indigne*.

On dit que quand on lui annonça sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne semblait laisser le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques & les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le limousin, *Grégoire XI*, qui enfin transféra le St Siége à Rome, ne savait pas un mot d'italien.

Les papes rétablissent enfin leur cour à Rome.

1376. Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établissait alors son pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne : *Grégoire*, qui par l'ancienne concession de *Mathilde* se prétendait seigneur immédiat de Bologne, ne se borna pas à se venger par des censures ; il épuisa ses trésors pour payer les *Condottieri*, qui louaient

alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder & mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife résidât à Rome. Il fallut donc persuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment dans des temps où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts, on employait des ressorts qui paraissent aujourd'hui si ridicules. On députa au pape *Ste Catherine* de Sienne, non-seulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épousé JESUS-CHRIST solemnellement, & avoir reçu de lui à son mariage un anneau & un diamant. *Pierre de Capoue* son confesseur, qui a écrit sa vie, avait vu la plupart de ses miracles: *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton; & cette figure, en laquelle elle fut subitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même*. Telle était l'ambassadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de *Ste Brigite* née en Suède, mais établie à Rome, & à laquelle un ange dicta plusieurs lettres pour le pontife. Ces deux saintes, divisées sur tout le reste, se réunirent pour ramener le pape à Rome. *Brigite* était la sainte des cordeliers, & la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée; mais *Catherine* était la sainte des dominicains, & la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il simple? fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement? se conduisit-il par politique ou par faiblesse? Il céda enfin, & le St Siége fut transféré d'Avignon à Rome au bout de 72 ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissentions.

Ste Catherine de Sienne, & Ste Brigite.

CHAPITRE LXXI.

Grand schisme d'Occident.

Etats du St Siége. LE St Siége ne possédait alors que le patrimoine de *St Pierre* en Toscane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe & d'Orviète, la Sabine, le duché de Spolète, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à son domaine étaient à des seigneurs vicaires de l'Empire ou du siége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en possession d'exclure le peuple & le clergé de l'élection des pontifes, & depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome au temps dont je parle que seize cardinaux, onze français, un espagnol & quatre italiens. Le peuple romain, malgré son goût pour la liberté, malgré son aversion pour ses maîtres, voulait un pape qui résidât à Rome parce qu'il haïssait beaucoup plus les ultramontains que les papes, & surtout parce que la présence d'un pontife attirait à Rome des richesses. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils
1378. leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs épouvantés nommèrent pour pape *Brigagno* évêque de Barri, napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*, & dont nous avons fait mention en parlant de la reine *Jeanne*. C'était un homme impétueux & farouche, & par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il intronisé qu'il déclara dans un consistoire

qu'il ferait justice des rois de France & d'Angleterre, qui troublaient, disait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le sage* & *Edouard III*. Le cardinal de *la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit, *qu'il avait menti;* & ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une discorde de quarante années.

Emportemens du pape *Urbain VI.*

La plupart des cardinaux, les Italiens mêmes, choqués de l'humeur féroce d'un homme si peu fait pour gouverner, se retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, est nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux français eurent alors la satisfaction assez rare de tromper les cardinaux italiens. On promit la tiare à chaque italien en particulier, & ensuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII.* Alors l'Europe se partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre & la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome & l'Italie obéissaient. La France, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément*. Tous les ordres religieux se divisèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les universités donnèrent des décrets. Les deux papes se traitaient mutuellement d'usurpateurs & d'*Ante-Christs;* ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeste, on se battit avec la double fureur d'une guerre civile, & d'une guerre de religion. Des troupes gasconnes & bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, surprennent Rome; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent : mais bientôt le

On en élit un autre.

1379.

Excommunication & guerre civile.

peuple romain, se ralliant contr'eux, les extermine dans ses murs, & on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, se présente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de *St Pierre* sur ses drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agissait pas seulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui destinait une partie du royaume de Naples à son neveu, en dépossèda la reine *Jeanne* protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-temps dans Naples avec des succès divers, & une gloire souillée.

Nous avons vu cette reine assassinée par son cousin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet usurpateur, devenu possesseur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas assez puissant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver son vassal sans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiser les pieds du pape & de tenir la bride de son cheval. *Durazzo* ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en prison. *Urbain* fut gardé quelque temps prisonnier à Naples, négociant continuellement avec son vassal, & traité tantôt avec respect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de sa prison, & se retira dans la petite ville de Nocéra. Là il assembla bientôt les débris de sa cour. Ses cardinaux & quelques

Urbain prisonnier: ses vengeances exécrables.

évêques,

évêques, laſſés de ſon humeur farouche, & plus encore de ſes infortunes, prirent dans Nocéra des meſures pour le quitter, & pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur deſſein, les fit tous appliquer en ſa préſence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples & de ſe retirer dans la ville de Gènes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à ſa ſuite ces cardinaux & ces évêques eſtropiés & enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la queſtion qu'il avait ſoufferte, ne pouvant gagner le rivage aſſez tôt au gré du pape, il le fit égorger ſur le chemin. Arrivé à Gènes, il ſe délivra par divers ſupplices de cinq de ces cardinaux priſonniers. Les *Caligula* & les *Néron* avaient fait des actions à peu près ſemblables; mais ils furent punis, & *Urbain* mourut paiſiblement à Rome. Sa créature & ſon perſécuteur, *Charles de Durazzo*, fut plus malheureux, car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne qui ne lui appartenait 1389.
point, il y fut aſſaſſiné.

Schiſme continue après *Urbain*.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraiſſait devoir s'éteindre; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le ſchiſme ſe perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbaniſtes* élurent *Perin Tomaſel*; & ce *Perin Tomaſel* étant mort, ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent ſuccéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna* arragonais. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati*; & *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chaſſèrent *Méliorati*, après bien du ſang répandu, quoiqu'ils

le reconnussent pour pape ; & les Français, qui avaient
1403. reconnu *Pierre Luna*, l'assiégèrent dans Avignon même, & l'y tinrent prisonnier.

Cependant, tous ces misérables se disaient hautement les *vicaires de* DIEU, *& les maîtres des rois;* ils trouvaient des prêtres qui les servaient à genoux, comme des vendeurs d'orviétan trouvent des *gilles*.

La France ne reconnait aucun pape.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces temps funestes une résolution si sensée qu'il est surprenant que toutes les autres nations ne l'imitassent pas. Ils ne reconnurent aucun pape. Chaque diocèse se gouverna par son évêque : on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réserves ni exemptions ; Rome alors dut craindre que cette administration, qui dura quelques années, ne subsistât toujours. Mais ces lueurs de raison ne jetèrent pas un éclat durable. Le clergé, les moines avaient tellement gravé dans les têtes des princes & des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut long-temps troublée pour savoir quel ambitieux obtiendrait par l'intrigue le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant son élection, avait promis de se démettre pour le bien de la paix, & n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même serment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un & de l'autre parti, fatigués des querelles générales & particulières que la dispute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'assembler à Pise un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-six archevêques, cent

quatre-vingt-douze évêques, deux cents quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe & les ambassadeurs de tous les rois, assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V.* Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou anti-papes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, & tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort de Rome. On lui donnait un évêque & un prince malgré elle : des troupes françaises, sous le commandement de *Tanneguy du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter son troisième pape. Le vénitien *Corario* porta sa tiare à Gaiète, sous la protection du fils de *Charles de Durazzo* que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples ; & *Pierre Luna* transféra son siége à Perpignan. Rome fut saccagée, mais sans fruit, pour le troisième pape; il mourut en chemin, & la politique qui régnait alors fut cause qu'on le crut empoisonné.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place *Balthazar Cozza* napolitain. C'était un homme de guerre ; il avait été corsaire, & s'était signalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* & de la maison d'*Anjou* excitait encore; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait ensuite acheté assez cher le chapeau de cardinal, & n'avait point acheté moins

Le concile élit le corsaire *Cozza*.

chèrement sa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à son mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus besoin d'un soldat que d'un théologien.

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient & bornaient leur politique à tirer quelqu'argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France & de la plus grande partie de l'Europe sous le nom de *Jean XXIII*. Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gaiète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* assemble des troupes, publie une croisade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'investiture de Naples. On se bat auprès de Garillan. Le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas une vertu de souverain, & la raison d'Etat étant plus forte que tout le reste, le pape ôte l'investiture à son bienfaiteur & à son vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot* son ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le vénitien *Corario*.

Aventures du pape *Cossa*.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puissant, laissa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant se retira dans le château de Rimini chez *Malatesta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'est là que, ne subsistant que des aumônes de ce seigneur, & n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, & parlait en maître de la terre.

Le corsaire *Jean XXIII*, seul pape de droit, puisqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Pise, & qu'il avait succédé au pontife

élu par le même concile, était encore le ſeul pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII* eut à peine le temps de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était ſe rendre eſclave; il ſe jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté & pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape ſe voyait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaiſſement des papes, & était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propoſe à l'empereur une ligue & un concile; la ligue pour chaſſer l'ennemi commun, le concile pour affermir ſon droit au pontificat. Ce concile était même devenu néceſſaire. Celui de Piſe l'avait indiqué au bout de trois ans. *Sigiſmond* & *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Conſtance; mais *Lancelot* oppoſait ſes armes victorieuſes à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape & l'empereur. *Lancelot* mourut à l'âge de trente ans 1414.
dans des douleurs aiguës & ſubites; & l'uſage du poiſon paſſait alors pour fréquent.

Jean XXIII défait de ſon ennemi, n'avait plus que l'empereur & le concile à craindre. Il eût voulu

éloigner ce Sénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la pressait; & tous ceux qui avaient droit d'y assister se hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

CHAPITRE LXXII.

Concile de Constance.

SUR le bord occidental du lac de Constance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Constantin.* *Sigismond* la choisit pour être le théâtre où cette scène devait se passer. Jamais assemblée n'avait été plus nombreuse que celle de Pise. Le concile de Constance le fut davantage.

Préparatifs du concile.

Outre la foule de prélats & de docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vassaux de l'Empire. L'empereur y fut presque toujours présent. Les électeurs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche & de Silésie y assistèrent; vingt-sept ambassadeurs y représentèrent leurs souverains; chacun y disputa de luxe & de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs d'instrumens, qu'on appelait alors ménétriers, & sept cents dix-huit courtisannes, sous la protection du magistrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces esclaves du luxe & de l'incontinence, que les seigneurs, &, dit-on, les pères du concile traînaient

après eux. On ne rougissait point de cette coutume; elle était autorisée dans tous les Etats, comme elle le fut autrefois chez presque tous les peuples de l'antiquité. Au reste l'Eglise de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à soixante-dix de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, & trois à un docteur.

Avant de voir ce qui se passa dans ces Etats de la chrétienté, je dois vous rappeler en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, & en quel état étaient leurs dominations.

Sigismond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, sultan des Turcs. La Hongrie épuisée, & l'Allemagne divisée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encore eu plus à souffrir de ses sujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en prison, & avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de sa prison, il s'était rétabli en Hongrie, & enfin avait été choisi pour chef de l'Empire.

En France le malheureux *Charles VI*, tombé en frénésie, avait le nom de roi; ses parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe. Etat de l'Europe au temps du concile.

Ferdinand régnait en Arragon, & s'intéressait pour son pape *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Castille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il suivait encore le parti de *Luna*. La Navarre s'était aussi rangée sous son obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le pontificat déchiré & avili ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes ; & il avait assez d'esprit pour désirer que le nom de *pape* fût aboli pour jamais.

Rome délivrée des troupes françaises, maîtresses pourtant encore du château St Ange, & retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII*, n'aimait point son pape, & craignait l'empereur.

Les villes d'Italie divisées ne mettaient presque point de poids dans la balance. Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles & de ceux de l'Eglise.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario* réfugié à Rimini ; & *Fréderic*, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sureté des pères. Le pape corsaire *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'*Autriche*, l'archevêque de Mayence & le duc de *Bourgogne ;* & ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, aussi-bien que *Luna* & *Corario*. Il le promit solemnellement, & s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier
1415. au milieu du concile même auquel il présidait. Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur

le fesait observer de près. Le duc d'*Autriche* ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriser l'évasion du pape que de donner au concile le spectacle d'un tournoi. Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguisé en postillon. Le duc d'*Autriche* part un moment après lui. Tous deux se retirent dans une partie de la Suisse, qui appartenait encore à la maison autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de *Bourgogne*, puissant par ses Etats & par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau schisme allait recommencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, se retiraient déjà de Constance; & le concile, par le sort des événemens, pouvait devenir une assemblée de rebelles. *Sigismond*, malheureux en tant d'occasions, réussit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il se saisit des terres du duc d'*Autriche* en Alsace, dans le Tirol, en Suisse. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux sa grâce à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre sa volonté. Il lui remet tous ses Etats, pour que l'empereur en dispose en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'*Autriche*, & lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la personne du pape.

Le pape s'enfuit du concile.

Le pontife fugitif est saisi dans Fribourg en Brisgaw, & transféré dans un château voisin. Cependant le concile instruit son procès.

Le pape est pris.

On l'accuse d'avoir vendu les bénéfices & des reliques, d'avoir empoisonné le pape son prédécesseur, d'avoir fait massacrer plusieurs personnes; l'impiété la plus licencieuse, la débauche la plus outrée, la sodomie, le blasphème, lui furent imputés; mais

on ſupprima cinquante articles du procès verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en préſence de
Condamné. l'empereur, on lut la ſentence de dépoſition. Cette
29 mai 1415. ſentence porte que *le concile ſe réſerve le droit de punir le pape pour ſes crimes ſuivant la juſtice ou la miſéricorde.*

Jean XXIII, qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois ſur mer & ſur terre, n'eut que de la réſignation quand on lui vint lire ſon arrêt dans ſa priſon. L'empereur le garda trois ans priſonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compaſſion ſur ce pontiſe que ſes crimes n'avaient excité de haine contre lui.

On avait dépoſé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la ſienne; mais le fier eſpagnol *Luna* ne voulut jamais plier. Sa dépoſition dans le concile n'était pas une affaire; mais c'en était une de choiſir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection; & le concile repréſentant la chrétienté voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Egliſe, & un ſouverain à Rome. Il était juſte que les cardinaux, qui ſont le conſeil du prince de Rome, & les pères du concile, qui avec eux repréſentent l'Egliſe, jouiſſent tous du droit de ſuffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux, élurent d'une
1417. commune voix *Othon Colonne*, de cette même maiſon
Martin V. de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII* juſqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea ſon beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince, & les vertus d'un évêque.

Jamais pontiſe ne fut inauguré plus pompeuſement.

Il marcha vers l'églife, monté fur un cheval blanc, dont l'empereur & l'électeur palatin à pied tenaient les rênes. Une foule de princes & un concile entier fermaient la marche. On le couronna de la triple couronne, que les papes portaient depuis environ deux fiècles.

Les péres du concile ne s'étaient pas d'abord affemblés pour détrôner un pontife; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'Eglife. C'était furtout le but du fameux *Gerfon*, & des autres députés de l'univerfité de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réferves, les impôts des papes fur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Eglife était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions fans connaiffance de caufe; 2°. qu'on examinerait les bénéfices réunis; 3°. qu'on devait difpofer felon le droit public des revenus des églifes vacantes. 4°. Il défendit inutilement la fimonie; 5°. il voulut que ceux qui auraient des bénéfices fuffent tonfurés; 6°. il défendit qu'on dît la meffe en habit féculier. Ce font-là les lois qui furent promulguées par l'affemblée la plus folemnelle du monde. Le concile déclara qu'il était au-deffus du pape; cette vérité était bien claire, puifqu'il lui fefait fon procès: mais un concile paffe, la papauté refte, & l'autorité lui demeure.

Gerfon eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propofitions, qu'il y a des cas où l'affaffinat eft une action vertueufe, beaucoup

plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, & beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier.* Cette doctrine de l'assassinat avait été soutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'université de Paris, à l'occasion du meurtre du duc d'*Orléans*, propre frère du roi. Le concile éluda long-temps la requête de *Gerson*. Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre ; mais ce fut sans nommer le cordelier *Jean Petit* ni *Jean de Rocha*, aussi cordelier, son apologiste. (12)

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Constance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma sont d'une autre espèce.

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus & de Jérôme de Prague.

Esprit de ces temps.

TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'*histoire générale* montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations soumises aux Romains étaient devenues barbares dans le déchirement de l'Empire, & les autres l'avaient toujours été. Lire & écrire était une science bien peu commune avant *Fréderic II*; & le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait sa grâce en cas qu'il sût lire, est la plus grande preuve de l'abrutissement de ces temps.

(12) *Jean Hus*, moins coupable, fut brûlé vif; mais *Jean Hus* avait attaqué les prétentions des prêtres, & les deux cordeliers n'avaient attaqué que les droits des hommes.

Plus les hommes étaient groſſiers, plus la ſcience, & ſurtout la ſcience de la religion, avait donné ſur eux au clergé & aux religieux cette autorité naturelle que la ſupériorité des lumières donne aux maîtres ſur les diſciples. De cette autorité naquit la puiſſance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne & dans le Nord qui ne fût ſouverain; nul en Eſpagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne diſputât les droits régaliens. Preſque tout abbé devint prince; & les papes, quoique perſécutés, étaient les rois de tous ces ſouverains. Les vices attachés à l'opulence, & les déſaſtres qui ſuivent l'ambition ramenèrent enfin la plupart des évêques & des abbés à l'ignorance des laïques. Les univerſités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième ſiècle, cultivèrent cette ſcience qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces univerſités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les ſcandales du reſte du clergé; & l'envie de ſe ſignaler les porta à examiner des myſtères qui pour le bien de la paix devaient être toujours derrière un voile.

Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement fut *Jean Wiclef*, docteur de l'univerſité d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V* & *Clément* déſolaient l'Egliſe par leur ſchiſme, & publiaient des croiſades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embraſſée par beaucoup de ſeigneurs indignés dès long-temps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome; mais *Wiclef.*

elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette foumiffion.

Wiclef fut moins protégé dans fa théologie que dans fa politique. Il renouvela les anciens fentimens profcrits dans *Bérenger*. Il foutint qu'il ne faut rien croire d'impoffible & de contradictoire, qu'un accident ne peut fubfifter fans fujet, qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits, que ces idées monftrueufes étaient capables de détruire le chriftianifme dans l'efprit de quiconque a confervé une étincelle de raifon, qu'en un mot le pain & le vin de l'euchariftie demeurent du pain & du vin. Il voulut détruire la confeffion introduite dans l'Occident, les indulgences par lefquelles on vendait la juftice de DIEU, la hiérarchie éloignée de fa fimplicité primitive. Ce que les Vaudois enfeignaient alors en fecret, il l'enfeignait en public, & à peu de chofe près, fa doctrine était celle des proteftans qui parurent plus d'un fiècle après lui, & de plus d'une fociété établie long-temps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'univerfité d'Oxford, par les évêques & le clergé, mais non étouffée. Ses manufcrits, quoique mal digérés & obfcurs, fe répandirent par la feule curiofité qu'infpiraient le fujet de la querelle & la hardieffe de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhenfibles donnaient du poids à fes opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohème, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus groffière commençait à paffer à cette autre efpèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

Origine de la perfecution contre *Hus*.

L'empereur *Charles IV*, légiflateur de l'Allemagne & de la Bohème, avait fondé une univerfité dans

Prague, fur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians au commencement du quinzième fiècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, & les Bohémiens une feule. *Jean Hus*, né en Bohème, devenu bachelier de cette académie, & confeffeur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceflas*, obtint de cette reine que fes compatriotes au contraire euffent trois voix, & les Allemands une feule. Les Allemands irrités fe retirèrent; & ce furent autant d'ennemis irréconciliables que fe fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef;* il en rejeta conftamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet anglais avait répandu contre les fcandales des papes & des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté & de fureur; enfin contre toute puiffance eccléfiaftique, que *Wiclef* regardait comme une ufurpation. Par-là il fe fit de bien plus grands ennemis, mais auffi il fe concilia beaucoup de protecteurs, & furtout la reine qu'il dirigeait. On l'accufa devant le pape *Jean XXIII*, & on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On affembla cependant le concile de Conftance, qui devait juger les papes & les opinions des hommes. Il y fut cité. L'empereur lui- 1414.
même écrivit en Bohème qu'on le fît partir pour venir rendre compte de fa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes Bohémiens & de plufieurs de fes difciples; & ce qui eft très-

effentiel, il ne s'y rendit que muni d'un fauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, fauf-conduit le plus favorable & le plus ample qu'on puiffe jamais donner, & par lequel l'empereur le prenait fous fa fauve-garde *pour fon voyage, fon féjour & fon retour*. A peine fut-il arrivé qu'on l'emprifonna; & on inftruifit fon procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, & fut arrêté comme lui. L'un & l'autre furent gardés quelques temps dans la même prifon. (13)

1415. *Jean Hus* innocent & opiniâtre.

Enfin il comparut plufieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrogea fur quelques paffages de fes écrits. Il faut l'avouer, il n'y a perfonne qu'on ne puiffe perdre en interprétant fes paroles. Quel docteur, quel écrivain eft en fureté de fa vie, fi on condamne au bûcher quiconque dit ›› qu'il n'y a ›› qu'une églife catholique qui renferme dans fon ›› fein tous les prédeftinés; qu'un réprouvé n'eft ›› pas de cette églife; que les feigneurs temporels ›› doivent obliger les prêtres à obferver la loi; ›› qu'un mauvais pape n'eft pas le vicaire de JESUS-›› CHRIST. ››

(13) Dans un ouvrage intitulé, *Dictionnaire des héréfies*, par un profeffeur de morale au collège royal, on a fait l'apologie de *Sigifmond*; il eft certain cependant que fon fauf-conduit fut violé par les pères du concile, que lui-même s'en plaignit, mais qu'il n'eut le courage ni de remplir ce qu'il devait à un de fes fujets arrêté contre la foi publique, ni de venger l'outrage fait à fa perfonne & à tous les fouverains. De longs malheurs furent la punition de fa faibleffe, car il ne fut que faible; les pères du concile furent feuls fourbes & barbares. Une chofe affez remarquable, c'eft que, dans le dix-huitième fiècle, la première chaire de morale qui ait été fondée en France ait eu pour premier profeffeur un homme qui a fait l'apologie de la conduite de *Sigifmond* & du concile de Conftance. Que dirions-nous des Turcs, s'ils s'avifaient de créer une chaire de géométrie, & qu'ils la donnaffent à un homme qui aurait eu le malheur de trouver la quadrature du cercle?

Voilà

Voilà quelles étaient les propofitions de *Jean Hus.* Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir fa grâce ; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'univerfel* à parte rei, *vous ne croyez pas la préfence réelle.* Quel raifonnement, & de quoi dépendait alors la vie des hommes! Un autre lui dit : *Si le facré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain feriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confeffer borgne.*

Etranges difcours des peres du concile.

Jean Hus n'adoptait aucune des propofitions de *Wiclef*, qui féparent aujourd'hui les proteftans de l'Eglife romaine ; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la caufe d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet efprit d'opiniâtreté qu'on puife dans les écoles. Les pères du concile voulaient abfolument que *Jean Hus* fe rétractât ; & *Jean Hus*, perfuadé qu'il avait raifon, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compaffion, lui dit : ›› Que vous coûte-t-il d'abjurer des erreurs ›› qui vous font fauffement attribuées ? Je fuis ›› prêt d'abjurer à l'inftant toutes fortes d'erreurs, ›› s'enfuit-il que je les aye tenues ? *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, & fe rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut auffi inflexible que lui ; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque chofe d'héroïque ; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du fauf-conduit, ordonna

à l'électeur palatin de le faire traîner au supplice. Il fut brûlé vif, en présence de l'électeur même, & loua DIEU jusqu'à ce que la flamme étouffât sa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même sévérité contre *Hiéronyme*, disciple & ami de *Jean Hus*, que nous appelons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien supérieur à *Jean Hus* en esprit & en éloquence. Il avait d'abord souscrit à la condamnation de la doctrine de son maître ; mais ayant appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, & fut envoyé au bûcher. *Poggio*, florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, & l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires & à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs & des Romains que les discours de *Jérôme* à ses juges. „ Il parla, dit-il, comme *Socrate*, & marcha au „ bûcher avec autant d'alégresse que *Socrate* avait „ bû la coupe de ciguë. „

Beau témoignage du *Poggio*.

Puisque *Poggio* a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que *Socrate* fut en effet condamné comme *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes & des prêtres de son temps ; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes & celles du concile de Constance, entre la coupe d'un poison doux, qui loin de tout appareil horrible & infame laissait expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses amis, & le supplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, ministres de clémence & de paix, jetaient d'autres

prêtres, trop opiniâtres sans doute, mais d'une vie pure & d'un courage admirable. (14)

Puis-je encore observer que dans ce concile un homme accusé de tous les crimes ne perdit que des honneurs ; & que deux hommes accusés d'avoir fait de faux argumens furent livrés aux flammes ?

Tel fut ce fameux concile de Constance, qui dura depuis le premier novembre 1413, jusqu'au 20 mai 1418.

Ni l'empereur ni les pères du concile n'avaient prévu les suites du supplice de *Jean Hus* & d'*Hiéronyme*. Il sortit de leur cendre une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'université de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après, quand *Sigismond* voulut succéder en Bohème à *Venceslas* son frère, il trouva, tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux sauvages que la sévérité du concile avait effarouchés & déchaînés.

Suites de la cruauté du concile.

1419.

(14) La mort de *Socrate* est le seul exemple qu'offre l'antiquité d'un homme condamné à mort pour ses opinions ; mais le peuple d'Athènes se repentit peu de temps après. Les accusateurs de *Socrate* furent punis ; on rendit des honneurs à sa mémoire. L'assassinat juridique de *Jean Hus* au contraire a été suivi de dix mille assassinats semblables, dont aucun n'a été ni puni ni reparé même par un repentir inutile. Les grands crimes, les usages barbares que nous reprochons aux anciens, tenaient à cette ferocité qui est l'abus de la force. Les usages barbares des nations modernes sont nés au contraire de la superstition, c'est-à-dire de la peur & de la sottise.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur ſang la cruauté des pères de Conſtance. *Jean*, ſurnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigiſmond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtait, marchait encore à la tête de ſes troupes, donnait ſes conſeils aux généraux, & aſſiſtait aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fit un tambour de ſa peau ; on lui obéit. Ce reſte de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigiſmond*, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohème avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croiſades. Ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation.

CHAPITRE LXXIV.

De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Conſtance. De l'Italie.

Républiques chretiennes.

EN réfléchiſſant ſur ce concile même, tenu ſous les yeux d'un empereur, de tant de princes & de tant d'ambaſſadeurs, ſur la dépoſition du ſouverain pontife, ſur celle de *Venceſlas*, on voit que l'Europe catholique était en effet une immenſe & tumultueuſe république, dont les chefs étaient le pape & l'empereur, & dont les membres déſunis ſont des royaumes, des provinces, des villes libres ſous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur & le pape n'entraſſent. Toutes les parties de la chrétienté ſe correſpondaient même

au milieu des discordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politesse près.

Rome & Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, & ils avaient un commun ennemi dans le sultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur & le pape, n'avaient précisément qu'une grandeur d'opinion, nulle puissance réelle. Si *Sigismond* n'avait pas eu la Bohème & la Hongrie dont il tirait encore très-peu de chose, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes & les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était aussi libre, mais non si bien réglé qu'il l'a été par la paix de Vestphalie. Le titre de roi d'Italie était aussi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne possédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'est toujours le même problème à résoudre, comment l'Italie n'a pas affermi sa liberté, & n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, & dut se flatter alors d'y parvenir. Elle était florissante. La maison de *Savoie* s'agrandissait sans être encore puissante. Les souverains de ce pays, feudataires de l'Empire, étaient des comtes. *Sigismond*, qui donnait au moins des titres, les fit ducs en 1416. Aujourd'hui ils sont rois indépendans malgré le titre de feudataires. Les *Viscontis* possédaient tout le Milanais ; & ce pays devint depuis encore plus considérable sous les *Sforzes*.

Les Florentins industrieux étaient recommandables Florence.

par la liberté, le génie & le commerce. On ne voit que de petits Etats jusqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aspirent à la liberté. Ce système de l'Italie dure depuis la mort de *Fréderic II* jusqu'aux temps des papes *Alexandre VI* & *Jules II*, ce qui fait une période d'environ trois cents années. Mais ces trois cents années se sont passées en factions, en jalousies, en petites entreprises d'une ville sur une autre, & de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'est l'image de l'ancienne Grèce, mais image barbare. On cultivait les arts, & on conspirait; mais on ne savait pas combattre comme aux Thermopyles, & à Marathon.

Tyrans divers.

Voyez dans *Machiavel* l'histoire de *Castracani*, tyran de Lucques & de Pistoie, du temps de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils desseins, heureux ou malheureux, font l'histoire de toute l'Italie. Lisez la vie d'*Ezzelino d'Aromano*, tyran de Padoue, très-naïvement & très-bien écrite par *Pietro Gerardo* son contemporain : cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue au treizième siècle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone & de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait prisonnier, & toute sa famille mourut dans les plus affreux supplices. Une famille de citoyens de Véronne, nommée *Scala*, que nous appelons l'*Escale*, s'empara du gouvernement sur la fin du treizième siècle, & y régna cent années. Cette famille soumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trévize, Parme, Brescia & d'autres territoires. Mais au quinzième siècle il ne resta pas la plus légère trace de cette puissance. Les *Viscontis*, les *Sforzes*, ducs de

Milan, ont paſſé plus tard & ſans retour. De tous les ſeigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reſte aujourd'hui que deux ou trois familles devenues ſujettes du pape.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conſpirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de ſi petits Etats ni s'élever ni ſe défendre avec des armées. Les aſſaſſinats, les empoiſonnemens y ſuppléèrent ſouvent. Une émeute du peuple feſait un prince, une autre émeute le feſait tomber; c'eſt ainſi que Mantoue, par exemple, paſſa de tyrans en tyrans juſqu'à la maiſon de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Veniſe ſeule a toujours conſervé ſa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, & à la prudence de ſon gouvernement. Gènes ſa rivale lui fit la guerre, & triompha d'elle ſur la fin du quatorzième ſiècle; mais Gènes enſuite déclina de jour en jour, & Veniſe s'éleva toujours juſqu'au temps de *Louis XII* & de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, & donner de la jalouſie à toutes les puiſſances qui conſpirent pour la détruire. Parmi tous ces gouvernemens, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable & uniforme : il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du Sénat; c'eſt qu'il manquait un contre-poids à la puiſſance patricienne, & un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans Veniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que Veniſe.

la chambre des communes a part à la légiflation, confifte dans ce contre-poids & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eft digne. (*t*)

Pife. Pife qui n'eft aujourd'hui qu'une ville dépeuplee, dépendante de la Tofcane, était aux treizième & quatorzième fiècles une république célèbre, & mettait en mer des flottes auffi confidérables que Gènes.

Parme. Parme & Plaifance appartenaient aux *Vifcontis.* Les papes réconciliés avec eux leur en donnèrent l'inveftiture, parce que les *Vifcontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puiffance s'anéantiffait en Italie. La maifon d'*Eft*, qui avait produit cette fameufe comteffe *Mathilde*, bienfaitrice du S[t] Siège, poffédait Ferrare & Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III*, & cependant le S[t] Siége prétendait des droits fur Ferrare, & en donnait quelquefois l'inveftiture, ainfi que de plufieurs Etats de la Romagne; fource intariffable de confûfion & de trouble.

Empire & S[t] Siege. Il arriva que pendant la tranfmigration du S[t] Siége, des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puiffances imaginaires en Italie, les empereurs & les papes, dont toutes les autres recevaient des diplomes pour légitimer leurs ufurpations; & quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut fans pouvoir réel, & les empereurs furent oubliés jufqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne poffédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeler

(*t*) Voyez une note des éditeurs fur l'article *gouvernement d'Angleterre*, dans le *Dictionnaire philofophique.*

étrangères la maison d'*Anjou* établie à Naples en 1266, & celle d'*Arragon*, souveraine de Sicile depuis 1287. Ainsi l'Italie riche, remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage sur l'Allemagne, c'est qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait souverain, & que tous ces différens états gouvernés par des séculiers en devaient être plus propres à la guerre.

Si les divisions dont naît quelquefois la liberté publique troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais, comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, & l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique a conservé jusqu'ici la constitution de l'Etat saine & entière. L'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu seulement se former une constitution; & à force d'esprit & de finesse elle s'est trouvée partagée en plusieurs Etats affaiblis, subjugués & ensanglantés par des nations étrangères. L'Italie ne fit jamais un corps comme l'Allemagne.

Naples & Sicile, qui avaient formé une puissance formidable sous les conquérans Normands, n'étaient plus, depuis les vêpres siciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui se nuisaient mutuellement. Les faiblesses de *Jeanne I* ruinèrent Naples, & la Provence dont elle était souveraine. Les faiblesses plus honteuses encore de *Jeanne II* achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de *St Louis* avait transplantée en Italie, fut sans aucun crédit, ainsi que son royaume, tout le temps Naples & Sicile. Les deux *Jeanne*.

qu'elle régna. Elle était sœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Constance : mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour & de cour firent la honte & le malheur de ses Etats. *Jacques de Bourbon* son second mari essuya ses infidélités, & quand il voulut s'en plaindre, on le mit en prison. Il fut trop heureux de s'échapper, & d'aller cacher sa douleur, & ce qu'on appelait sa honte, dans un couvent de cordeliers à Besançon.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette*, fut, sans le prévoir, la cause de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan ; le second, la guerre portée par *Charles VIII* & par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* est un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un paysan nommé *Jacomuzio*, qui se fit soldat, & qui changea son nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'église, & acquit assez de richesses pour laisser à un de ses bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le second événement, si funeste à l'Italie & à la France, fut causé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la seconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France *Charles V*. Ces adoptions étaient un reste des anciennes lois romaines ; elles donnaient le droit de succéder, & le prince adopté tenait lieu de fils ; mais le consentement des barons y était nécessaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alfonse V* d'*Arragon*, surnommé par les Espagnols *le sage* & *le magnanime*. Ce sage & magnanime prince

ne fut pas plutôt reconnu l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en prison, & voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illustre villageois *Jacomuzio*, signala ses premières armes, & mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de son père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été si vainement adopté par *Jeanne I.* Ce prince étant mort, elle institua pour son héritier *René* 1435.
d'Anjou, frère du décédé. Cette double adoption fut long-temps un double flambeau de discorde entre la France & l'Espagne. Ce *René d'Anjou*, appelé pour régner dans Naples par une mère adoptive, & en Lorraine par sa femme, fut également malheureux en Lorraine & à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, d'Arragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine & de Bar*. Il ne fut rien de tout cela. C'est une source de la confusion qui rend nos histoires modernes souvent désagréables, & peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés sur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'histoire de l'Europe est devenue un immense procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies & de titres disputés, qui répandent par-tout autant d'obscurité que de sécheresse, & qui étouffent les grands événemens, la connaissance des lois & celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.

CHAPITRE LXXV.

De la France & de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II & d'Edouard III. Dépofition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi falique. De l'artillerie, &c.

L'ANGLETERRE reprit fa force fous *Edouard I*, vers la fin du treizième fiècle. *Edouard*, fucceffeur de *Henri III* fon père, fut obligé à la vérité de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de fes ancêtres; mais il conferva la
1283. Guienne; il s'empara du pays de Galles; il fut con-
Edouard I eftimé des Anglais. tenir l'humeur des Anglais, & les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on le pouvait alors. La
1291. maifon d'*Ecoffe* étant éteinte, il eut la gloire d'être choifi pour arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le parlement d'Ecoffe à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; enfuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il fit fon vaffal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Ecoffe, & le conquit après plufieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença cette antipathie entre les Anglais & les Ecoffais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'eft pas encore tout à fait éteinte.

Sous ce prince, on commençait à s'appercevoir que les Anglais ne feraient pas long-temps tributaires de Rome; on fe fervait de prétextes pour mal payer,

& on éludait une autorité qu'on n'ofait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle eft à peu près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les fubfides, parce que le peuple feul les payait. *Edouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, affez ferme & affez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette efpèce de gouvernement qui raffemble tous les avantages de la royauté, de l'ariftocratie & de la démocratie, mais qui a auffi les inconvéniens de toutes les trois, & qui ne peut fubfifter que fous un roi fage. Son fils ne le fut pas, & l'Angleterre fut déchirée. Chambre des communes.

Edouard I mourut lorfqu'il allait conquérir l'Ecoffe, trois fois fubjuguée & trois fois foulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans, à la tête d'une nombreufe armée, abandonna les projets du père pour fe livrer à des plaifirs qui paraiffaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, & furtout l'époufe du roi, *Ifabelle*, fille de *Philippe le bel*, femme galante & impérieufe, jaloufe de fon mari qu'elle trahiffait. Ce ne fut plus dans l'adminiftration publique que fureur, confufion & faibleffe. Une partie du parlement fait trancher la 1312. tête à un favori du monarque, nommé *Gaveflon*. Les Ecoffais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais ; & *Robert Brufs*, devenu roi d'Ecoffe, la rétablit par la faibleffe de l'Angleterre.

1316. On ne peut se conduire avec plus d'imprudence, & par conséquent avec plus de malheur qu'*Edouard II*. Il souffre que sa femme *Isabelle*, irritée contre lui, passe en France avec son fils, qui fut depuis l'heureux & le célèbre *Edouard III*.

Edouard II vicieux, faible, détrôné.

Charles le bel, frère d'*Isabelle*, régnait en France. Il suivait cette politique de tous les rois, de semer la discorde chez ses voisins; il encouragea sa sœur *Isabelle* à lever l'étendard contre son mari.

Ainsi donc, sous prétexte qu'un jeune savori, nommé *Spencer*, gouvernait indignement le roi d'Angleterre, sa femme se prépare à faire la guerre. Elle marie son fils à la fille du comte de Hainaut & de Hollande. Elle engage ce comte à lui donner des troupes. Elle repasse enfin en Angleterre, & se joint à main armée aux ennemis de son époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ses troupes, tandis que le roi fuyait avec son favori *Spencer*.

1326. La reine fait pendre à Bristol le père du savori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Cette cruauté, qui ne respecta point l'extrême vieillesse, est un exemple unique. Elle punit ensuite du même supplice dans Herford le savori lui-même, tombé dans ses mains: mais elle exerça dans ce supplice une vengeançe que la bienséance de notre siècle ne permettrait pas; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable usage avec le monarque: l'arrêt fut exécuté à la potence; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froissard* ne fait point difficulté d'appeler ces parties par leur nom propre. Ainsi cette cour rassemblait à

la fois toutes les diſſolutions des temps les plus efféminés, & toutes les barbaries des temps les plus ſauvages.

Enfin le roi abandonné, fugitif dans ſon royaume, eſt pris, conduit à Londres, inſulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, & dépoſé par un jugement ſolemnel. Un nommé *Truſſel* lui ſignifia ſa dépoſition en ces mots rédigés dans les actes publics: „ Moi *Guillaume Truſſel*, procu- „ reur du parlement & de la nation, je vous déclare „ en leur nom & en leur autorité que je renonce, „ que je révoque, & rétracte l'hommage à vous fait, „ & que je vous prive de la puiſſance royale. „ On donna la couronne à ſon fils, âgé de quatorze ans, & la régence à la mère aſſiſtée d'un conſeil. Une penſion d'environ ſoixante mille livres de notre monnaie fut aſſignée au roi pour vivre.

Edouard II ſurvécut à peine une année à ſa diſ- 1327.
grace. On ne trouva ſur ſon corps aucune marque de mort violente. Il paſſe pour conſtant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Mère d'*Edouard III* punie par ſon fils.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mineur encore, mais impatient & capable de régner, ſaiſit un jour aux yeux de ſa mère ſon amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori 1331.
ſans l'entendre, comme les *Spencers* l'avaient été. Il périt par le ſupplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de ſon roi, l'avoir détrôné & l'avoir fait aſſaſſiner, mais pour les concuſſions, les malverſations dont ſont toujours accuſés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de

Rifin avec cinq cents livres fterling de penfion, différemment malheureufe, pleura dans la folitude fes infortunes plus que fes faibleffes & fes barbaries.

1332. *Edouard III*, maître, & bientôt maître abfolu, commence par conquérir l'Ecoffe ; mais alors une nouvelle fcène s'ouvrait en France. L'Europe en fufpens ne favait fi *Edouard* aurait ce royaume par les droits du fang ou par ceux des armes.

Ce qu'était la France. La France qui ne comprenait ni la Provence ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puiffant ; mais fon roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, fefaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que fa grandeur.

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts fur fes fujets immédiats, avaient monté à cent foixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel*
1302. fit la guerre aux Flamands, & que prefque tous les vaffaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les féculiers que leur état difpenfait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, & la famille royale l'était davantage.

Rien n'eft plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* fe couvrirent à la fois, en accufant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin* l'aîné fit périr la fienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princeffes furent condamnés à un nouveau genre de

fupplice ;

fupplice; on les écorcha vifs. Quels temps! & nous nous plaignons encore du nôtre!

Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme fon père, la queftion de la loi falique émut tous les efprits. Ce roi ne laiffait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France fi les filles devaient hériter de la couronne; les lois ne s'étaient jamais faites que felon le befoin préfent. Les anciennes lois faliques étaient ignorées; l'ufage en tenait lieu, & cet ufage variait toujours en France. Le parlement fous *Philippe le bel* avait adjugé l'Artois à une fille, au préjudice du plus prochain mâle. La fucceffion de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, & tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par fa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, & qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'Etat d'exclure une fille du trône de fon père.

1316. Loi falique.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France eft fi noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'eft une grande puérilité. Dire avec *Mézerai*, que *l'imbécillité du fexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'eft être doublement injufte. La régence de la reine *Blanche*, & le règne glorieux de tant de femmes, dans prefque tous les pays de l'Europe, réfutent affez la groffièreté de *Mézerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre falique, femble ne la leur ravir que parce que tout feigneur falien était obligé de fe trouver en armes aux affemblées de la nation. Or une reine n'eft point obligée de porter

Mauvaifes raifons.

les armes, la nation les porte pour elle. Ainsi on peut dire que la loi salique, d'ailleurs si peu connue, regardait les autres fiefs, & non la couronne. C'était si peu une loi pour les rois qu'elle ne se trouve que sous le titre *de allodiis*, *des alleuds*. Si c'est une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois. (*u*)

De plus il est indubitable que plusieurs fiefs n'étaient point soumis à cette loi; à plus forte raison pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être assujettie.

Plus mauvaises raisons.

On a toujours voulu fortifier ses opinions, quelles qu'elles fussent, par l'autorité des livres sacrés. Les partisans de la loi salique ont cité ce passage, *que les lis ne travaillent ni ne filent;* & de-là ils ont conclu que les filles qui doivent filer ne doivent pas régner dans le royaume des lis. Cependant les lis ne travaillent point, & un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre, & les tours de Castille ne filent pas plus que les lis de France, & les filles peuvent régner en Castille & en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne ressemblérent jamais à des lis; c'était évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le breton*. *Cuspidis in medio uncum emittit acutum.* L'écu de France est un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Disputes sur cette loi.

Toutes les raisons contre la loi salique furent opiniâtrement soutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princesse, fille de *Hutin*, & par plusieurs

(*u*) Voyez l'article *loi salique*, dans le Dictionnaire philosophique.

princeſſes du ſang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de temps lui ſuccédèrent, comme on ſait, l'un après l'autre; l'aîné, *Philippe le long*, & *Charles le bel* le cadet. *Charles*, alors ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi ſalique, par jalouſie contre ſon frère.

Philippe le long ne manqua pas de faire déclarer dans une aſſemblée de quelques barons, de prélats & de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France. Mais ſi le parti oppoſé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'eſt guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laiſſa encore que des filles. La loi ſalique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la couronne, & exclut les filles de ſon frère.

Charles le bel, en mourant, laiſſa encore le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait un régent au royaume. *Edouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par ſa mère, & *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en qualité de premier prince du ſang. Cette régence lui fut ſolemnellement déférée; & la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du conſentement de la nation. La loi ſalique, qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font & les aboliſſent. Qui peut douter que ſi jamais il ne

restait du sang de la maison de *France* qu'une princesse digne de régner, la nation ne pût & ne dût lui décerner la couronne ?

Non-seulement les filles étaient exclues, mais le représentant d'une fille l'était aussi : on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par sa mère un droit que sa mère n'avait pas. Une raison plus forte encore sesait préférer un prince du sang à un étranger, à un prince né dans une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelque temps celui de *victorieux* & de *juste;* car le comte de Flandre son vassal ayant maltraité ses sujets, & les sujets s'étant soulevés, il marcha au secours de ce prince; & ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre : ,, Ne vous attirez plus tant de ,, révoltes par une mauvaise conduite. ,,

Philippe de Valois fortuné de nom.

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorsqu'il reçut dans Amiens l'hommage solemnel que lui vint rendre *Edouard III.* Mais bientôt cet hommage fut suivi de la guerre. *Edouard* disputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vassal.

Un brasseur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuse, & celui qui détermina *Edouard* à prendre le titre de roi de France. Ce brasseur, nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les souverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait le rendit nécessaire à *Edouard;* mais il ne voulut employer ce crédit en faveur du roi anglais qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi

d'Angleterre & le brasseur signèrent le traité à Gand, long-temps après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard*.

Edouard III vicaire de l'Empire.

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si long-temps dans la république allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur *Louis*, qui possédait seulement la Bavière, investit le roi *Edouard III*, dans Cologne, de la 1338. dignité de vicaire de l'Empire, en présence de presque tous les princes & de tous les chevaliers allemands & anglais. Là il prononce que le roi de France est déloyal & perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* & *Edouard* ses vassaux.

L'anglais s'apperçut bientôt que le titre de vicaire était aussi vain par lui-même que celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le secondait pas; & il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande que depuis, lorsqu'on lui offrit l'empire, il ne daigna pas l'accepter.

Anglais vainqueurs.

Cette guerre commença par montrer quelle supériorité la nation anglaise pouvait un jour avoir sur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, & que *Philippe* l'en empêchât. L'un & l'autre équipèrent en très-peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaisseaux. Ces navires n'étaient que de grosses barques. *Edouard* n'était pas comme le roi de France, assez riche pour les construire à ses dépens; des cent

vaiſſeaux anglais, vingt lui appartenaient, le reſte était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était ſi peu riche en eſpèces que le prince de Galles n'avait que vingt ſchellings par jour pour ſa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte, n'en avait que ſix, & les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive preſque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui; on ne ſe ſervait pas du canon qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaiſſeaux s'abordaient par la proue, on abaiſſait de part & d'autre des ponts levis, & on ſe battait comme en terre ferme.

1340. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent ſoixante-dix vaiſſeaux, & près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, & du célèbre *Prince noir* ſon fils, qui gagnèrent en perſonne cette bataille mémorable.

Duel propoſé. Je vous épargne ici les détails des guerres, qui ſe reſſemblent preſque toutes; mais inſiſtant toujours ſur ce qui caractériſe les mœurs du temps, j'obſerverai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat ſingulier. Le roi de France le refuſa, diſant qu'un ſouverain ne s'abaiſſait pas à ſe battre contre ſon vaſſal.

1341. Cependant un nouvel événement ſemblait renverſer encore la loi ſalique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épouſé la fille du dernier duc; & le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclus. Les lois & les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui ſemblait

devoir soutenir la loi salique dans la cause du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait son droit des femmes ; & le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, se déclarait pour le comte de *Montfort.*

La guerre recommence à cette occasion entre la France & l'Angleterre. On surprend d'abord *Montfort* dans Nantes, & on l'amène prisonnier à Paris dans la tour du louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde, & sur lesquelles on a sans doute imaginé les fables des Amazones. Elle se montra, l'épée à la main, le casque en tête, aux troupes de son mari, portant son fils entre ses bras. Elle soutint le siége de Hennebon, fit des sorties, combattit sur la brèche, & enfin, à l'aide de la flotte anglaise qui vint à son secours, elle fit lever le siége.

Cependant la faction anglaise & le parti français se battirent long-temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, se donne cette sanglante bataille de Créci entre *Edouard* & *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui son fils le prince de Galles, qu'on nommait *le Prince noir*, à cause de sa cuirasse brune & de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince eut presque tout l'honneur de cette journée. Plusieurs historiens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en usage. Août 1346.

Invention de la poudre.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient fur les mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence. C'eft un bénédictin allemand, nommé *Berthold Schvartz*, qui trouva ce fecret fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes explofions que le falpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans fon armée, auffi-bien que le roi d'Angleterre? & fi l'anglais eut cette fupériorité, pourquoi tous nos hiftoriens rejettent-ils la perte de la bataille fur les arbalétriers génois que *Philippe* avait à fa folde? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les hiftoriens auraient peut-être mieux fait d'obferver, c'eft qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes au lieu de difcipliner fa nation, & qui n'avait point de canon quand fon ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Se fervit-on d'artillerie à Creci ?

Il eft bien étrange que cet ufage de la poudre ayant dû changer abfolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait fu fe procurer une bonne artillerie était fûre de l'emporter fur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funefte, mais celui qu'il fallut le plus perfectionner. Cependant jufqu'au temps de *Charles VIII* il refte dans fon enfance ; tant les anciens ufages prévalent, tant la lenteur arrête l'induftrie humaine. On ne fe fervit d'artillerie aux fiéges des places que fous le roi de France *Charles V*;

& les lances firent toujours le fort de la bataille dans presque toutes les actions, jusqu'aux derniers temps de *Henri IV*.

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie & quarante mille fantassins, & que les Français avaient quarante mille fantassins & près de trois mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français disent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des causes apparentes de la guerre, y fut tué, & le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui resta aux Anglais deux cents dix années.

On dit que pendant ce siége, *Philippe de Valois* ne pouvant attaquer les lignes des assiégeans, & désespéré de n'être que le témoin de ses pertes, proposa au roi *Edouard* de vider cette grande querelle par un combat de six contre six. *Edouard*, ne voulant pas remettre à un combat incertain la prise certaine de Calais, refusa ce duel, comme *Philippe de Valois* l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différends; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Duel de rois encore proposé.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux siége qui donna à l'Angleterre la clef de la France, & ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'*Edouard* exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon à moitié nus, & la corde au cou. C'était ainsi qu'on en usait avec des sujets rebelles. *Edouard* était intéressé à faire

Six habitans de Calais se dévouent à la mort, mais ils n'ont rien à craindre.

fentir qu'il fe regardait comme roi de France. Des hiftoriens & des poëtes fe font efforcés de célébrer les fix bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des *Codrus* qui fe dévouaient pour la patrie; mais il eft faux qu'*Edouard* demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait *que fix bourgeois pieds nus & tête nue viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, & que d'iceux le roi d'Angleterre & de France en ferait à fa volonté.*

Certainement *Edouard* n'avait nul deffein de faire ferrer la corde que les fix Calaifiens avaient au cou, puifqu'il fit préfent à chacun de fix écus d'or & d'une robe. Celui qui avait fi généreufement nourri toutes les bouches inutiles chaffées de Calais par le commandant *Jean de Vienne*, celui qui pardonna fi généreufement au traître *Aimeri* de Pavie, nommé par lui gouverneur de Calais, convaincu d'avoir vendu la place aux Français; celui qui étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre, au lieu de faire trancher la tête à *Charni* & à *Ribaumont*, coupables d'avoir fait ce marché pendant une trêve, leur donna à fouper après les avoir pris de fa main, & leur fit les plus nobles préfens; enfin celui qui traita avec tant de grandeur & de politeffe fon malheureux captif le roi de France *Jean*, n'était pas un barbare. L'idée de réparer les défaftres de la France par la grandeur d'ame de fix habitans de Calais, & de mettre au théâtre d'affez mauvaifes raifons en affez mauvais vers en faveur de la loi falique, eft d'un énorme ridicule.

Edouard III généreux ne fait point pendre de braves gens.

Cette guerre, qui fe fefait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuifait

la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, & qui avait dépeuplé l'Asie & l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, & particulièrement la France & l'Angleterre.

Peste générale.

1347 & 1348.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'est une des causes qui ont fait que dans nos climats le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres que cette peste vint de la Chine, & qu'il était sorti de la terre une exhalaison enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit son infection sur l'hémisphère. C'est donner une origine trop fabuleuse à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peste; secondement, les annales chinoises ne parlent d'aucune maladie contagieuse que vers l'an 1504. La peste, proprement dite, est une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, & comme le venin qui empoisonne la source de la vie est originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a son poison dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peste du quatorzième siècle était semblable à celles qui dépeuplèrent la terre sous *Justinien*, & du temps d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* & *Philippe* avaient combattu pour régner sur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens & les fureurs des hommes ont ainsi conspiré pour désoler la terre, on s'étonne que l'Europe soit aujourd'hui si florissante. La seule ressource du genre humain était dans des villes que les grands souverains méprisaient. Le commerce & l'industrie de ces villes a réparé sourdement le mal que les princes fesaient avec tant de fracas. L'Angleterre, sous *Edouard III*, se dédommagea avec usure des trésors que lui coûtèrent les entreprises de son monarque : elle vendit ses laines ; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures ; les villes anséatiques formaient une république utile au monde ; & les arts se soutenaient toujours dans les villes libres & commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre & à croître ; & apres les grands orages ils se transplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévastés qui en ont besoin.

1350. *Philippe de Valois* mourut dans ces circonstances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ses enfans, lassé des guerres qu'il avait soutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi
1349. de France, & se fit dominicain à Paris.

Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.

Cette province s'appelait Dauphiné, parce qu'un de ses souverains avait mis un dauphin dans ses armoiries. Elle fesait partie du royaume d'Arles, domaine de l'Empire. Le roi de France devenait par cette acquisition feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il est certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits sur cette province jusqu'à *Maximilien I.*

Les publiciſtes allemands prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les ſouverains du Dauphiné penſent autrement. Rien n'eſt plus vain que ces recherches, il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs ſur l'Egypte, parce qu'*Auguſte* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encore à ſon domaine le Rouſſillon & la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maiſon d'*Arragon*, qui lui donna ces provinces en nantiſſement; provinces que *Charles VIII* rendit depuis ſans être rembourſé. Il acquit auſſi Montpellier, qui eſt demeuré à la France. Il eſt ſurprenant que dans un règne ſi malheureux, il ait pu acheter ces provinces, & payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du ſel, qu'on appela ſa *loi ſalique*, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnaies, le mirent en état de faire ces acquiſitions. L'Etat fut augmenté, mais il fut appauvri; & ſi ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais ſous *Jean*, ſon fils, on regretta encore le temps de *Philippe de Valois*.

Introduction de l'appel comme d'abus; faible imitation des lois anglaiſes.

Ce qu'il y eut de plus intéreſſant pour les peuples ſous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduiſit peu à peu par les ſoins de l'avocat général *Pierre Cugnières*. Le clergé s'en plaignit hautement, & le roi ſe contenta de conniver à cet uſage, & de ne pas s'oppoſer à un remède qui ſoutenait ſon autorité & les lois de l'Etat. Cet appel comme d'abus, interjeté aux parlemens du royaume, eſt une plainte contre les ſentences ou injuſtes ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux

eccléfiaftiques, une dénonciation des entreprifes qui ruinent la jurifdiction royale, une oppofition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi & du royaume. (x)

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameufe loi *Præmunire*, publiée fous *Edouard III* par le parlement d'Angleterre; loi par laquelle quiconque portait à des cours eccléfiaftiques des caufes dont la connaiffance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prifon. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'Etat, ont donné plus d'une fois l'exemple.

CHAPITRE LXXVI.

De la France fous le roi Jean. Célèbre tenue des états généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.

1350. LE règne de *Jean* eft encore plus malheureux
Affaffinats en cour. que celui de *Philippe*. *Jean*, qu'on a furnommé *le bon*, commence par faire affaffiner fon connétable
1354. le comte d'*Eu*. Quelque temps après, le roi de Navarre fon coufin & fon gendre fait affaffiner le nouveau connétable dom *la Cerda*, prince de la maifon d'*Efpagne*. Ce roi de Navarre *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, & roi de Navarre par fa mère, prince du fang du côté de fon père, fut, ainfi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, & mérita bien le nom de *Charles le mauvais*.

(x) Voyez l'article *abus*, dans le Dictionnaire philofophique.

Le roi, ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, & sans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre seigneurs de ses amis. Des exécutions si cruelles étaient la suite d'un gouvernement faible. Il produisait des cabales, & ces cabales attiraient des vengeances atroces que suivait le repentir. 1355.

Fausse monnaie.

Jean dès le commencement de son règne avait augmenté l'altération de la monnaie, déjà altérée du temps de son père, & avait menacé de mort les officiers chargés de ce secret. Cet abus était l'effet & la preuve d'un temps très-malheureux. Les calamités & les abus produisent enfin les lois. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états-généraux substitués aux anciens parlemens de la nation. Ces états-généraux étaient entièrement semblables aux parlemens anglais, composés des nobles, des évêques, & des députés des villes; & ce qu'on appelait le nouveau parlement sédentaire à Paris était à peu près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le second officier de la couronne dans les deux états; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états-généraux d'Angleterre, & avait inspection sur la cour du banc. Il en était de même en France; & ce qui achève de montrer qu'on se conduisait alors à Paris & à Londres sur les mêmes principes, c'est que les états-généraux de 1355 proposèrent & firent signer au roi *Jean* de France presque les mêmes réglemens, presque la même charte qu'avait

ſignée *Jean* d'Angleterre. Les ſubſides, la nature des ſubſides, leur durée, le prix des eſpèces, tout fut réglé par l'aſſemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les ſujets de fournir des vivres à ſa maiſon, à ne ſe ſervir de leurs voitures & de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnaie, &c.

Etats généraux memorables.

Ces états-généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, ſont ceux dont nos hiſtoires parlent le moins. *Daniel* dit ſeulement qu'ils furent tenus dans la ſalle du nouveau parlement; il devait ajouter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande aſſemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point eſſentiel de l'hiſtoire, qu'on a paſſé ſous ſilence, c'eſt que les états impoſèrent un ſubſide d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes; ce ſont dix millions quatre cents mille livres d'aujourd'hui; ces trente mille gendarmes compoſaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume; & au bout de l'année on devait établir encore un nouveau ſubſide pour l'entretien de la même armée. Enfin ce qu'il faut obſerver, c'eſt que cette eſpèce de grande charte ne fut qu'un réglement paſſager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle. Cela prouve que le caractère des Anglais eſt plus conſtant & plus ferme que celui des Français.

Mais le *Prince noir*, avec une armée redoutable quoique

quoique petite, s'avançait jusqu'à Poitiers, & ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de sa maison. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de soixante mille hommes. Personne n'ignore qu'il pouvait, en temporisant, prendre toute l'armée anglaise par famine. Bataille de Poitiers. Sept. 1356.

Si le *Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé si avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers ressembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir;* il n'y eut que de la bravoure chez les Français ; mais la bravoure des Anglais & des Gascons qui servaient sous le prince de Galles l'emporta. Il n'est point dit qu'on eût fait usage du canon dans aucune des deux armées. Ce silence peut faire douter qu'on s'en soit servi à Créci ; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait discontinué l'usage ; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes ; ou enfin il accuse la négligence des historiens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent ; & cela prouve que l'armure n'était pas alors si pesante & si complète qu'autrefois ; le reste s'enfuit. Le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier avec un de ses fils. C'est une particularité digne d'attention que ce monarque se rendit à un de ses sujets qu'il avait banni, & qui servait chez ses ennemis. La même chose arriva depuis à *François I.* Le *Prince noir* mena ses deux prisonniers à Bordeaux, *Jean* prisonnier.

& enfuite à Londres. On fait avec quelle politeffe, avec quel refpect il traita le roi captif, & comme il augmenta fa gloire par fa modeftie. Il entra dans Londres fur un petit cheval noir, marchant à la gauche de fon prifonnier monté fur un cheval remarquable par fa beauté & par fon harnais ; nouvelle manière d'augmenter la pompe du triomphe.

La prifon du roi fut dans Paris le fignal d'une guerre civile. Chacun penfe alors à fe faire un parti. On ne voit que faction fous prétexte de réforme. *Charles* dauphin de France, qui fut depuis le fage roi *Charles V*, n'eft déclaré régent du royaume que pour le voir prefque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable ; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'ufage des chaînes dans les rues, & on les fait fervir de retranchement contre les féditieux. Le dauphin *Charles* eft obligé de rappeler le roi de Navarre, que le roi fon père avait fait emprifonner. C'était déchaîner fon ennemi. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attifer le feu de la difcorde. *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, entre au louvre, fuivi des féditieux. Il fait maffacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, & le maréchal de Champagne, au yeux du dauphin. Cependant les payfans s'attroupent de tous côtés ; & dans cette confufion ils fe jettent fur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des efclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs & trop farouches. Ils fe vengent par

Royaume bouleverfé.

1357.

mille ſupplices de leur baſſeſſe & de leurs miſères. Ils portent leur fureur juſqu'à faire rôtir un ſeigneur dans ſon château, & à contraindre ſa femme & ſes filles de manger la chair de leur époux & de leur père.

Dans ces convulſions de l'Etat, *Charles de Navarre* aſpire à la couronne. Le dauphin & lui ſe font une guerre, qui ne finit que par une paix ſimulée. La France eſt ainſi bouleverſée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* & le prince de Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire & des malheurs des vaincus ? Il ſemble que les Anglais redoutaſſent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fourniſſaient peu de ſecours ; & *Edouard* traitait de la rançon de ſon priſonnier, tandis que le *Prince noir* acceptait une trève.

Edouard III donne la paix, non par devotion.

1360.

Il paraît que de tous côtés on feſait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos hiſtoriens ont eu la ſimplicité d'aſſurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci & de Poitiers, s'étant avancé juſqu'à quelques lieues de Paris, fut ſaiſi tout-à-coup d'une ſi ſainte frayeur, à cauſe d'une grande pluie, qu'il ſe jeta à genoux, & qu'il fit vœu à la Ste Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs & du deſtin des Etats ; & ſi *Edouard III* fit un vœu à la Ste Vierge, ce vœu était aſſez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, & tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en ſouveraineté ſans

hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie & l'Anjou ſon ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

1360. *Edouard* cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, & ſes droits ſur la Normandie, la Touraine & l'Anjou. Il eſt vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus conſidérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; cependant ce qu'on cédait, était un quart de la France. *Jean* ſortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en otage ſon frère & deux de ſes fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant ſix cents mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuiſa, & ne put fournir la ſomme. On fut obligé de rappeler les Juifs, & de leur vendre le droit de vivre & de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour ſa maiſon en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté & ſes malheurs le privèrent de toute autorité, & le royaume de toute police.

Les ſoldats licenciés, & les payſans devenus guerriers, s'attroupèrent par-tout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs ſe fit nommer l'*ami de* DIEU *& l'ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, ſe fit reconnaître roi par ces brigands, & fit preſque autant de mal par ſes ravages que le véritable roi en avait produit par ſes malheurs. Enfin ce qui n'eſt pas moins étrange, c'eſt que le roi dans cette déſolation générale alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croiſades.

Jean, ne pouvant payer, retourne à Londres, & meurt.

Un roi de Chypre était venu folliciter cette entreprife contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne fongeait qu'à quitter fa patrie ; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le refte de fa rançon aux Anglais, il retourna fe mettre en otage à Londres à la place de fon frère & de fes enfans. Il y mourut, & fa rançon ne fut pas payée. On difait, pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-fix ans.

La Bretagne, qui avait été la caufe de cette guerre, fut abandonnée à fon fort. Le comte de *Blois* & le comte de *Montfort* fe difputèrent cette province. *Montfort*, forti de la prifon de Paris, & *Blois*, forti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray en bataille rangée. Les Anglais prévalurent 1364.
encore. Le comte de *Blois* fut tué.

Chevalerie en honneur dans ces temps horribles.

Ces temps de groffièreté, de féditions, de rapines & de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. Elle fervait de contre-poids à la férocité générale des mœurs ; nous en traiterons à part. L'honneur, la générofité, jointes à la galanterie, étaient fes principes. Le plus célèbre fait-d'armes dans la chevalerie eft le combat de trente bretons contre vingt anglais, fix bretons & quatre allemands, quand la comteffe de *Blois* au nom de fon mari, & la veuve de *Montfort* au nom de fon fils, fe fefaient la guerre en Bretagne. Le point d'honneur 1351.
fut le fujet de ce combat ; car il fut réfolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter,

on se brava, & *Beaumanoir*, qui était à la tête des Bretons pour la comtesse de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour savoir *qui avait la plus belle amie.* On combattit en champ clos. Il n'y eut des soixante combattans que cinq chevaliers de tués, un seul du côté des bretons, & quatre du côté des anglais. Tous ces faits-d'armes ne servaient à rien, & ne remédiaient pas surtout à l'indiscipline des armées, à une administration presque toute sauvage. Si les *Paul-Emile* & les *Scipions* avaient combattu en champ clos pour savoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs & les législateurs des nations.

Edouard après ses victoires & ses conquêtes ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de sa tendresse, il lui sacrifia ses intérêts & sa gloire, & perdit enfin tout le fruit de ses travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de son ordre de la jarretière; la grande table ronde, établie par lui à Vindsor, à laquelle se rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle sur lequel les romanciers imaginèrent toutes les histoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'institution fabuleuse au roi *Arthus*. Enfin *Edouard III* survécut à son bonheur & à sa gloire, & mourut entre les bras d'*Alix Perse* sa maîtresse, qui lui ferma les yeux en volant ses pierreries, & en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne sait qui mourut le plus misérablement, ou du vainqueur, ou du vaincu.

La table ronde.

1377.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V* son fils, justement surnommé *le sage*, réparait

les ruines de ſon pays par la patience & par les négociations. Nous verrons comment il chaſſa les Anglais de preſque toute la France. Mais tandis qu'il ſe préparait à cette grande entrepriſe, le *Prince noir*, vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Créci & de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables & plus inutiles.

CHAPITRE LXXVII.

Du Prince noir, du roi de Caſtille dom Pèdre le cruel, & du connétable du Gueſclin.

La Caſtille était preſqu'auſſi déſolée que la France. *Pierre* ou Dom *Pèdre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le repréſente comme un tigre altéré de ſang humain, & qui ſentait de la joie à le répandre. Un tel caractère eſt bien rarement dans la nature. Les hommes ſanguinaires ne le ſont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les ſévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté néceſſaire ; mais perſonne ne répand le ſang pour ſon plaiſir.

Pierre rendu cruel par des rebelles cruels

Il monta ſur le trône de Caſtille, étant encore mineur, & dans des circonſtances fâcheuſes. Son père *Alfonſe XI* avait eu ſept bâtards de ſa maîtreſſe *Eléonore de Guſman*. Ces ſept bâtards, puiſſamment établis, bravaient l'autorité de Dom *Pèdre ;* & leur mère, encore plus puiſſante qu'eux, inſultait à la

mère du roi. La Caſtille était partagée entre le parti de la reine-mère & celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans, qu'il lui fallut ſoutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, & accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de ſa mère. On peut le nommer juſque-là courageux & trop ſévère. Il
1351. épouſe *Blanche de Bourbon;* & la première nouvelle qu'il apprend de ſa femme, quand elle eſt arrivée à Valladolid, c'eſt qu'elle eſt amoureuſe du grand-maître de *St Jacques*, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je ſais que de telles intrigues ſont rarement prouvées, qu'un roi ſage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le roi fut excuſable, puiſqu'il y a encore une famille en Eſpagne qui ſe vante d'être iſſue de ce commerce. C'eſt celle des *Henriques*.

Sa femme coupable.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards, ennemis de ſon mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laiſſât dans un château, & ſe conſolât dans d'autres amours?

Dom *Pèdre* eut à la fois à combattre & les Arragonais & ſes frères rebelles. Il fut encore vainqueur, & rendit ſa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère. Ses proches, qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ſes reſſentimens. Enfin ce grand-maître de *St Jacques* fut tué par ſes ordres. C'eſt ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait aſſaſſiné ſon connétable & quatre ſeigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon*.

Dans ces troubles, la femme de Dom *Pèdre* mourut. Elle avait été coupable, il fallait bien qu'on dît qu'elle mourut empoisonnée. Mais, encore une fois, on ne doit point intenter cette accusation de poison sans preuve.

Du Guesclin à la tête des brigands.

C'était sans doute l'intérêt des ennemis de Dom *Pèdre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoisonné sa femme. *Henri de Transtamare*, l'un de ces sept bâtards, qui avait d'ailleurs son frère & sa mère à venger, & surtout ses intérêts à soutenir, profita de la conjoncture. La France était infestée par des brigands réunis, nommés *Malandrins ;* ils fesaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Transtamare* négocia avec le roi de France *Charles V* pour délivrer la France de ces brigands, & les avoir à son service. L'Arragonais, toujours ennemi du Castillan, promit de livrer passage. *Bertrand du Guesclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à se signaler & à s'enrichir par les armes, engagea les Malandrins à le reconnaître pour chef, & à le suivre en Castille. On a regardé cette entreprise de *Bertrand du Guesclin* comme une action sainte, & qu'il fesait, dit-il, pour le bien de son ame. Cette action sainte consistait à conduire des brigands au secours d'un rebelle contre un roi cruel, mais légitime.

On sait qu'en passant près d'Avignon, *du Guesclin*, manquant d'argent pour payer ses troupes, rançonna le pape & sa cour. Cette extorsion était nécessaire; mais je n'ose prononcer le nom qu'on lui donnerait si elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait passer pour une armée.

1366. Le bâtard *Henri*, secondé de ces troupes grossies dans leur marche, & appuyé de l'Arragon, commença par se faire déclarer roi dans Burgos. Dom *Pèdre*, attaqué ainsi par les Français, eut recours au *Prince noir* leur vainqueur. Ce prince était souverain de la Guienne; le roi son père la lui avait cédée pour prix de ses actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le succès des armes françaises en Espagne, & prendre par intérêt & par honneur le parti le plus juste. Il marcha en Espagne avec ses Gascons & quelques anglais. Bientôt, sur les bords de l'Ebre & près du village du Navarette, Dom *Pèdre* & le *Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Transtamare* & *du Guesclin*, donnèrent la sanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuse au *Prince noir* que celle de Créci & de Poitiers, parce qu'elle fut plus disputée. Sa victoire fut complète; il prit *Bertrand du Guesclin* & le maréchal d'*Andrehen*, qui ne se rendirent qu'à lui. *Henri de Transtamare* fut obligé de fuir en Arragon, & le *Prince noir* rétablit Dom *Pèdre* sur le trône. Ce roi traita plusieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les Etats autorisent du nom de justice. Dom *Pèdre* usait dans toute son étendue du malheu-
1368. reux droit de se venger. Le *Prince noir*, qui avait eu la gloire de la rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ses cruautés. Il est après *Alfred* celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Du Guesclin, un bâtard & une armée de voleurs contre *Pierre*.

Quand celui qui soutenait Dom *Pèdre* se fut retiré, & que *Bertrand du Guesclin* se fut racheté, alors le bâtard *Transtamare* réveilla le parti des

mécontens, & *Bertrand du Guefclin*, que le roi *Charles V* employait fecrètement, leva de nouvelles troupes.

Tranflamare avait pour lui l'Arragon, les révoltes de Caftille & les fecours de la France. Dom *Pèdre* avait la meilleure partie des Caftillans, le Portugal, & enfin les mufulmans d'Efpagne : ce nouveau fecours le rendit plus odieux, & le défendit mal. *Tranflamare* & *du Guefclin*, n'ayant plus à combattre le génie & l'afcendant du *Prince noir*, vainquirent enfin Dom *Pèdre* auprès de Tolède. Retiré & affiégé dans un château après fa défaite, il eft pris, en voulant s'échapper, par un gentilhomme français qu'on appelait *le bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y apperçoit eft le comte de *Tranflamare*. On dit que, tranfporté de fureur, il fe jeta, quoique défarmé, fur fon frère; ce qui eft vrai, c'eft que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Le bâtard tue fon frere, roi légitime.

1368.

Ainfi périt Dom *Pèdre* à l'âge de trente-quatre ans, & avec lui s'éteignit la race de Caftille. Son ennemi, fon frère, fon affaffin, parvint à la couronne fans autre droit que celui du meurtre : c'eft de lui que font defcendus les rois de Caftille, qui ont régné en Efpagne jufqu'à *Jeanne*, qui fit paffer ce fceptre dans la maifon d'*Autriche*, par fon mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.

CHAPITRE LXXVIII.

De la France & de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du prince noir, détrôné.

LA dextérité de *Charles V* ſauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs, *Edouard III* & le *Prince noir*, lui tint lieu de juſtice. Il profita de la vieilleſſe du père & de la maladie du fils attaqué de l'hydropiſie. Il fut d'abord ſemer la diviſion entre ce prince ſouverain de Guienne & ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du payement de la rançon de ſon père ſur des prétextes plauſibles; s'attacher le nouveau roi de Caſtille, & même ce roi de Navarre, *Charles*, ſurnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau roi d'Ecoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; rémettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures, & réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait paſſé la mer & gagné des batailles.

Politique du roi *Charles V*.

Quand il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes &

l'événement ne les juſtifiaient. Il envoie un chevalier & un juge de Toulouſe citer le *Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, & à venir rendre compte de ſa conduite. C'était agir en juge ſouverain avec le vainqueur de ſon père & de ſon grand-père, qui poſſédait la Guienne & les lieux circonvoiſins en ſouveraineté abſolue par le droit de conquête & par un traité ſolemnel. Non-ſeulement on le cite comme un ſujet, mais on fait rendre un arrêt du parlement de Paris, par lequel on confiſque la Guienne, & tout ce qui appartient en France à la maiſon d'*Angleterre*. L'uſage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, & on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre. 1369. 1370.

La valeur & l'habileté de *Bertrand du Gueſclin*, devenu connétable de France ; & ſurtout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, anoblirent l'irrégularité de ces procédés, & firent voir que dans les affaires publiques, *où eſt le profit, là eſt la gloire;* comme diſait *Louis XI.*

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles ſecours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Gueſclin*, ſans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci & de Poitiers, fit une campagne entièrement ſemblable à celle qui dans les derniers temps a fait paſſer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine & dans l'Anjou ſur les quartiers des troupes anglaiſes, les défit toutes les unes après 1370.

les autres, & prit de sa main leur général *Grandson.* Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance de la France. Les villes se rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encore pour *Charles V.* Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trèves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux succès.

1378. Puissance du roi *Charles V.*

Charles, qui vingt ans auparavant n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées & une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III* l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais & quelques forteresses.

1380. Cérémonie singulière.

Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Guesclin.* On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, & le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, & qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importans, mais ils sont connaître l'esprit de chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. *Charles* suivit bientôt *du Guesclin.* On le

fait encore mourir d'un poiſon lent, qui lui avait 1380.
été donné il y avait plus de dix années, & qui le *Charles V*
conſuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme non empoiſonné.
s'il y avait dans la nature des alimens qui puſſent donner la mort au bout d'un certain temps. Il eſt bien vrai qu'un poiſon qui n'a pu donner une mort prompte laiſſe une langueur dans le corps, ainſi que toute maladie violente; mais il n'eſt point vrai qu'il faſſe de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poiſon qui tua *Charles V* était une mauvaiſe conſtitution.

Perſonne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, & que cette ordonnance ſage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregiſtrée dans un lit de juſtice. Il avait voulu 1374.
déraciner l'ancien abus des guerres particulières des ſeigneurs, abus qui paſſait pour une loi de l'Etat. Elles furent défendues ſous ſon règne, quand il fut le maître. Il interdit même juſqu'au port d'armes; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impoſſible.

On fait monter les tréſors qu'il amaſſa juſqu'à Tréſor de *Charles V.*
la ſomme de dix-ſept millions de livres de ſon temps. La livre monnaie d'argent équivalait alors à environ 8 livres actuelles & $\frac{1}{2}$, & la livre monnaie d'or à 12 livres & demie. (*x*) Il eſt certain qu'il avait accumulé, & que tout le fruit de ſon économie fut ravi & diſſipé par ſon frère le duc d'*Anjou*,

(*x*) Voyez ci-deſſus note 8. En général, nous entendons toujours par livre numeraire la livre numeraire, monnaie d'argent.

dans sa malheureuse expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III* vainqueur de la France, & après celle de *Charles V* son restaurateur, on vit bien que la supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent.

Le fils du *Prince noir*, *Richard II*, succéda à son grand-père *Edouard III* à l'âge d'onze ans; & quelque temps après *Charles VI* fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuses, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel esprit de vertige & de fureur avait saisi en France les habitans de la campagne du temps du roi *Jean*, & comme ils vengèrent leur avilissement & leur misère sur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppresseurs.

1381. La même furie saisit les Anglais. On vit renouveler

Guerre des pauvres contre les riches.

la guerre que Rome eut autrefois contre les esclaves. Un couvreur de tuiles & un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des rois & des parlemens peuvent en faire. Ils assemblent les peuples de trois provinces, & leur persuadent aisément que les riches avaient joui assez long-temps de la terre, & qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, & font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéri & au grand trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit pas la mort des chefs & par la dispersion des révoltés. Mais de telles tempêtes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On

était

était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois & l'autorité des parlemens. *Richard II*, à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, & les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres Etats les guerres civiles sont fatales aux conjurés ; mais en Angleterre elles le sont aux rois. *Richard*, après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre*, petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis long-temps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours ; la nation se déclara pour lui. *Richard II* demanda seulement qu'on lui laissât la vie & une pension pour subsister.

Un parlement lui fait son procès, comme il l'avait fait à *Edouard II*. Les accusations juridiquement portées contre lui ont été conservées : un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, & qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, & comme coupable de trahison. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

1399. *Richard II* déposé juridiquement.

Ainsi le même siècle vit déposer solemnellement

Quatre souverains jugés & condamnés. deux rois d'Angleterre, *Edouard II* & *Richard II*, l'empereur *Venceslas* & le pape *Jean XXIII*, tous quatre jugés & condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé son roi, décerna que si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur,
1400. huit scélérats allèrent assassiner le roi dans sa prison. Il défendit sa vie mieux qu'il n'avait défendu son trône; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers; il en tua quatre avant de succomber. Le duc de *Lancastre* régna cependant sous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ses voisins; mais son fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée en France depuis *Charlemagne*.

CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.

Tout le fruit de la sagesse de *Charles V* perdu. UNE partie des soins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France fut précisément ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, & les impôts qu'il avait mis, révoltèrent sa nation. On remarque que ce prince dépensait pour toute sa maison quinze cents marcs d'or par an, environ 1,200,000 de nos livres. Ses frères,

régens du royaume, en dépensaient sept mille ou 5, 600, 000 pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui malgré cette dissipation manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le trésor de son pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes se soulevèrent; les mêmes fureurs qui ont depuis désolé Paris, du temps de la fronde, dans la jeunesse de *Louis XIV*, parurent sous *Charles VI*. Les punitions publiques & secrètes furent aussi cruelles que le soulèvement avait été orageux. Le grand schisme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le désordre. Les papes d'Avignon reconnus en France achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguisée en religion peut inventer. On espérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

Il avait vengé en personne le comte de Flandre, 1384.
son vassal, des Flamands rébelles, toujours soutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée sous *Richard II*. On équipa même plus de douze cents vaisseaux pour faire une descente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable; *St Louis* en eut davantage : il est vrai que ce n'était que des vaisseaux de transport ; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui,

& qu'on n'était pas sans industrie. La jalousie, qui divisait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne servit qu'à faire voir quelle ressource aurait eu la France sous un bon gouvernement, puisque malgré les trésors que le duc d'*Anjou* avait emportés pour sa malheureuse expédition de Naples, on pouvait faire de si grandes entreprises.

Charles VI tombe en frénésie. Enfin on respirait, lorsque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à se plaindre, fut attaqué d'une frénésie horrible. Cette maladie commença par des assoupissemens, suivis d'aliénation d'esprit, & enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans son premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, jusqu'à ce qu'épuisé de ces mouvemens convulsifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Cru ensorcelé. Je ne m'étonne point que toute la France le crut empoisonné & ensorcelé. Nous avons été témoins dans notre siècle, tout éclairé qu'il est, de préjugés populaires aussi injustes. Son frère, le duc d'*Orléans*, avait épousé *Valentine de Milan*. On accuse *Valentine* de cet accident. Ce qui prouve seulement que les Français alors fort grossiers pensaient que les Italiens en savaient plus qu'eux.

Le soupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la rusticité de ce temps. On fit à la cour une mascarade dans laquelle le roi, déguisé en satyre, traînait quatre autres satyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix résine, à laquelle on avait attaché des étoupes.

1393. Le duc d'*Orléans* eut le malheur d'approcher un

flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre feigneurs furent brûlés, & à peine put-on fauver la vie au roi par la préfence d'efprit de fa tante la ducheffe de Berri, qui l'enveloppa dans fon manteau. Cet accident hâta une de fes rechutes. On eût pu le guérir peut- 1393.
être par des faignées, par des bains, & par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. (15) Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les fréquentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois fa raifon. S'il eût été malade fans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raifon qui refta au roi fut plus fatal que fes accès. On n'affembla point les états, on ne régla rien; le roi reftait roi, & confiait fon autorité méprifée & fa tutelle tantôt à fon frère, tantôt à fes oncles le duc de *Bourgogne* & le duc de *Berri*. C'était un furcroît d'infortune pour l'Etat, que ces princes euffent de puiffans apanages. Paris devint néceffairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt fourde, tantôt déclarée. Tout était faction, tout jufqu'à l'univerfité fe mêlait du gouvernement.

Un forcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

Perfonne n'ignore que *Jean*, duc de Bourgogne, 1407.
fit affaffiner fon coufin le duc d'*Orléans* frère du

Duc d'*Orléans* affaffiné.

(15) Après ce magicien, on vit des moines Auguftins, des confréries de forciers fe préfenter pour guerir le roi. Plufieurs de ces miférables furent condamnés au feu, ce qui etait abfurde & cruel: car en admettant les principes de la fuperftition de ces temps-là, puifque ces pauvres gens manquaient leur coup, il était bien clair qu'ils pouvaient être des fripons ou des fous, mais qu'à coup fur ils n'étaient pas des magiciens.

roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était ni affez maître de fon efprit, ni affez puiffant pour faire juftice du coupable. Le duc de *Bourgogne* daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Enfuite il vint à la cour faire trophée de fon crime. Il affembla tout ce qu'il y avait de princes & de grands;
1408. & en leur préfence le docteur *Jean Petit* non-feulement juftifia la mort du duc d'*Orléans*, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda fur l'exemple de tous les affaffinats dont il eft parlé dans les livres hiftoriques de l'écriture. Il ofait faire un dogme de ce qui n'eft écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un affaffinat rapporté dans l'écriture eft auffi déteftable que s'il fe trouvait dans les hiftoires des Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Conftance, & n'a pas moins été renouvelée depuis.

Un docteur juftifie l'affaffinat.

C'eft vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laiffa perdre Gènes qui s'était mife fous la protection de la France. Les Français y furent maffacrés comme en Sicile. L'élite de la nobleffe qui
1410. avait couru fe fignaler en Hongrie contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureufe que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de chofe en comparaifon de ceux de l'Etat.

Factions à Paris, ville déjà confidérable.

La femme du roi, *Ifabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris, le duc de *Bourgogne* avait le fien; celui des enfans du duc d'*Orléans* était puiffant.

Le roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, & comme il était le premier mobile du royaume, c'eſt que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'Etat dont il portait le nom la Flandre & l'Artois, mettait toute ſon ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait celle des *Bourguignons;* celle d'*Orléans* était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'*Orléans*, fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Celle des deux qui dominait feſait tour-à-tour conduire au gibet, aſſaſſiner, brûler ceux de la faction contraire. Perſonne ne pouvait s'aſſurer d'un jour de vie. On ſe battait dans les rues, dans les égliſes, dans les maiſons, à la campagne. (16)

(16) Ce ſiècle d'horreur a cependant produit un magiſtrat dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conſcience & à leur raiſon, & non aux opinions de leur ſiècle. C'eſt de *Jean Juvenel des Urſins* que nous parlons. Ne ſans fortune, il fut d'abord avocat; (car, ſoit qu'il deſcendît reellement des *Urſins* d'Italie, ſoit que cette origine fût une fable dont on a flatté depuis la vanite de ſes enfans, il eſt certain qu'il ſubſiſta long-temps de cette profeſſion) ſa reputation de probité & de courage lui fit donner par *Charles VI*, alors gouverné par des miniſtres vertueux, la place de prévôt des marchands, long-temps ſupprimee & qu'on crut devoir retablir. A peine revêtu de cette charge, il voit que des moulins, conſtruits par les ſeigneurs ſur les rivières de Marne & de Seine, gênent la navigation; la puiſſance de ces ſeigneurs, leur crédit dans le parlement, ne l'arrêtent point; il ſollicite un arrêt, qui ordonne la deſtruction des moulins & le rembourſement de leur valeur au denier dix; il l'obtient, parce qu'on eſpère faire naitre des obſtacles à l'exécution. Mais la nuit même tous les moulins ſont abattus, & la ſubſiſtance du peuple aſſurée. Pendant la première attaque de folie de *Charles VI*, les princes s'emparèrent du gouvernement; on perſecuta les miniſtres. On ôta l'épée de connétable à *Cliſſon; Nogent* & *la Rivière* furent empriſonnés, *Juvenel* prit leur defenſe & les ſauva. Le duc de Bourgogne, *Philippe*, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le fort des

Henri V descend en France.

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, & ce que les traités lui avaient donné. *Henri V*, prince

gens en place disgraciés, comme l'exil il y a quelque temps, & maintenant l'oubli. On suborne des témoins contre lui; *Juvenel* était cher au peuple. Un cabaretier qui avait surpris le cahier des informations, (car c'était au cabaret que se traitaient les intrigues du gouvernement) s'expose à tout pour l'avertir; *Juvenel* instruit ne laisse pas le temps d'accomplir le projet, se presente hardiment aux princes, & réduit ses adversaires au silence. Echappé de ce danger, il conserve tout son courage; attaché au roi & à l'Etat, au milieu des factions des Orléanais & des Bourguignons, il ose reprocher au duc d'Orléans ses dissipations, sa légèreté & ses debauches, & lui en prédire les suites. Il reproche avec la même franchise au duc de *Bourgogne* ses liaisons avec des scelérats, & son obstination à tirer vanité de l'assassinat du duc d'*Orléans*.

En 1410 il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. *Juvenel* soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y presider, & après l'avoir consulté, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées supérieures à son siècle.

Le duc de *Lorraine* avait fait abattre les armes de France placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna par contumace à la confiscation de ces terres & au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de *Bourgogne*, alors tout-puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la nécessité de maintenir son arrêt. *Juvenel* arrive avec la députation au palais du roi, à l'instant même où le duc de *Bourgogne* allait lui presenter le duc de *Lorraine*. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de *Bourgogne*, indigné de se voir arrêté par l'activité & le courage de *Juvenel : Jean Juvenel*, lui dit-il, *ce n'est pas ainsi qu'on agit. Si fait*, *Monseigneur*, dit *Jean Juvenel ;* & il ajouta : *Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent à moi*, *& que les autres restent avec M. de Lorraine.* Le duc étonné quitta la main du duc de *Lorraine*, se joint à *Jouvenel ;* & le duc de *Lorraine* est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de *Popilius*.

Après l'assassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne*, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des *Armagnacs* qui n'avaient pu s'échapper; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, *Louis*, gendre du duc de *Bourgogne*, étaient prisonniers & exposés à l'insolence des satellites Bourguignons. *Juvenel* ose concevoir seul l'idée & de les délivrer de sauver l'Etat. Il était aimé du peuple,

rempli de prudence & de courage, négocie & arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, & s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion

& surtout de celui de son quartier. Il fait à la fois relever leur courage, exciter leur zele & le contenir; & cette revolution faite par le peuple s'execute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après il sauve le roi, que le duc de *Bourgogne* voulait enlever, sous prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolte, de princes, de grands accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition & par la haine, un seul homme rétablit la paix, & tout lui obéit sans qu'il ait d'autre force que celle que donne la vertu.

Le dauphin, *Louis*, fut à la tête des affaires, & *Juvenel* devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de *Bourgogne*, à qui *Juvenel* avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé, depuis Compiègne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siége de cette ville; & le duc de *Bourgogne*, battu en voulant la secourir, demanda la paix en consentant de remettre Arras. *Juvenel* fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordes par ce prince, il refusa de les sceller, & perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de *Bourgogne*, *Juvenel* était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de *Bourgogne*, qui lui devait la vie, l'eût epargné. Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur & de férocité, & il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper. Mais *Juvenel* avait également sauvé *Debar*, l'un des généraux du duc de *Bourgogne*, le même qui avec *Chatelus* & *l'Isle Adam* s'etaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions & leurs cruautés. *Debar* avertit *Juvenel* de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompenses dans ses enfans. L'un fut chancelier; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme & moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte; les deux dernières héritières se sont alliees dans les maisons de *Harville* & de *St Chamans du Pesché*.

réunit cependant contre l'anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes & quelques arbalètriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval ; les communes marchent sous leurs bannières. Le connetable d'*Albret* se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III* arrivait à *Henri V;* mais la prin-
1415. cipale ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt,
Batailles
perdues. qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent aussi tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils se servaient avec force & avec adresse, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons ni fusils ; & c'est une nouvelle raison de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs sont une arme plus formidable : j'en ai vu qui portaient plus loin que les fusils ; on peut s'en servir plus vîte & plus long-temps : cependant ils sont devenus entièrement hors d'usage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci & à Poitiers ; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une chose qui est horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on se battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les prisonniers qu'on avait faits. On les passa au fil de l'épée ; & après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laissa la vie. Sept princes de France périrent dans cette

journée avec le connétable. Cinq princes furent pris ; plus de dix mille français restèrent sur le champ de bataille.

Il semble qu'après une victoire si entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris, & à subjuguer un royaume divisé, épuisé, qui n'était qu'une vaste ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il est constant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, & qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produisit aux victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repasser en Angleterre pour amasser de l'argent & de nouvelles troupes.

L'esprit de vertige, qui troublait les Français au moins autant que leur roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts ; le troisième, qui fut depuis le roi *Charles VII*, âgé alors de seize ans, tâchait déjà de ramasser les débris de ce grand naufrage. La reine sa mère avait arraché de son mari des lettres patentes qui lui laissaient les rênes du royaume. Elle avait à la fois la passion de s'enrichir, de gouverner & d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'Etat & à son mari était en dépôt en plusieurs endroits, & surtout dans les églises. Le dauphin & les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces trésors, s'en servirent dans le pressant besoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de son fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un soir, en rentrant chez la reine, il trouva le seigneur de *Boisbourdon* qui en revenait ; il le fait prendre sur le champ. On lui donne la question, & cousu dans

1415. Reine-mère coupable, punie, & qui se venge.

un ſac on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine priſonnière à Blois, de là à Tours, ſans qu'elle puiſſe voir ſon mari. Ce fut cet accident, & non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France ſur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le ſecours du duc de *Bourgogne*. Ce prince ſaiſit cette occaſion d'établir ſon autorité ſur de nouveaux déſaſtres.

1418. Il enlève la reine à Tours, ravage tout ſur ſon paſſage, & conclut enfin ſa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* aſſemble enfin vingt-cinq mille hommes, & débarque une ſeconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* eſt aux portes de cette ville, dans laquelle un roi inſenſé eſt en proie à toutes les ſéditions. La faction du duc de *Bourgogne* y maſſacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims & de Tours, cinq évêques, l'abbé de S[t] Denis, & quarante magiſtrats. La reine & le duc de *Bourgogne* font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, & *Henri V* eſt déjà maître de toute la

1418. Normandie. Le parti qui tenait pour le roi, la reine, le duc de *Bourgogne*, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois ; & la fourberie eſt égale de tous côtés.

1419. Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tanneguy du Châtel*, ménage enfin cette funeſte entrevue avec le duc de *Bourgogne* ſur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tanneguy du Châtel* y aſſaſſine le duc de *Bourgogne* aux yeux

Le dauphin aſſaſſine le duc de Bourgogne.

du dauphin. Ainsi le meurtre du duc d'*Orléans* est vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'assassinat était joint à la violation de la foi publique. (17)

(17) Peu de jours avant l'assassinat du duc d'*Orleans*, le duc de *Bourgogne* & lui avaient communié de la même hostie sur laquelle ils s'étaient jurés une amitié éternelle.

La mort de ce duc de *Bourgogne Jean* fut-elle l'effet d'une trahison ou du hasard ?

Nous croyons la seconde opinion plus vraisemblable, & voici nos raisons :

Charles VII a été un prince faible ; mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de *Bourgogne* s'était souillé de toutes les espèces de crimes.

Il est donc plus naturel de soupçonner le duc d'avoir voulu se saisir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'assassiner.

Charles nia que le meurtre du duc de *Bourgogne* fût prémédité. *Tanneguy du Châtel* fit faire la même declaration sur sa foi de chevalier au fils & à la veuve du duc de *Bourgogne*. Il s'offrit à le maintenir par les armes contre deux chevaliers, & personne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs declarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de *Bourgogne*, aucun n'osa entreprendre de le venger ; & il est bien vraisemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après l'idée superstitieuse qui sesait croire que DIEU accordait la victoire à la cause de la vérité.

Le duc de *Bourgogne* avait cependant avoué hautement l'assassinat du duc d'*Orléans* ; il avait fait soutenir, par le cordelier *Jean Petit*, que c'était une bonne action.

Pourquoi, si le dauphin eût vengé ce crime par un crime semblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de *Bourgogne* suivant ses propres principes. *Tanneguy du Châtel* était un homme d'une grande générosité. *Charles VII* fut obligé de le sacrifier au connétable de *Richemond*. *Tanneguy* se retira dans la ville d'Avignon sans se plaindre ; après avoir même exhorté le roi à faire à ses depens cette réconciliation nécessaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un assassinat ; mais il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour disculper le dauphin. Attaché au duc d'*Orleans*, assassiné par *Jean de Bourgogne*, il eût declaré qu'il avait vengé son ami.

On a prétendu que *Tanneguy* s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce

On ferait presque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ses

fait ne regarde pas *du Châtel*, ou elle n'est digne d'aucune créance. *Tanneguy du Châtel* qui avait, en 1404, fait une descente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de son frère qui, la même année, en repoussant les Anglais qui etaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur general de sa main, peut-il être designé, vers 1420, comme un *bâtard n'agueres varlet de cuisine & de chevaux à Paris* ?

On a compte la dame de *Gyac*, maitresse du duc de *Bourgogne*, parmi les complices; parce qu'après la mort du duc, elle se retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la duchesse. Cette accusation n'est-elle pas absurde? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dedommager de ce qu'il lui fesait perdre?

La dame de *Gyac* avait conseille au duc de *Bourgogne* d'accepter la conférence de Montereau; c'en etait assez pour que la duchesse la crût coupable: mais cela ne prouve rien contre elle.

On a instruit une espece de proces contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maison du duc de *Bourgogne*: qui a-t-on entendu?

1°. Trois des dix seigneurs qui l'ont accompagne; & de ces trois, deux disent ne pas savoir comment la chose s'est passée. Un seul dit avoir vu frapper le duc par *du Châtel*; mais aucun des trois ne parle des circonstances qui ont pu occasionner le tumulte.

2°. *Seguinat*, secretaire du duc, long temps retenu à Bourges par le dauphin comme prisonnier; il etait entre dans les barrières: son recit est très-detaille, & il est le seul qui charge le dauphin.

3°. Deux ecuyers du sire de *Noailles* de la maison de *Foix*; ces écuyers n'ont rien vu, mais ils deposent ce qu'ils ont entendu dire au sire de *Noailles*, qui, blesse en même temps que le duc, mourut trois jours apres. Cette deposition n'est pas faite comme les autres, devant une espèce de tribunal; c'est une simple declaration pardevant notaire; declaration écrite en latin, tandis que les autres sont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas ete dictee par les deux ecuyers. Pourquoi, au lieu de ces discours tenus à ses écuyers, n'a-t-on pas son testament de mort? S'il existe, est-il conforme à la declaration des deux ecuyers?

Le dauphin & le duc devaient être accompagnés chacun de dix personnes; le dauphin etait faible, peu accoutumé aux armes; le duc de *Bourgogne* était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe sans armes. Ce serait la première fois que dans un assassinat premedite on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc *Philippe* voulait faire perir sur un echafaud les meurtriers de son père; le roi d'Angleterre *Henri V* avait entre ses mains *Barbasan* & *Tanneguy*

mesures pour en soutenir les suites. *Philippe le bon*, nouveau duc de Bourgogne, successeur de son père, devint un ennemi nécessaire du dauphin par devoir

du Châtel, les deux hommes que la faction bourguignone haïssait le plus ; jamais il ne voulut consentir à les livrer au duc, & il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de *Bourgogne* fussent exceptés de toute capitulation. *Henri V* était fourbe & feroce ; il avait besoin du duc de *Bourgogne* ; il fallait donc que lui & les Anglais qui l'accompagnaient fussent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

Charles, duc de *Bourbon*, gendre du duc, était avec lui ; il suivit le dauphin, & combattit pour lui dans la même année en Languedoc, où il prit Beziers. Est-il vraisemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il eût vu le dauphin faire assassiner son beau-père sous ses yeux ?

Les partisans du dauphin ont prétendu que le duc de *Bourgogne* ayant proposé au dauphin de venir vers son père, & que le dauphin l'ayant refusé, après quelques discours le sire de *Noailles* saisit le dauphin, & mit la main sur son epée ; qu'alors *Tanneguy* emporta le dauphiu dans ses bras, & lui sauva une seconde fois la liberté & la vie ; (car ce fut lui qui, lorsque le duc de *Bourgogne* entra dans Paris & fit le massacre des *Armagnacs*, prit le dauphin dans son lit & l'emporta sur son cheval à Vincennes) que les autres suivans du dauphin se retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de *Bourgogne* & le sire de *Noailles*. Ce récit est beaucoup plus vraisemblable que ceux de la faction bourguignone.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de *Bourgogne*, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domestique du duc d'*Orleans*, se vantait d'avoir coupé la main du duc *Jean*, comme il avait coupé celle de son maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le sire de *Noailles*, parce qu'il lui avait vu tirer à demi son épée. Voyez l'histoire de *Charles VI*, par *Juvenel des Ursins*.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin & *Tanneguy du Châtel* comme absolument innocens, non-seulement de l'assassinat premédité, mais même du meurtre du duc *Jean* ; qu'il n'y eut rien de premédité dans cet assassinat, qui n'eut pour cause que l'imprudente trahison du duc de *Bourgogne*, qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre, & la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'*Orleans*, qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Nos historiens ont presque tous accusé le dauphiu & *du Châtel*, parce que, si on en excepte *Juvenel des Ursins*, tous les historiens du temps étaient ou sujets ou partisans de la maison de *Bourgogne*.

Voyez dans les *Essais historiques sur Paris*, par M. *de Saint-Foix*, une dissertation très-intéressante sur ce point de notre histoire.

& par politique. La reine ſa mère outragée devint une marâtre implacable ; & le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, diſait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Iſabelle de Bavière*

1420. & le nouveau duc *Philippe* conclurent à Troyes une paix plus funeſte que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour épouſe au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Le dauphin déshérité.

Il fut ſtipulé dès-lors même que *Henri V* ſerait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reſte de la vie malheureuſe du roi de France devenu entièrement imbécille. Enfin, le contrat portait qu'on pourſuivrait ſans relâche celui qui ſe diſait dauphin de France. *Iſabelle de Bavière* conduiſit ſon malheureux mari & ſa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paiſiblement, & y régna ſans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ſes domeſtiques à l'hôtel de St Paul, & que la reine *Iſabelle de Bavière* commençait déjà à ſe repentir.

1420. Condamné au parlement.

Philippe, duc de Bourgogne, fit demander ſolemnellement juſtice du meurtre de ſon père aux deux rois, à l'hôtel de St Paul, dans une aſſemblée de tout ce qui reſtait de grands. Le procureur général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'univerſité nommé *Jean Larcher*, accuſent le dauphin. Le premier préſident du parlement de Paris & quelques députés de ſon corps aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'avocat général *Marigny* prend des concluſions contre l'héritier & le défenſeur de la couronne, comme

s'il

s'il parlait contre un assassin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui servait du temps de *St Louis* à recevoir les redevances en nature des vassaux de la tour du louvre, & qui resta depuis comme une marque de jurisdiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le président *Hénaut*, qui n'avait pas le courage du président *de Thou*, a voulu déguiser ce fait ; il n'est que trop avéré. (*y*)

C'était une de ces questions délicates & difficiles à résoudre, de savoir par qui le dauphin devait être jugé, si on pouvait détruire la loi salique, si le meurtre du duc d'*Orléans* n'ayant point été vengé, l'assassinat du meurtrier devait l'être. On a vu longtemps après en Espagne *Philippe II* faire périr son fils. *Cosme I*, duc de Florence, tua l'un de ses enfans qui avait assassiné l'autre. Ce fait est très-vrai ; on a contesté très-mal à propos à *Varillas* cette aventure ; le président *de Thou* fait assez entendre qu'il en fut informé sur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner son fils à la mort ; exemples affreux, dans lesquels il ne s'agissait pas de donner l'héritage du fils à un étranger !

Le roi d'Angleterre règne en France.

Voilà donc la loi salique abolie, l'héritier du trône déshérité & proscrit, le gendre régnant paisiblement, & enlevant l'héritage de son beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume*, prince d'Orange, étranger, déposséder le père de sa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, si les

(*y*) L'archevêque de Reims, *des Ursins*, l'avoue dans son histoire. Voyez le chapitre 85 de l'histoire du parlement de Paris.

fucceffeurs de *Henri V* avaient foutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un feul hiftorien qui ne trouvât leur caufe jufte? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorrhoïdes, en punition de s'être affis fur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles fur bulles? n'auraient-ils pas été les oints du Seigneur? La loi falique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère? Que de bénédictins auraient préfenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplomes contre cette loi falique! que de beaux efprits l'euffent tournée en ridicule! que de prédicateurs euffent élevé jufqu'au ciel *Henri V*, vengeur de l'affaffinat, & libérateur de la France!

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraiffait qu'un exilé. *Henri V*, roi de France & d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux fubfides & de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de fa liberté, que fon roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; & après s'être épuifée pour affermir fon roi dans Paris, elle eût été réduite en fervitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, & que fon roi aurait eues dans fa main.

Le roi d'Angleterre à St Denis.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréfors & des armées; il était jeune encore. Tout fefait croire que le trône de France paffait pour toujours à la maifon de *Lancaftre*. La deftinée renverfa tant de profpérités & d'efpérances. *Henri V* fut attaqué d'une fiftule.

On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de ſon ſiècle cauſa ſa mort. Il expira au château 1422.
de Vincennes à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut expoſé à S[t] Denis, comme celui d'un roi de France, & enſuite porté à Veſtminſter parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI, à qui on avait encore laiſſé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après ſa triſte vie, après avoir paſſé trente années dans des rechutes continuelles de frénéſie. Il mourut le plus malheureux 1422.
des rois, & le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc *de Betford*, fut le ſeul qui aſſiſta à ſes funérailles. On n'y vit aucun ſeigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre. Et le duc *de Bourgogne* ne voulait pas céder le pas au duc *de Betford* : il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré régent de France, & on proclama roi à Paris & à Londres *Henri VI* fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même juſqu'à Londres des députés pour prêter ſerment de fidelité à cet enfant.

CHAPITRE LXXX.

De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle & de Jacques Cœur.

CE débordement de l'Angleterre en France fut enfin ſemblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de *Louis VIII;* mais il fut plus long & plus

orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied à pied ſon royaume. Il avait à combattre le régent *Betford*, auſſi abſolu que *Henri V*, & le duc de *Bourgogne* devenu l'un des plus puiſſans princes de l'Europe, par l'union du Hainaut, du Brabant & de la Hollande à ſes domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui auſſi dangereux que ſes ennemis. La plupart abuſaient de ſes malheurs, au point que le comte *de Richemont* ſon connétable, frère du duc *de Bretagne*, fit étrangler deux de ſes favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la néceſſité où il fut de faire valoir dans les pays de ſon obéiſſance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres, à la fin du règne de *Charles V*, à moins de $\frac{15}{100}$ de ces mêmes livres actuelles; en ſorte qu'elle ne déſignait alors qu'un 50e de la valeur qu'elle avait déſignée peu d'années auparavant.

Qu'était la pucelle d'Orleans.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerrière & d'inſpirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune ſervante d'hôtellerie, *robuſte, montant chevaux à poil*, comme dit *Monſtrelet, & feſant autres apertiſes que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire.* On la fit paſſer pour une bergère de dix-huit ans. Il eſt cependant avéré, par ſa propre confeſſion, qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage & aſſez d'eſprit

pour ſe charger de cette entrepriſe, qui devint héroïque. On la mena devant le roi à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, & par une partie des docteurs de l'univerſité, & quelques conſeillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inſpirée; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles pour entrer dans cet artifice: le vulgaire le crut, & ce fut aſſez.

Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, 1429.
la ſeule reſſource de *Charles*; & étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de DIEU, & leur inſpire ce courage d'enthouſiaſme, qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête & délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le ſera ſacrer dans Reims, & accomplit ſa promeſſe l'épée à la main. Elle aſſiſta au ſacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

Ces victoires rapides d'une fille, les apparences 1429.
d'un miracle, le ſacre du roi qui rendait ſa perſonne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime, & chaſſer l'étranger: mais l'inſtrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut bleſſée & priſe en défendant Compiègne. Un homme tel que le *Prince noir* eût honoré & reſpecté ſon courage. Le régent *Betford* crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes anglais. Elle avait feint un miracle, *Betford* feignit de la croire ſorcière. Mon but eſt toujours d'obſerver l'eſprit du

La pucelle priſonnière, accuſée par la ſorbonne, & condamnée au feu par des évêques français & anglais.

temps ; c'eſt lui qui dirige les grands événemens du monde. L'univerſité de Paris préſenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accuſant d'héréſie & de magie. Ou l'univerſité penſait ce que le régent voulait qu'on crût ; ou ſi elle ne le penſait pas, elle commettait une lâcheté déteſtable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par *Cauchon* évêque de Beauvais, cinq autres évêques français, un ſeul évêque d'Angleterre, aſſiſtés d'un moine dominicain vicaire de l'inquiſition, & par des docteurs de l'univerſité. Elle fut qualifiée » de ſuperſtitieuſe, » devinereſſe du diable, blaſphémereſſe en DIEU & » en ſes ſaints & ſaintes, errant par moult de fors en » la foi de CHRIST. » Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain & à l'eau dans une priſon perpétuelle. Elle fit à ſes juges une réponſe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait oſé aſſiſter au ſacre de *Charles* avec ſon étendard ? elle répondit : *Il eſt juſte que qui a eu part au travail en ait à l'honneur.*

1431. Enfin, accuſée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laiſſé exprès pour la tenter, ſes juges, qui n'étaient pas aſſurément en droit de la juger, puiſqu'elle était priſonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapſe, & firent mourir par le feu celle qui, ayant ſauvé ſon roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis ſa memoire, aſſez honorée par ſon ſupplice même.

Ce n'eſt pas aſſez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce

fanatisme composé de superstition & d'ignorance, qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant, les Anglais condamnèrent la princesse de *Glocester* à faire amende honorable dans l'église de S[t] Paul, & une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique; & en Bretagne on fit mourir par le même supplice le maréchal de *Retz*, accusé de magie, & d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur sang de prétendus enchantemens.

Que les citoyens d'une ville immense, où les arts, les plaisirs & la paix règnent aujourd'hui, où la raison même commence à s'introduire, comparent les temps, & qu'ils se plaignent s'ils l'osent. C'est une réflexion qu'il faut faire, presqu'à chaque page de cette histoire. Observation.

Dans ces tristes temps, la communication des provinces était si interrompue, les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière osa quelques années après la mort de la pucelle prendre son nom en Lorraine, & soutenir hardiment qu'elle avait échappé au supplice, & qu'on avait brûlé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange, c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs & de biens; & un homme de la maison des *Armoises* l'épousa en 1436, pensant en effet épouser la véritable héroïne, qui, quoique née dans l'obscurité, eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions. (z)

(z) Voyez l'article *Arc*, *Jeanne d'Arc*, dans le *Dictionnaire philosophique*.

Pendant cette guerre, plus longue que décisive, qui causait tant de malheurs, un autre événement fut le salut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, mérita ce nom, en pardonnant enfin au roi la mort de son père, & en s'unissant avec le chef de sa maison contre l'étranger. Il fit à la vérité payer cher au roi cet ancien assassinat, en se donnant par le traité toutes les villes sur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier & le comté de Boulogne. Il se libéra de tout hommage pendant sa vie, & devint un très-grand souverain; mais il eut la générosité de délivrer de sa longue prison de Londres le duc d'*Orléans*, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paya sa rançon. On la fait monter à trois cents mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté & l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'est ce même *Philippe* qui avait en 1300 institué la toison d'or en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, fesaient un grand commerce, & répandaient l'abondance dans ses Etats. La France lui dut enfin sa paix & sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adversités, & malgré les guerres civiles & étrangères.

Philippe le bon, père de quinze bâtards.

Charles VII regagna son royaume à peu près comme *Henri IV* le conquit cent cinquante ans après. *Charles*

n'avait pas à la vérité ce courage brillant, cet esprit prompt & actif, & ce caractère héroïque de *Henri IV;* mais obligé comme lui de ménager souvent ses amis & ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes & d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue & par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'Etat, chez les princes chrétiens, ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

Entrée de *Charles VII* dans Paris, reçu par les sept péchés mortels.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection & de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, & sept autres figurant les vertus théologales & cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte St Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bateleurs jouaient sur des tréteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'Etat. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais & Guines, & perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers & d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions

de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII* à la réunion de la France. Cet *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes, & qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli & détrôné encore.

Etablissemens de *Charles VII.*

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ses gendarmes devait servir avec six chevaux; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cents soixante livres de paye annuelle, & chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit aussi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à-dire environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix il en coûtait environ six millions de notre monnaie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe. Cet établissement des archers fait voir que les mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de *Louis XI*.

Troupes réglées.

Noblesse nouvelle.

Outre ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; & c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme

de nom & d'armes. Les possesseurs des fiefs immédiats furent dispensés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, composé des arrière-petits vassaux, qui resta sujet encore à servir dans les occasions.

Grand commerce de *Jacques Cœur*.

On s'étonne qu'après tant de désastres la France eût tant de ressources & d'argent. Mais un pays riche par ses denrées ne cesse jamais de l'être, quand la culture n'est pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'Etat, & ne le détruisent point. Les meurtres & les saccagemens qui désolent des familles en enrichissent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour se sauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en est un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embrassé. Il n'y eut depuis lui que *Cosme Médici*, que nous appelons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie & dans le Levant. Il prêta deux cents mille écus d'or au roi, sans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son industrie était plus utile pendant la paix que *Dunois* & la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'est une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait persécuté un homme si nécessaire. On n'en sait point le sujet: car qui sait les secrets ressorts des fautes & des injustices des hommes?

Le roi le fit mettre en prison, & le parlement de Paris lui fit son procès. On ne put rien prouver contre lui, sinon qu'il avait fait rendre à un turc un esclave chrétien, lequel avait quitté & trahi son

maître, & qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permise, & l'autre vertueuse, il fut condamné à perdre tous ses biens. Il trouva dans ses commis plus de droiture que dans les courtisans qui l'avaient perdu. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrace. On dit que *Jacques Cœur* alla continuer son commerce en Chypre, & n'eut jamais la faiblesse de revenir dans son ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'est pas bien avérée.

Au reste, la fin du règne de *Charles VII* fut assez heureuse pour la France, quoique très-malheureuse pour le roi, dont les jours finirent avec amertume par les rébellions de son fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI*.

CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième & quatorzième siècles.

JE voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs & tant de combats, funestes objets de l'histoire, & lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième siècle, & dans le commencement du quatorzième, il me semble qu'on commençait en Italie, malgré tant de dissentions,

à ſortir de cette groſſièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain. Les arts néceſſaires n'avaient point péri. Les artiſans & les marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis que les aigles & les vautours ſe déchirent.

On trouva même dans ces ſiècles groſſiers des inventions utiles, fruits de ce génie de méchanique que la nature donne à certains hommes, très-indépendamment de la philoſophie. Le ſecret, par exemple, de ſecourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme *beſicles*, eſt de la fin du treizième ſiècle. Ce beau ſecret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les machines qui agiſſent par le ſecours du vent ſont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième ſiècle, en parle; & avant lui on n'en parle point. Mais c'eſt un art connu long-temps auparavant chez les Grecs & chez les Arabes; il en eſt parlé dans des poëtes arabes du ſeptième ſiècle. La faïence, qu'on ſeſait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaiſſait depuis long-temps l'uſage des vitres, mais il était fort rare : c'était un luxe de s'en ſervir. Cet art, porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Vénitiens eurent ſeuls au treizième ſiècle le ſecret des miroirs de cryſtal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuſe. La merveille plus utile de la bouſſole était due au ſeul haſard, & les vues des hommes n'étaient

point encore aſſez étendues pour qu'on fit uſage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé & bouilli, eſt du commencement du quatorzième ſiècle. *Cortuſius*, hiſtorien de Padoue, parle d'un certain *Pax*, qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un ſiècle avant l'invention de l'imprimerie. C'eſt ainſi que les arts utiles ſe ſont peu à peu établis, & la plupart par des inventeurs ignorés.

Villes pauvres.

Il s'en fallait beaucoup que le reſte de l'Europe eût des villes telles que Veniſe, Gènes, Bologne, Sienne, Piſe, Florence. Preſque toutes les maiſons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume. Il en était même ainſi en Italie dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, &c.

Quoique les forêts euſſent couvert tant de terrains demeurés long-temps ſans culture, cependant on ne ſavait pas encore ſe garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui ſont aujourd'hui dans tous nos appartemens un ſecours & un ornement. Une famille entière s'aſſemblait au milieu d'une ſalle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le plafond.

Diſette appelée frugalité.

La Flamma ſe plaint au quatorzième ſiècle, ſelon l'uſage des auteurs peu judicieux, que la frugale ſimplicité a fait place au luxe. Il regrette le temps de *Fréderic Barberouſſe*, & de *Fréderic II*, lorſque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par ſemaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue, & la chandelle un luxe. On ſe ſervait, dit-il, chez les meilleurs

citoyens de morceaux de bois ſec, allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par ſemaine; les chemiſes étaient de ſerge & non de linge; la dot des bourgeoiſes les plus conſidérables était de cent livres tout au plus. Les choſes ont bien changé, ajoute-t-il; on porte à préſent du linge; les femmes ſe couvrent d'étoffes de ſoie, & même il y entre quelquefois de l'or & de l'argent; elles ont juſqu'à deux mille livres de dot, & ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il ſe plaint était encore loin à quelques égards de ce qui eſt aujourd'hui le néceſſaire des peuples riches & induſtrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apothicaires comme un cordial. Toutes les maiſons des particuliers étaient d'un bois groſſier, recouvert d'une eſpèce de mortier qu'on appelle torchis; les portes baſſes & étroites, les fenêtres petites & preſque ſans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées & couvertes de fange, était un luxe; & ce luxe fut défendu, par *Philippe le bel*, aux bourgeoiſes. On connaît ce règlement fait ſous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio*; „ Que „ perſonne n'oſe donner plus de deux plats avec „ le potage. „

Un ſeul trait ſuffira pour faire connaître la diſette d'argent en Ecoſſe & même en Angleterre, auſſi-bien que la ruſticité de ces temps-là, appelée ſimplicité. On lit dans les actes publics que quand les rois d'Ecoſſe venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur aſſignait trente ſchellings par jour,

douze pains, douze gâteaux & trente bouteilles de vin.

Luxe chez les feigneurs & prelats.

Cependant il y eut toujours chez les feigneurs de fief, & chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait néceffairement s'introduire chez les poffeffeurs des grandes terres. Dès long-temps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domeftiques & de chevaux. Un concile de Latran tenu en 1179, fous *Alexandre III*, leur reproche que fouvent on était obligé de vendre les vafes d'or & d'argent, dans les églifes des monaftères, pour les recevoir & pour les défrayer dans leurs vifites. Le cortége des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, & qui par conféquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieufe alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands & les petits, entre les riches & les pauvres. Le commerce & l'induftrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen, qui fait la richeffe d'une nation. La vaiffelle d'argent était prefque inconnue dans la plupart des villes. *Muffus*, écrivain lombard du quatorzième fiècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers & les taffes d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix perfonnes à nourrir avec deux chevaux, eft obligé de dépenfer par an jufqu'à trois cents florins d'or.

C'était

C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

Ufure énorme en ufage, preuve de mifère ; & mifère, preuve de fottife.

L'argent était donc très-rare en beaucoup d'endroits d'Italie, & bien plus en France aux douzième, treizième & quatorzième fiècles. Les Florentins, les Lombards, qui fefaient feuls le commerce en France & en Angleterre, les Juifs leurs courtiers, étaient en poffeffion de tirer des Français & des Anglais vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent eft la marque infaillible de la pauvreté publique.

Le roi *Charles V* amaffa quelques tréfors par fon économie, par la fage adminiftration de fes domaines (alors le plus grand revenu des rois) & par des impôts inventés fous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son miniftre le cardinal de *la Grange* ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces tréfors furent diffipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les fiens dans Avignon. Le duc d'*Anjou*, frère de *Charles V*, alla perdre ceux du roi dans fa malheureufe expédition d'Italie. La France refta dans la mifère jufqu'aux derniers temps de *Charles VII*.

Il n'en était pas ainfi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur fein qu'on jouiffait des douceurs de la vie. Les richeffes & la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

CHAPITRE LXXXII.

Sciences & beaux arts, aux treizième & quatorzième siècles.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Fréderic II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui font le dernier exemple de la langue romance, dégagée de la dureté tudefque.

Langue romance adoucie.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Trevifana,
E lou cantar Provenfales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Tofcana.

Ce monument eft plus précieux qu'on ne penfe, & eft fort au-deffus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curiofité groffière & fans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'eft démentie chez aucune des nations dont *Fréderic* parle. Les Catalanes font, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Efpagne. La nobleffe françaife a les mêmes grâces martiales qu'on eftimait alors. Une peau douce & blanche, de belles mains font encore une chofe commune en Angleterre. La jeuneffe a plus d'agrémens en Tofcane qu'ailleurs. Les Génois ont confervé leur induftrie, les Provençaux leur goût pour

la poëfie & pour le chant. C'était en Provence & en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'eft fi connu des amateurs de ces recherches que les vers fur les Vaudois de l'année 1100.

Que non voglia maudir ne jura ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli fuo ennemi,
Loz difon qu'es vaudes & los fefon morir.

Citation effentielle.

Cette citation a encore fon utilité, en ce qu'elle eft une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs févères. (18)

Ce jargon fe maintint malheureufement tel qu'il était en Provence & en Languedoc, tandis que fous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force & à cette grâce qui loin de dégénérer fe perfectionna encore. L'italien prit fa forme à la fin du treizième fiècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureufe *Jeanne*. Déjà le *Dante* florentin avait illuftré la langue tofcane par fon poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie;* ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-deffus du mauvais goût de fon

(18). Ces vers montrent également que dès ce temps les hommes qui cultivaient leur efprit favaient fe moquer des préjugés, & fentaient combien ces perfecutions étaient injuftes & atroces. On en trouve plufieurs autres preuves dans le *Recueil des fabliaux*, par M. *le Grand*. Cependant le fanatifme a duré encore fix fiècles, foit parce que la premiere & la dernière claffe d'une nation font toujours celles où la lumière arrive le plus tard, foit parce que tant qu'un pays n'a point de bonnes lois, ou que le progrès des lumières n'y fupplee point, c'eft toujours entre les mains de la populace que refide véritablement le pouvoir.

fiècle & de fon fujet, & rempli de morceaux écrits auffi purement que s'ils étaient du temps de l'*Ariofte* & du *Taffe*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, perfécuté par *Boniface VIII* & par *Charles de Valois*, ait dans fon poëme exhalé fa douleur fur les querelles de l'empire & du facerdoce. Qu'il foit permis d'inférer ici une faible traduction d'un des paffages du *Dante*, concernant ces diffentions. Ces monumens de l'efprit humain délaffent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Le Dante.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux foleils les flambeaux luire au monde,
Qui fans fe nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enfeignaient les chemins,
Et nous montraient, de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits & l'intervale.
Ce temps n'eft plus, & nos cieux ont changé.
L'un des foleils de vapeurs furchargé,
En s'échappant de fa fainte carrière,
Voulut de l'autre abforber la lumière.
La règle alors devint confufion ;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre ufurpée
Voulut porter la houlette & l'épée.

Pétrarque.

Après le *Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo patrie de *Gui Arétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était fufceptible. On trouve dans ces deux poëtes, & furtout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces

traits ſemblables à ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité & la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au déſir de vous faire connaître autant que je le puis le genre dans lequel il écrivait. Voici à peu près le commencement de ſa belle ode à la Fontaine de Vaucluſe, en vers croiſés :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage
Agité par les zéphyrs
La couvrit de ſon ombrage,
Qui rappelles mes ſoupirs,
En rappelant ſon image;
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embelliſſait quand vous touchiez ſon ſein,
Roſſignol dont la voix eſt moins douce & moins belle,
Air devenu plus pur, adorable ſéjour,
Immortaliſé par ſes charmes,
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes
L'amour a bleſſé tous mes ſens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces, qu'on appelle *Canzoni*, ſont regardées comme ſes chefs-d'œuvre. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortaliſa la Fontaine de Vaucluſe, *Laure* & lui-même. S'il n'avait point

aimé, il ferait beaucoup moins connu. Quelqu'imparfaite que foit cette imitation, elle fait entrevoir la diftance immenfe qui était alors entre les Italiens & toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur & de cette molleffe élégante qui fait fon caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de fon fiècle payait à fon génie alors unique, mais furpaffé depuis par l'*Arioste* & par le *Taffe*. Je ne pafferai pas fous filence que fa famille avait été bannie de Tofcane, & dépouillée de fes biens, pendant les diffentions des *Guelfes* & des *Gibelins*, & que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer fa patrie de fa préfence, & y jouir de la reftitution de fon patrimoine. La Grèce dans fes plus beaux jours ne montra jamais plus de goût & plus d'eftime pour les talens.

Bocace. Ce *Bocace* fixa la langue tofcane; il eft encore le premier modèle en profe pour l'exactitude & pour la pureté du ftyle, ainfi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jufqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome.

Il y eut une fuite non interrompue de poëtes italiens qui ont tous paffé à la poftérité; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque;* le *Boyardo*, comte de *Scandiano*, fuccéda au *Pulci*, & l'*Arioste* les furpaffa tous par la fécondité de fon imagination. N'oublions

pas que *Pétrarque* & *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'efprit cultivé fentait tout leur mérite, & qui fut même une de leurs difciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes fefaient oublier les temps criminels de fon premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'efprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit fes jours.

Les beaux arts, qui fe tiennent comme par la main, & qui d'ordinaire périffent & renaiffent enfemble, fortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué* fans aucun fecours était comme un nouvel inventeur de la peinture au treizième fiècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaifir. Il refte furtout de lui cette fameufe peinture qu'on a mife en mofaïque, & qui repréfente le premier apôtre marchant fur les eaux; on la voit au-deffus de la grande porte de S[t] Pierre de Rome. *Brunellefchi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* long-temps auparavant avait inventé les nouvelles notes de la mufique à la fin de l'onzième fiècle, & rendu cet art plus facile & plus commun. *Cimmabué.*

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Tofcans. Ils firent tout renaître par leur feul génie, avant que le peu de fcience qui était refté à Conftantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; & parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* fur fon exaltation, on compta dix-huit florentins. On voit par-là que ce *Tofcans nos maitres.*

n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient preſqu'aucune teinture des véritables ſciences ; & c'eſt des Arabes que l'on tenait le peu de phyſique & de mathématique que l'on ſavait alors.

Remarque. Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions & des guerres ; mais *Lucrèce* chez les Romains avait fait ſon beau poëme de la nature, *Virgile* ſes bucoliques, *Cicéron* ſes livres de philoſophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, & dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne & qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *St Bernard* & *Abelard* en France au douzième ſiècle auraient pu être regardés comme de beaux eſprits ; mais leur langue était un jargon barbare, & ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime, à laquelle on aſſujettit ces hymnes latines des douzième & treizième ſiècles, eſt le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* chantait les jeux ſéculaires. La théologie ſcholaſtique, fille bâtarde de la philoſophie d'*Ariſtote*, mal traduite & méconnue, fit plus de tort à la raiſon & aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns & les Vandales.

Langue françaiſe, alors jargon groſſier.

Farces ſaintes.

L'art des *Sophocles* n'exiſtait point ; on ne connut d'abord en Italie que des repréſentations naïves

de quelques hiſtoires de l'ancien & du nouveau teſtament ; & c'eſt de-là que la coutume de jouer les myſtères paſſa en France. Ces ſpectacles étaient originaires de Conſtantinople. Le poëte *St Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les oppoſer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs & des anciens Romains ; & comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuſes, & leurs théâtres une choſe ſacrée, *Grégoire de Nazianze* & ſes ſucceſſeurs firent des tragédies ſaintes ; mais malheureuſement le nouveau théâtre ne l'emporta pas ſur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta ſur celle des gentils. Il eſt reſté de ces pieuſes farces des théâtres ambulans, que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de ſolemnités, ils repréſentent la naiſſance & la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations ſeptentrionales adopta auſſi bientôt ces uſages. On a depuis traité ces ſujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio;* & enfin les Français ont mis ſur la ſcène des chefs-d'œuvre tirés de l'ancien teſtament.

Les confrères de la paſſion en France, vers le ſeizième ſiècle, firent paraître JESUS-CHRIST ſur la ſcène. Si la langue françaiſe avait été alors auſſi majeſtueuſe qu'elle était naïve & groſſière, ſi parmi tant d'hommes ignorans & lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres juifs, & condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime ; mais il eût fallu un temps éclairé, &

dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Beaux arts dans l'Aſie.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'Orient; & puiſque les poëſies du Perſan *Sadi* ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, & il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil & de la lune. L'eſprit de ſervitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, & celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſociété. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthène* & de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à perſuader en Orient? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole; & quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce paſſage de *Sadi* que j'avais traduit en vers blancs, & qui reſſemble à quelques paſſages des prophètes hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Il fait diftinctement ce qui ne fut jamais ;
De ce qu'on n'entend point fon oreille eft remplie.
Prince, il n'a pas befoin qu'on le ferve à genoux;
Juge, il n'a pas befoin que fa loi foit écrite.
De l'éternel burin de fa prévifion
Il a tracé nos traits dans le fein de nos meres.
De l'aurore au couchant il porte le foleil;
Il féme de rubis les maffes des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau ; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'Etre au fon de fa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'inftant l'univers va rentrer
Dans les immenfités de l'efpace & du vide ;
Qu'il parle, & l'univers repaffe en un clin d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Traduction de *Sadi.*

Si les belles-lettres étaient ainfi cultivées fur les bords du Tigre & de l'Euphrate, c'eft une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le fuperflu qu'après le néceffaire; mais ce néceffaire manquait encore dans prefque toute l'Europe. Que connaiffait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Efpagne & dans la Lombardie feptentrionale ? les coutumes barbares & féodales, auffi incertaines que tumultueufes, les duels, les tournois, la théologie fcholaftique & les fortiléges.

Sottifes d'Europe.

On célébrait toujours dans plufieurs églifes la fête de l'âne, ainfi que celle des innocens & des fous. On amenait un âne devant l'autel, & on lui chantait pour antienne, *Amen Amen Afine; eh eh eh fire âne, eh eh eh fire âne.*

Du Cange & ses continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuscrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher & fortissimus.

Eh, sire âne ! ça, chantez,
Belle bouche, rechignez,
Vous aurez du foin assez.

Fête de l'âne. Une fille représentant la mère de DIEU, allant en Egypte, montée sur cet âne, & tenant un enfant entre ses bras, conduisait une longue procession ; & à la fin de la messe, au lieu de dire, *Ite missa est*, le prêtre se mettait à braire trois fois de toutes ses forces, & le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette superstition de sauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'au treizième & au quatorzième siècles, quelques Italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta JESUS-CHRIST avait marché sur la mer, & était venu jusque sur les bords de l'Adige, par le golfe de Venise ; que JESUS-CHRIST lui avait assigné un pré pour sa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y était mort. On enferma ses os dans un âne artificiel, qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde de quatre chanoines ; ces reliques furent portées en procession trois fois l'année, avec la plus grande solemnité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII*, voyant que la proceſſion de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maiſon de la vierge *Marie* en attirerait davantage, & ne ſe trompa point; il autoriſa cette fable de ſon autorité apoſtolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché ſur la mer, de Jéruſalem juſqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maiſon de *Marie* avait été tranſportée de Nazareth à Loretto. La petite maiſon fut bientôt enfermée dans une égliſe ſuperbe; les voyages des pèlerins, & les préſens des princes, rendirent ce temple auſſi riche que celui d'Ephèſe. Les Italiens s'enrichiſſaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embraſſait la ſuperſtition pour elle-même, & ſeulement en s'abandonnant à l'inſtinct groſſier & à l'eſprit du temps. Vous avez obſervé plus d'une fois que ce fanatiſme auquel les hommes ont tant de penchant a toujours ſervi non-ſeulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'eſprit; & la ſuperſtition, en l'aveuglant, inſpire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans pluſieurs villes ſur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la croſſe à la main, donnant des bénédictions & des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans ſon origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, & ce fut enſuite un fou de cour qui prenait un droit ſur les filous & ſur

les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artifans, de bourgeois, de femmes : les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en myftères facrés ; & c'eft de-là que vient la fociété des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

Flagellans. La plus méprifable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, & ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'infolence de quelques prêtres qui s'avisèrent d'abufer de la faibleffe des pénitens publics, jufqu'à les fuftiger. On voit encore un refte de cet ufage dans les baguettes dont font armés les pénitenciers à Rome ; enfuite les moines fe fuftigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatrifé d'un moine. *Pierre Damien* dans l'onzième fiècle excita les féculiers même à fe fouetter tout nus. On vit en 1260 plufieurs confréries de pélerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent enfuite une partie de l'Europe. Cette affociation fit même une fecte qu'il fallut enfin diffiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en fe fuftigeant, des fous marchaient dans prefque toutes les villes à la tête des proceffions, avec une robe pliffée, des grelots, une marotte ; & la mode s'en eft encore confervée dans les villes des Pays-Bas, & en Allemagne. Nos nations feptentrionales avaient pour toute littérature en langue vulgaire les farces nommées *moralités*, fuivies de celles de la *mère fotte* & du *prince des fots*.

Révélations, fortilèges. On n'entendait parler que de révélations, de poffeffions, de maléfices. On ofe accufer la femme

de *Philippe III* d'adultere, & le roi envoie consulter une béguine pour savoir si sa femme est innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entr'eux une association par écrit, & se promettent un secours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une sorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles VI* est attribuée à un sortilége, & on fait venir un magicien pour le guérir. La princesse de *Glocester* en Angleterre est condamnée à faire amende honorable devant l'église de St Paul, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; & une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme sorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encore là le moindre des malheurs.

Barbarie & misère.

L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante était absolument sans police. Les bourgades murées de la Germanie & de la France furent saccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Espagne était encore partagée entre les chrétiens & les mahométans arabes; & chaque parti était déchiré souvent par des guerres intestines. Enfin du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive & à la misère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième

ſiècle, on a vu les croiſades dépeupler & appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croiſades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne;* ils ne ſont pas moins malheureux, & ſont encore plus groſſiers. La comparaiſon de ces ſiècles avec le nôtre (quelques perverſités & quelques malheurs que nous puiſſions éprouver) doit nous faire ſentir notre bonheur, malgré ce penchant preſqu'invincible que nous avons à louer le paſſé aux dépens du préſent.

Grands hommes qui ne peuvent corriger leur ſiècle.

Il ne faut pas croire que tout ait été ſauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les Etats, ſur le trône & dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les eccléſiaſtiques ; mais ni un *St Louis* ni un *St Ferdinand* ne purent guérir les plaies du genre humain. La longue querelle des empereurs & des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les *Céſars* de l'Allemagne & contre les pontiſes romains, les ſchiſmes fréquens, & enfin le grand ſchiſme d'Occident ne permirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer des vertus que des temps paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux? Tout homme eſt formé par ſon ſiècle; bien peu s'élèvent au-deſſus des mœurs du temps. Les attentats dans leſquels pluſieurs papes furent entraînés, leurs ſcandales autoriſés par un exemple général, ne peuvent pas être enſevelis dans l'oubli. A quoi ſert la peinture de leurs vices & de leurs déſaſtres? à faire voir combien Rome eſt heureuſe depuis que la décence & la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de

toutes

toutes les vicissitudes recueillies dans cet *Essai sur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuse, jusqu'à ce que les lois & le pouvoir législatif aient été établis sans contradiction?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de désordres, quelques bons esprits nés dans les ténèbres des nations septentrionales ne purent y attirer les sciences & les arts.

Charles V le sage, digne d'un meilleur temps.

Le roi de France *Charles V* qui rassembla environ neuf cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas preparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuses compositions de ce temps. C'est faire un amas de cailloux tirés d'antiques masures quand on est entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Pise un astrologue; & *Catherine*, fille de cet astrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* disait: *Tant que doctrine sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, sans commerce, sans police, sans coutumes écrites, & gouverné par mille coutumes différentes; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, & l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare? La noblesse française eut seulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait passé en Italie, les Lombards, les Toscans

Modes françaises. mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette mascarade, & justifiaient ce qu'avait dit *Fréderic II : Plas me el Cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la discipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger sous *Philippe de Valois*, *Jean* & *Charles VI.* Mais comment était-elle plus familière aux Anglais ? c'est peut-être que combattant loin de leur patrie ils sentaient plus le besoin de cette discipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille & plus réfléchi.

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchissemens, privilèges des villes, états généraux.

De l'anarchie générale de l'Europe, de tant de désastres mêmes, naquit le bien inestimable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales, & tant d'autres cités.

Servitude établie dans presque toute l'Europe. Vous avez déjà observé que dans les commencemens de l'anarchie féodale presque toutes les villes étaient peuplées plutôt de serfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres, & où les habitans appartiennent à leur seigneur, qui a sur eux droit de vie & de mort. Il en

fut de même en Allemagne & en France. Les empereurs commencèrent par affranchir plusieurs villes; & dès le treizième siècle elles s'unirent pour leur défense commune contre les seigneurs de châteaux qui subsistaient de brigandage.

Louis le gros en France suivit cet exemple dans ses domaines, pour affaiblir les seigneurs qui lui fesaient la guerre. Les seigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi soutenir en Palestine l'honneur de la chevalerie.

Servitude abolie en quelques pays.

Enfin en 1167 le pape *Alexandre III* déclare, au nom du concile, *que tous les chrétiens devaient être exempts de la servitude.* Cette loi seule doit rendre sa mémoire chère à tous les peuples; ainsi que ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie doivent rendre son nom précieux aux Italiens.

C'est en vertu de cette loi que long-temps après, le roi *Louis Hutin* dans ses chartes déclara que tous les serfs qui restaient encore en France devaient être affranchis, *parce que c'est*, dit-il, *le royaume des Francs.* Il fesait à la vérité payer cette liberté, mais pouvait-on l'acheter trop cher?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés & très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les seigneurs ses vassaux à faire pour les sujets de leurs domaines ce qu'il fesait pour les siens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes restèrent encore long-temps hommes de *poest*, hommes de puissance, attachés à la glèbe, ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère en France que du temps

de *Charles VII*, que la servitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il est si difficile de faire le bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il est encore quelques cantons en France où le peuple est esclave; & ce qui est aussi horrible que contradictoire, esclaves de moines.

Le monde avec lenteur marche vers la sagesse.

Ennoblissemens.

Avant *Louis Hutin* les rois ennoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi*, fils de *St Louis*, ennoblit *Raoul*, qu'on appelait *Raoul l'orfèvre*, non que ce fût un ouvrier, son ennoblissement eût été ridicule, c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfèvres* ces dépositaires, ainsi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France: & *S Louis* ennoblit sans doute son chirurgien *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan.

Les communautés des villes avaient commencé en France sous *Philippe le bel* en 1301 à être admises dans les états-généraux, qui furent alors substitués aux anciens parlemens de la nation, composés auparavant des seigneurs & des prélats. Le tiers-état y forma son avis sous le nom de requête; cette requête fut présentée à genoux. L'usage a toujours subsisté que les députés du tiers-état parlassent aux rois un genou en terre, ainsi que les gens du parlement, du parquet, & le chancelier même, dans les lits de justice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'opposer aux prétentions du pape *Boniface VIII*. Il faut avouer qu'il était triste pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat; l'un composé

Tiers-état appelé aux parlemens du royaume.

des ſeigneurs des fiefs, qui ne feſaient pas la cinq-millième partie de la nation; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, & qui par ſon inſtitution ſacrée eſt deſtiné à un miniſtère ſupérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien juſque-là. C'était une des véritables raiſons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute induſtrie. Si en Hollande & en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de barons ſéculiers & eccléſiaſtiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Veniſe, à Gènes, le peuple n'eût jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord; les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'eſt qu'il eſt reſté encore en France trop de ſerfs de glèbe.

Philippe le bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnaies, ſa perſécution contre les templiers, & une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII* & contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

Il eſt eſſentiel de faire ſur les états-généraux de France une remarque que nos hiſtoriens auraient dû faire: c'eſt que la France eſt le ſeul pays du

monde où le clergé fasse un ordre de l'Etat. Par-tout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richesses; ils sont distingués du peuple par leurs vêtemens; mais ils ne composent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne sont ordre de l'Etat ni à Rome ni à Constantinople. Ni le pape ni le grand turc n'assemblent jamais le clergé, la noblesse & le tiers-état. L'*Uléma*, qui est le clergé des Turcs, est un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation. En Angleterre les évêques siégent en parlement, mais ils y siégent comme barons & non comme prêtres. Les évêques, les abbés ont séance à la diète d'Allemagne, mais c'est en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France est la seule où l'on dise, *le clergé, la noblesse & le peuple.*

Les communes en Angleterre.

La chambre des communes en Angleterre commençait à se former dans ces temps-là, & prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainsi le chaos du gouvernement commençait à se débrouiller presque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occasionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté & tant de droits, ne purent de long-temps sortir de la barbarie où l'abrutissement, qui naît d'une longue servitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus industrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* & de *Henri V* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'esclavage, & il ne respira que dans les dernières années de *Charles VII*. Il ne fut pas moins malheureux

en Angleterre après le règne de *Henri V.* Son sort fut moins à plaindre en Allemagne du temps de *Venceslas* & de *Sigismond*, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

CHAPITRE LXXXIV.

Tailles & monnaies.

LE tiers-état ne servit en 1345 aux états tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides & des gabelles; mais il est certain que si les Etats avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité; car immédiatement après le gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fausse monnaie, & décrédité par ses malheurs, les Etats de 1355, dont nous avons déjà parlé, nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, & comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine : voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins, ses ressources & ses forces, a toujours laissé les états-généraux destitués de cet esprit de suite, & de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les lois & les usages, au lieu d'en faire; ils étaient étonnés & incertains. Les parlemens d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives; ils se sont établis

France sans lois.

& maintenus dans le droit d'être un corps nécessaire représentant la nation. C'est là qu'on connaît surtout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement est devenu entièrement différent ; il était alors tout semblable. Les états d'Arragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient encore de plus grands privilèges.

Subsides noblement accordés. Les états-généraux de France, ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour son roi *Charles VII* contre l'usurpateur *Henri V*, accorda généreusement à son maître une taille générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le temps même où l'on craignait de laisser les terres sans culture. (Ce sont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne restait presque plus de domaines à *Charles VII*, & sans les braves guerriers qui se sacrifièrent pour lui & pour la patrie, sans le connétable de *Richemont*, qui le maîtrisait, mais qui le servait à ses dépens, il était perdu.

Tailles anciennes. Bientôt après, les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs seigneurs, dont ils avaient été serfs, payèrent ce tribut au roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que les rois n'eussent aussi levé des tailles, même avant *St Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain & vin* payée d'abord en nature, & ensuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'usage des collecteurs, de marquer sur une petite taille de bois ce

que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites ; & ce fut ce même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454, lorſqu'il eût remis dans le royaume la police & la tranquillité, dont il avait été privé depuis ſi long-temps, & lorſqu'une ſi longue ſuite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je conſidère donc ici en général le ſort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'eſt au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'hiſtoire. C'eſt là que chaque écrivain eût dû dire, *homo ſum ;* mais la plupart des hiſtoriens ont décrit des batailles.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaibliſſement des monnaies. Chaque ſeigneur en feſait frapper, & altérait le titre & le poids, ſe feſant à lui-même un préjudice durable pour un bien paſſager. Les rois avaient été obligés par la néceſſité des temps de donner ce funeſte exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, & ſurtout de la France, avait été englouti en Aſie & en Afrique par les infortunes des croiſades. Il fallut donc dans les beſoins toujours renaiſſans augmenter la valeur numéraire des monnaies. La livre dans le temps du roi *Charles V*, après qu'il eut conquis ſon royaume, valait entre 8 & 9 de nos livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de

Monnaie faible.

l'ancienne livre : donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue six fois & demie plus pauvre.

Peu d'argent comptant.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite ressource pour le fils d'un roi! Les espèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Espagne, en Angleterre.

Première monnaie d'or au coin des rois d'Angleterre.

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des espèces d'or. Qu'on songe que les Romains n'en eurent que six cents cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-six mille livres sterling, environ douze cents vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'est avec ce faible secours qu'il voulut conquérir la France. Aussi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, & de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes se fesaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaissait alors en Suède que la monnaie de fer & de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait passé dans ce pays par le commerce de Lubeck, en très-petite quantité.

Dans cette disette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croisades, le roi *Philippe le*

bel avait non-feulement hauffé le prix fictif & idéal des efpèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage ; en un mot c'était de la fauffe monnaie ; & les féditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureufe. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel ;* il fefait jurer fur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le fecret. Il leur enjoint dans fon ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids.* Mais, comment pouvait-il fe flatter que cette infidélité ne ferait point découverte ? & quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel temps où prefque tous les feigneurs de fiefs, depuis *St Louis*, fefaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* & à *Philippe de Valois !* Ces feigneurs vendirent en France au fouverain leur droit de battre monnaie : ils l'ont tous confervé en Allemagne ; & il en a réfulté quelquefois de grands abus, mais non de fi univerfels ni de fi funeftes.

CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris jufqu'à Charles VII.

SI *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de *St Louis*, fit beaucoup de bien en appelant aux affemblées de la nation les citoyens, qui font en effet le corps de la nation ; il n'en fit pas moins, en inftituant fous le nom de parlement une cour fouveraine de judicature fédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit fur l'origine & fur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confufes, parce que tout paffage des anciens ufages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes & des requêtes repréfentent précifément les anciens conquérans de la Gaule; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre juftice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, & que le parlement eft appelé *la cour des pairs*.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il fe fit un grand changement en France fous *Philippe le bel* au commencement du quatorzième fiècle; c'eft que le grand gouvernement féodal & ariftocratique était miné peu à peu dans les domaines du roi de France; c'eft que *Philippe le bel* érigea prefqu'en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Toulouse, de Normandie, & les grands jours de Troyes, pour rendre la juftice; c'eft que le parlement de Paris était le plus confidérable par fon grand diftrict, que *Philippe le bel* le rendit fédentaire à Paris, & que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépofitaire & l'interprète des lois anciennes & nouvelles, le gardien des droits de la couronne, & l'oracle de la nation. Mais il ne repréfentait nullement la nation. Pour la repréfenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en fa perfonne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Ce qu'était le parlement de Paris.

Le confeil étroit du roi, les états-généraux, le parlement, étaient trois chofes très-différentes. Les

états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conseil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, & surtout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du sang; & la cour de justice nommée parlement, devenue sédentaire à Paris, était d'abord composée d'évêques & de chevaliers, assistés de légistes, soit tonsurés, soit laïques, instruits des procédures.

Il fallait bien que les pairs eussent droit de séance dans cette cour, puisqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais, quand les pairs n'y auraient pas eu droit de séance, elle n'en eût pas moins été une cour suprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne est une cour suprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'empire n'y aient jamais assisté; & comme le conseil de Castille est encore une jurisdiction suprême, quoique les grands d'Espagne n'aient pas le privilége d'y avoir séance. Pairs.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes assemblées des champs de mars & de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit à la vérité d'y assister; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le sont encore en Angleterre, les seuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne; & quand on en créait de nouveaux, on n'osait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant cessé d'être une pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquise par son mariage, il érigea en pairie la Bretagne & l'Artois. Les souverains Différence entre parlement, cour de justice, & parlement de la nation.

de ces Etats ne venaient pas sans doute juger des causes au parlement de Paris, mais plusieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'assemblait d'abord deux fois l'an. On changeait souvent les membres de cette cour de justice, & le roi les payait de son trésor pour chacune de leurs séances.

Pourquoi cour souveraine.

On appela ces parlemens *cours souveraines ;* le président s'appelait le souverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef ; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel* : *Que nul maître ne s'absente de la chambre sans le congé de son souverain.* Je dois encore remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur ; il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.

Evêques exclus de cette cour.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous *Philippe le long* en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement, & précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi, en 1320, fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller, jusque vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la noblesse ; on les appela souvent *chevaliers ès lois.* Mais les nobles de nom & d'armes affectèrent toujours de

méprifer cette nobleffe paifible. Les defcendans des hommes de loi ne font point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'eft un refte de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'aviliffement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la juftice.

On objecte que ce n'eft pas la fonction de rendre la juftice qui les aviliffait, puifque les pairs & les rois la rendaient, mais que des hommes nés dans une condition fervile, introduits d'abord au parlement de Paris pour inftruire les procès, & non pour donner leurs voix, & ayant prétendu depuis les droits de la nobleffe, à qui feule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette nobleffe des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénélon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie françaife, nous écrit que pour être digne de faire l'hiftoire de France, il faut être verfé dans nos anciens ufages; qu'il faut favoir, par exemple, que les confeillers du parlement furent originairement des ferfs qui avaient étudié nos lois, & qui confeillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite, mais il eft plus vrai encore que la plupart n'étaient point ferfs, qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivans librement fous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens, en tout temps & en tout pays, a plus de facilités pour s'inftruire que les hommes nés dans l'efclavage.

Roture en parlement.

Ce tribunal était, comme vous favez, ce qu'eft en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vaffaux de ceux de France, imitèrent

Parlement de Paris femblable au banc du roi d'Angleterre.

en tout les usages de leurs suzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre ; le chancelier de France peut présider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi & les pairs anglais peuvent casser les jugemens du banc, comme le roi de France casse les arrêts du parlement en son conseil d'Etat, & comme il les casserait avec les pairs, les hauts-barons & la noblesse dans les états-généraux qui sont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de *banc* prouve la ressemblance parfaite ; le banc des présidens a retenu son nom chez nous, & nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre, nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux anglais ont subsisté toujours. Ils ont partagé la législation ; les nôtres rarement convoqués sont hors d'usage. Les cours de justice, appelées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, & s'étant enfin considérablement accrues, ont acquis insensiblement, tantôt par la concession des rois, tantôt par l'usage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient ni sous *Philippe le bel* ni sous ses fils, ni sous *Louis XI*.

Le plus grand lustre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduisirent, de faire enregistrer leurs traités & leurs édits à cette chambre du parlement sédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre

n'entrait

n'entrait dans aucune affaire d'Etat ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi & les impôts était inconteftablement du reffort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement fur les finances font du temps de *François I.*

Tout change chez les Français, beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût figné du fouverain. Il en eft encore ainfi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres Etats : rien n'eft plus humain & plus jufte. Le fanatifme, l'efprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort plufieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'eft-à-dire à l'Etat ; on ôte un homme à la patrie, on flétrit fa famille, fans que celui qui repréfente la patrie le fache. Combien d'innocens accufés d'hérefie, de forcellerie & de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé !

Loin que *Charles VI* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Charles VII condamné au parlement de Paris.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris au palais de *St Louis*, que *Charles VI* tint le 23 décembre 1420 ce fameux lit de juftice, en préfence du roi d'Angleterre *Henri V;* ce fut là qu'il nomma *fon très-amé fils Henri héritier, régent du royaume.* Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles foi-difant dauphin*, & que tous les complices du meurtre de *Jean fans peur*, duc de Bourgogne,

furent déclarés criminels de lèse-majesté, & privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Il y a bien plus ; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à son de trompe au mois de janvier, & condamné par contumace au bannissement perpétuel ; *de quoi*, ajoute ce registre, *il appela à* DIEU *& à son épée.* Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation & le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris ; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable ; le roi privé de sa raison était entre des mains étrangères, & enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége sur la foi des sermens. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre, & régent de France, avait été mis en prison à Londres étant prince de Galles, sur le simple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un soufflet lorsque ce juge était sur son tribunal.

On vit dans le même siècle un exemple atroce de la justice poussée jusqu'à l'horreur. Un ban de Croatie ose juger à mort & faire noyer la régente de Hongrie *Elisabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre espèce; il n'était que l'organe d'une force supérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il assassina le duc d'*Orléans*, & on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On n'ose procéder contre le duc de *Bourgogne*, puissant; & on procède contre le dauphin, persécuté.

On doit se souvenir, en lisant la déplorable histoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans après; mais tout était double dans la subversion qui arriva sous *Charles VI*. Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux universités de Paris; & chaque parti avait ses maréchaux & ses grands officiers.

Toutes les charges doubles en France.

J'observe encore que dans ces siècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de présider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de sa vie, fut lui-même selon cette coutume à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'*Alençon*; coutume qui parut depuis indigne de la justice & de la majesté royale, puisque la présence du souverain semblait gêner les suffrages, & que dans une affaire criminelle cette même présence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander les rigueurs.

Usages dans les jugemens des pairs.

Enfin je remarque que pour juger un pair il était essentiel d'assembler des pairs. Ils étaient ses juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'*Alençon;* il fit plus, il admit dans cette assemblée des tréforiers de

France, avec les députés laïques du parlement. Ainſi tout change. L'hiſtoire des uſages, des lois, des priviléges, n'eſt en beaucoup de pays, & ſurtout en France, qu'un tableau mouvant.

C'eſt donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux uſages antiques, & de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours ? eſt-ce à celle où le mot de *parlement* ſignifiait une aſſemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ régler au 1er de mars les partages des dépouilles ? eſt-ce à celle où tous les évêques avaient droit de ſéance dans une cour de judicature, nommée auſſi *parlement* ? A quel ſiècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir ? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi bien fondé à demander au pape des conſuls, des tribuns, un ſénat, des comices, & le rétabliſſement entier de la république Romaine ; & un bourgeois d'Athènes pourait réclamer auprès du ſultan l'ancien aréopage & les aſſemblées du peuple, qui s'appelaient *égliſes*.

CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Basle tenu du temps de l'empereur Sigismond & de Charles VII, au quinzième siècle.

CE que sont des états-généraux pour les rois, les conciles le sont pour les papes; mais ce qui se ressemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'esprit le plus républicain, les états ne se sont jamais crus au-dessus des rois, quoiqu'ils aient déposé leurs souverains dans des nécessités pressantes ou dans des troubles. Les électeurs qui déposèrent l'empereur *Venceslas* ne se sont jamais crus supérieurs à un empereur régnant. Les *cortès* d'Aragon disaient au roi qu'ils élisaient : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos;* mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainsi, ils ne se disaient plus supérieurs à celui qu'ils avaient fait leur souverain.

Mais il n'en est pas d'une assemblée d'évêques de tant d'églises également indépendantes, comme du corps d'un Etat monarchique. Ce corps a un souverain, & les églises n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine & la discipline ne peuvent être soumises à la décision d'un seul homme, au mépris du monde entier. Les conciles sont donc supérieurs aux papes dans le même sens que mille avis doivent l'emporter sur un seul. Reste à savoir, s'ils ont le droit de le déposer comme les diètes de Pologne & les électeurs de

Si un concile a le droit de deposer un pape, un évêque prince.

l'empire allemand ont le droit de dépofer leur fouverain.

Cette queftion eft de celles que la raifon du plus fort peut feule decider. Si d'un côté un fimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une affemblée du monde chrétien peut à plus forte raifon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eft fouverain. Ce n'eft pas un concile qui lui a donné fon Etat; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand fes fujets font contens de fon adminiftration ? Un électeur eccléfiaftique, dont l'empire & fon électorat feraient contens, ferait en vain dépofé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il refterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Eglife, & maître chez lui, demeurerait fouverain.

Difference entre les conciles de Bafle & de Conftance.

Le concile de Conftance avait dépofé le fouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppofer. Le concile de Bafle, qui prétendit dix ans après fuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eft trompeur, combien font différentes les affaires qui femblent les mêmes, & que ce qui eft grand & feulement hardi dans un temps eft petit & téméraire dans un autre.

Le pape *Eugène* caffe le concile.

Le concile de Bafle n'était qu'une prolongation de plufieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne : mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diffoudre leur affemblée, ni même celui de la transférer; & qu'il leur était foumis fous peine de punition. Le pape *Eugène* fur cet énoncé ordonna

la diſſolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères plus de zèle que de prudence, & que ce zèle pouvait être funeſte. L'empereur *Sigiſmond*, qui régnait encore, n'était pas le maître de la perſonne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII*. Il ménageait à la fois le pape & le concile. Le ſcandale s'en tint long-temps aux négociations; on y fit entrer l'Orient & l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus ſe ſoutenir contre les Turcs que par les princes latins; & pour obtenir un faible ſecours très-incertain, il fallait que l'Egliſe grecque ſe ſoumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette ſoumiſſion. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, ſecond du nom, que le péril intéreſſait davantage, conſentait à faire par politique ce que tout ſon clergé refuſait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le ſecourût. Il s'adreſſait à la fois au pape & au concile; & tous deux ſe diſputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambaſſadeurs à Baſle, où le pape avait quelques partiſans qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur & des galères pour l'amener en Italie, qu'enſuite on le recevrait à Baſle. Les émiſſaires du pape firent un décret clandeſtin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur ſerait reçu à Florence où le pape transférait l'aſſemblée; ils enlevèrent la ſerrure de la caſſette où l'on gardait les ſceaux du concile, & ſcellèrent ainſi au nom des pères mêmes le contraire

Tour plus adroit du pape *Eugene*.

de ce que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit ; & il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits & écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté ; elle se conduisait avec si peu de prudence que, dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambassadeurs grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des hussites, ils allaient détruire l'hérésie de l'Eglise grecque. Le pape plus habile, traitait avec plus d'adresse ; il ne parlait aux Grecs que d'union & de fraternité, & épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, & qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

Union passagère des Eglises grecque & latine, en 1439.

L'empereur défrayé par le pape s'embarque avec son patriarche & quelques évêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentimens de toute l'Eglise grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur & les évêques dans leur soumission réelle gardèrent en apparence la majesté de l'Empire, & la dignité de l'Eglise grecque. Aucun ne baisa les pieds du pape ; mais après quelques contestations sur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-temps au symbole, sur le pain azyme, sur le purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Le pape transféra son concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Eglise grecque adoptèrent le purgatoire. Il y fut décidé que *le St Esprit procède du Père & du Fils par la production de spiration ;*

que le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, & que le Fils a de toute éternité la vertu productive.

Enfin l'empereur grec, son patriarche & presque, tous ses prélats, signèrent dans Florence le point si long-temps débattu de la primatie de Rome. L'histoire Bizantine assure que le pape acheta leur signature. Cela est vraisemblable ; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, & les évêques d'un pays désolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union des Grecs & des Latins fut à la vérité passagère ; ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue*. Toute l'Eglise grecque la réprouva. Les évêques qui avaient signé à Florence en demandèrent pardon à Constantinople ; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit son maître*. Ils ne furent réconciliés à leur Eglise qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

Cette union anathematisée à Constantinople.

L'Eglise latine & la grecque furent plus divisées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles universels, de leurs sciences, se fortifièrent dans leur haine & dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptisaient les Latins qui revenaient à eux ; & de-là vient qu'aujourd'hui à Pétersbourg & à Riga, les prêtres russes donnent un second baptême à un catholique qui embrasse la religion grecque. Plusieurs retranchèrent la confirmation & l'extrême-onction du nombre des sacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la procession du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion sous une seule espèce ; & il

eſt très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Egliſe de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* paſſait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſoumis l'empereur grec & ſon égliſe en apparence. Sa victoire était glorieuſe, & jamais pontiſe avant lui n'avait paru rendre un ſi grand ſervice à l'Egliſe romaine, ni jouir d'un ſi beau triomphe.

Eugène dépoſé.

1439. Dans le temps même qu'il rend ce ſervice aux Latins, & qu'il finit autant qu'il eſt en lui le ſchiſme de l'Orient & de l'Occident, le concile de Baſle le dépoſe du pontificat, le déclare *rebelle*, *ſimoniaque*, *ſchiſmatique*, *hérétique* & *parjure*.

Si on conſidère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux ; ſi on le regarde par les règles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces règlemens, & qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugène*. Le corps le plus auguſte, quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le conſeil du roi de France, *Charles VII*, adopta les règles que l'on avait faites avec ſageſſe, & rejeta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté.

Défenſe aux papes de créer plus de vingt-quatre cardinaux.

Ce ſont ces règlemens qui ſervirent à faire la pragmatique ſanction, ſi long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à *St Louis*, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y ſont confirmées ; les annates déclarées ſimoniaques ;

les réferves, les expectatives y font déteftées. Mais d'un côté on n'ofe jamais faire tout ce qu'on peut, & de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi fi fameufe qui affure les libertés de l'Eglife gallicane permet qu'on appelle au pape en dernier reffort, & qu'il délègue des juges dans toutes les caufes eccléfiaftiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer fi aifément. C'était en quelque forte reconnaître le pape pour maître; & dans le temps même que la pragmatique lui laiffe le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec auffi peu de raifon que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs & pairs, ou des grands d'Efpagne. Ainfi tout eft contradiction. Il eft vrai que le concile de Bafle avait le premier fait cette défenfe aux papes. Il n'avait pas confidéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir; & que plus une dignité eft rare, plus elle eft refpectée.

Ce fut encore la difcipline établie par ce concile qui produifit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France; le concordat germanique s'eft foutenu. Tous les ufages d'Allemagne ont fubfifté. Elections des prélats, inveftitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de féance, prefque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des ufages reçus du temps de *Charles VII.*

Le concile de Bafle, ayant dépofé vainement un pape très-fage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui oppofa, comme on fait, un fantôme, un duc de Savoie *Amédée VIII*, qui avait été le premier Anti-pape.

duc de ſa maiſon, & qui s'était fait hermite à Ripaille, par une dévotion que le *Poggio* eſt bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara ſouverain pontife, tout ſéculier qu'il était. Ce qui avait cauſé de violentes guerres, du temps d'*Urbain VI*, ne produiſit alors que des querelles eccléſiaſtiques, des bulles, des cenſures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car ſi le concile appelait *Eugène* ſimoniaque, hérétique & parjure; le ſecrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, & nommait *Amédée* Cerbère & Antechriſt. Enfin ſous le pape *Nicolas V* le concile ſe diſſipa peu à peu de lui-même; & ce duc de Savoie hermite & pape ſe contenta d'être cardinal, laiſſant
1449. l'Egliſe dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-ſeptième & le dernier ſchiſme conſidérable, excité pour la chaire de *St Pierre*. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été ſi ſouvent diſputé.

Le pape *Pie II* condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes.

Æneas Picolomini, florentin, poëte & orateur, qui fut ſecrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour ſoutenir la ſupériorité des conciles ſur les papes. Mais lorſqu'enſuite il fut pape lui-même, ſous le nom de *Pie II*, il cenſura encore plus violemment ſes propres écrits, immolant tout à l'intérêt préſent qui ſeul fait ſi ſouvent les principes de vérité & d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ſes lettres, imprimées depuis dans le recueil de ſes aménités, recommande à ſon père un de ſes bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaiſe. Il ne condamna point ſes amours comme il condamna ſes ſentimens ſur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choſes changent ſelon les temps. Les pères de Conſtance avaient livré au bûcher *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, malgré leur proteſtation, qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtans ſeulement dans les ſentimens de *Wiclef* ſur la hiérarchie & ſur la diſcipline de l'Egliſe.

Cavaliers huſſites au concile.

Les huſſites du temps du concile de Baſle allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le raſé*, ce fameux capitaine, compagnon & ſucceſſeur de *Jean Ziska*, vint diſputer au concile de Baſle à la tête de deux cents gentilshommes de ſon parti. Il ſoutint entr'autres choſes *que les moines étaient une invention du diable.* „ Oui, dit-il, je le prouve. N'eſt-„ il pas vrai que JESUS-CHRIST ne les a point „ inſtitués ? Nous n'en diſconvenons pas, dit le „ cardinal *Julien.* Hé bien, dit *Procope*, il eſt donc „ clair que c'eſt le diable. „ Raiſonnement digne d'un capitaine bohémien de ce temps-là. *Æneas Silvius* témoin de cette ſcène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire ; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* & *Jérôme* par un arrêt de mort.

On a vu pendant ce concile quel était l'aviliſſement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchaſſent à leur ruine, puiſqu'ils allaient à Rome mendier de faibles ſecours, & faire le ſacrifice de leur religion. Auſſi ſuccombèrent-ils quelques années après ſous les Turcs, qui prirent Conſtantinople. Nous allons voir les cauſes & les ſuites de cette révolution.

CHAPITRE LXXXVII.

Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, &c.

Les croisades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Constantinople ; car les princes croisés, en usurpant l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré & appauvri.

On doit se souvenir que cet empire retourna aux Grecs en 1261, & que *Michel Paléologue* l'arracha aux usurpateurs latins, pour le ravir à son pupille *Jean Lascaris*. Il faut encore se représenter que dans ce temps-là le frère de *St Louis*, *Charles d'Anjou*, envahissait Naples & Sicile, & que sans les vêpres siciliennes il eût disputé au tyran *Paléologue* la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'Eglise grecque ; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti & la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manége, que son propre fils *Andronic*, schis-
1283. matique, malheureusement zélé, n'osa, ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne.

Sottises grecques. Ces malheureux grecs, pressés de tous côtés, & par les Turcs, & par les Latins, disputaient

cependant sur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle, & l'autre que DIEU l'avait produite seulement pour la transfiguration. Une grande secte de moines & de dévots contemplatifs voyaient cette lumiere à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière céleste au bout de leur nez. Cependant les Turcs se fortifiaient dans l'Asie mineure, & bientôt inondèrent la Thrace.

Ottoman.

Ottoman, de qui sont descendus tous les empereurs *Osmanlis*, avait établi le siége de sa domination à Burse en Bithynie. *Orcan* son fils vint jusqu'aux bords de la Propontide, & l'empereur *Jean Cantacusène* fut trop heureux de lui donner sa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Bientôt après, *Cantacusène*, ne pouvant plus garder l'empire qu'un autre lui disputait, s'enferma dans un monastère. Un empereur, beau-père du sultan & moine, annonçait la chute de l'empire.

Empereur grec, beau-père du sultan turc.

Les Turcs n'avaient point encore de vaisseaux; & ils voulaient passer en Europe. Tel était l'abaissement de l'empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Constantinople, séparé par un canal qui forme le port. Le sultan *Amurat* fils d'*Orcan* engagea, dit-on, les Génois à passer ses soldats au-deçà du détroit. Le marché se conclut; & on tient que les Génois pour quelques milliers de besans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on se servit de vaisseaux grecs. *Amurat* passe & va jusqu'à Andrinople, où les Turcs

s'établissent, menaçant de-là toute la chrétienté.
1357. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiser les pieds du pape *Urbain V.* Il reconnaît sa primatie; il s'humilie pour obtenir par sa médiation des secours que la situation de l'Europe & les funestes exemples des croisades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper sous *Amurat*. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un esclave
1374. avec un maître. Il sert à la fois de lieutenant & d'otage au conquérant turc; & après que *Paléologue*, de concert avec *Amurat*, a fait crever les yeux à son fils aîné dont ils se défiaient également, l'empereur donne son second fils au sultan. Ce fils nommé *Manuel* sert *Amurat* contre les chrétiens, & le suit dans ses armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janissaires, déjà instituée, la forme qui subsiste encore.

1389. *Bajazet.* Ayant été assassiné dans le cours de ses victoires, son fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet le foudre*, lui succéda. La honte & l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui son père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, & implore sa protection contre son père, & contre *Manuel* son frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux; & les Génois, toujours maîtres de Galata, l'assistent d'hommes & d'argent. *Andronic*, avec les Turcs & les Genois, se rend maître de Constantinople & enferme son père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, & fait élever une citadelle près de Galata, pour

arrêter

arrêter *Bajazet*, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, & de recevoir un cadi turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet*, laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne, & ces braves Français commandés par 1396.
l'empereur d'Occident *Sigismond*. Les Français avant la bataille avaient tué leurs prisonniers turcs : ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet*, après sa victoire, eût fait à son tour égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant sa rançon : *Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi ; mais je méprise tes sermens & tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean sans peur*, assassin du duc d'*Orléans*, assassiné depuis par *Charles VII*. Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

Le duc de Bourgogne prisonnier de *Bajazet*.

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Constantinople, court chez les rois de l'Europe comme son père *Jean I* & son fils *Jean II*. Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un temps moins propice : c'était celui de la frénésie de *Charles VI*, & des désolations de la France. *Manuel Paléologue* resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, & sa perte semblait certaine,

lorſqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleverſent le monde.

La puiſſance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vû l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine & au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes tartares, ſauva Conſtantinople en attaquant *Bajazet*.

CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan* pour me conformer à l'uſage, deſcendait de *Gengis* par les femmes, ſelon les meilleurs hiſtoriens. Il naquit l'an 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois ſous *Alexandre*, & où ils fondèrent des colonies. C'eſt aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la ſource eſt dans le petit Thibet, environ à ſept cents lieues de la ſource du Tigre & de l'Euphrate. C'eſt ce même fleuve Gion dont il eſt parlé dans la Genèſe, & qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate & le Tigre : il faut que les choſes aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on ſe figure un pays affreux; il eſt pourtant dans le même climat que Naples & la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs; c'eſt une contrée délicieuſe.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine auſſi un

barbare approchant de la brute : on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, fans cette efpèce de mérite dont les fuccès font la récompenfe. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition qu'étant né fans Etats, il fubjugua autant de pays qu'*Alexandre*, & prefqu'autant que *Gengis*. Sa première conquête fut celle de Balk, capitale de Coraffan, fur les frontières de la Perfe. De là il va fe rendre maître de la province de Candahar. Il fubjugue toute l'ancienne Perfe ; il retourne fur fes pas pour foumettre les peuples de la Tranfoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paffe aux Indes, les foumet, fe faifit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui fe font rendus maîtres de la Perfe ont auffi conquis ou défolé les Indes. Ainfi *Darius Ochus*, après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis*, *Tamerlan* les envahirent aifément. *Sha-Nadir* de nos jours n'a eu qu'à s'y préfenter ; il y a donné la loi, & en a remporté des tréfors immenfes.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne fur fes pas. Il fe jette fur la Syrie ; il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà foumife, & qui voulait fecouer le joug. Il la livre au pillage & au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cents mille habitans ; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aifément rafées, & fe rebâtiffaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques féchées au foleil. C'eft au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun fecours chez les chrétiens, s'adreffe enfin à

ce tartare. Cinq princes mahométans, que *Bajazet* avait dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps ſon ſecours. Il deſcendit dans l'Aſie mineure, appelé par les muſulmans & par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuſe de ſon caractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre obſerver au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambaſſadeurs à *Bajazet*, & lui demande d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, & de rendre juſtice aux princes muſulmans dépoſſédés. *Bajazet* reçoit ces propoſitions avec colère & avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre; il marche à lui. *Bajazet* lève le ſiége de Conſtantinople, & livre entre Céſarée & Ancire cette grande bataille où il ſemblait que toutes les forces du monde fuſſent aſſemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien diſciplinées, puiſqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, & tant de nations belliqueuſes. On ne ſaurait douter que *Tamerlan*, qui juſque-là combattit toujours avec les flèches & le cimeterre, ne fit uſage du canon contre les Ottomans, & que ce ne ſoit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, ſur leſquelles ſont gravés des caractères inconnus. Les Turcs ſe ſervirent contre lui dans la bataille de Céſarée, non-ſeulement de canons, mais auſſi de l'ancien ſeu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, ſi *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vaincu & pris. 1401.

Bajazet vit ſon fils aîné *Muſtapha* tué en combattant

auprès de lui, & tomba captif entre les mains de son vainqueur, avec un de ses autres fils nommé *Musa*, ou *Moïse*. On aime à savoir les suites de cette bataille mémorable entre deux nations qui semblaient se disputer l'Europe & l'Asie, & entre deux conquérans dont les noms sont encore si célèbres; bataille qui d'ailleurs sauva pour un temps l'empire des Grecs, & qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Fable de la cage, & de la raison qui empêche les sultans de se marier.

Aucun des auteurs persans & arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer, mais les annales turques le disent. Est-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? est-ce plutôt parce qu'ils ont copié des historiens grecs? Les auteurs arabes prétendent que *Tamerlan* se sesait verser à boire par l'épouse de *Bajazet* à demi-nue; & c'est ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les sultans turcs ne se marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable est démentie par le mariage d'*Amurat II*, que nous verrons épouser la fille d'un despote de Servie, & par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il est difficile de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet* avec la générosité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur étant entré dans Burse, ou Pruse, capitale des Etats turcs asiatiques, écrivit à *Soliman*, fils de *Bajazet*, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit *Tamerlan* dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je servirai de père à ses enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma*

clémence. Mes conquêtes me ſuffiſent, & de nouvelles faveurs de l'inconſtante fortune ne me tentent point.

Suppoſé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs diſent encore que *Tamerlan*, n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara ſultan dans Burſe ce même *Muſa*, fils de *Bajazet*, & qu'il lui dit : *Reçois l'héritage de ton père ; une ame royale ſait conquérir des royaumes, & les rendre.*

Les hiſtoriens orientaux, ainſi que les nôtres mettent ſouvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il uſa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, & ce qui mérite notre attention, c'eſt que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Muſa*, qu'il fit ſultan, & qu'il protégea pour l'oppoſer & à *Soliman* & à *Mahomet I* ſes frères, ne put leur réſiſter malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazet* ; & on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il eſt prouvé, par le malheur même de ce ſultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, ſans pouvoir être aſſervi ; & que le tartare, ne trouvant pas de facilité à s'étendre & à s'établir vers l'Aſie mineure, porta ſes armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas ſans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De là il

repaſſe l'Euphrate, & retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ſes vaſtes Etats. Il avait conquis preſqu'autant de terrain que *Gengis*: car ſi *Gengis* eut une partie de la Chine & de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie & une partie de l'Aſie mineure, où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il poſſédait encore preſque tout l'Indouſtan, dont *Gengis* n'eut que les provinces ſeptentrionales. Poſſeſſeur mal affermi de cet empire immenſe, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où ſa mort était prochaine.

Hommages rendus à *Tamerlan*.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de pluſieurs princes de l'Aſie, & l'ambaſſade de pluſieurs ſouverains. Non-ſeulement l'empereur grec *Manuel* y envoya ſes ambaſſadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III*, roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers rois de Perſe. Tous les ordres de l'Etat, tous les artiſans paſſèrent en revue, chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils, & toutes ſes petites-filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême 1406.
vieilleſſe, après avoir régné trente-ſix ans, plus heureux par ſa longue vie, & par le bonheur de ſes petits-fils, qu'*Alexandre*, auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruiſit beaucoup de villes comme *Gengis*, ſans en bâtir une ſeule; au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte, & au milieu de ſes conquêtes rapides, conſtruiſit Alexandrie & Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le ſiége de

l'empire de *Tamerlan*, & bâtit des villes jufque dans les Indes; établit des colonies grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Grèce les obfervations de Babylone, & changea le commerce de l'Afie, de l'Europe & de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magafin univerfel. Voilà, ce me femble, en quoi *Alexandre* l'emporte fur *Tamerlan*, fur *Gengis* & fur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan* fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre.* S'il eft permis d'égayer un peu ces événemens terribles, & de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un perfan contemporain de ce prince. Il dit, qu'un fameux poëte perfan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui avec plufieurs courtifans, & jouant à un jeu d'efprit, qui confiftait à eftimer en argent ce que valait chacun d'eux : *je vous eftime trente afpres*, dit-il au grand kan. *La ferviette dont je m'effuie les vaut*, répondit le monarque. *Mais c'eft auffi en comptant la ferviette*, répondit *Hamédi*. Peut-être qu'un prince qui laiffait prendre ces innocentes libertés n'avait pas un fonds de naturel entièrement féroce, mais on fe familiarife avec les petits, & on égorge les autres.

Religion de *Tamerlan.* Il n'était ni mufulman ni de la fecte du grand *Lama*; mais il reconnaiffait un feul DIEU, comme les lettrés chinois, & en cela marquait un grand fens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de fuperftition ni chez lui ni dans fes armées. Il fouffrait également les mufulmans, les lamiftes, les brames, les guèbres, les juifs & ceux qu'on nomme idolâtres. Il affifta même en paffant

vers le mont Liban aux cérémonies religieuses des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait seulement le faible de l'astrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, & dont nous ne sesons que de sortir. Il n'était pas savant, mais il fit élever ses petits-fils dans les sciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui succéda dans les Etats de la Transoxane, fonda dans Samarcande la première académie des sciences, fit mesurer la terre, & eut part à la composition des tables astronomiques qui portent son nom; semblable en cela au roi *Alfonse X de Castille* qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande est tombée avec les sciences; & ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, est redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa postérité règne encore dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol, & qui tient ce nom des tartares Mogols de *Gengis*, dont *Tamerlan* descendait par les femmes. Une autre branche de sa race régna en Perse, jusqu'à ce qu'une autre dinastie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara en 1468. Si nous songeons que les Turcs sont aussi d'origine tartare; si nous nous souvenons qu'*Attila* descendait des mêmes peuples; tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis presque toute la terre. Nous en avons vu la raison. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robustes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant subjugué une seconde fois la Chine dans le dernier siècle, n'ont fait qu'un Etat de la Chine & de cette Tartarie

orientale, depuis que l'empire de Ruffie s'eft étendu & civilifé, depuis enfin que la terre eft hériffée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne font plus à craindre. Les nations polies font à couvert des irruptions de ces fauvages. Toute la Tartarie, excepté la chinoife, ne renferme plus que des hordes miférables, qui feraient trop heureufes d'être conquifes à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civilifé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'hiftoire des Turcs & des Grecs, jufqu'à la prife de Conftantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors de danger par la victoire de *Tamerlan;* mais les fucceffeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perfe, dans la Syrie & aux Indes, dans l'Arménie, & vers la Ruffie. Les Turcs reprirent l'Afie mineure, & confervèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correfpondance & moins d'averfion qu'aujourd'hui entre les mufulmans & les chrétiens. *Cantacufène* n'avait fait nulle difficulté de donner fa fille en mariage à *Orcan;* & *Amurat II*, petit-fils de *Bajazet*, & fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'époufer la fille d'un defpote de Servie, nommée *Irène*.

Mariages des turcs avec des chretiennes, & des chretiens avec des turques.

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane: mais il était très

détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne. Il la résigna deux fois ; & deux fois les instances de ses bachas & de ses janissaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II Paléologue allait à Rome & au concile, que nous avons vu assemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y disputait sur la procession du S^T ESPRIT, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Thessalonique, & que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens & les musulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Thessalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sureté ce territoire, & défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, selon cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'est une défense contre des incursions de peuples encore sauvages ; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille, & poussèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Grande muraille en Grèce.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladislas IV*, roi de Pologne. *Amurat II* ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, & dans tous les pays voisins avec des succès divers, conclut la paix la plus solemnelle que les chrétiens & les musulmans eussent jamais contractée. *Amurat* & *Ladislas* la jurèrent tous deux solemnellement, l'un sur l'alcoran, & l'autre sur l'évangile. Le turc promettait de ne pas avancer plus

Paix avec les chretiens.

1444.

loin ſes conquêtes ; il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des poſſeſſions ottomanes, de la Hongrie & de Veniſe.

Le cardinal *Julien Ceſarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ſes pourſuites contre les partiſans de *Jean Hus*, par le concile de Baſle auquel il avait d'abord préſidé, par la croiſade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors, par un zèle trop aveugle, la cauſe de l'opprobre & du malheur des chrétiens.

Rompue. A peine la paix eſt jurée que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il ſe flattait d'avoir engagé les Vénitiens & les Génois à raſſembler une flotte formidable, & que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occaſion était favorable : c'était préciſément le temps où *Amurat II* ſur la foi de cette paix venait de ſe conſacrer à la retraite, & de réſigner l'empire à *Mahomet* ſon fils, jeune encore & ſans expérience.

Déciſion qu'il ne faut pas garder la foi aux muſulmans. Le prétexte manquait pour violer le ſerment. *Amurat* avait obſervé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laiſſait nul ſubterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre reſſource que de perſuader à *Ladiſlas*, aux chefs hongrois, & aux Polonais, qu'on pouvait violer ſes fermens. Il harangua, il écrivit, il aſſura que la paix jurée ſur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladiſlas* qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'inſçu du St Siége.* On a déjà vu que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques.*

On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'eſt ainſi que l'anciene Rome viola la trève avec Carthage dans ſa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent. L'infidélité du ſénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, & celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs ſe laiſſèrent entraîner au torrent, ſurtout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées hongroiſes qui combattit ſi ſouvent *Amurat* & *Mahomet II.*

Ladiſlas ſéduit par de fauſſes eſpérances, & par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit ; les deux armées ſe rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce pays 1444.
qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée dans un moment où ſes troupes pliaient, & pria DIEU, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'euchariſtie, que l'hoſtie avait été remiſe aux mains d'*Amurat*, & que ce fut à cette hoſtie qu'il s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le roi *Ladiſlas* fut percé de coups ; ſa tête coupée par un janiſſaire fut

portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, & ce ſpectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne ſur ſon tombeau, & même que l'inſcription de cette colonne, loin d'inſulter à la mémoire du vaincu, louait ſon courage, & plaignait ſon infortune.

Quelques-uns diſent que le cardinal *Julien*, qui avait aſſiſté à la bataille, voulant dans ſa fuite paſſer une rivière, y fut abymé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres diſent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il eſt certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'*Amurat* après cette victoire retourna dans ſa ſolitude, qu'il abdiqua une ſeconde fois la couronne, qu'il fut une ſeconde fois obligé de la reprendre
1451. pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople, & laiſſa l'empire à ſon fils *Mahomet II*, qui ſongea plus à imiter la valeur de ſon père que ſa philoſophie.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

UN autre guerrier non moins célèbre, que je ne ſais ſi je dois appeler *Oſmanli* ou *Chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, & fut même long-temps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II;* je veux parler de *Scanderbeg*, né dans

l'Albanie, partie de l'Epire, pays illuſtre dans les temps qu'on nomme héroïques, & dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caſtriot*. Il était fils d'un deſpote ou d'un petit hoſpodar de cette contrée, c'eſt-à-dire d'un prince vaſſal; car c'eſt ce que ſignifiait *deſpote*: ce mot veut dire à la lettre maître de maiſon; & il eſt étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *deſpotique* aux grands ſouverains qui ſe ſont rendus abſolus.

Jean Caſtriot était encore enfant, lorſqu'*Amurat*, pluſieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était ſaiſi de l'Albanie après la mort du père de *Caſtriot*. Il éleva cet enfant qui reſtait ſeul de quatre frères. Les annales turques ne diſent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne paraît pas que ces barbaries fuſſent dans le caractère d'un ſultan qui abdiqua deux fois la couronne, & il n'eſt guère vraiſemblable qu'*Amurat* eût donné ſa tendreſſe & ſa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chériſſait, il le feſait combattre auprès de ſa perſonne. *Jean Caſtriot* ſe diſtingua tellement que le ſultan & les janiſſaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui ſignifie le *ſeigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut ſur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le deſpote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, & feſait la guerre au ſultan ſon gendre: c'était avant ſon abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le deſſein de n'avoir plus de maître, & de régner.

Il fut qu'un fecrétaire qui portait les fceaux du fultan paffait près de fon camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire & à fceller un ordre au gouverneur de Croye capitale de l'Epire, de remettre la ville & la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait
1443. expédier cet ordre, il affaffine le fecrétaire & fa fuite. Il marche à Croye; le gouverneur lui remet la place fans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanois, avec lefquels il était d'intelligence. Il égorge le gouverneur & la garnifon. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois paffent pour les meilleurs foldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduifit fi bien, fut tirer tant d'avantage de l'affiette du terrain âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreufes armées turques. Les mufulmans le regardaient comme un perfide; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant fes ennemis & fes maîtres, avait repris la couronne de fon père, & la méritait par fon courage.

CHAPITRE LXXXI.

De la prife de Conftantinople par les Turcs.

Si les empereurs grecs avaient été des *Scanderbeg*, l'empire d'Orient fe ferait confervé; mais ce même efprit de cruauté, de faibleffe, de divifion, de fuperftition, qui l'avait ébranlé fi long-temps, hâta le moment de fa chute.

On

On comptait trois empires d'Orient, & il n'y en avait réellement pas un. La ville de Conſtantinople entre les mains des Grecs feſait le premier. Andrinople, refuge des *Laſcaris*, pris par *Amurat I* en 1362, & toujours demeuré aux ſultans, était regardé comme le ſecond empire; & une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébiſonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, était réputée le troiſième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet conſidérable des croiſades. Dévaſté par les Francs, repris par ſes anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était étonnant qu'il ſubſiſtât. Il y avait deux partis dans Conſtantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à peu près comme dans Jéruſalem, quand *Veſpaſien* & *Titus* l'aſſiégèrent. L'un était celui des empereurs, qui dans la vaine eſpérance d'être ſecourus, conſentaient de ſoumettre l'Egliſe grecque à la latine; l'autre celui des prêtres & du peuple, qui, ſe ſouvenant encore de l'invaſion des croiſés, avaient en exécration la réunion des deux Egliſes. On s'occupait toujours de controverſes, & les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était ſoumis au pape dans la vaine eſpérance d'être ſecouru, avait régné vingt-ſept ans ſur les débris de l'empire romain-grec; & après ſa mort, arrivée en 1449, telle fut la faibleſſe de l'empire, que *Conſtantin* l'un de ſes fils fut obligé de recevoir du turc *Amurat II*, comme de ſon ſeigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Conſtantin* eut Lacédémone, un autre eut

Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

1451. *Mahomet II, sultan.* Telle était la situation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Mahomet le grand*, succéda pour la seconde fois au sultan *Amurat* son père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse *Irène* pour appaiser les murmures de ses janissaires, tantôt sesait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages pour voir qui d'entr'eux avait mangé un melon. On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été long-temps pour la plupart des archives alphabétiques du mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de son temps ; ce que nous venons de dire d'*Amurat* son père prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encore disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils, & n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, & d'autant plus singulier que *Mahomet* joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Son caractère. Il parlait le grec, l'arabe, le persan ; il entendait le latin ; il dessinait ; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de géographie, & de mathématique ; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux *Gentilli Bellino*, & qu'il le récompensa comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons & par sa familiarité. Il lui fit présent

d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'esclave auquel on pretend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muscles & de la peau sur un col séparé de son tronc. Ces barbaries que nous exerçons sur les animaux, les hommes ne les exercent sur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut souvent sanguinaire & féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés si peu vraisemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? *Philippe de Comines*, qui vivait sous le siècle de ce sultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt sur ses sujets. Où sont les princes chrétiens qui manifestent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta sur le trône des sultans, & il se prépara dès-lors à se placer sur celui de Constantinople, tandis que cette ville était toute divisée pour savoir s'il fallait se servir ou non de pain azyme, & s'il fallait prier en grec ou en latin.

Mahomet II commença donc par serrer la ville 1453.
du côté de l'Europe, & du côté de l'Asie. Enfin dès Siege de
les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut Constantinople.
couverte de soldats que l'exagération fait monter à trois cents mille, & le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères, & deux cents petits vaisseaux.

Un des faits les plus étranges & les plus attestés,

c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, & d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir une demi-lieue de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif & de graiſſe, diſpoſées comme la crèche d'un vaiſſeau; il fait tirer à force de machines & de bras quatre-vingt galères, & ſoixante & dix allèges du détroit, & les fait couler ſur ces planches. Tout ce grand travail s'exécuta en une ſeule nuit, & les aſſiégés ſont ſurpris le lendemain matin de voir une flotte entière deſcendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vue, & ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il fallait ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que *Mahomet* ſe ſervit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prit feu; & le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, & peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des aſſauts à la ville, qui ſe croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur accompagné d'un cardinal de

Rome, nommé *Isidore*, suivait le rit romain, ou feignait de le suivre pour engager le pape & les princes catholiques à le secourir ; mais par cette triste manœuvre il irritait & décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer dans les églises qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*, s'écriaient-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Dans d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole & ce rempart de la chrétienté ; & quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

Nul prince chrétien ne secourt Constantinople.

L'empereur *Fréderic III* n'était ni assez puissant, ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile & celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée & faible. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, & trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Arragon & la Castille n'étaient point encore unis, & les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II*. L'un était *Huniade*, prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre : l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Epire, à peu près comme autrefois Dom *Pélage* dans celles des Asturies, quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gènes, dont l'un appartenait à

l'empereur *Fréderic III*, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville ; c'était un génois nommé *Giustiniani*. Tout bâtiment qui est réduit à des appuis étrangers menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de persan à leur tête, & jamais gaulois ne commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de *Ducas* & de *Calcondile*, le racontent.

Cette conquête est une grande époque. C'est-là où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe ; & c'est ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière dont Constantinople fut prise

Les annales turques, rédigées à Constantinople par le feu prince *Démetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de siége l'empereur *Constantin* fut obligé de capituler. Il envoya plusieurs grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, & qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire que le sultan offrit à l'empereur *Constantin* de lui donner le Péloponèse, & d'accorder quelques petites provinces à ses frères. Il voulait avoir la ville & ne la point saccager, la regardant déjà comme son bien qu'il ménageait ; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Constantinople pour y rapporter les propositions des assiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encore, fait courir

à eux. Les affiégés, qui du haut des murs voient un gros de turcs courans après les leurs, tirent imprudemment fur ces turcs. Ceux-ci font bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par une poterne. Les turcs entrent avec eux : ils fe rendent maîtres de la haute ville féparée de la baffe. L'empereur eft tué dans la foule ; & *Mahomet* fait auffitôt du palais de *Conftantin* celui des fultans, & de Ste Sophie fa principale mofquée.

Eft-on plus touché de pitié que faifi d'indignation lorfqu'on lit dans *Ducas* que le fultan *envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie, qui eft le figne particulier de leur fuperftition déteftable.* Ce cri impie eft le nom de DIEU *Allah*, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La fuperftition déteftable était chez les Grecs qui fe réfugièrent dans Ste Sophie, fur la foi d'une prédiction qui les affurait qu'un ange defcendrait dans l'églife pour les défendre.

On tua quelques grecs dans le parvis, on fit le refte efclave, & *Mahomet* n'alla remercier DIEU dans cette églife qu'après l'avoir lavée avec de l'eau-rofe.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conftantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, & il la garda religieufement. Ce fait eft fi vrai que toutes les églifes chrétiennes de la baffe ville furent confervées jufque fous fon petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre plufieurs. On les appelait *les mofquées d'Iffévi. Iffévi* eft en turc le nom de *Jéfus.* Celle du patriarche

grec fubfifte encore dans Conftantinople fur le canal de la mer noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie, où les grecs modernes enfeignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philofophie d'*Ariftote*, la théologie, la médecine ; & c'eft de cette école que font fortis *Conftantin Ducas*, *Mauro Cordato* & *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Démetrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes ; mais il ne peut s'être trompé fur les monumens modernes qu'il a vus de fes yeux, & fur l'académie où il a été élevé.

Traitement fait aux chrétiens.

On a confervé encore aux chrétiens une églife, & une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte grec nommé *Chriftobule*. Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour conftruire une mofquée fur les ruines de l'églife des faints apôtres, ancien ouvrage de *Théodora*, femme de l'empereur *Juftinien ;* & il avait réuffi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Ste Sophie. Il conftruifit auffi par ordre de *Mahomet* huit écoles & huit hôpitaux dépendans de cette mofquée : & c'eft pour prix de ce fervice que le fultan lui accorda la rue dont je parle, dont la poffeffion demeura à fa famille. Ce n'eft pas un fait digne de l'hiftoire, qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue ; mais il eft important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens auffi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne fouffre que les Turcs aient chez elle une mofquée, & les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églifes. Plufieurs de ces églifes font des collégiales,

& on voit dans l'archipel des chanoines ſous la domination d'un bacha.

Les erreurs hiſtoriques ſéduiſent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, & qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a répété que *Mahomet*, ce grand & faux prophète, avait inſtruit une colombe à voler auprès de ſon oreille, & avait fait accroire que l'eſprit de DIEU venait l'inſtruire ſous cette forme. On a prodigué ſur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules. Nos erreurs ſur les Turcs.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Iſidore* & de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus ſage & plus poli qu'on ne croit, c'eſt qu'il laiſſa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'inſtalla lui-même avec la ſolemnité ordinaire : il lui donna la croſſe & l'anneau, que les empereurs d'Occident n'oſaient plus donner depuis long-temps ; & s'il s'écarta de l'uſage, ce ne fut que pour reconduire juſqu'aux portes de ſon palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ſes prédéceſſeurs*. Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche : *La Ste Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique*. Ces auteurs connaiſſent bien mal les muſulmans. Ils ne ſavent pas que notre dogme de la Trinité leur eſt en horreur ; qu'ils ſe croiraient ſouillés d'avoir prononcé ce mot ; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de pluſieurs dieux. Depuis ce temps les ſultans *Oſmanlis* ont Mahomet fait un patriarche.

toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique ;* le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin ;* chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne à ſon tour ſon troupeau. Ces deux Egliſes également gémiſſantes ſont irréconciliables, & le ſoin d'appaiſer leurs querelles n'eſt pas aujourd'hui une des moindres occupations des ſultans, devenus les modérateurs des chrétiens, auſſi-bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en uſèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième & onzième ſiècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion & les mœurs. Quand les Turcs ſoumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares ; mais quand ils ſubjuguèrent l'empire grec, la conſtitution de leur gouvernement était dès long-temps toute formée. Ils avaient reſpecté les Arabes, & ils mépriſaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples aſſervis.

Uſages des Turcs.

Ils ont conſervé tous les uſages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janiſſaires*, ſubſiſta dans toute ſa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce ſont de tous les ſoldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janiſſaires avait & a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Les ſultans ont conſervé en Europe l'ancien uſage qu'ils avaient pratiqué en Aſie, de donner à

leurs soldats des fiefs à vie, & quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé sur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent dès le cinquième siècle en Europe cette institution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; & les nations qui se mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, suivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où sont aujourd'hui les plus grands seigneurs de fiefs, sous les noms d'*Omras*, de *Rayas*, de *Nabab*. Mais les Ottomans ne donnerent jamais que de petites terres. Leurs *Zaimats* & leurs *Timariots* sont plutôt des métairies que des seigneuries. L'esprit guerrier paraît tout entier dans cet établissement. Si un zaim meurt les armes à la main, ses enfans partagent son fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'est-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims & pour ces timars que celui de fournir & de mener des soldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de jurisdiction, point de noblesse.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les molla qui sont les juges ordinaires, & les deux cadi-leskers d'Asie & d'Europe, qui sont les juges des provinces & des armées, & qui président sous le muphti à la religion & aux lois. Le muphti & les cadi-leskers ont toujours été également soumis au divan. Les dervis qui sont les moines mendians

chez les Turcs se sont multipliés, & n'ont pas changé. La coutume d'établir des Caravenserais pour les voyageurs, & des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les mosquées, n'a point dégénéré. En un mot les Turcs sont ce qu'ils étaient, non-seulement quand ils prirent Constantinople, mais quand ils passèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE XCII.

Entreprises de Mahomet II, & sa mort.

PENDANT trente & une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguassent contre lui; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre *Huniade* prince de Transilvanie, le roi de Hongrie, & un despote de la Russie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que s'il avait été mieux secouru les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans possèdent en Europe. Il repoussa *Mahomet II* devant Belgrade trois ans après la prise de Constantinople.

Dans ce temps-là même les Persans tombaient sur les Turcs, & détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Ussum-Cassan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le belier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, & par-là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun; car il épousa la fille de *David Comnène*, empereur de Trébisonde. Il

n'était pas permis aux chrétiens d'époufer leur commère ou leur coufine; mais on voit qu'en Grèce, en Efpagne, en Afie, ils s'alliaient aux mufulmans fans fcrupule.

Conquêtes de *Mahomet II.*

Le tartare *Uffum-Caffan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occafion favorable pour la chrétienté : elle fut encore négligée. On laiffa *Mahomet* après des fortunes diverfes faire la paix avec le Perfan, & prendre enfuite Trébifonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait ; tourner vers la Grèce, faifir le Nègrepont, retourner au fond de la mer noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodofie rebâtie par les Génois ; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie ; courir jufqu'à Triefte, à la porte de Venife, & établir enfin la puiffance mufulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le refte de l'Italie, & d'où fes lieutenans ne fe retirèrent qu'après fa mort.

Rhodes.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui font aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainfi que *Scanderbeg*, la gloire de repouffer les armes victorieufes de *Mahomet II.*

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois fi célèbre, & cette ville fondée très-long-temps avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'afpect le plus riant, & fous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus*, fameufe dans toute la terre par fon coloffe d'airain, dédié au foleil, ouvrage immenfe, jeté en fonte par un indien, & qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds pofés fur deux

môles de marbre, laiſſait voguer ſous lui les plus gros navires. Rhodes avait paſſé au pouvoir des Sarrazins dans le milieu du ſeptième ſiècle; un chevalier français, *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait repriſe ſur eux en 1310; & un autre chevalier français, *Pierre d'Aubuſſon*, la défendit contre les Turcs.

Chrétien grand-viſir.

C'eſt une choſe bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entrepriſe une foule de chrétiens renégats. Le grand-viſir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien; & ce qui eſt encore plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologues*. Un autre chrétien *George Frupan* conduiſait le ſiége ſous les ordres du viſir; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour ſervir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la profeſſent, & qu'on a ſcellée de ſon ſang dans une opération très-douloureuſe, en devient enſuite plus chère? ſerait-ce parce que les vainqueurs de l'Aſie s'attiraient plus de reſpect que les puiſſances de l'Europe? ſerait-ce qu'on eût cru dans ces temps d'ignorance les armes des muſulmans plus favoriſées de DIEU que les armes chrétiennes, & que de-là on eût inféré que la cauſe triomphante était la meilleure?

Miracle rapporté par *Calcondile*.

Pierre d'Aubuſſon fit alors triompher la ſienne. Il força au bout de trois mois le grand-viſir *Meſſith Paléologue* à lever le ſiége. *Calcondile* dans ſon hiſtoire des Turcs vous dit que les aſſiégeans, en montant ſur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, & une très-belle femme vêtue de blanc;

que ce miracle les alarma, & qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, & que la valeur de *Pierre d'Aubusson* & des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite île manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Epire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, & ses flottes bravaient celles de *Mahomet;* elles s'emparèrent même d'Athènes : mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, & d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer sur la mer noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce, qui avait fait les fondemens de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après, le pape *Jules II* & presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II* allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mammelucs d'Egypte, tandis que ses lieutenans étaient dans le royaume de Naples; ensuite il se flattait de venir prendre Rome comme Constantinople; & en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Venise épouse la mer adriatique, il disait *qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer consommer son mariage.* Une

colique arrêta les progrès & les deſſeins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie à l'âge de cinquante-trois ans, lorſqu'il ſe préparait à faire encore le ſiége de Rhodes, & à conduire en Italie une armée formidable.

Mort de *Mahomet II.* 1481.

CHAPITRE XCIII.

Etat de la Grèce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement; leurs mœurs.

SI l'Italie reſpira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe un pays plus beau & plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiades*, des *Léonidas*, des *Alexandres*, des *Sophocles* & des *Platons*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors ſe corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des arts; car quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une académie grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle d'Athènes; & les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les ſultans laiſſent toujours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette même Conſtantinople fut ſous la protection d'Athènes. Calcédoine fut ſa tributaire; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ſes bourgeois. Aujourd'hui les deſcendans des Tartares dominent dans ces belles régions, & à peine le nom de la Grèce ſubſiſte. Cependant la ſeule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ſes oppreſſeurs, euſſent-ils l'empire de la terre.

Athènes.

La

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent & ne purent furpaffer, ou font en ruine, ou ont difparu : une petite mofquée eft bâtie fur le tombeau de *Thémiftocle*, ainfi qu'une chapelle de récollets eft élevée à Rome fur les débris du capitole ; l'ancien temple de *Minerve* eft auffi changé en mofquée ; le port de Pirée n'eft plus. Un lion antique de marbre fubfifte encore auprès, & donne fon nom au port du lion prefque comblé. Le lieu où était l'académie eft couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux reftes du Stadion infpirent de la vénération & des regrets ; & le temple de *Cérès*, qui n'a rien fouffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès*, contient feize à dix-fept mille habitans, tremblans devant douze cents janiffaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux & ces vainqueurs Lacédémone. d'Athènes, font confondus avec elle dans le même affujettiffement. Ils ont combattu plus long-temps pour leur liberté, & femblent garder encore quelques reftes de ces mœurs dures & altières que leur infpira *Lycurgue*.

Les Grecs reftèrent dans l'oppreffion, mais non pas dans l'efclavage. On leur laiffa leur religion & leurs lois ; & les Turcs fe conduifirent comme s'étaient conduits les Arabes en Efpagne. Les familles grecques fubfiftent dans leur patrie, avilies, méprifées, mais tranquilles : elles ne payent qu'un léger tribut ; elles font le commerce, & cultivent la terre ; leurs villes & leurs bourgades ont encore leur *Protogéros*, qui juge leurs différends ; leur patriarche

eft entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des fommes affez confidérables, puifqu'il paye à fon inftallation quatre mille ducats au tréfor impérial, & autant aux officiers de la Porte.

Enfans de tribut.

Le plus grand affujettiffement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au fultan des enfans de tribut, pour fervir dans le férail, ou parmi les janiffaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de fes fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner fes enfans, deftinés à la guerre dès le berceau, eft établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, fefaient fouvent dans le férail une grande fortune. La condition même des janiffaires eft affez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, & des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fuffent nés de chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale & invincible deftinée, par qui l'Etre fuprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'eft que *Conftantin* ait bâti Conftantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de fiècles auparavant jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'Eglife catholique.

Sultans non defpotiques.

Je crois devoir ici combattre un préjugé: que le gouvernement turc eft un gouvernement abfurde, qu'on appelle *defpotique*; que les peuples font tous efclaves du fultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie & leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle adminiftration fe détruirait elle-même. Il ferait bien étrange que les Grecs vaincus ne fuffent point réellement efclaves, & que leurs vainqueurs le

fuffent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au fultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient confidérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran qui eft la loi civile, auffi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes & des femmes ; & la loi de tradition & de coutume fupplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Il eft vrai que le mobilier des bachas décédés appartient au fultan, & qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires ; & long-temps après, les évêques mêmes héritèrent des meubles des eccléfiaftiques inférieurs, & les papes exercèrent ce droit fur les cardinaux & fur tous les bénéficiers qui mouraient dans la réfidence du premier pontife. Gouvernement turc.

Non-feulement les Turcs font tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune diftinction de nobleffe. Ils ne connaiffent de fupériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs font à la fois féroces, altières & efféminées ; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, & leur molleffe de la Grèce & de l'Afie. Leur orgueil eft extrème. Ils font conquérans & ignorans ; c'eft pourquoi ils méprifent toutes les nations. Mœurs.

L'empire ottoman n'eft point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le font aujourd'hui la France & l'Efpagne ;

il reſſemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le temps une république de princes & de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves, & où les nobles ſont rois; il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller un hatichérif à la main demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, & toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adminiſtration turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux mêmes qui partagent le gouvernement: c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrète d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal, établi dans ce pays pour rendre les lois reſpectables, & la perſonne du ſouverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de l'Etat aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, & pour le maître quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même temps le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire grec qu'ils

ont détruit. Ils ont ſeulement plus de reſpect pour la maiſon *ottomane* que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils dépoſent, ils égorgent un ſultan ; mais c'eſt toujours en faveur d'un prince de la maiſon *ottomane.* L'empire grec au contraire avait paſſé par les aſſaſſinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépoſé eſt un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'alcoran. Maître abſolu dans ſon ſérail, maître de la vie de ſes officiers, au moyen d'un fetſa du muphti, il ne l'eſt pas des uſages de l'empire ; il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies ; ſon tréſor particulier eſt ſéparé du tréſor public.

La place du ſultan eſt quelquefois la plus oiſive de la terre, & celle du grand viſir la plus laborieuſe : il eſt à la fois connétable, chancelier & premier préſident. Le prix de tant de peines a été ſouvent l'exil ou le cordeau.

Férocite égale dans toutes les nations.

Les places des bachas n'ont pas été moins dangereuſes ; & juſqu'à nos jours une mort violente a été ſouvent leur deſtinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures & féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorſque tant de têtes tombaient ſur les échafauds, lorſqu'on pendait *la Broſſe* le favori de *St Louis;* que le miniſtre *Laguette* mourait dans la queſtion ſous *Charles le bel;* que le connétable de France, *Charles de la Cerda*, était exécuté ſous le roi *Jean* ſans forme de procès ; qu'on voyait *Enguerran de Marigny* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dreſſer ; qu'on

portait au même gibet le corps du premier miniſtre *Montagu;* que le grand maître des templiers & tant de chevaliers expiraient dans les flammes, & que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats monarchiques. On ſe tromperait beaucoup ſi on penſait que ces barbaries fuſſent la ſuite du pouvoir abſolu. Aucun prince chrétien n'était deſpotique, & le grand ſeigneur ne l'eſt pas davantage. Pluſieurs ſultans à la vérité ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Selim*, un *Soliman*... Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs ſujets; mais tous nos hiſtoriens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'eſſence eſt le deſpotiſme.

Opinion de *Marſigli.*

Le comte de *Marſigli*, plus inſtruit qu'eux tous, s'exprime ainſi : *In tutte le noſtre ſtorie ſentiamo eſaltar la ſovranità che coſi diſpoticamente praticaſi dal ſultano : ma quanto ſi ſcoſtano elle dal vero!* La milice des janiſſaires, dit-il, qui reſte à Conſtantinople, & qu'on nomme *Capiculi*, a par ſes lois le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir & de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoute que le grand ſeigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'Etat politique & militaire pour faire la guerre & la paix.

Les bachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces, comme nous le croyons; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, & d'envoyer contr'eux des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet à

peu près dans la forme de celle de Tunis & d'Alger. Ces sultans que le peuple n'ose regarder, & qu'on n'aborde qu'avec des prosternemens qui semblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du despotisme; ils ne sont absolus que quand ils savent déployer heureusement cette fureur de pouvoir arbitraire qui semble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes ont été aussi despotiques qu'aucun sultan. Si on approfondissait ainsi le secret des trônes de l'Asie presque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de despotisme sur la terre qu'on ne pense. Notre Europe a vu des princes vassaux d'un autre prince qui n'est pas absolu, prendre dans leurs Etats une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perse & de l'Inde. Ce serait pourtant une grande erreur de penser que les Etats de ces princes sont par leur constitution un gouvernement despotique.

Toutes les histoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre & d'Allemagne, nous donnent presque toujours de fausses notions, parce qu'on a rarement distingué les temps & les personnes, les abus & les lois, les événemens passagers & les usages.

Administration non uniforme.

On se tromperait encore si on croyait que le gouvernement turc est une administration uniforme; & que du fond du férail de Constantinople il part tous les jours des couriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaste empire, qui s'est formé par la victoire en divers temps, & que nous verrons toujours s'accroître jusqu'au

dix-huitième siècle, est composé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce sont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Asie mineure & de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Chersonèse taurique : ce sont les Gètes devenus chrétiens, & connus sous le nom de Valaques & de Moldaves ; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des juifs ; ce sont enfin les Egyptiens, & les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puissance ottomane. La seule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples & les a contenus. Tous sont différemment gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie & la Crimée. Les Grecs vivent sous l'administration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des subjugués est immense par rapport au nombre des vainqueurs ; il n'y a que très-peu de Turcs naturels ; presque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains, *Leur art est de commander.* La grande différence entre les conquérans turcs & les anciens conquérans romains, c'est que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, & que les Turcs restent toujours séparés de ceux qu'ils ont soumis, & dont ils sont entourés.

Il est resté, à la vérité, deux cents mille grecs dans Constantinople ; mais ce sont environ deux cents mille artisans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'est un peuple entier toujours conquis dans sa capitale, auquel il n'est pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une seule puissance a subjugué tous ces pays, depuis l'Archipel jusqu'à l'Euphrate, & que vingt puissances conjurées n'avaient pu par les croisades établir que des dominations passagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de soldats, & des travaux qui durèrent deux siècles entiers.

Puissance turque, surnaturelle selon *Ricault*.

Ricault, qui a demeuré long-temps en Turquie, attribue la puissance permanente de l'empire ottoman *à quelque chose de surnaturel*. Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend si souvent du caprice des janissaires, peut se soutenir contre ses propres soldats & contre ses ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, & près de quatorze siècles dans le Levant, au milieu des séditions des armées; les possesseurs du trône furent renversés, & le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race *ottomane* une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire est arraché souvent au sultan; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque & les visirs aient eu si souvent à trembler.

Jusqu'à présent cet empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le sultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'assaut sur les Persans en 1638, demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perse, & de l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux

portes de Conſtantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Ruſſes ne ſont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le grand.* Enfin la force & la rapine établirent l'empire ottoman, & les diviſions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'eſt rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'eſt accru dans ſa puiſſance, & s'eſt conſervé long-temps dans ſes uſages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France, Louis XI.

LE gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir ſa puiſſance par l'expulſion des Anglais, par la jouiſſance de tant de provinces réunies à la couronne, & enfin par des ſubſides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermiſſait en Allemagne, par une raiſon contraire, ſous des empereurs électifs, qui en qualité d'empereurs n'avaient ni provinces ni ſubſides. L'Italie était toujours partagée en républiques & en principautés indépendantes. Le pouvoir abſolu n'était connu ni en Eſpagne ni dans le Nord; & l'Angleterre jetait au milieu de ſes diviſions les ſemences de ce gouvernement ſingulier, dont les racines toujours coupées & toujours ſanglantes ont enfin produit après des ſiècles, à l'étonnement des nations, le melange égal de la liberté & de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne & la Bretagne : mais leur pouvoir les rendit indépendantes ; & malgré les lois féodales, elle n'étaient pas regardées en Europe comme fesant partie du royaume. Le duc de Bourgogne *Philippe le bon* avait même ſtipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*, quand il lui pardonna l'aſſaſſinat du duc *Jean* ſon père.

Les princes du ſang avaient en France des apanages en pairies, mais reſſortiſſans au parlement ſédentaire. Les ſeigneurs, puiſſans dans leurs terres, ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'Etat : il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix*, qui s'intitulât *Prince par la grace de* Dieu, & qui fit battre monnaie ; mais les ſeigneurs des fiefs, & les communautés des grandes villes avaient d'immenſes priviléges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi abſolu en Europe depuis la décadence de la maiſon de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des ſecouſſes violentes. Sa vie eſt un grand contraſte. Faut-il pour humilier & pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père & un voiſin perfide ? Il remplit d'amertume les dernières années de ſon père ; il cauſa ſa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on ſait, par la crainte que ſon fils ne le fit mourir ; il choiſit la faim pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un père, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Conduite de *Louis XI* avec les amis de son père.

Après avoir bien pesé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas se le représenter comme un homme qui voulut effacer souvent ses violences imprudentes par des artifices, & soutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que dans les commencemens de son règne, tant de seigneurs attachés à son père, & surtout ce fameux comte de *Dunois*, dont l'épée avait soutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public* ? Ils ne profitaient pas de la faiblesse du trône, comme il est arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abusé de sa force. N'est-il pas évident que le père, instruit par ses fautes & par ses malheurs, avait très-bien gouverné, & que le fils trop enflé de sa puissance commença par gouverner mal ?

1465. Cette ligue le mit au hasard de perdre sa couronne & sa vie. La bataille donnée à Mont-lhéri contre le comte de *Charolais*, & tant d'autres princes, ne décida rien; mais il est certain qu'il la perdit, puisque ses ennemis eurent le champ de bataille, & qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne se releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ses points. Jamais il n'accomplit un serment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de St Lo*. Il croyait avec le peuple que le parjure sur ce morceau de bois fesait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare après le traité fit jeter dans la rivière plusieurs bourgeois de Paris, soupçonnés d'être partisans de son ennemi. On les liait deux à deux dans un sac. C'est la chronique de St Denis qui rend

ce témoignage. Il ne désunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainsi jusque dans son habileté il y eut encore de la faiblesse.

Il se fit un irréconciliable ennemi de *Charles* fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, & de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, & à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique! Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne, & forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation!

Avec le duc de *Bourgogne*.

1468.

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être ; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ses voisins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut surtout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, & de tuer les vieillards, les enfans & les femmes dans les villes conquises. *Maximilien* depuis empereur fit pendre, par représailles après sa victoire de Guinegaste, un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée ; & *Louis XI*, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée

de *Maximilien*, tombés entre ses mains. *Charles de Bourgogne* se vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prise à discrétion, & en la réduisant en cendre.

Avec son frère qu'il empoisonne. 1472.

Louis XI craint son frère le duc *de Berri*, & ce prince est empoisonné par un moine bénédictin, nommé *Favre Vésois*, son confesseur. Ce n'est pas ici un de ces empoisonnemens équivoques adoptés sans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc *de Berri* soupait entre la dame de *Montsorau* sa maîtresse, & son confesseur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une grosseur singulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince après de cruelles convulsions meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie, brave seigneur, veut venger le mort auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis* en Bretagne le moine empoisonneur. On lui fait son procès en liberté, & le jour qu'on doit prononcer la sentence à ce moine, on le trouve mort dans son lit. *Louis XI*, pour appaiser le cri public, se fait apporter les pièces du procès, & nomme des commissaires; mais ils ne décident rien, & le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII* son père. L'histoire ne doit point l'en accuser sans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en soupçonnât. Elle doit surtout observer que tout prince coupable d'un attentat avéré, est coupable aussi des jugemens téméraires qu'on porte sur toutes ses actions.

Telle eſt la conduite de *Louis XI* avec ſes vaſſaux & ſes proches. Voici celle qu'il tient avec ſes voiſins. Le roi d'Angleterre, *Edouard IV*, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ſes pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être ſon tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais : il fait des préſens de vins à toute l'armée ; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à ſe mettre en état de réſiſter & de vaincre l'argent qu'il mit à ſéduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, & qu'il ne devait pas craindre?

Avec le roi d'Angleterre, dont il achete l'inaction.

1475.

Les grandes ames choiſiſſent hardiment des favoris illuſtres, & des miniſtres approuvés. *Louis XI* n'eut guère pour ſes confidens & pour ſes miniſtres que des hommes nés dans la fange, & dont le cœur était au-deſſous de leur état.

Avec ſes miniſtres.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des ſupplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille ſujets exécutés ſous ſon règne en public ou en ſecret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ſes victimes, ſont les monumens qu'a laiſſés ce monarque, & qu'on voit avec horreur.

Avec les ſeigneurs du royaume.

Il eſt étonnant que le père *Daniel* indique à peine le ſupplice de *Jacques d'Armagnac*, duc de *Nemours*, deſcendant reconnu de *Clovis*. Les circonſtances & l'appareil de ſa mort, le partage de ſes dépouilles, les cachots où ſes jeunes enfans furent enfermés juſqu'à la mort de *Louis XI*, ſont de triſtes &

Avec le duc de Nemours, dont il fit couler le ſang ſur la tête de ſes enfans.

1477.

intéressans objets de la curiosité. On ne sait point précisément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commissaires, ce qui peut faire présumer qu'il n'était point coupable. Quelques historiens lui imputent vaguement d'avoir voulu se saisir de la personne du roi, & faire tuer le dauphin. Une telle accusation n'est pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrenées où il était réfugié, prendre prisonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-puissant & absolu dans son royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, & de conserver le père, est encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'Etat. Tout ce qui est bien avéré, c'est que *Louis XI* avait en exécration la maison des *Armagnacs*, qu'il fit saisir le duc de *Nemours* dans Carlat en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Bastille; qu'ayant dressé lui-même toute l'instruction du procès, il lui envoya des juges, parmi lesquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître, qui, ayant long-temps vendu les secrets de la maison de *Bourgogne* au roi, passa enfin au service de la France, & dont on estime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de *Louis XI*.

Le roi voulut que le duc de *Nemours* fût interrogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la question, & qu'il y reçût son arrêt. On le confessa ensuite dans une salle tendue de noir. La confession commençait à devenir une grâce accordée aux condamnés. L'appareil noir était en usage pour les princes. C'est ainsi qu'on avait exécuté *Conradin* à Naples,

&

& qu'on traita depuis *Marie Stuart* en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, & ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grâce que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grâce digne de la superstition de ces temps atroces, qui égalait leur barbarie.

Avec les enfans du duc de *Nemours* mis dans des cachots.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, & ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre sous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts; & en cet état on les conduisit à la Bastille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gène que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice. On leur arrachait les dents à plusieurs intervalles. Ce genre de torture, aussi petit qu'odieux, était en usage. C'est ainsi que du temps de *Jean*, roi de France, d'*Edouard III*, roi d'Angleterre, & de l'empereur *Charles IV*, on traitait les Juifs en France, en Angleterre & dans plusieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouïs que souffrirent les princes de *Nemours-Armagnac* serait incroyable, s'il n'était attesté par la requête que ces princes infortunés présentèrent aux états après la mort de *Louis XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que sous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines* qui avait trahi le duc de *Bourgogne* en lâche, & qui fut plus lâchement l'un des

commiſſaires du duc de *Nemours*, eut les terres du duc dans le Tournaiſis.

Les temps précédens avaient inſpiré des mœurs fières & barbares, dans leſquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïſme. Le règne de *Charles VII* avait eu des *Dunois*, des *la Trimouille*, des *Cliſſons*, des *Richemonts*, des *Saintraille*, des *la Hire* & des magiſtrats d'un grand mérite; mais ſous *Louis XI*, pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu: l'obéiſſance tint lieu de tout, & le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le ſont dans une galère.

Avec ſes maîtreſſes.

Ce cœur artificieux & dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs; c'était l'amour & la dévotion. Il eut des maîtreſſes; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines & des pélerinages. Mais ſon amour tenait de ſon caractère, & ſa dévotion n'était que la crainte ſuperſtitieuſe d'une ame timide & égarée. Toujours couvert de reliques, & portant à ſon bonnet ſa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ſes aſſaſſinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la Ste Vierge. La piété ne conſiſte pas à faire la vierge comteſſe, mais à s'abſtenir des actions que la conſcience reproche, que DIEU doit punir, & que la vierge ne protège point.

Avec la Ste Vierge.

Il introduiſit la coutume italienne de ſonner la cloche à midi, & de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le ſurplis & l'aumuſſe, & de ſe faire oindre une ſeconde fois de l'ampoule de Reims.

Enfin sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-lès-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un hermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis sous le nom de *St François de Paule*. Il se jette à ses pieds; il le supplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, & de lui prolonger la vie; comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé une ame faible & perverse plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainsi la vie à un hermite étranger, il croit en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. C'était un de ces excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

1483.

Avec Martorillo, depuis St François de Paule.

On ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités, n'ayant d'autres sentimens que l'ennui, les remords, la crainte & la douleur d'être détesté.

C'est cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien*, à peu près dans le temps que *Ferdinand d'Arragon*, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ses bonnes qualités. Il avait du courage; il savait donner en roi; il connaissait les hommes & les affaires; il voulait que la justice fût rendue, & qu'au moins lui seul pût être injuste.

Ses bonnes qualites. Paris, désolé par une contagion, fut repeuplé par ses soins : il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police sévère contraignit de devenir citoyens. De son temps il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'est à lui que le peuple doit le premier abaissement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement & l'université de Paris, deux corps alors également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne poursuivissent comme sorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établissement des postes, non tel qu'il est aujourd'hui en Europe ; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* & de l'ancien empire romain. Deux cents trente couriers à ses gages portaient ses ordres incessamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux destinés à ces couriers, en payant dix sous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les couriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids & les mesures uniformes dans ses Etats, comme ils l'avaient été du temps de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand son intérêt particulier n'y est pas contraire.

Les impositions sous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-sept cents mille livres de compte. Sous *Louis XI* elles se montèrent jusqu'à quatre millions sept cents mille livres ; & la

livre étant alors de dix au marc, cette somme revenait à vingt-trois millions cinq cents mille livres d'aujourd'hui. Si en suivant ces proportions on examine les prix des denrées, & surtout celui du blé qui en est la base, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainsi avec vingt-trois millions numéraires, on fesait précisément ce qu'on fait à présent avec quarante-six.

Telle était la puissance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes sur la Somme, la Provence, l'Anjou, fussent incorporés par *Louis XI* à la monarchie française. Ce royaume devint bientôt le plus puissant de l'Europe. C'était un fleuve grossi par vingt rivières, & épuré de la fange qui avait si long-temps troublé son cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majesté*, que jusque-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, jusqu'à nos derniers temps. Les rois d'Arragon, de Castille, de Portugal, avaient les titres d'*altesse*. On disait à celui d'Angleterre *votre grâce*. On aurait pu dire à *Louis XI votre despotisme*.

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe absolu, depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Arragon. *Isabelle*, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance passive; mais elle ne régna point despotiquement. Chaque Etat, chaque province, chaque

Sa puissance.

ville avait ſes priviléges dans toute l'Europe. Les ſeigneurs féodaux combattaient ſouvent ces priviléges, & les rois cherchaient à ſoumettre également à leur puiſſance les ſeigneurs féodaux & les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI;* mais ce fut en feſant couler ſur les échafauds le ſang d'*Armagnac* & de *Luxembourg*, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſabelle de Caſtille* s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia. Que fait-elle? Ses inſinuations & ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la reine, & elle y conſent par complaiſance.

Louis XI, en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon royaume par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Provence par le dernier comte ſouverain de cet Etat, & arracha ainſi un feudataire à l'Empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou & le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent & le bonheur accrurent petit à petit le royaume de France, qui depuis *Hugues Capet* avait été peu de choſe, & que les Anglais avaient preſque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, & les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment ſéparée.

Ce temps fut en France le paſſage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne ſe font point ſans

de grandes convulſions. Auparavant les ſeigneurs féodaux opprimaient, & ſous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la ſuperſtition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puiſſance papale aſſerviſſait toujours toutes les autres puiſſances; & l'abrutiſſement de tous les peuples qui ſont au-delà des Alpes était le véritable ſoutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de ſiècle en ſiècle. *Louis XI* baiſſa la tête ſous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était ſans doute l'intérêt de Rome que les peuples fuſſent imbécilles, & en cela elle était par-tout bien ſervie. On était aſſez ſot à Cologne, pour croire poſſéder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques reſtes de ces cadavres, qu'on feſait paſſer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'eſt pas même parlé dans les évangiles; & l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui puſſent guérir un roi. On a conſervé une de ſes lettres à je ne ſais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'aſſurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui ſoit bonne pour ſa ſanté. L'impudent charlataniſme des médecins était donc auſſi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, & ſon imbécillité était égale à ſa tyrannie. Ce portrait n'eſt pas ſeulement celui de ce monarque, c'eſt celui de

presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes & les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne & des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.

Grandeur des ducs de Bourgogne.

CHARLES *le téméraire*, issu en droite ligne de *Jean*, roi de France, possédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de sa maison, avec les villes sur la Somme, que *Charles VII* avait cédées. Il avait par droit de succession la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, & presque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas florissaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Venise. Anvers était l'entrepôt des nations septentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était aussi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ses belles tapisseries, qu'on nomme encore de son nom en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

Les princes étaient alors dans l'usage de vendre leurs Etats quand ils avaient besoin d'argent, comme aujourd'hui on vend sa terre & sa maison. Cet usage subsistait depuis le temps des croisades. *Ferdinand*, roi d'Arragon, vendit le Roussillon à *Louis XI* avec

faculté de rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il possédait en Alsace & dans le voisinage des Suisses. Cette acquisition était bien au-dessus du prix que *Charles* en avait payé. Il se voyait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg : il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissans que lui ; aucun n'était plus riche & plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses Etats en royaume ; ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplome de l'empereur *Fréderic III.* L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs ; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua ; & *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ses Etats la Lorraine & la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

Son ambition ne se couvrait d'aucun voile ; & c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom de *téméraire*. On peut juger de son orgueil par la 1474.
réception qu'il fit à des députés de Suisse. Des écrivains de ce pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Origine de la guerre contre les Helvétiens.

Voici sur quoi était fondée la prétention du duc de *Bourgogne*, à laquelle les Helvétiens se soumirent. Plusieurs bourgades suisses étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'*Autriche*. Il

croyait avoir acheté des esclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de *Bourgogne* avait conservé l'étiquette des chefs de sa maison. Nous avons d'ailleurs remarqué que plusieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les servant; que cet usage asiatique avait été introduit par *Constantin*, & précédemment par *Dioclétien*. De-là même venait la coutume qu'un vassal fit hommage à son seigneur, les deux genoux en terre. De-là encore l'usage de baiser le pied droit du pape. C'est l'histoire de la vanité humaine.

Philippe de Comines & la foule des historiens qui l'ont suivi prétendent que la guerre contre les Suisses, si fatale au duc de *Bourgogne*, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger sujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire : mais il y avait déjà long-temps que *Louis XI* animait les Suisses contre le duc de *Bourgogne*, & qu'on avait commis beaucoup d'hostilités de part & d'autre avant l'aventure de la charrette : il est très-sûr que l'ambition de *Charles* était l'unique sujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons suisses confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouse & Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Basle, ville impériale, que sa situation sur le Rhin rendait puissante & riche, ne fesait pas partie de cette république naissante, connue seulement par sa pauvreté, sa simplicité & sa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux que tout leur pays ne valait pas les éperons de ses chevaliers. Ces

bernois ne se mirent point à genoux ; ils parlèrent avec humilité, & se défendirent avec courage.

La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue & mise deux fois dans la plus grande déroute par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus. 1476.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un suisse à la bataille de Granson, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles & aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne ? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut long-temps ignoré ; & quand il a été connu, il a été prohibé : mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres & victorieuses. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la société, & la saine philosophie sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus doux, & où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu en quelques endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone.

Mort de *Charles le téméraire.*

1477.

Cependant *Charles le téméraire* voulut se venger sur la Lorraine, & arracher au duc *René*, légitime possesseur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prise une fois. Mais ces mêmes Suisses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg & de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'usurpateur, qui paya de son sang le nom de *téméraire* que la postérité lui donne.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois & des villes fur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, & de la ville de Befançon par droit de bienféance.

La princeffe *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de provinces, fe vit donc tout d'un coup dépouillée des deux tiers de fes Etats. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-fept provinces qui reftaient à peu près à cette princeffe, en lui fefant époufer le fils de *Louis XI.* Ce roi fe flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait ; & ce grand politique manqua l'occafion d'unir au royaume la Franche-Comté & tous les Pays-Bas.

Les Gantois & le refte des Flamands, plus libres alors fous leurs fouverains que les Anglais mêmes ne le font aujourd'hui fous leurs rois, deftinèrent à leur princeffe *Maximilien*, fils de l'empereur *Fréderic III.*

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix & la guerre, les établiffemens des impôts, & toute leur deftinée, par une déclaration de leurs maîtres ; il n'en était pas ainfi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princeffe époufât un allemand, & ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, & à *Imbercourt* fon chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux miniftres furent exécutés aux yeux de la jeune princeffe, qui demandait en vain leur grâce à ce peuple féroce.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princeſſe, vint conclure ce mariage comme un ſimple gentilhomme qui fait ſa fortune avec une héritière; ſa femme fournit aux frais de ſon voyage, à ſon équipage, à ſon entretien. Il eut cette princeſſe, mais non ſes Etats : il ne fut que le mari d'une ſouveraine ; & même lorſqu'après la mort de ſa femme on lui donna la tutelle de ſon fils, lorſqu'il eut l'adminiſtration des Pays-Bas, lorſqu'il venait d'être élu roi des Romains & *Céſar*, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en priſon en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abuſé ſouvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abuſé de leurs droits.

Mariage de ſa fille.

Maximilien, depuis empereur, mis en priſon par les bourgeois de Bruges.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la ſource de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maiſon de *France* aux mains avec celle d'*Autriche*. C'eſt ce qui produiſit la grandeur de *Charles-Quint*; c'eſt ce qui mit l'Europe ſur le point d'être aſſervie : & tous ces grands événemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princeſſe.

CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième ſiècle.

Vous avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie ſe tourner en deſpotiſme ſous *Charlemagne*, & le deſpotiſme détruit par l'anarchie ſous ſes deſcendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de *Hugues Capet.* La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière & l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne*. Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de *Charles le gros* & de *Charles le simple*, les grands-officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possesseurs de grandes terres, des *Sires* en France, des *Herren* en Allemagne, des *Ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé. La force & la fortune ont toujours décidé de tout. Si les grands-officiers devinrent des usurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *Dagobert* & évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la postérité de *Pepin*; & les descendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale. *Ferdinand* & *Isabelle* la combattaient dans la Castille & dans l'Arragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé & augmenté toute sa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers*

appelle cette conſtitution *l'effort de l'eſprit humain. Loiſeau* & d'autres gens de loi l'appellent une *inſtitution bizarre, un monſtre compoſé de membres ſans tête.*

On pourrait croire que ce n'eſt point un puiſſant effort du génie, mais un effet très-naturel & très-commun de la raiſon & de la cupidité humaine, que les poſſeſſeurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moſcovie aux montagnes de la Caſtille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée ſans ſe l'être communiquée : tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendiſſent du pouvoir ſuprême d'un roi ; tous s'aſſocièrent dans chaque pays contre ce pouvoir, & tous l'exercèrent autant qu'ils le purent ſur leurs propres ſujets. L'Europe fut ainſi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette adminiſtration était inconnue aux Grecs & aux Romains, mais elle n'eſt point bizarre, puiſqu'elle eſt ſi univerſelle dans l'Europe. Elle paraît injuſte en ce que le plus grand nombre des hommes eſt écraſé par le plus petit, & que jamais le ſimple citoyen ne peut s'élever que par un bouleverſement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts ſous un gouvernement purement féodal. Les villes puiſſantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté ; car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges & d'Anvers étaient bien plutôt des républiques ſous la protection des ducs de *Bourgogne* qu'elles n'étaient ſoumiſes à la puiſſance arbitraire de ces ducs : il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie

de l'Europe l'anarchie féodale fous les fucceffeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs fous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raifon que les feigneurs de châteaux foient tous fouverains en France. Mais quel homme peut dire dans fa terre : Je defcends d'un conquérant des Gaules ? & quand il ferait forti en droite ligne d'un de ces ufurpateurs, les villes & les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté que ce franc ou ce vifigoth n'en avait eu de la leur ravir ?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiffance féodale fe foit établie par droit de conquête, ainfi qu'en Lombardie & en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquife par des étrangers ; c'eft cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le feul où la loi des fiefs fubfifte véritablement. Les *Boyards* de Ruffie ont leurs fujets, mais ils font fujets eux-mêmes, & ils ne compofent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie & de Moldavie, font de véritables feigneurs féodaux qui relèvent du fultan turc ; mais ils font dépofés par un ordre du divan, au lieu que les feigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais font plus égaux entr'eux que les poffeffeurs des terres en Allemagne ; & ce n'eft pas là encore l'adminiftration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vaffaux en Pologne. Un noble n'y eft pas fujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il eft

quelquefois

quelquefois fon domeftique, mais non fon vaffal. La Pologne eft une république ariftocratique, où le peuple eft efclave.

La loi féodale fubfifte en Italie d'une manière différente. Tout eft réputé fief de l'empire en Lombardie ; & c'eft encore une fource d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs fuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de fucceffeurs des rois lombards : & certainement une diète de Ratisbonne n'eft pas roi d'Italie. Mais qu'eft-il arrivé? La liberté germanique ayant prévalu fur l'autorité impériale en Allemagne, l'empire étant devenu une chofe différente de l'empereur, les fiefs italiens fe font dits vaffaux de l'empire & non de l'empereur. Ainfi une adminiftration féodale eft devenue dépendante d'une autre adminiftration féodale. Le fief de Naples eft encore d'une efpèce toute différente. C'eft un hommage que le fort a rendu au faible ; c'eft une cérémonie que l'ufage a confervé.

Tout a été fief dans l'Europe ; & les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI* fe croit en droit d'hériter de cet Etat ; que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples, à l'extinction d'une maifon régnante. La force, l'ufage, les conventions donnent de tels droits : la force les donna en effet à *Louis XI;* car il reftait un prince de la maifon de *Bourgogne*, un comte de *Nevers* defcendant de l'inftitué ; & ce prince n'ofa pas feulement réclamer fes droits. Il était encore fort douteux

que *Marie de Bourgogne* ne dût pas fuccéder à fon père. La donation de la Bourgogne, par le roi *Jean*, portait que les *héritiers fuccèderaient;* & une fille eft héritière.

La queftion des fiefs mafculins & féminins, le droit d'hommage lige ou d'hommage fimple, l'embarras où fe trouvaient des feigneurs vaffaux de deux fuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaffaux de fuzerains qui fe difputaient le domaine fuprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre feule peut juger. Les fortunes des fimples citoyens furent fouvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur que de fe trouver fujet d'un feigneur qui eft lui-même fujet d'un autre dépendant encore d'un troifième! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux; & il perd fon bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il eft fûr que ce ne font pas les peuples qui ont de leur gré choifi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions font également foumifes aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maifon de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, & furtout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on

appelait *la chevalerie*, efpèce de dignité & de confraternité, dont il ne refta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établiffement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les feigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie & le brigandage, qui défolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maifon de *Charlemagne*, donnèrent naiffance à cette inftitution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus fouverains dans leurs terres, tous fe firent la guerre; & au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin* & de *Charlemagne*, prefque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de fept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades compofaient un petit Etat combattant fans ceffe contre fon voifin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de fureté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait fe paffer chaque poffeffeur d'un donjon les rançonnait fur la route; beaucoup de châteaux fur les bords des rivières & aux paffages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainfi qu'on pillait les marchands.

Plufieurs feigneurs s'affocièrent infenfiblement pour protéger la fureté publique, & pour défendre les dames: ils en firent vœu; & cette inftitution vertueufe devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'affocia ainfi dans prefque toutes les provinces. Chaque feigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier & d'entrer dans l'ordre.

On établit vers l'onzième siècle des cérémonies religieuses & profanes, qui semblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé : on le sesait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains & les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, & même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou ; le prêtre le bénissait ; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassards, de cuissards, de gantelets & d'une cotte de maille appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de DIEU, de *St Michel* & de *St George*. Depuis ce moment toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile, & la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, & souvent de tournois ; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt & un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets & écuyers ; & les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croisades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les seigneurs de fief, qui amenaient leurs vassaux sous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets ;* non que ce titre seul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières. La puissance seule, & non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes sous leurs enseignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, & non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une distinction introduite par l'usage, & non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'Etat : il n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs & des rois ne se fesaient point par des chevaliers ; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'Empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Espagne. Les inféodations, les droits de ressort & de mouvance, les héritages, les lois, rien d'essentiel n'avait rapport à cette chevalerie : c'est en quoi se sont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, sur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi ; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la jurisprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois, ce n'étaient que des usages. Les grands priviléges de cette institution consistaient dans les jeux sanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouster* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puissans ; ils voulaient seulement encourager la

chevalerie & la valeur par leur exemple. On portait un grand refpect dans la fociété à ceux qui étaient chevaliers, c'eft à quoi tout fe réduifait.

Enfuite quand le roi *Edouard III* eut inftitué l'ordre de la jarretière ; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toifon d'or ; *Louis XI* l'ordre de *St Michel*, d'abord auffi brillant que les deux autres, & aujourd'hui fi ridiculement avili ; (19) alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque diftinctive ; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs & des privileges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois & les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance ; & l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On fe fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les feigneurs conftitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier ; & tous ceux qui fefaient profeffion des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique & tant d'autres, font une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieufes aux

(19) On a fait de cet ordre la récompenfe du mérite dans l'ordre civil ; mais on a pris toutes les precautions poffibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme fi l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il eft plus glorieux d'avoir des talens que des ancêtres. Si jamais les hommes deviennent raifonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, & à la fonction de généalogifte. Ils feront étonnes que des hommes de bon fens, & même affez éclairés, aient fait gravement ce ridicule metier. Ils riront en voyant un immenfe *in-folio* rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'hiftoire.

fonctions de la guerre. Mais cette efpèce de chevalerie fut abfolument différente de l'ancienne : elle produifit en effet des ordres monaftiques militaires, fondés par les papes, poffédans des benéfices, aftreints aux trois vœux des moines. De ces ordres finguliers les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis fous prétexte de débauches, d'autres ont fubfifté avec éclat.

L'ordre teutonique fut fouverain ; l'ordre de Malthe l'eft encore, & le fera long-temps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu inftituer un ordre de chevalerie. Le fimple titre de chevalerie que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, fans les agréger à aucun ordre particulier, eft une dérivation de la chevalerie ancienne, & bien éloignée de fa fource. Sa vraie filiation ne s'eft confervée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambaffadeurs qu'on leur envoie de Venife ; & l'accolade eft la feule cérémonie qu'on ait confervée dans cette inftallation.

Les chevaliers ès lois s'inftituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes ; & cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir foutenu une thèfe ; & les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers : titre ridicule, puifqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au jurifte.

Tout cela préfente un tableau bien varié ; & fi l'on fuit attentivement la chaîne de tous les ufages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le

gouvernement, dans l'Eglise, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillemens, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la noblesse.

APRÈS ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits & qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, & non pas un ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, & souvent même sénateurs, soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité & le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes & les druides gouvernaient, & le peuple obéissait; dans tout pays il y a eu des distinctions d'état. Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux disent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils se tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les

hommes doivent être égaux par les emplois, puisqu'ils ne le sont point par leurs talens. Dans cette inégalité nécessaire entre les conditions il n'y a jamais eu, ni chez les anciens ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de semblable à l'établissement de la noblesse dans la dixième partie qui est notre Europe. (20)

Ses lois, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les cinquième & sixième siècles; & s'il est encore des descendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, & non aux terres.

(20) Il a existé, & il existe encore plusieurs nations où l'on ne connaît ni dignités ni prerogatives hereditaires : mais les familles qui ont été riches & puissantes durant plusieurs générations, les descendans des grands hommes en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui passent pour avoir rendu de grands services à la patrie, de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires, obtiennent dans tous les pays une considération héreditaire. Voilà ce qui est dans la nature; le reste est l'ouvrage des prejugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'emulation, restreignent le choix pour les places importautes entre un plus petit nombre d'hommes, rendent inutiles les talens de ceux qui, assez riches pour avoir reçu une bonne éducation, manquent de l'illustration nécessaire pour arriver aux places : les privilèges en argent, comme ceux de la noblesse française, sont une des principales causes de la mauvaise administration des finances & de la misère du peuple. Ces privileges, ces prerogatives, obtenus par la force ou par l'intrigue, ont trouvé au bout d'un certain temps des hommes qui en out fait l'apologie & out voulu en prouver l'utilite. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions; ceux qui les ont faites feraient bien etonnés des motifs qu'on leur prête, & de tout l'esprit qu'on leur suppose.

Par-tout ailleurs la nobleſſe devint le partage des poſſeſſeurs de terres. Les *Herren* d'Allemagne, les *Ricos hombres* d'Eſpagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une nobleſſe héréditaire, par cela ſeul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui enſuite paſſèrent de pere en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, preſque tous les Etats de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'eſt aujourd'hui : & nous avons déjà vu que chaque poſſeſſeur de fief devint ſouverain dans ſa terre autant qu'il le put.

Il eſt clair que des ſouverains ne devaient rien à perſonne, ſinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainſi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui payait à un duc une autre marque de vaſſalité. Tous reconnaiſſaient le roi du pays pour leur ſeigneur ſuzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être impoſé à aucune taxe. Ils devaient le ſervice de leur perſonne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres & pour eux-mêmes, en combattant pour l'Etat & pour le chef de l'Etat ; & de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les ennoblis qui ne poſſèdent même aucun terrain ne payent point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux & des terres qui compoſaient le corps de la nobleſſe en tout pays, excepté

dans les républiques, affervirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur réfiftèrent toujours : les magiftrats de ces villes ne voulurent point du tout être les ferfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons & que ces comtes. Les villes du Rhin & du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, & furtout Marfeille, floriffaient avant qu'il y eût des feigneurs & des prélats. Leur magiftrature exiftait plufieurs fiècles avant les fiefs; mais bientôt les barons & les châtelains l'emportèrent prefque par-tout fur les citoyens. Si les magiftrats ne furent pas les ferfs du feigneur, ils furent au moins fes bourgeois; & de-là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires fe qualifier bourgeois d'un comte, ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choifir un nouveau domicile fans la permiffion de leur feigneur, & fans payer d'affez gros droits; efpèce de fervitude qui eft encore en ufage en Allemagne.

Bourgeois libres.

Bourgeois ferfs.

De même que les fiefs furent diftingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au feigneur fuzerain, en grands fiefs, & en petits redevables, il y eut auffi des *francs bourgeois*, c'eft-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur feigneur; il y eut de *grands bourgeois*, qui étaient dans les emplois municipaux, & de *petits bourgeois*, qui en plufieurs points étaient efclaves.

Cette adminiftration, qui s'était formée infenfiblement, s'altéra de même en plufieurs pays, & fut détruite entièrement dans d'autres.

Ennobliſſemens tres-anciens.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par ennoblir des bourgeois en leur conférant des titres ſans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le tréſor des chartes de France les lettres d'ennoblissement que *Philippe I* donna à un bourgeois de Paris nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que *St Louis* eût ennobli ſon barbier *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan. *Philippe III*, qui ennoblit *Raoul* ſon argentier, n'eſt donc pas, comme on le dit, le premier roi qui ſe ſoit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble & d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand* & à quelques autres ; tous les rois ſuivirent cet exemple. *Philippe de Valois* ennoblit *Simon de Buci*, préſident au parlement, & *Nicole Taupin* ſa femme.

1095.

1339.

1350. Le roi *Jean* ennoblit ſon chancelier *Guillaume de Dormans;* car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la nobleſſe, malgré le titre de chevalier ès lois, & de bachelier ès lois, que prenaient les clercs. Ainſi
1354. *Jean Paſtourel*, avocat du roi, fut ennobli par *Charles V* avec ſa femme *Sédille*.

Les rois d'Angleterre de leur côté créèrent des comtes, des barons qui n'avaient ni comté ni baronnie. Les empereurs uſèrent de ce privilége en Italie : à leur exemple les poſſeſſeurs des grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'ennoblir & de corriger ainſi le haſard de la naiſſance. Un comte *de Foix* donna des lettres de nobleſſe à maître *Bertrand* ſon chancelier ; & les deſcendans de *Bertrand* ſe dirent nobles ; mais il dépendait du roi & des autres ſeigneurs de reconnaître ou non cette nobleſſe. De ſimples ſeigneurs

d'Orange, de Saluces & beaucoup d'autres, se donnèrent la même licence.

La milice des francs-archers & des *Taupins*, sous *Charles VII*, étant exempte de la contribution des tailles, prit sans aucune permission le titre de noble & d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit & qui détruit tous les usages & les priviléges; & plusieurs grandes maisons de France descendent de ces *Taupins*, qui se firent nobles, & qui méritaient de l'être, puisqu'ils avaient servi la patrie.

Taupins gentilshommes.

Les empereurs créèrent non-seulement des nobles sans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les universités. L'empereur *Charles IV* introduisit cet usage; & *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ses enfans ne seraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Les papes, qui prétendaient être au-dessus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire aussi des palatins, des marquis. Les légats du pape, qui gouvernent les provinces du St Siége, firent par-tout de ces prétendus nobles: & de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis & de comtes que de seigneurs féodaux.

Papes font des nobles.

En France, quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appelé *parlement*, les seigneurs de fief, qui siégeaient en cette cour, furent obligés de s'aider du secours des clercs tirés ou de la condition servile, ou du corps des francs, grands & petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers & de bacheliers, à l'imitation de la noblesse; mais ce

nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puiſque l'avocat-général *Paſtourel* & le chancelier *Dormans* furent obligés de prendre des lettres de nobleſſe. Les étudians des univerſités s'intitulaient bacheliers après un examen, & prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'oſant prendre celui de chevaliers.

Gens de loi. Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouiſſent pas des droits de la nobleſſe : cependant cette contradiction ſubſiſtait par-tout ; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il eſt vrai que leurs droits ne s'étendaient pas juſqu'à prendre ſéance aux états-généraux en qualité de ſeigneurs de fiefs, de porter un oiſeau ſur le poing, de ſervir de leur perſonne à la guerre, mais ſeulement de ne point payer la taille, de s'intituler *meſſire.*

Le défaut de lois bien claires & bien connues, la variation des uſages & des lois fut toujours ce qui caractériſa la France. L'état de la robe fut longtemps incertain. Les cours de juſtice, que les Français ont appelé *parlemens*, jugèrent ſouvent des procès concernant le droit de nobleſſe que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris
1540. jugea que les enfans de *Jean le Maître*, avocat du roi, devaient partager noblement. Il rendit enſuite un arrêt ſemblable en faveur d'un conſeiller nommé
1578. *Ménager :* mais les juriſconſultes eurent des opinions différentes ſur ces droits que l'uſage attachait inſenſiblement à la robe. *Louet*, conſeiller au parlement,

prétendit que les enfans des magistrats devaient partager en roture ; qu'il n'y avait que les petits-fils qui puffent jouir du droit d'aîneffe des gentilshommes.

Les avis des jurifconfultes ne furent pas des décifions pour la cour. *Henri III* déclara par un édit qu'aucun, *finon ceux de maifon & race noble, ne prendrait dorénavant le titre de noble & le nom d'écuyer.* 1582.

Henri IV fut moins févère & plus jufte, lorfque dans l'édit du réglement des tailles il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux qui ont fervi le public en charges honorables peuvent donner commencement de nobleffe à leur poftérité.* 1600.

Cette difpute de plufieurs fiècles sembla terminée depuis fous *Louis XIV*, en 1644, au mois de juillet, & ne le fut pourtant pas. Nous dévançons ici les temps pour donner tout l'éclairciffement néceffaire à cette matière. Vous verrez dans le fiècle de *Louis XIV* quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeuneffe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, & toutes les autres cours des provinces, obtinrent *les priviléges des nobles de race, gentilshommes & barons du royaume*, affectés aux enfans des confeillers & préfidens qui auraient fervi vingt ans, ou qui feraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état femblait être affuré par cet édit. 1644.

Pourrait-on croire après cela que *Louis XIV*, féant lui-même au parlement, révoqua ces priviléges, & maintint feulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant 1669.

tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux & à leurs deſcendans en 1644, & depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu: les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, & la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes & leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V*, dit *le ſage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda pluſieurs priviléges de la nobleſſe, comme de porter des armoiries & de tenir des fiefs ſans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc-fief*, & ils en jouiſſent encore. Les maires, les échevins de pluſieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien uſage, les autres par des conceſſions.

Secrétaires du roi.

La plus ancienne conceſſion de la nobleſſe à un office de plume en France fut celle des ſecrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que ſont aujourd'hui les ſecrétaires d'Etat; ils s'appelaient *clercs du ſecret;* & puiſqu'ils écrivaient ſous les rois, & qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juſte de les diſtinguer. Leur droit de jouir de la nobleſſe après vingt ans d'exercice ſervit de modèle aux officiers de judicature.

C'eſt

C'eſt ici que ſe voit principalement l'extrême variation des uſages de France. Les ſecrétaires d'Etat qui n'ont originairement d'autre droit que de ſigner les expéditions, & qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient clercs du ſecret, ſecrétaires-notaires du roi, ſont devenus des miniſtres & les organes tout-puiſſans de la volonté royale toute-puiſſante. Ils ſe ſont fait appeler *monſeigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes & aux chevaliers ; & les ſecrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction eſt de ſigner des patentes. On a augmenté leur nombre inutile juſqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent ; & ce honteux moyen a perpétué la nobleſſe françaiſe dans près de ſix mille familles, dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domeſtiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de nobleſſe ; & au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts & très-puiſſans ſeigneurs. Ces titres ont avili la nobleſſe ancienne ſans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le ſervice perſonnel des anciens chevaliers & écuyers ayant entièrement ceſſé, les états-généraux n'étant plus aſſemblés, les priviléges de toute la nobleſſe, ſoit ancienne ſoit nouvelle, ſe ſont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin ni conſeiller, ni homme ennobli, ont été déſignés par des noms

qui font devenus des outrages : ce font les noms de *vilain* & de *roturier*.

Vilains. *Vilain* vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les possesseurs des châteaux, & *roturier* de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que fouvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de bleffures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouiffait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752 par M. d'*Argenfon*, fecrétaire d'Etat de la guerre, celui de tous les miniftres qui a fait le plus de bien aux troupes, & dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il eft difgracié.

Nobles à faire rire. Cette multiplicité ridicule de nobles fans fonction & fans vraie nobleffe, cette diftinction aviliffante entre l'ennobli inutile qui ne paye rien à l'Etat & le roturier utile qui paye la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, & qui donnent le vain nom d'écuyer ; tout cela ne fe trouve point ailleurs : c'eft un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre eft *homo ingenuus*, franc citoyen, libre anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'eft pas fimple artifan eft reconnu pour gentilhomme, *Gentleman ;* & il n'y a de nobles dans la rigueur de la loi que ceux qui dans la chambre haute repréfentent les anciens barons, les anciens pairs de l'Etat. (21)

(21) *Vilain* peut auffi être fynonyme de *villageois*. Le mot *ville* a été en ufage pour fignifier habitation des champs, *village :* témoin cette foule de

Dans beaucoup de pays libres les droits du ſang ne donnent aucun avantage ; on ne connaît que ceux de citoyen ; & même à Baſle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ſes prérogatives de gentilhomme. Cependant dans tous les Etats libres les magiſtrats ont pris le titre de *Nobilis*, noble. C'eſt ſans doute une très-belle nobleſſe que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république : mais tel eſt l'uſage, tel eſt le préjugé, que cinq cents ans d'une ſi pure illuſtration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, & ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces uſages ſont le tableau de la vanité & de l'inconſtance ; & c'eſt la moins funeſte partie de l'hiſtoire du genre humain.

CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

LES tournois, ſi long-temps célébres dans l'Europe chrétienne, & ſi ſouvent anathématiſés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le diſque & la

Origine des tournois.

noms propres de villages qui ſe terminent en *ville*. Ils ſont communs ſurtout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman*, en anglais eſt l'équivalent de ce qu'en France nous appelons *homme vivant noblement*. Ceux qu'on déſigne par ce titre, qui ſignifie vivre du revenu de ſes terres, jouiſſent de quelques-uns des priviléges de la nobleſſe, & ſurtout de ceux qui regardent la perſonne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre avec le peuple des hommes que leur éducation en ſeparait. Mais cette humanité pour quelques citoyens eſt une injuſtice envers le peuple. Ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de perſonne un ſervice forcé, dont aucun citoyen, quelque grand qu'il ſoit, puiſſe être humilié.

course des Grecs, & bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne ressemblaient en rien à ces spectacles, mais beaucoup à ces exercices militaires si communs dans l'antiquité, & à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie vers le temps de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs au cinquième siècle, non pas en les interdisant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet usage barbare, afin qu'ils apprissent d'un goth l'humanité & la politesse. Il y eut ensuite en Italie, & surtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *bataillole*, dont l'usage s'est conservé encore dans les villes de Venise & de Pise.

Il passa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870 les enfans de *Louis le débonnaire* signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solemnelles, qu'on appela depuis *tournois. Ex utraque parte, alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur *Henri l'oiseleur*, pour célébrer son
920. couronnement, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols & chez les Maures. On sait que *Géofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième siècle : quelques-uns prétendent

que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois*, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses des chars chez les Grecs & chez les Romains. Mais il est plus probable que *tournois* venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée dans la basse latinité, parce que c'était un sabre sans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance. Pourquoi tournois ?

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *emprises*, *pardons d'armes;* & ce terme *pardon* signifiait qu'on ne se combattait pas jusqu'à la mort. On les nommait aussi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile & de Jérusalem, duc de Lorraine, qui ne possédant aucun de ces Etats s'amusait à faire des vers & des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

S'il veut faire un tournois, ou béhourdis, dit-il dans ses lois, *faut que ce soit quelque prince, ou du moins haut-baron.* Celui qui fesait le tournois envoyait un héraut présenter une épée au prince qu'il invitait, & le priait de nommer les juges du camp. Lois des tournois.

Les tournois, dit ce bon roi *René*, *peuvent être moult utiles; car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer pour y bien faire acquerra grâce ou augmentation d'amour de sa dame.*

On voit ensuite toutes les cérémonies qu'il prescrit; comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, & des écuyers qui doivent jouter contre les écuyers.

Tout se fesait à l'honneur des dames, selon les lois du bon roi *René*. Elles visitaient toutes les armes, elles distribuaient les prix ; & si quelque chevalier ou écuyer du tournois avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées, jusqu'à ce que les dames criassent grâce, ou bien on les mettait sur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite & à gauche, comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Pas d'armes. Outre les tournois, on institua les pas d'armes ; & ce même roi *René* fut encore législateur dans ces amusemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon auprès de Chinon en 1446 fut très-célébre. Quelque temps après, celui du château de la joyeuse garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château, ou le passage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots *porté d'ardent désir ;* & cet ardent désir n'était pas pour ses Etats qu'il avait perdus, c'était pour mademoiselle *Gui de Laval* dont il était amoureux, & qu'il épousa après la mort d'*Isabelle de Lorraine.*

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naissance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième siècle. Tous les blasons qu'on suppose avant ce temps sont évidemment faux, ainsi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la table ronde, tant chantés par les

Armoiries. romans. Chaque chevalier qui se présentait avec le

casque fermé fesait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie. De-là ces noms si célébres dans les anciens romanciers, de chevalier des aigles & des lions. Les termes du blason, qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule & barbare, étaient alors des mots communs. Le couleur de feu était appelé *gueule*, le verd était nommé *sinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades, où l'exercice des armes était nécessaire, & devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'avisèrent de les défendre, & d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables Entr'autres, *Nicolas III*, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu, & même assisté à un tournois en France sous *Philippe le hardi;* mais d'autres papes approuvèrent ces combats, & le roi de France *Jean* donna au pape *Urbain V* le spectacle d'un tournois, lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres, il alla se croiser à Avignon, dans le dessein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

Tournois excommuniés.

1279.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes de l'Occident étaient méprisées des Grecs : ils dédaignaient les armoiries, & la science du blason leur parut ridicule; enfin le jeune empereur *Andronic* ayant épousé une princesse de Savoie, quelques jeunes savoyards donnèrent le spectacle

1326.

d'un tournois à Constantinople : les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire ; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs, il fallait de bonnes armées & un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent presque jamais.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solemnels fut celui de Boulogne-
1309. sur-mer, au mariage d'*Isabelle de France* avec *Edouard II*, roi d'Angleterre. *Edouard III* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris du temps
1415. du malheureux *Charles VI*: ensuite vinrent ceux de *René d'Anjou* dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand jusque vers le temps qui suivit la mort du roi de France *Henri II*, tué, comme on sait,
1559. dans un tournois au palais des Tournelles. Cet accident semblait devoir les abolir pour jamais.

La vie désoccupée des grands, l'habitude & la passion renouvelèrent pourtant ces jeux funestes à Orléans, un an après la mort tragique de *Henri II*. Le prince *Henri de Bourbon-Montpensier* en fut encore la victime ; une chute de cheval le fit périr. Les tournois cessèrent alors absolument. Il en resta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX* & *Henri III* furent les tenans, un an après la St Barthelemi ; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proscriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux ; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tournois au mariage du duc de
1581. *Joyeuse*. Le terme de tournois est employé mal à propos à ce sujet dans le journal de *l'Etoile*. Les seigneurs ne combattirent point ; & ce que *l'Etoile*

appelle *tournois* ne fut qu'une efpèce de ballet guerrier repréfenté dans le jardin du louvre par des mercenaires: c'était un des fpectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un fpectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carroufels.

L'abolition des tournois eft donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien efprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet efprit régnait encore beaucoup au temps de *François I* & de *Charles-Quint*. *Philippe II*, renfermé dans fon palais, n'établit en Efpagne d'autre mérite que celui de la foumiffion à fes volontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatifme, & défolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divifée en catholiques-romains, luthériens, calviniftes, oublia tous les anciens ufages de chevalerie ; & l'efprit d'intrigue les détruifit en Italie. **Abolition des tournois.**

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont fuccédé les combats contre les taureaux en Efpagne, & les carroufels en France, en Italie, en Allemagne. Il ferait fuperflu de donner ici la defcription de ces jeux ; il fuffira du grand carroufel qu'on verra dans le *Siècle de Louis XIV*. En 1750, le roi de Pruffe donna dans Berlin un carroufel très-brillant ; mais le plus magnifique & le plus fingulier de tous a été celui de St Pétersbourg, donné par l'impératrice *Catherine feconde* : les dames coururent avec les feigneurs, & remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés ; & de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps **Derniers carroufels.**

plus robuftes & plus agiles, il n'eft prefque plus refté que la chaffe ; encore eft-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'eft fait des révolutions dans les plaifirs comme dans tout le refte.

CHAPITRE C.

Des duels.

Coutume des Romains, bien plus noble que les nôtres.

L'EDUCATION de la nobleffe étendit beaucoup l'ufage des duels, qui fe perpétua fi long-temps, & qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Eglife d'Orient ; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *César* rapporte dans fes commentaires que deux de fes centurions, toujours jaloux & toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi ; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un après avoir renverfé un grand nombre d'ennemis, étant bleffé & terraffé à fon tour, fut fecouru par fon rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois eft la loi de *Gondebaut* le bourguignon, d'une race germanique qui avait ufurpé la Bourgogne. La même jurifprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi catalane citée par le favant *du Cange*, les lois allemandes-bavaroifes fpécifient plufieurs cas pour ordonner le duel.

Dans les affifes tenues par les croifés à Jérufalem, on s'exprime ainfi : *Le garant que l'on lieve, fi come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu ments, & te rendrai mort ô recrean, & veffi mon gage.* Formule du meurtre.

L'ancien coutumier de Normandie dit : *Plainte de meurtre doit être faite ; & fi l'accufé nie, il en offre gage... & bataille li doit être ottroyée par juftice.*

Il eft évident par ces lois qu'un homme accufé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait fouvent d'une affaire civile par cette procédure fanguinaire. Un héritage était-il contefté, celui qui fe battait le mieux avait raifon ; & les différends des citoyens fe jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette jurifprudence eut fes variations comme toutes les inftitutions ou fages ou folles des hommes. *St Louis* ordonna qu'un écuyer accufé par un vilain pourrait combattre à cheval, & que le vilain accufé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-deffous de vingt & un ans, & les vieillards au-deffus de foixante.

Les femmes & les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom ; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'églife offrirent & acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos ; & il paraît par les conftitutions de *Guillaume le conquérant* que les clercs & les abbés ne pouvaient combattre fans la permiffion de leur évêque : *Si clericus duellum fine epifcopi licentiâ fufceperit, &c.* Prêtres duelliftes.

Par les établiffemens de *St Louis*, & d'autres

monumens rapportés dans *du Cange*, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés; c'étaient les lois de l'honneur; & ces lois étaient munies du fceau d'un faint roi qui paffe pour avoir voulu abolir cet ufage digne des fauvages.

1168. On avait perfectionné la juftice du temps de *Louis le jeune* au point qu'il ftatua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des caufes où il s'agirait au moins de cinq fous de ce temps, *quinque folidos*.

Code des meurtres.

Philippe le bel publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait fe battre par procureur, nommer un champion pour défendre fa caufe, il devait dire : „ Notre fouverain feigneur, je protefte „ & retiens que par loyale effoine de mon corps, „ (c'eft-à-dire pour faibleffe ou maladie) je puiffe „ avoir un gentilhomme mon avoué, qui en ma „ préfence, fi je puis, ou en mon abfence, à l'aide „ de DIEU, de Notre-Dame & de monfeigneur „ *St George*, fera fon loyal devoir à mes coûts & „ dépens, &c. „

Les deux parties adverfes, ou bien leurs champions, comparaiffaient au jour affigné dans une lice de quatre-vingts pas de long & de quarante de large, gardée par des fergens d'armes. Ils arrivaient *à cheval, vifière baiffée, écu au col, glaive au poing, épées & dagues ceintes.* Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la vierge, ou celle d'un faint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes fefaient ranger les fpectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au fpectacle, fous peine, pour un noble, de perdre fa monture, & pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, fesait jurer les deux combattans sur un crucifix que leur droit était bon, & qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin M. S[t] *George*, & renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blasphêmes étant prononcés, le maréchal criait: Laissez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, & les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'observaient à peu près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le *Théâtre d'honneur*, & dans plusieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permission aux notables de Suabe assemblés d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain & un confesseur; le peuple chantait un *libera*, & on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'observaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe jusqu'au treizième siècle. C'est des lois de ces combats que viennent les proverbes: *Les morts ont tort, les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous *Philippe de Valois*, le parlement jugea qu'il y avait gage de 1143.
bataille & nécessité de se tuer entre le chevalier *Dubois* & le chevalier de *Vervins*, parce que *Vervins* avait voulu persuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait ensorcelé son altesse le roi de France.*

Le duel de *Legris* & de *Carrouge*, ordonné par le parlement sous *Charles VI*, est encore fameux aujourd'hui. Il s'agissait de savoir si *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge* malgré elle.

1442. Le parlement long-temps après, dans une cause solemnelle entre le chevalier *Patarin* & l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agissait ne requérait pas gage de bataille, & qu'il fallait une accusation grave & dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé *Jean Picard*, accusé d'avoir abusé de sa propre fille, fut reçu par arrêt à se battre contre son gendre qui était sa partie. Le *Théâtre d'honneur & de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement ; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceste.

Evêques ordonnent le duel.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens & du conseil étroit des rois, ordonnèrent aussi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, & à l'évêque d'Orléans, d'avoir autorisé ainsi trop de duels pour des affaires civiles. *Géofroi du Maine*, évêque
1100. d'Angers, obligea les moines de St Serga de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues, & le champion des moines, homme robuste, gagna leur cause à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier & la massue de mesplier ; ils oignaient de suif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois

les athlètes se frottaient d'huile ; ensuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, & mettaient du miel ou du sucre dans leurs bouches ; après quoi ils combattaient jusqu'à la mort, & le vaincu était pendu.

La liste de ces combats en champ clos, commandés ainsi par les souverains, serait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux solemnellement ; & son fils *Henri II* en ordonna aussi deux. Le premier de ceux qu'ordonna *Henri* fut celui de *Jarnac* & de *la Châtaigneraye*. Celui-ci soutenait que *Jarnac* couchait 1547.
avec sa belle-mère, celui-là le niait ; était-ce là une raison pour un monarque de commander, de l'avis de son conseil, qu'ils se coupassent la gorge en sa présence ? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent, chacun sur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, & qu'il *n'avait sur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations. La Châtaigneraye* étant mort de ses blessures, *Henri II* fit serment, qu'il n'ordonnerait plus les duels ; & deux ans après, il donna dans son conseil privé des lettres patentes, parlesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sedan sous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince souverain de Sedan. *Henri* croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya protester dans Sedan que tous les duels entre le Rhin & la Meuse devaient par les lois de l'empire se faire par l'ordre & en présence des souverains de Lorraine.

Le camp n'en fut pas moins assigné à Sedan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilhommes, nommé *Daguères*, avait mis les mains dans les chausses d'un jeune homme nommé *Fendilles.* Ce *Fendilles* blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, & ses armes furent brisées; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de Dieu, les combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis opposés. Ces combats sont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en usage chez toutes les nations.

On ne sait si on doit placer plusieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux espèces.

Duels des rois, tous sans effet.

Lorsque *Charles d'Anjou*, frère de *St Louis*, & *Pierre d'Arragon* se défièrent après les vêpres siciliennes, ils convinrent de remettre la justice de leur cause à un combat singulier, avec la permission du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptiste Caraffa* dans son histoire de Naples: le roi de France *Philippe le hardi* leur assigna le camp de Bordeaux. Rien ne ressemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu & au jour assigné, & prit acte du défaut de son ennemi qui n'arriva que sur le soir. *Pierre* prit acte à son tour du défaut de

Charles

Charles qui ne l'avait pas attendu. Ce défi singulier eût été au rang des combats juridiques, si les deux rois avaient eu autant d'envie de se battre que de se braver. Le duel qu'*Edouard III* fit proposer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refusa, prétendant que le seigneur suzerain ne pouvait être défié par son vassal; mais lors qu'ensuite le vassal eut défait les armées du suzerain, *Philippe* proposa le duel, *Edouard III* vainqueur le refusa, disant qu'il était trop avisé pour remettre au hasard d'un combat singulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint & *François I* se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, & ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur sang dans ces aventures est prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de *Bourbon*, qui pour éviter l'oisiveté proposait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels est celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée, & sénéchal du Hainaut : il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il se battrait à outrance, seul ou lui sixième, avec l'épée, la lance & la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de la Ste Vierge, de monsieur St George & de sa dame.* Le combat se devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy; mais personne n'ayant comparu pour venir se battre contre ce flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France & en Espagne,

Origine de dom *Quichotte.*

toujours armé de pied en cap; après quoi il alla offrir un bourdon à monseigneur *St Jacques* en Galice. On voit par-là que l'original de Dom *Quichotte* était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais proposé, & pourtant le plus excusable, est celui du dernier duc de Gueldre *Arnout* ou *Arnaud*, dont les Etats tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent depuis à la branche d'*Autriche-espagnole*, & dont une partie est libre aujourd'hui.

Adolphe, fils de ce dernier duc *Arnout*, fit la guerre
1470. à son père du temps de *Charles le téméraire*, duc de Bourgogne; & cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que son père avait joui assez longtemps, qu'il voulait jouir à son tour; & que si son père voulait accepter une petite pension de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puissant avant d'être malheureux, engagea le père & le fils à comparaître en sa présence. Le père quoique vieux & infirme jeta le gage de bataille, & demanda au duc de *Bourgogne* la permission de se battre contre son fils dans sa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne le permit pas; & le père ayant justement déshérité son coupable fils, & donné ses Etats à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les siens & avec la vie, dans une guerre plus injuste que tous les duels dont nous avons parlé.

Cessation des duels juridiques.

Ce qui contribua le plus à l'abolissement de cet usage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* décria l'usage des lances à la journée d'Ivri; & aujourd'hui que la supériorité du feu décide de tout dans les batailles, un

chevalier ferait mal reçu à fe préfenter la lance en arrêt. La valeur confiftait autrefois à fe tenir ferme & armé de toutes pièces fur un cheval de carroffe, qui était auffi bardé de fer : elle confifte aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Lorfque les duels juridiques n'étaient plus d'ufage, & que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur; chacun fe donna foi-même, pour la moindre querelle, la permiffion qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques & aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la juftice les ordonnait folemnellement ; & lorfqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des feconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'hiftoire eft celui de *Cailus*, *Maugiron* & *Livarot*, contre *Antraguet*, *Riberac* & *Schomberg*, fous le règne de *Henri III*, à l'endroit où eft aujourd'hui la place royale à Paris, & où était autrefois le palais des tournelles. Depuis ce temps il ne fe paffa prefque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel ; & cette fureur fut pouffée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans lefquelles on ne recevait perfonne qui ne fe fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de fe battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré jufqu'au temps de *Louis XIV*.

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, & de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOUIS XI laissa son fils *Charles VIII*, enfant de quatorze ans, faible de corps, & sans aucune culture dans l'esprit, maître du plus beau & du plus puissant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laissa une guerre civile, compagne presque inséparable des minorités. Le roi à la vérité n'était point mineur par la loi de *Charles V*, mais il l'était par celle de la nature. Sa sœur aînée *Anne*, femme du duc de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le testament de son père, & on prétend qu'elle en était digne. *Louis*, duc d'Orléans, premier prince du sang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII* dont la mémoire est si chère, commença par être le fléau de l'Etat, dont il devint depuis le père. D'un côté sa qualité de premier prince du sang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas sur les pairs plus anciens que lui : de l'autre il semblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant sous un autre nom. *Louis*, duc d'Orléans, ambitieux, (car les plus vertueux le sont) fit la guerre civile à son souverain pour être son tuteur.

Parlement ne se mêle ni de l'Etat ni des finances.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'*Orléans* vint s'adresser aux chambres assemblées,

pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier président, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'Etat, ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, lesquels le parlement ne représente pas.

On voit par cette réponse que Paris alors était tranquille, & que le parlement était dans les intérêts
de Mme *de Beaujeu*. La guerre civile se fit dans 148
les provinces, & surtout en Bretagne, où le vieux duc *François II* prit le parti du duc d'*Orléans*. On donna la bataille près de St Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons & du duc d'*Orléans* il y avait quatre ou cinq cents anglais malgré les troubles qui épuisaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. *Louis de la Trimouille*, grand général, battit l'armée des révoltés, & prit prisonnier le duc d'*Orléans* leur chef, qui depuis fut son souverain. On le peut compter pour le troisième des rois *capétiens* pris en combattant, & ce ne fut pas le dernier. Le duc d'*Orléans* fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, jusqu'à ce que *Charles VIII* allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais, qui, dans le même temps tourmentés chez eux par les guerres civiles, fesaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

Le bon roi *Louis XII* d'abord rebelle & prisonnier.

1491.

La paix & la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII*, qui força enfin le vieux duc de *Bretagne* à lui donner sa fille & ses Etats. La princesse *Anne de Bretagne*, l'une des

belles perſonnes de ſon temps, aimait le duc d'*Orléans* jeune encore & plein de grâces. Ainſi par cette guerre civile il avait perdu ſa liberté & ſa maîtreſſe.

Les mariages des princes ſont dans l'Europe le deſtin des peuples. Le roi *Charles VIII*, qui avait pu du temps de ſon père épouſer *Marie* l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouſer la fille de cette *Marie*, & du roi des Romains *Maximilien;* & *Maximilien* de ſon côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté avec raiſon d'obtenir *Anne de Bretagne.* Il l'avait même épouſée par procureur, & le comte de *Naſſau* avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princeſſe, ſelon l'uſage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins ſon mariage. Il eut la princeſſe, & pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On ſe ſouvient comme le dernier comte de *Provence* donna par ſon teſtament cet Etat à *Louis XI.* Ce comte, en qui finit la maiſon d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que ſa maiſon avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il communique ce titre à *Louis XI*, en lui donnant réellement la Provence. *Charles VIII* voulut ne pas porter un vain titre; & tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, & pour dominer dans toute l'Italie. Il faut ſe repréſenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces événemens, vers la fin du quinzième ſiècle.

CHAPITRE CII.

Etat de l'Europe à la fin du quinzième siècle. De l'Allemagne, & principalement de l'Espagne. Du malheureux règne de Henri IV, surnommé l'impuissant. D'Isabelle & de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs & contre les Maures.

L'EMPEREUR *Fréderic III*, de la maison d'*Autriche*, venait de mourir. Il avait laissé l'Empire à son fils *Maximilien*, élu de son vivant roi des Romains. Mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laissait en Allemagne n'était guère au-dessus de la puissance du doge à Venise; & la maison d'*Autriche* était encore bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe : *Ci gît Fréderic III, empereur pieux, auguste, souverain de la chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche*, &c. : elle ne sert qu'à faire voir la vanité des inscriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la couronne, ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans son cabinet, sans les renvoyer ni à son pupille *Ladislas* qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent ensuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il possédait à peine la moitié de la province d'Autriche ; ses cousins avaient le reste ; & quant au titre de souverain de la chrétienté, il est aisé de

1493. Empire puissant, & empereur faible.

voir s'il le méritait. Son fils *Maximilien* avait, outre les domaines de fon père, le gouvernement des Etats de *Marie de Bourgogne* fa femme, mais qu'il ne régiffait qu'au nom de *Philippe le beau* fon fils. Au refte on fait qu'on l'appelait *Maſſmiliano pochi danari*, furnom qui ne défignait pas un puiffant prince.

Angleterre. L'Angleterre encore prefque fauvage, après avoir été long-temps déchirée par les guerres civiles de la *Rofe blanche* & de la *Rofe rouge*, ainfi que nous le verrons inceffamment, commençait à peine à refpirer fous fon roi *Henri VII*, qui à l'exemple de *Louis XI* abaiffait les barons & favorifait le peuple.

Efpagne : défordres d'un nouveau genre. En Efpagne les princes chrétiens avaient toujours été divifés. La race de *Henri Tranſtamare*, bâtard ufurpateur, (puifqu'il faut appeler les chofes par leur nom) régnait toujours en Caftille ; & une ufurpation d'un genre plus fingulier fut la fource de la grandeur efpagnole.

Henri IV, un des defcendans de *Tranſtamare*, qui commença fon malheureux règne en 1454, était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour entièrement livrée à la débauche, fans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des féditions. Sa femme Dona *Juana*, que j'appelle ainfi pour la diftinguer & de fa fille *Jeanne* & des autres princeffes de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait fes galanteries d'aucun voile. Peu de femmes dans leurs amours eurent moins de refpect pour les bienféances. Le roi dom *Henri IV* paffait fes jours avec les amans de fa femme, ceux-ci avec les maîtreffes du roi. Tous enfemble donnaient aux Efpagnols l'exemple de la plus grande molleffe & de la plus

effrénée débauche. Le gouvernement étant si faible, les mécontens, qui sont toujours le plus grand nombre en tout temps & en tout pays, devinrent très-forts en Castille. Ce royaume était gouverné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne & tous les Etats monarchiques de l'Europe l'avaient été si long-temps. Les vassaux partageaient l'autorité. Les évêques n'étaient point princes souverains comme en Allemagne; mais ils étaient seigneurs & grands vassaux, ainsi qu'en France.

Un archevêque de Tolède nommé *Carillo*, & plusieurs autres évêques, se mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Espagne les mêmes désordres qui affligèrent la France sous *Louis le débonnaire*, qui sous tant d'empereurs troublèrent l'Allemagne, que nous verrons reparaître encore en France sous *Henri III*, & désoler l'Angleterre sous *Charles I*.

Les rebelles devenus puissans déposèrent leur roi en effigie. Jamais on ne s'était avisé jusque-là d'une pareille cérémonie. On dressa un vaste théâtre dans la plaine d'Avila. Une mauvaise statue de bois représentant dom *Henri*, couverte des habits & des ornemens royaux, fut élevée sur ce théâtre. La sentence de déposition fut prononcée à la statue. L'archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le sceptre, & un jeune frère de *Henri* nommé *Alfonse*, fut déclaré roi sur ce même échafaud. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune prince, à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles.

1465. Roi dépouillé en effigie.

Fille du roi née en légitime mariage, declaree bâtarde.

L'archevêque & son parti déclarèrent le roi impuissant dans le temps qu'il était entouré de maîtresses; & par une procédure inouïe dans tous les Etats, ils prononcèrent que sa fille *Jeanne* était bâtarde, née d'adultère, incapable de régner. On avait auparavant reconnu roi le bâtard *Transtamare*, rebelle envers son roi légitime : c'est à présent un roi légitime qu'on détrône, & dont on déclare la fille bâtarde & supposée, quoique née publiquement de la reine, quoiqu'avouée par son père.

Plusieurs grands prétendaient à la royauté; mais les rebelles se résolurent à reconnaître *Isabelle*, sœur du roi, âgée de dix-sept ans, plutôt que de se soumettre à un de leurs égaux; aimant mieux déchirer l'Etat au nom d'une jeune princesse, encore sans crédit, que de se donner un maître.

L'archevêque, ayant donc fait la guerre à son roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante; & le roi ne put enfin sortir de tant de troubles & demeurer sur le trône que par un des plus honteux traités que jamais souverain ait signés. Il reconnut sa sœur *Isabelle* pour sa seule héritière légitime, au
1468. mépris des droits de sa propre fille *Jeanne;* & les révoltés lui laissèrent le nom de roi à ce prix. Ainsi le malheureux *Charles VI* en France, avait signé l'exhérédation de son propre fils.

Il fallait, pour consommer ce scandaleux ouvrage, donner à la jeune *Isabelle* un mari qui fût en état de soutenir son parti. Ils jetèrent les yeux sur *Ferdinand*, héritier d'Arragon, prince à peu près de l'âge d'*Isabelle*. L'archevêque les maria en secret; & ce mariage, fait sous des auspices si funestes, fut pourtant la source

de la grandeur de l'Efpagne. Il renouvela d'abord les diffentions, les guerres civiles, les traités frauduleux, les fauffes réunions qui augmentent les haines. *Henri*, après un de ces raccommodemens, fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient quelques-uns de fes ennemis réconciliés, 1474.
& mourut bientôt après.

En vain il laiffa fon royaume en mourant à *Jeanne* fa fille, en vain il jura qu'elle était légitime ; ni fes fermens au lit de la mort, ni ceux de fa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'*Ifabelle* & de *Ferdinand* furnommé depuis *le catholique*, roi d'Arragon & de Sicile. Ils vivaient enfemble, non comme deux époux dont les biens font communs fous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement alliés. Ils ne s'aimaient, ni ne fe haïffaient, fe voyant rarement, ayant chacun leur confeil, fouvent jaloux l'un de l'autre dans l'adminiftration ; la reine encore plus jaloufe des infidélités de fon mari, qui rempliffait de fes bâtards tous les grands poftes ; mais unis tous deux inféparablement pour leurs communs intérêts, agiffant fur les mêmes principes, ayant toujours les mots de religion & de piété à la bouche, & uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Caftille *Jeanne* ne put réfifter à leurs forces réunies. Le roi de Portugal, dom *Alfonfe*, fon oncle, qui voulait l'époufer, arma en fa faveur. Mais la conclufion 1479.
de tant d'efforts & de tant de troubles fut que la malheureufe princeffe paffa dans un cloître une vie deftinée au trône.

Et encore bâtarde, quand fon pere en mourant la dit legitime.

Jamais injuftice ne fut ni mieux colorée, ni plus

heureuse, ni plus justifiée par une conduite hardie & prudente. *Isabelle* & *Ferdinand* formèrent une puissance telle que l'Espagne n'en avait point encore vue depuis le rétablissement des chrétiens. Les mahométans arabes-maures n'avaient plus que le royaume de Grenade; & ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les mahométans turcs semblaient prêts de subjuguer l'autre. Les chrétiens avaient au commencement du huitième siècle perdu l'Espagne par leurs divisions, & la même cause chassa enfin les Maures d'Espagne.

Ferdinand & Isabelle, les plus injustes devots de leur temps.

Ils prennent Grenade.

Le roi de Grenade *Alboacen* vit son neveu *Boabdilla* révolté contre lui. *Ferdinand le catholique* ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, & de soutenir le neveu contre l'oncle pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre. Bientôt après la mort d'*Alboacen*, il attaqua avec les forces de la Castille & de l'Arragon son allié *Boabdilla*. Il en coûta six années de temps pour conquérir le royaume mahométan. Enfin la ville de Grenade fut assiégée. Le siége dura huit mois. La reine *Isabelle* y vint jouir de son triomphe. Le roi *Boabdilla* se rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pu encore se défendre : car il fut stipulé qu'on ne toucherait ni aux biens, ni aux lois, ni à la liberté, ni à la religion des Maures ; que leurs prisonniers même seraient rendus sans rançon, & que les Juifs compris dans le traité jouiraient des mêmes privilèges. *Boabdilla* sortit à
1491. ce prix de sa capitale, & alla remettre les clefs à *Ferdinand* & *Isabelle*, qui le traitèrent en roi pour la dernière fois.

Les contemporains ont écrit qu'il versa des larmes

en ſe retournant vers les murs de cette ville bâtie par les mahométans depuis près de cinq cents ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaſte palais des rois maures dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, & dont pluſieurs ſalles voûtées étaient ſoutenues ſur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'inſtrument de ſa perte. Il alla finir ſa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion, & le reſtaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appelé roi d'Eſpagne. En effet maître de la Caſtille par ſa femme, de Grenade par ſes armes, & de l'Arragon par ſa naiſſance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit dans la ſuite. Il avait de grands démêlés avec la France, pour la Cerdagne & le Rouſſillon engagés à *Louis XI*. On peut juger ſi étant roi de Sicile, il voyait d'un œil jaloux *Charles VIII* prêt d'aller en Italie dépoſſéder la maiſon d'*Arragon*, établie ſur le trône de Naples.

Nous verrons bientôt éclore les fruits d'une jalouſie ſi naturelle. Mais avant de conſidérer les querelles des rois, vous voulez toujours obſerver le ſort des peuples. Vous voyez que *Ferdinand* & *Iſabelle* ne trouvèrent pas l'Eſpagne dans l'état où elle fut depuis ſous *Charles-Quint* & ſous *Philippe II*. Ce mélange d'anciens Viſigoths, de Vandales, d'Africains, de Juifs & d'aborigènes, dévaſtait depuis long-temps la terre qu'ils ſe diſputaient; elle n'était fertile que ſous les mains mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs; & les Eſpagnols chrétiens ne ſubſiſtaient que du

travail de leurs anciens ennemis. Point de manufacture chez les chrétiens d'Espagne, point de commerce; très-peu d'usage même des choses les plus nécessaires à la vie : presque point de meubles, nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes : le linge fin y fut très-long-temps ignoré, & le linge grossier assez rare. Tout leur commerce intérieur & extérieur se fesait par les Juifs, devenus nécessaires à une nation qui ne savait que combattre.

Juifs riches & chassés. Lorsque vers la fin du quinzième siècle on voulut rechercher la source de la misère espagnole, on trouva

1492. que les Juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays par le commerce & par l'usure. On comptait en Espagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangère si odieuse & si nécessaire. Beaucoup de grands seigneurs, auxquels il ne restait que des titres, s'alliaient à des familles juives, & réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté : ils s'en fesaient d'autant moins scrupule, que depuis long-temps les Maures & les chrétiens s'alliaient souvent ensemble. On agita dans le conseil de *Ferdinand* & d'*Isabelle* comment on pourrait se délivrer de la tyrannie sourde des Juifs, après avoir

1492. abattu celle des vainqueurs arabes. On prit enfin le parti de les chasser & de les dépouiller. On ne leur donna que six mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix. On leur défendit sous peine de la vie d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il sortit d'Espagne trente mille familles juives, ce qui fait cent cinquante mille personnes, à cinq par famille. Les uns se retirèrent

en Afrique, les autres en Portugal & en France ; plusieurs revinrent feignant de s'être faits chrétiens. On les avait chassés pour s'emparer de leurs richesses, on les reçut parce qu'ils en rapportaient ; & c'est contr'eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquisition, afin qu'au moindre acte de leur religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens & la vie. On ne traite point ainsi dans les Indes les Banians, qui y sont précisément ce que les Juifs sont en Europe, séparés de tous les peuples par une religion aussi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la nécessité du commerce dont ils sont les facteurs, & aussi riches que les Juifs le sont parmi nous. Ces Banians & les Guèbres aussi anciens qu'eux, aussi séparés qu'eux des autres hommes, sont cependant bien voulus par-tout; les Juifs seuls sont en horreur à tous les peuples chez lesquels ils sont admis. Quelques espagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieuse par ses profits sur les Espagnols; mais n'étant point guerrière, elle n'était point à craindre. On feignait de s'alarmer de la vanité que tiraient les Juifs d'être établis sur les côtes méridionales de ce royaume long-temps avant les chrétiens. Il est vrai qu'ils avaient passé en Andalousie de temps immémorial. Ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon sens ne s'appliquent qu'au négoce, & où le rabinisme est abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabins espagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de Juifs avait fleuri sur les côtes, du temps de *Salomon*,

& que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troisième roi de la Palestine. Il est très-vraisemblable que les Phéniciens, en découvrant l'Andalousie, & en y fondant des colonies, y avaient établi des juifs, qui servirent de courtiers, comme ils en ont servi partout. Mais de tout temps les Juifs ont défiguré la vérité par des fables absurdes ; ils mirent en œuvre de fausses médailles, de fausses inscriptions. Cette espèce de fourberie, jointe aux autres plus essentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur disgrace.

C'est depuis ce temps qu'on distingua en Espagne & en Portugal les anciens chrétiens & les nouveaux, les familles dans lesquelles il était entré des filles mahométanes, & celles dans lesquelles il en était entré de juives.

Cependant le profit passager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple usurier, le priva bientôt du revenu certain que les juifs payaient auparavant au fisc royal. Cette disette se fit sentir jusqu'au temps où l'on recueillit les trésors du nouveau monde. On y remédia autant que l'on put par des bulles. Celle de la *Cruzade*, donnée par
1509. *Jules II*, produisit plus au gouvernement que l'impôt sur les juifs. Chaque particulier est obligé d'acheter cette bulle, pour avoir le droit de manger des œufs & certaines parties des animaux en carême, & les vendredis & samedis de l'année. Tous ceux qui vont à confesse ne peuvent recevoir l'absolution sans montrer cette bulle au prêtre. On inventa encore depuis la *bulle de composition*, en vertu de laquelle il est permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que l'on

l'on n'en connaiffe pas le maître. De telles fuperftitions font bien auffi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La fottife, la folie & les vices font par-tout une partie du revenu public.

La formule de l'abfolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la *Cruzade* n'eft pas indigne de ce tableau général des coutumes & des mœurs des hommes : *Par l'autorité de* DIEU *tout-puiffant, de St Pierre & de St Paul, & de notre très-faint père le pape, à moi commife, je vous accorde la rémiffion de tous vos péchés confeffés, oubliés, ignorés, & des peines du purgatoire.* Bulle de la *Cruzade*, remarquable.

La reine *Ifabelle*, ou plutôt le cardinal *Ximenès*, traita depuis les mahométans comme les juifs ; on en força un très-grand nombre à fe faire chrétiens, malgré la capitulation de Grenade, & on les brûla quand ils retournèrent à leur religion. Autant de mufulmans que de juifs fe réfugièrent en Afrique, fans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient fi long-temps fubjugué l'Efpagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus long-temps pillée. Mufulmans perfécutés.

Les Portugais fortaient alors de l'obfcurité ; & malgré toute l'ignorance de ces temps-là, ils commençaient à mériter alors une gloire auffi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde, qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette nation qui navigea la première des nations modernes fur l'océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle feule le paffage du cap de Bonne-Efpérance, au lieu que les Efpagnols durent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'eft à un feul homme, à l'infant dom *Henri*, que les Portugais

furent redevables de la grande entreprise contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie & la fermeté d'un seul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

Le Portugal était occupé de ses grandes navigations & de ses succès en Afrique; il ne prenait aucune part aux événemens de l'Italie, qui alarmaient le reste de l'Europe.

CHAPITRE CIII.

De l'état des Juifs en Europe.

APRÈS avoir vu comment on traitait les juifs en Espagne, on peut observer ici quelle fut leur situation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéresser puisque nous tenons d'eux notre religion, plusieurs mêmes de nos lois & de nos usages, & que nous ne sommes au fond que des juifs avec un prépuce. Ils firent, comme vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers & de revendeurs, ainsi qu'autrefois à Babylone, à Rome & dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans lesquelles ils demeuraient. *Les meubles de Juifs sont au baron*, disent les établissemens de *St Louis*.

Il n'était pas plus permis d'ôter un juif à un baron que de lui prendre ses manans ou ses chevaux. Le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils sont déclarés serfs par une constitution de *Fréderic II.*

Un juif était domaine de l'empereur, & ensuite chaque seigneur eut ses juifs.

Les lois féodales avaient établi dans presque toute l'Europe, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que si un juif embrassait le christianisme, il perdait alors tous ses biens, qui étaient confisqués au profit de son seigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de les convertir; mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de son juif.

Dans les grandes villes, & surtout dans les villes impériales, ils avaient leurs synagogues & leurs droits municipaux, qu'on leur fesait acheter fort chèrement; & lorsqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vu, de les accuser d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi saint. C'est sur cette accusation populaire que dans plusieurs villes de Languedoc & de Provence, on établit la loi qui permettait de les battre depuis le vendredi saint jusqu'à pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Leur grande application ayant été de temps immémorial à prêter sur gages, il leur était défendu de prêter ni sur des ornemens d'église, ni sur des habits sanglans ou mouillés. Le concile de Latran ordonna qu'ils portassent une petite roue sur la 1215.
poitrine, pour les distinguer des chrétiens. Ces marques changèrent avec le temps; mais par-tout on leur en fesait porter une à laquelle on pût les rèconnaître. Il leur était expressément défendu de prendre des servantes ou des nourrices chrétiennes, & encore plus des concubines : il y eut même quelques pays où l'on fesait brûler les filles dont

un juif avait abufé, & les hommes qui avaient eu les faveurs d'une juive, par la grande raifon qu'en rend le grand jurifconfulte *Gallus*, *que c'eft la même chofe de coucher avec un juif que de coucher avec un chien.*

Quand ils avaient un procès contre un chrétien, on les fefait jurer par *Sabaoth*, *Eloï*, & *Adonaï*, par les dix noms de DIEU ; & on leur annonçait *la fièvre tierce*, *quarte & quotidienne*, s'ils fe parjuraient, à quoi ils répondaient, *Amen*. On avait toujours foin de les pendre entre deux chiens, lorfqu'ils étaient condamnés.

Il leur était permis en Angleterre de prendre des biens de campagne en hypothèque pour les fommes qu'ils avaient prêtées. On trouve dans le *Monafticum Anglicanum* qu'il en coûta fix marques fterling, *fex marcas* (peut-être fix marcs) pour libérer une terre hypothéquée à la juiverie.

Ils furent chaffés de prefque toutes les villes de l'Europe chrétienne, en divers temps, mais prefque toujours rappelés ; il n'y a guère que Rome qui les ait conftamment gardés. Ils furent entièrement chaffés
1394. de France en 1394 par *Charles VI*, & jamais depuis ils n'ont pu obtenir de féjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles & fept ou huit rues entières. On leur a feulement permis des fynagogues dans Metz & dans Bordeaux, parce qu'on les y trouva établis lorfque ces villes furent unies à la couronne ; & ils font toujours reftés conftamment à Avignon, parce que c'était terre papale. En un mot, ils furent par-tout ufuriers, felon le privilége & la bénédiction de leur loi, & par-tout en horreur par la même raifon.

Leurs fameux rabins *Maimonide*, *Abrabanel*, *Aben-Efra* & d'autres, avaient beau dire aux chrétiens dans leurs livres : Nous fommes vos pères, nos écritures font les vôtres, nos livres font lus dans vos églifes, nos cantiques y font chantés, on leur répondait en les pillant, en les chaffant, ou en les fefant pendre entre deux chiens. On prit en Efpagne & en Portugal l'ufage de les brûler. Les derniers temps leur ont été plus favorables, furtout en Hollande & en Angleterre, où ils jouiffent de leurs richeffes, & de tous les droits de l'humanité, dont on ne doit dépouiller perfonne. Ils ont même été fur le point d'obtenir le droit de bourgeoifie en Angleterre, vers l'an 1750 ; & l'acte du parlement allait déjà paffer en leur faveur : mais enfin le cri de la nation, & l'excès du ridicule jeté fur cette entreprife la fit échouer : il courut cent pafquinades repréfentant milord *Aaron*, & milord *Juda* féans dans la chambre des pairs ; on rit, & les juifs fe contentèrent d'être riches & libres. Juifs.

Ce n'eft pas une légère preuve des caprices de l'efprit humain, de voir les defcendans de *Jacob* brûlés en proceffion à Lisbonne, & afpirans à tous les priviléges de la Grande-Bretagne. Ils ne font en Turquie ni brûlés, ni bachas, mais ils s'y font rendus les maîtres de tout le commerce ; & ni les Français ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais n'y peuvent acheter ou vendre qu'en paffant par les mains des juifs. Auffi, les riches courtiers de Conftantinople regrettent-ils peu Jérufalem, tout méprifés & tout rançonnés qu'ils font par les Turcs.

Vous êtes frappés de cette haine, & de ce mépris que toutes les nations ont toujours eu pour les juifs. C'eſt la ſuite inévitable de leur légiſlation : il fallait, ou qu'ils ſubjuguaſſent tout, ou qu'ils fuſſent écraſés. Il leur fut ordonné d'avoir les nations en horreur, & de ſe croire ſouillés s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appelaient *les Nations* vingt à trente bourgades leurs voiſines qu'ils voulaient exterminer, & ils crurent qu'il fallait n'avoir rien de commun avec elles. Quand leurs yeux furent un peu ouverts par d'autres nations victorieuſes, qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils ſe trouvèrent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations, & enfin du genre humain. Leur politique abſurde ſubſiſta quand elle devait changer ; leur ſuperſtition augmenta avec leurs malheurs ; leurs vainqueurs étaient incirconcis ; il ne parut pas plus permis à un juif de manger dans un plat qui avait ſervi à un romain que dans le plat d'un amorrhéen. Ils gardèrent tous leurs uſages, qui ſont préciſément le contraire des uſages ſociables ; ils furent donc avec raiſon traités comme une nation oppoſée en tout aux autres ; les ſervant par avarice, les déteſtant par fanatiſme, ſe feſant de l'uſure un devoir ſacré. Et ce ſont nos pères !

CHAPITRE CIV.

De ceux qu'on appelait Bohèmes ou Egyptiens.

IL y avait alors une petite nation, aussi vagabonde, aussi méprisée que les juifs, & adonnée à une autre espèce de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait *Bohèmes* en France, & ailleurs *Egyptiens*, *Giptes*, ou *Gipsis*, ou *Syriens*; on les a nommés en Italie *Zingani*, & *Zingari*. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à l'autre, avec des tambours de basque & des castagnettes; ils dansaient, chantaient, disaient la bonne fortune, guérissaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, & conservaient entr'eux certaines cérémonies religieuses, dont ni eux ni personne ne connaissait l'origine. Cette race a commencé à disparaître de la face de la terre, depuis que dans nos derniers temps, les hommes ont été désinfatués des sortiléges, des talismans, des prédictions & des possessions. On voit encore quelques restes de ces malheureux, mais rarement. C'était très-vraisemblablement un reste de ces anciens prêtres & des prêtresses d'*Isis*, mêlés avec ceux de la déesse de Syrie. Ces troupes errantes, aussi méprisées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, portèrent leurs cérémonies & leurs superstitions mercenaires par tout le monde. Missionnaires errans de leur culte, ils couraient de province en province convertir ceux à qui un hasard heureux confirmait

les prédictions de ces prophètes ; & ceux qui étant guéris naturellement d'une maladie légère croyaient être guéris par la vertu miraculeuse de quelques mots & de quelques signes mystérieux. Le portrait que fait *Apulée* de ces troupes vagabondes de prophètes & de prophéteſſes, eſt l'image de ce que les hordes errantes, appelées *Bohémes*, ont été si long-temps dans toutes les parties de l'Europe. Leurs castagnettes & leurs tambours de basque sont les cymbales & les crotales des prêtres isiaques & syriens. *Apulée*, qui passa presque toute sa vie à rechercher les secrets de la religion & de la magie, parle des prédictions, des talismans, des cérémonies, des danses & des chants de ces prêtres pélerins, & spécifie surtout l'adresse avec laquelle ils volaient dans les maisons & dans les basses-cours.

Quand le christianisme eut pris la place de la religion de *Numa*, quand *Théodose* eut détruit le fameux temple de *Sérapis* en Egypte, quelques prêtres égyptiens se joignirent à ceux de *Cybèle* & de la déesse de Syrie, & allèrent demander l'aumône, comme ont fait depuis nos ordres mendians. Mais des chrétiens ne les auraient pas assistés ; il fallut donc qu'ils mêlassent le métier de charlatans à celui de pélerins : ils exerçaient la chiromancie, & formaient des danses singulières. Les hommes veulent être amusés & trompés ; ainsi ce ramas d'anciens prêtres s'est perpétué jusqu'à nos jours. Telle a été la fin de l'ancienne religion d'*Osiris* & d'*Isis*, dont les noms impriment encore du respect. Cette religion, toute emblématique, & toute vénérable dans son origine, était dès le temps de *Cyrus* un mélange de

ſuperſtitions ridicules. Elle devint encore plus mépriſable ſous les *Ptolomées*, & tomba dans le dernier aviliſſement ſous les Romains : elle a fini par être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera peut-être aux juifs la même cataſtrophe, quand la ſociété des hommes ſera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même, & ne partagera plus les fruits de ſon travail avec ces courtiers errans : alors le nombre des Juifs diminuera néceſſairement. Les riches commencent parmi eux à mépriſer leurs ſuperſtitions ; elles ne ſeront plus que le partage d'un peuple ſans arts & ſans lois, qui ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une ſociété ſéparée ; & qui n'entendant plus ſon ancien jargon corrompu, mêlé d'hébraïque & de ſyriaque, ignorant alors juſqu'à ſes livres, ſe confondra avec la lie des autres peuples.

CHAPITRE CV.

Suite de l'état de l'Europe au quinzième ſiècle. De l'Italie. De l'aſſaſſinat de Galéas Sforze dans une égliſe. De l'aſſaſſinat des Médicis dans une égliſe; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.

DES montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie, voici quelles étaient les puiſſances, les intérêts & les mœurs des nations.

L'Etat de la Savoie moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat ni Saluces, manquant

d'argent & de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses fouverains étaient attachés à la maifon de *France*, qui depuis peu dans leur minorité avait difpofé du gouvernement ; & les paffages des Alpes étaient ouverts.

On defcend du Piémont dans le Milanais, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encore, ainfi que la Savoie, une principauté de l'Empire, mais principauté puiffante, très-indépendante alors d'un empire faible. Après avoir appartenu aux *Vifcontis*, cet Etat avait paffé fous les lois du bâtard d'un payfan, grand homme & fils d'un grand homme.

Les *Sforzes*. Ce payfan eft *François Sforze*, devenu par fon mérite connétable de Naples & puiffant en Italie. Le bâtard fon fils avait été un de ces *Condottieri*, chef de brigands difciplinés, qui louaient leurs fervices aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan vers le milieu du quinzième fiècle, & s'était enfuite emparé de Gènes, qui autrefois était fi floriffante, & qui, ayant foutenu neuf guerres contre Venife, flottait alors d'efclavage en efclavage. Elle s'était donnée aux Français du temps de *Charles VI*. Elle
1458. s'était révoltée ; elle prit enfuite le joug de *Charles VII*, & le fecoua encore. Elle voulut fe donner à *Louis XI*, qui répondit qu'elle pouvait fe donner au diable, & que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors
1464. qu'elle fut contrainte de fe livrer à ce duc de Milan *François Sforze*.

1476. *Galéas Sforze*, fils de ce bâtard, fut affaffiné dans
Les affaffins de *Galeas* invoquent *St Etienne* & *St Ambroife*. la cathédrale de Milan le jour de *St Etienne*. Je rapporte cette circonftance, qui ailleurs ferait frivole, & qui eft ici très-importante. Car les affaffins

prièrent *S[t] Etienne* & *S[t] Ambroiſe* à haute voix de leur donner aſſez de courage pour aſſaſſiner leur ſouverain. L'empoiſonnement, l'aſſaſſinat, joints à la ſuperſtition, caractériſaient alors les peuples de l'Italie. Ils ſavaient ſe venger, & ne ſavaient guère ſe battre. On trouvait beaucoup d'empoiſonneurs & peu de ſoldats. Et tel était le deſtin de ce beau pays depuis le temps des *Othons*. De l'eſprit, de la ſuperſtition, de l'athéiſme, des maſcarades, des vers, des trahiſons, des dévotions, des poiſons, des aſſaſſinats, quelques grands hommes, un nombre infini de ſcélérats habiles, & cependant malheureux, voilà ce que fut l'Italie. Le fils de ce malheureux *Galéas Marie*, encore enfant, ſuccéda au duché de Milan, ſous la tutelle de ſa mère & du chancelier *Simonetta*. Mais ſon oncle, que nous appelons *Ludovic Sforze*, ou *Louis le Maure*, chaſſa la mère, fit mourir le chancelier, & bientôt après empoiſonna ſon neveu.

C'était ce *Louis le Maure* qui négociait avec *Charles VIII*, pour faire deſcendre les Français en Italie.

La Toſcane, pays moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie. Car depuis un ſiècle Florence ſe ſignalait, comme on a vu, par le commerce & par les beaux arts. Les *Médicis* étaient *Coſme Médicis.* à la tête de cette nation polie. Aucune maiſon dans le monde n'a jamais acquis la puiſſance par des titres ſi juſtes. Elle l'obtint à force de bienfaits & de vertus. *Coſme de Médicis*, né en 1389, ſimple citoyen de Florence, vécut ſans rechercher de grands titres; mais il acquit par le commerce des richeſſes comparables à celles des plus grands rois de ſon temps. Il s'en ſervit pour ſecourir les pauvres, pour

se faire des amis parmi les riches en leur prêtant son bien, pour orner sa patrie d'édifices, pour appeler à Florence les savans grecs chassés de Constantinople. Ses conseils furent pendant trente années les lois de sa république. Ses bienfaits furent ses principales intrigues, & ce sont toujours les plus sures. On vit après sa mort par ses papiers qu'il avait prêté à ses compatriotes des sommes immenses, dont il n'avait jamais exigé le moindre payement. Il
1464. mourut regretté de ses ennemis mêmes. Florence d'un commun consentement orna son tombeau du nom de *père de la patrie*, titre qu'aucun des rois qui ont passé devant vos yeux n'avait pu obtenir.

Ses petits-fils assassinés à la messe.

Sa réputation valut à ses descendans la principale autorité dans la Toscane. Son fils l'administra sous
1478. le nom de *Gonfalonier*. Ses deux petits-fils, *Laurent* & *Julien*, maîtres de la république, furent assassinés dans une église par des conjurés, au moment où on élevait l'hostie. *Julien* en mourut; *Laurent* échappa. Le gouvernement des Florentins ressemblait à celui des Athéniens, comme leur génie. Il était tantôt aristocratique, tantôt populaire, & on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Cosme de Médicis pouvait être comparé à *Pisistrate*, qui malgré son pouvoir fut mis au nombre des sages. Les petits-fils de ce *Cosme* eurent le sort des enfans de *Pisistrate* assassinés par *Harmodius* & *Aristogiton*. *Laurent* échappa aux meurtriers comme un des enfans de *Pisistrate*, & vengea comme lui la mort de son frère. Mais ce qu'on n'avait point vu dans Athènes, & ce qu'on vit à Florence, c'est que les chefs de la religion tramèrent cette conspiration sanguinaire.

On peut par cet événement se former une idée très-juste de l'esprit & des mœurs de ces temps-là. *La Rovère*, *Sixte IV*, était souverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec *Machiavel* si les *Riario*, qu'il fesait passer pour ses neveux, étaient en effet ses enfans, ni avec *Michel Brutus*, s'il les avait fait naître lorsqu'il était cordelier. Il suffit, pour l'intelligence des faits, de savoir qu'il sacrifiait tout pour l'agrandissement de *Jérome Riario*, l'un de ces prétendus neveux. Nous avons déjà observé que le domaine du S[t] Siége n'était pas à beaucoup près aussi étendu qu'aujourd'hui. *Sixte IV* voulut dépouiller les seigneurs d'Imola & de Forli pour enrichir *Jérôme* de leurs Etats. Les deux frères *Médicis* secoururent de leur argent ces petits princes, & les soutinrent. Le pape crut que pour dominer dans l'Italie, il fallait qu'il exterminât les *Médicis*. Un banquier florentin établi à Rome, nommé *Pazzi*, ennemi des deux frères, proposa au pape de les assassiner. Le cardinal *Raphaël Riario*, frère de *Jérôme*, fut envoyé à Florence pour diriger la conspiration; & *Salviati*, archevêque de Florence, en dressa tout le plan. Le prêtre *Stephano*, attaché à cet archevêque, se chargea d'être un des assassins. On choisit la solemnité d'une grande fête dans l'église de *Santa Reparata* pour égorger les *Médicis* & leurs amis, comme les assassins du duc *Galéas Sforze* avaient choisi la cathédrale de Milan, & le jour de *St Etienne*, pour massacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hostie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple attentif & prosterné ne pût en empêcher l'exécution. En effet, dans cet instant même, *Julien de Médicis* fut tué par

Sixte IV auteur de ce meurtre.

un frère de *Pazzi*, & par d'autres conjurés. Le prêtre *Stephano* blessa *Laurent*, qui eut assez de force pour se retirer dans la sacristie.

Réflexion sur ces crimes.

Quand on voit un pape, un archevêque, un prêtre, méditer un tel crime, & choisir pour l'exécution le moment où leur DIEU se montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéisme qui régnait alors. Certainement s'ils avaient cru que leur créateur leur apparaissait sous le pain sacré, ils n'auraient osé lui insulter à ce point. Le peuple adorait ce mystère; les grands & les hommes d'Etat s'en moquaient; toute l'histoire de ces temps-là le démontre. Ils pensaient comme on pensait à Rome du temps de *César;* leurs passions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils fesaient tous ce détestable raisonnement. Les hommes m'ont enseigné des mensonges, donc il n'y a point de DIEU. Ainsi la religion naturelle fut éteinte dans presque tous ceux qui gouvernaient alors; & jamais siècle ne fut plus fécond en assassinats, en empoisonnemens, en trahisons, en débauches monstrueuses.

Les Florentins qui aimaient les *Médicis* les vengèrent par le supplice de tous les coupables qu'ils rencontrèrent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. *Laurent* eut la générosité ou la prudence de sauver la vie au cardinal neveu qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait souillé, & où il se réfugia. Pour *Stephano*, comme il n'était que prêtre, le peuple ne l'épargna pas; il fut traîné dans les rues de Florence, mutilé, écorché, & enfin pendu.

Une des singularités de cette conspiration fut que *Bernard Bandini*, l'un des meurtriers, retiré depuis chez les Turcs, fut livré à *Laurent de Médicis;* & que le sultan *Bajazet* servit à punir le crime que le pape *Sixte* avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'est que le pape excommunia les Florentins pour avoir puni la conspiration ; il leur fit même une guerre que *Médicis* termina par sa prudence. Vous voyez à quoi l'on employait la religion & les anathèmes. Je défie l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces détestables horreurs.

Un des assassins livre par les Turcs.

Laurent vengé par ses concitoyens, s'en fit aimer le reste de sa vie. On le surnomma le *père des muses*, titre qui ne vaut pas celui de *père de la patrie*, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une chose aussi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen, qui fesait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du Levant, & soutenir de l'autre le fardeau de la république ; entretenir des facteurs, & recevoir des ambassadeurs ; résister au pape, faire la guerre & la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des spectacles au peuple, & accueillir tous les savans grecs de Constantinople. Il égala le grand *Cosme* par ses bienfaits, & le surpassa par sa magnificence. Ce fut dès-lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athènes. On y vit à la fois le prince *Pic de la Mirandole*, *Politiano*, *Marcillo Ficino*, *Landino*, *Lascaris*, *Calcondile*, que *Laurent* rassemblait autour de lui, & qui étaient supérieurs peut-être à ces sages de la Grèce tant vantés.

Son fils *Pierre* eut comme lui l'autorité principale & presque souveraine dans la Toscane, du temps de l'expédition des Français, mais avec bien moins de crédit que ses prédécesseurs & ses descendans.

CHAPITRE CVI.

De l'Etat du pape, de Venise & de Naples, au quinzième siècle.

L'ETAT du pape n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, encore moins ce qu'il aurait dû être, si la cour de Rome avait pu profiter des donations qu'on croit que *Charlemagne* avait faites, & de celles que la comtesse *Mathilde* fit réellement. La maison de *Gonzague* était en possession de Mantoue, dont elle fesait hommage à l'Empire. Divers seigneurs jouissaient en paix, sous les noms de vicaires de l'Empire ou de l'Eglise, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Pérouse était à la maison des *Bailloni;* les *Bentivoglio* avaient Bologne; les *Polentini* Ravenne; les *Manfredi* Faenza; les *Sforzes* Pezaro; les *Rimario* possédaient Imola & Forli; la maison d'*Este* régnait depuis long-temps à Ferrare; les *Pics* à la Mirandole; les barons romains étaient encore très-puissans dans Rome: on les appelait les *Menottes* des papes. Les *Colonnes* & les *Ursins*, les *Conti*, les *Savelli*, premiers barons, & possesseurs anciens des plus considérables domaines, partageaient l'Etat romain par leurs querelles continuelles, semblables aux seigneurs qui s'étaient fait la guerre en France & en Allemagne

Seigneurs de l'Etat ecclésiastique.

dans

dans les temps de faibleffe. Le peuple romain, affidu aux proceffions, & demandant à grands cris des indulgences plénières à fes papes, fe foulevait fouvent à leur mort, pillait leur palais, était prêt de jeter leur corps dans le Tibre. C'eft ce qu'on vit furtout à la mort d'*Innocent VIII.*

Après lui fut élu l'efpagnol *Roderico Borgia*, *Alexandre VI*, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière, & par la plume de tous les hiftoriens. Les proteftans, qui dans les fiècles fuivans s'élevèrent contre l'Eglife, chargèrent encore la mefure des iniquités de ce pontife. Nous verrons fi on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs & l'efprit de fon fiècle, qui ne reffemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent, favaient qu'il élevait cinq enfans nés de fon commerce avec *Vanoza.* Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité feraient entre les mains de cette famille: cependant ils le choifirent pour maître. Les chefs des factions du conclave vendirent pour de modiques fommes leurs intérêts, & ceux de l'Italie. *Alexandre VI.*

Venife des bords du lac de Côme étendait fes domaines en terre ferme jufqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché prefque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Grèce fur les empereurs chrétiens; mais il lui reftait la grande île de Crète, & elle s'était approprié celle de Chypre par la donation de la dernière reine, fille de *Marco Cornaro* vénitien. Mais la ville de Venife, par fon induftrie, valait feule & Crète & Chypre, & tous fes domaines en terre ferme. L'or des nations coulait De Venife. 1437.

chez elle par tous les canaux du commerce ; tous les princes italiens craignaient Venise, & elle craignait l'irruption des Français.

De tous les gouvernemens de l'Europe, celui de Venise était le seul réglé, stable & uniforme. Il n'avait qu'un vice radical qui n'en était pas un aux yeux du sénat, c'est qu'il manquait un contre-poids à la puissance patricienne, & un encouragement aux plébéiens. Le mérite ne put jamais dans Venise élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contre-poids, & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne ; mais aussi le peuple étant toujours tenu dans la sujétion, le gouvernement des nobles en est mieux affermi, & les discordes civiles plus éloignées. On n'y craint point la démocratie qui ne convient qu'à un petit canton suisse, ou à Genève. (22)

De Naples. Pour les Napolitains, toujours faibles & remuans, incapables de se gouverner eux-mêmes, de se donner

(22) Si l'on entend par démocratie une constitution dans laquelle l'assemblée générale des citoyens fait immédiatement les lois, il est clair que la démocratie ne convient qu'à un petit Etat. Mais si l'on entend une constitution où tous les citoyens, partagés en plusieurs assemblées, élisent des députés chargés de représenter & de porter l'expression générale de la volonté de leurs commettans à une assemblée générale qui représente alors la nation : il est aisé de voir que cette constitution convient à de grands Etats. On peut même, en formant plusieurs ordres d'assemblées représentatives, l'appliquer aux empires les plus étendus, & leur donner par ce moyen une consistance qu'aucun n'a pu avoir jusqu'ici, & en même temps cette unité de vues si nécessaires, qu'il est impossible d'obtenir d'une manière durable

un roi & de souffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux roi *Fernando* régnait à Naples. Il était bâtard de la maison d'*Arragon*. La bâtardise n'excluait point alors du trône. C'était une race bâtarde qui régnait en Castille : c'était encore la race bâtarde de Dom *Pèdre le sévère*, qui était sur le trône de Portugal. *Fernando*, régnant à ce titre dans Naples, avait reçu l'investiture du pape au préjudice des héritiers de la maison d'*Anjou*, qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui *Charles VIII* ravit le trône sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

dans une constitution féderative. Il serait possible même d'établir une forme de constitution, telle que toute loi, ou du moins toute loi importante fût aussi reellement l'expression de la volonté generale des citoyens, qu'elle peut l'être dans le conseil général de Geneve ; & alors il serait impossible de ne pas la regarder comme une vraie démocratie.

CHAPITRE CVII.

De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France & empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, &c.

CHARLES VIII, son conseil, ses jeunes courtisans, étaient si enivrés du projet de conquérir le royaume de Naples qu'on rendit à *Maximilien* la Franche-Comté & l'Artois, partie des dépouilles de sa femme, & qu'on remît la Cerdagne & le Roussillon à *Ferdinand le catholique*, auquel on fit encore une remise de trois cents mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne fesait pas réflexion que douze villages qui joignent un Etat valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de chez soi. On fesait encore une autre faute; on se fiait au roi *catholique*.

L'enivrement du projet chimérique de conquérir non-seulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le sultan des Turcs, fut aussi une des raisons qui forcèrent *Charles VIII* à conclure avec *Henri VII*, roi d'Angleterre un marché plus honteux encore que celui de *Louis XI* avec *Edouard IV*. Il se soumit à lui payer six cents vingt mille écus d'or, de peur que *Henri* ne lui fît la guerre; se rendant ainsi le tributaire des Anglais belliqueux qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, & commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

Enfin *Charles VIII* descend en Italie. Il n'avait pour une telle entreprise que seize cents hommes d'armes, qui avec leurs archers composaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers pesamment armés, deux cents gentilshommes de sa garde, cinq cents cavaliers armés à la légere, six mille fantassins français & six mille suisses, avec si peu d'argent qu'il était obligé d'en emprunter sur les chemins, & de mettre en gage les pierreries que lui prêta la duchesse de Savoie. Sa marche cependant imprima par-tout l'épouvante & la soumission. Les Italiens étaient étonnés de voir cette grosse artillerie traînée par des chevaux, eux qui ne connaissaient que de petites coulevrines de cuivre traînées par des bœufs. La gendarmerie italienne était composée de spadassins, qui se louaient fort cher pour un temps limité à ces *Condottieri*, lesquels se louaient encore plus cher aux princes qui achetaient leur dangereux service. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace L'un s'appelait *Taille-cuisse*, l'autre *Fier-à-bras*, ou *Fracasse*, ou *Sacripend*. Chacun d'eux craignait de perdre ses hommes : ils poussaient leurs ennemis dans les batailles, & ne les frappaient pas. Ceux qui perdaient le champ étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de sang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes des villes, dans les conspirations, que dans les combats. *Machiavel* rapporte que dans la bataille d'Anguiari, il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la presse.

1494.

Maniere dont les Italiens fesaient alors la guerre.

Une guerre sérieuse les effraya tous, & aucun n'osa paraître. Le pape *Alexandre VI*, les Vénitiens,

le duc de Milan *Louis le Maure*, qui avait appelé le roi en Italie, voulurent le traverser dès qu'il y fut. *Pierre de Médicis* contraint d'implorer sa protection, fut chassé de la république pour l'avoir demandée, & se retira dans Venise, d'où il n'osa sortir malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances secrètes de son pays qu'il ne comptait sur l'appui des Français.

Charles VIII à Rome. Le roi entre à Florence en maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toscans, qui bientôt après la remirent en servitude. Il marche à Rome, où *Alexandre VI* négociait en vain contre lui. Il y fait son entrée en conquérant. Le pape réfugié dans le château St Ange vit les canons de France tournés contre ces faibles murailles. Il demanda grâce.

1494. Il ne lui en coûta guère qu'un chapeau de cardinal pour fléchir le roi. *Briſſonnet*, de président des comptes devenu archevêque, conseilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi est souvent bien servi par ses sujets quand ils sont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confesseur du roi entra encore dans l'intrigue. *Charles*, dont l'intérêt était de déposer le pape, lui pardonna & s'en repentit. Jamais pape n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien. Lui & les Vénitiens s'étaient adressés à *Bajazet II*, sultan des Turcs, fils & successeur de *Mahomet II*, pour les aider à chasser *Charles VIII* d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce nommé *Bozzo* à la Porte, & on en conclut que le prix de l'union du sultan & du pontife était un de ces meurtres atroces dont on commence à sentir quelque horreur aujourd'hui dans le sérail même de Constantinople.

Le pape, par un enchaînement d'événemens extraordinaires, avait entre ses mains *Zizim* ou *Gem*, frère de *Bajazet*. Voici comment ce fils de *Mahomet II* était tombé entre les mains du pape.

Zizim chéri des Turcs avait disputé l'empire à *Bajazet* qui en était haï. Mais malgré les vœux des peuples il avait été vaincu. Dans sa disgrâce il eut recours aux chevaliers de *Rhodes*, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, auxquels il avait envoyé un ambassadeur. On le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hospitalité, & qui pouvait être utile; mais bientôt après on le traita en prisonnier. *Bajazet* payait quarante mille sequins par an aux chevaliers, pour ne pas laisser retourner *Zizim* en Turquie. Les chevaliers le menèrent en France dans une de leurs commanderies du Poitou, appelée *le Bourgneuf*. *Charles VIII* reçut à la fois un ambassadeur de *Bajazet* & un nonce du pape *Innocent VIII*, prédécesseur d'*Alexandre*, au sujet de ce précieux captif. Le sultan le redemandait; le pape voulait l'avoir comme un gage de la sureté de l'Italie contre les Turcs. *Charles* envoya *Zizim* au pape. Le pontife le reçut avec toute la splendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Constantinople. On voulut l'obliger à baiser les pieds du pape; mais *Bozzo*, témoin oculaire, assure que le turc rejeta cet abaissement avec indignation. *Paul Jove* dit qu'*Alexandre VI*, par un traité avec le sultan, marchanda la mort de *Zizim*. Le roi de France, qui dans des projets trop vastes, assuré de la conquête de Naples, se flattait d'être redoutable à *Bajazet*, voulut avoir ce frère malheureux. Le pape, selon

Le frère du grand Turc livré au pape par le roi de France.

Mort du frère du grand Turc.

Paul Jove, le livra empoisonné. Il resta indécis si le poison avait été donné par un domestique du pape, ou par un ministre secret du grand seigneur. Mais on divulgua que *Bajazet* avait promis trois cents mille ducats au pape pour la tête de son frère.

Le prince *Demetrius Cantemir* dit que selon les annales turques, le barbier de *Zizim* lui coupa la gorge, & que ce barbier fut grand visir pour récompense. Il n'est pas probable qu'on ait fait ministre & général un barbier. Si *Zizim* avait été ainsi assassiné, le roi *Charles VIII*, qui renvoya son corps à son frère, aurait su ce genre de mort; les contemporains en auraient parlé. Le prince *Cantemir*, & ceux qui accusent *Alexandre VI*, peuvent se tromper également. La haine qu'on portait à ce pontife, & qu'il méritait si bien, lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Charles VIII pardonne au pape, & sert sa messe.

Le pape, ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans sa conquête, sortit de sa prison, & reparut en pontife sur le théâtre du Vatican. Là, dans un consistoire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, assisté de *Jean de Gannai*, premier président du parlement de Paris, qui semblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baisa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel; & pour achever la scène il servit la messe d'*Alexandre VI*. *Guichardin*, auteur contemporain très-accrédité assure, que dans l'église le roi se plaça au-dessous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de *Bouillon*, doyen du sacré collége, ait

de nos jours, en s'appuyant de ces anciens ufages, écrit à Louis XIV : *Je vais prendre la première place du monde chrétien après la fuprême.*

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome empereur d'Occident ; *Charles VIII* y fut déclaré empereur d'Orient, mais d'une manière bien différente. Un *Paléologue*, neveu de celui qui avait perdu l'empire & la vie, céda très-inutilement à *Charles VIII* & à fes fucceffeurs un empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après cette cérémonie, *Charles* s'avança au royaume de Naples. *Alfonfe II*, nouveau roi de ce pays, haï de fes fujets comme fon père, & intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit fecrètement à Meffine, & fe fit moine chez les *Olivétains*. Son fils *Fernando*, devenu roi, ne put rétablir les affaires, que l'abdication de fon père fefait voir défefpérées. Abandonné bientôt des Napolitains, il leur remit leur ferment de fidélité, après quoi il fe retira dans la petite île d'Ifchia, fituée à quelques milles de Naples.

Charles, maître du royaume & arbitre de l'Italie, 1495.
entra dans Naples en vainqueur, fans avoir prefque *Charles*, maître de Naples.
combattu. Il prit les titres prématurés d'*Augufte* & d'empereur. Mais dans ce temps-là même prefque toute l'Europe travaillait fourdement à lui faire perdre la couronne de Naples. Le pape, les Vénitiens, le duc de Milan *Louis le Maure*, l'empereur *Maximilien*, *Ferdinand d'Arragon*, *Ifabelle de Caftille*, fe liguaient enfemble. Il fallait avoir prévu cette ligue & pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois

après l'avoir quittée. Tel fut, ou ſon aveuglement, ou ſon mépris pour les Napolitains, ou plutôt ſon impuiſſance, qu'il ne laiſſa que quatre à cinq mille français pour conſerver ſa conquête; & il ſe trompa au point de croire que des ſeigneurs du pays comblés de ſes bienfaits ſoutiendraient ſon parti pendant ſon abſence.

Chaſſé d'Italie. Dans ſon retour auprès de Plaiſance, vers le village de Fornovo, que nous nommons Fornoue, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confédérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie; s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, ſi la prudence avait ſecondé le courage. Les Italiens ne tinrent pas long-

1495. temps devant lui. Il ne perdit pas deux cents hommes. Les alliés en perdirent quatre mille. Tel eſt d'ordinaire l'avantage d'une troupe aguerrie qui combat avec ſon roi contre une multitude mercenaire. *Guicciardino* dit que depuis quelques ſiècles les Italiens n'avaient jamais donné une bataille ſi ſanglante. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du roi. On porta ſa tente en triomphe dans Veniſe. *Charles VIII* ne vainquit que pour s'en retourner en France, laiſſant encore la moitié de ſa petite armée près de Novare dans le Milanais, où le duc d'*Orléans* fut bientôt aſſiégé, & dont il fut obligé de ſortir avec les reſtes d'une garniſon exténuée de miſère & de faim.

Les ligués pouvaient encore l'attaquer avec un

grand avantage; mais ils n'osèrent. Nous ne pouvons résister, disaient-ils, *alla furia francese*. Les Français firent précisément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France; ils vainquirent en petit nombre, & ils perdirent leurs conquêtes.

Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un camérier du pape *Alexandre VI*, qui ordonna au roi de France de retirer ses troupes du Milanais & de Naples, & de venir rendre compte de sa conduite au S[t] Père, sous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un sujet de plaisanterie, si d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un sujet de plainte très-sérieux. *Charles cité à Rome.*

Le roi revint en France, & fut aussi négligent à conserver ses conquêtes qu'il avait été prompt à les faire. *Fréderic*, oncle de *Fernando*, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de *Fernando*, reprit en un mois tout son royaume, assisté de *Gonsalve de Cordoue*, surnommé *le grand capitaine*, que *Ferdinand d'Arragon*, surnommé *le catholique*, envoya pour lors à son secours.

Le duc d'*Orléans*, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laissât sortir de Novare. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne resta nul vestige; & *Charles VIII*, dont la gloire avait passé si vîte, mourut sans enfans à l'âge de près de vingt-huit ans, laissant à *Louis XII* son premier exemple à suivre, & ses fautes à réparer. 1497.

CHAPITRE CVIII.

De Savonarole.

AVANT de voir comment *Louis XII* foutint fes droits fur l'Italie, ce que devint tout ce beau pays agité de tant de factions, & difputé par tant de puiffances, & comment les papes formèrent l'Etat qu'ils poffèdent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, & qui étalait ce que peut le fanatifme.

Il y avait à Florence un dominicain nommé *Jérôme Savonarole.* C'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les peuples, un de ces théologiens qui ayant expliqué l'Apocalypfe penfent être devenus prophètes. Il dirigeait, il prêchait, il confeffait, il écrivait ; & dans une ville libre, pleine néceffairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoyens de Florence furent que *Charles VIII* méditait fa defcente en Italie, il la prédit, & le peuple le crut infpiré. Il déclama contre le pape *Alexandre VI ;* il encouragea ceux de fes compatriotes qui perfécutaient les *Médicis*, & qui répandirent le fang des amis de cette maifon. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence fur le commun peuple. Il était devenu une efpèce de tribun, en fefant recevoir les artifans dans la magiftrature. Le pape & les *Médicis* fe fervirent

contre *Savoranole* des mêmes armes qu'il employait ; ils envoyèrent un francifcain prêcher contre lui. L'ordre de *St François* haïffait celui de *St Dominique* plus que les *Guelfes* ne haïffaient les *Gibelins*. Le cordelier réuffit à rendre le dominicain odieux. Les deux ordres fe déchaînèrent l'un contre l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à paffer à travers un bûcher pour prouver la fainteté de *Savonarole*. Un cordelier propofa auffitôt la même épreuve pour prouver que *Savonarole* était un fcélérat. Le peuple avide d'un tel fpectacle en preffa l'exécution ; le magiftrat fut contraint de l'ordonner. Tous les efprits étaient encore remplis de l'ancienne fable de cet *Aldobrandin* furnommé *Petrus igneus*, qui dans l'onzième fiècle avait paffé & repaffé fur des charbons ardens au milieu de deux bûchers ; & les partifans de *Savonarole* ne doutaient pas que DIEU ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin. La faction contraire en efpérait autant pour le cordelier. Si nous lifions ces religieufes horreurs dans l'hiftoire des Iroquois, nous ne les croirions pas. Cependant cette fcène fe jouait chez le peuple le plus ingénieux de la terre, dans la patrie du *Dante*, de l'*Ariofte*, de *Pétrarque* & de *Machiavel*. Parmi les chrétiens, plus un peuple eft fpirituel, plus il tourne fon efprit à foutenir la fuperftition, & à colorer fon abfurdité.

On alluma les feux ; les champions comparurent en préfence d'une foule innombrable ; mais quand ils virent tous deux de fang-froid les bûchers en flamme, tous deux tremblèrent, & leur peur commune leur fuggéra une commune évafion. Le dominicain ne voulut entrer dans le bûcher que l'hoftie

à la main. Le cordelier prétendit que c'était une clause qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obstinèrent, & s'aidant ainsi l'un l'autre à sortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuse comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple alors soulevé par le parti des cordeliers voulut saisir *Savonarole*. Les magistrats ordonnèrent à ce moine de sortir de Florence. Mais quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction des *Médicis* & le peuple, il refusa d'obéir. Il fut pris & appliqué sept fois à la question. L'extrait de ses dépositions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophète, un fourbe qui abusait du secret des confessions, & de celles que lui révélaient ses frères. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un imposteur? Un inspiré qui cabale n'est-il pas convaincu d'être un fourbe? peut-être était-il encore plus fanatique: l'imagination humaine est capable de réunir ces deux excès qui semblent s'exclure. Si la justice seule l'eût condamné, la prison, la pénitence auraient suffi; mais l'esprit de parti s'en mêla. On le condamna lui & deux dominicains à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient
1498, vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être
23 mai. jetés au feu. Ceux du parti de *Savonarole* ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles; dernière ressource des adhérens d'un chef malheureux. N'oublions pas qu'*Alexandre VI* lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence plénière.

Vous regardez en pitié toutes ces scènes d'absurdité & d'horreur; vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains & les Grecs, ni chez les barbares. C'est le fruit de la plus infame superstition qui ait

jamais abruti les hommes, & du plus mauvais des gouvernemens. Mais vous ſavez qu'il n'y a pas long-temps que nous ſommes ſortis de ces ténèbres, & que tout n'eſt pas encore éclairé.

CHAPITRE CIX.

De Pic de la Mirandole.

SI l'aventure de *Savonarole* fait voir quel était encore le fanatiſme, les thèſes du jeune prince de la *Mirandole* nous montrent en quel état étaient les ſciences. C'eſt à Florence & à Rome, chez les peuples alors les plus ingénieux de la terre, que ſe paſſent ces deux ſcènes différentes. Il eſt aiſé d'en conclure quelles ténèbres étaient répandues ailleurs, & avec quelle lenteur la raiſon humaine ſe forme.

C'eſt toujours une preuve de la ſupériorité des Italiens dans ces temps-là que *Jean-François Pic de la Mirandole*, prince ſouverain, ait été dès ſa plus tendre jeuneſſe un prodige d'étude & de mémoire: il eût été dans notre temps un prodige de véritable érudition. Le goût des ſciences fut ſi fort en lui, qu'à la fin il renonça à ſa principauté, & ſe retira à Florence, où il mourut le même jour que *Charles VIII* 1494.
fit ſon entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge de dix-huit ans il ſavait vingt-deux langues. Cela n'eſt certainement pas dans le cours ordinaire de la nature. Il n'y a point de langue qui ne demande environ une année pour la bien ſavoir. Quiconque dans une ſi grande jeuneſſe en ſait vingt-deux peut

être ſoupçonné de les ſavoir bien mal, ou plutôt il en ſait les élémens, ce qui eſt ne rien ſavoir.

Il eſt encore plus extraordinaire que ce prince ayant étudié tant de langues ait pu à vingt-quatre ans ſoutenir à Rome des thèſes ſur tous les objets des ſciences, ſans en excepter une ſeule. On trouve à la tête de ſes ouvrages quatorze cents concluſions générales ſur leſquelles il offrit de diſputer. Un peu d'élémens de géométrie & de la ſphère étaient dans cette étude immenſe la ſeule choſe qui méritait ſes peines. Tout le reſte ne ſert qu'à faire voir l'eſprit du temps. C'eſt *la Somme de St Thomas*, c'eſt le précis des ouvrages d'*Albert* ſurnommé *le grand*, c'eſt un mélange de théologie avec le péripatétiſme. On y voit qu'un ange eſt infini *ſecundùm quid :* les animaux & les plantes naiſſent d'une *corruption animée par la vertu productive.* Tout eſt dans ce goût. C'eſt ce qu'on apprenait dans toutes les univerſités. Des milliers d'écoliers ſe rempliſſaient la tête de ces chimères, & fréquentaient juſqu'à quarante ans les écoles où on les enſeignait. On ne ſavait pas mieux dans le reſte de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde étaient bien excuſables alors de mépriſer les ſciences, & *Pic de la Mirandole* bien malheureux d'avoir conſumé ſa vie & abrégé ſes jours dans ces graves démences.

Ceux qui nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons auteurs romains, avaient échappé aux ténèbres de cette érudition, étaient depuis *le Dante* & *Pétrarque* en très-petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux princes, aux hommes d'Etat, aux femmes, aux ſeigneurs, qui ne cherchent

dans

dans la lecture qu'un délaſſement agréable ; & ils devaient être plus propres au prince *de la Mirandole* que les compilations d'*Albert le grand*.

Mais la paſſion de la ſcience univerſelle l'emportait ; & cette ſcience univerſelle conſiſtait à ſavoir par cœur ſur chaque matière quelques mots qui ne donnaient aucune idée. Il eſt difficile de comprendre comment les mêmes hommes qui raiſonnent ſi juſte & ſi finement ſur les affaires du monde & ſur leurs intérêts, ont pu ſe payer de paroles inintelligibles dans preſque tout le reſte. La raiſon en eſt qu'on veut paraître inſtruit plutôt que de s'inſtruire ; & quand des maîtres d'erreur ont plié notre ame dans notre jeuneſſe, nous ne feſons pas même d'efforts pour la redreſſer, nous en feſons au contraire pour la courber encore. De-là vient que tant d'hommes pleins de ſagacité, & même de génie, ſont pétris d'erreurs populaires ; de-là vient que de grands hommes tels que *Paſcal* & *Arnaud* finirent par être fanatiques.

Pic de la Mirandole écrivit à la vérité contre l'aſtrologie judiciaire ; mais il ne faut pas s'y méprendre : c'était contre l'aſtrologie pratiquée de ſon temps. Il en admettait une autre, & c'était l'ancienne, la véritable, qui, diſait-il, était négligée.

Il dit dans ſa première propoſition que la *magie*, *telle qu'elle eſt aujourd'hui, & que l'Egliſe condamne, n'eſt point fondée ſur la vérité, puiſqu'elle dépend des puiſſances ennemies de la vérité*. On voit par ces paroles mêmes, toutes contradictoires qu'elles ſont, qu'il admettait la *magie* comme une *œuvre des démons*, & c'était le ſentiment reçu. Auſſi il aſſure qu'il n'y a aucune

vertu dans le ciel & fur la terre qu'un magicien ne puiffe faire agir ; & il prouve que les paroles font efficaces en *magie*, parce que DIEU s'eft fervi de la parole pour arranger le monde.

Ces thèfes firent beaucoup plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de *Newton*, & les vérités approfondies par *Locke*. Le pape *Innocent VIII* fit cenfurer treize propofitions de toute cette grande doctrine. Ces cenfures reffemblaient aux décifions de ces Indiens qui condamnaient l'opinion que la terre eft foutenue par un dragon, parce que, difaient-ils, elle ne peut être foutenue que par un éléphant. *Pic de la Mirandole* fit fon apologie ; il s'y plaint de fes cenfeurs. Il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre *la cabale*. *Mais favez-vous*, lui dit le jeune prince, *ce que veut dire ce mot de cabale ? Belle demande*, répondit le théologien, *ne fait-on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre* JESUS-CHRIST ?

Enfin il fallut que le pape *Alexandre VI*, qui au moins avait le mérite de méprifer ces difputes, lui envoyât une abfolution. Il eft remarquable, qu'il traita de même *Pic de la Mirandole* & *Savonarole*.

L'hiftoire du prince *de la Mirandole* n'eft que celle d'un écolier plein de génie, parcourant une vafte carrière d'erreurs, & guidé en aveugle par des maîtres aveugles : ce qui fuit eft l'hiftoire des maîtres du menfonge, qui fondent leur puiffance fur la ftupidité humaine.

Fin du tome fecond.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table des Chapitres.





